

Victoria Diasamidze

**PRECIS DE LEXICOLOGIE
DU FRANÇAIS MODERNE**

Cours théorique et pratique de lexicologie

BATOUMI 2018

Ce Précis de lexicologie est destiné aux étudiants qui se spécialisent dans la langue française et sciences philologiques. Il est conforme au programme en vigueur à l'Université d'État Shota Roustaveli de Batoumi, Géorgie. Ce cours est cependant conçu comme une première étape avant de pouvoir se lancer dans un véritable travail de modélisation de la langue. Pour ceux dont le français n'est pas leur langue de spécialisation, y est proposé aussi le cours abrégé qui vise à faciliter la compréhension de la matière.

Reconnu comme manuel de lexicologie française par le Conseil d'Édition à l'Université d'État Shota Roustaveli selon l'ordre № 15, le 2 mars 2017.

Rédacteur en chef: **David GOTSIRIDZE**
Docteur ès lettres, Professeur Titulaire à
l'Université d'État Ivané Djavakhichvili de
Tbilissi

Critiques: **Nino SANAÏA**
Docteur ès lettres, Professeure associée à
l'Université d'Etat de Soukhoumi

Kéto GALOBÉRI
Docteur ès lettres, Professeure associée à
l'Université d'Etat de Soukhoumi

ISBN 978-9941-462-70-

PRÉFACE

Le présent ouvrage est destiné aux étudiants de troisième année qui se spécialisent dans la langue et littérature françaises, ainsi qu' à tous ceux qui s'intéressent au français et aux problèmes de son lexique. Ce Précis de lexicologie est conforme au programme en vigueur à l'Université d'Etat Chota Roustaveli de Batoumi, Géorgie, ainsi qu'aux programmes d'études de la discipline « lexicologie », acceptés en Géorgie. Ceci explique la structure du cours réalisée selon le matériel théorique et pratique destiné à étudier quinze semaines semestrielles. J'espère que le présent ouvrage favorise à éveiller la curiosité linguistique dans le domaine du lexique, dont le système ouvert à toutes les innovations, fournit des possibilités riches et variées.

J'espère que le cours proposé de lexicologie vous permette d'acquérir un ensemble assez important de notions de base en lexicologie, de même qu'un bon éventail de notions connectant cette discipline au reste de l'étude linguistique. J'ai cherché à assurer au mieux la cohérence de l'ensemble des notions introduites tout en évitant de me situer à l'intérieur du cadre étroit d'une approche théorique linguistique donnée. Ce cours est cependant conçu comme une première étape avant de pouvoir se lancer dans un véritable travail de modélisation de la langue, travail qui doit toujours s'appuyer sur une ou plusieurs approches théoriques bien définies. Ceux qui voudraient pousser plus avant l'étude de la lexicologie dans ce cadre précis pourront utiliser les ouvrages cités dans la liste de la littérature ci-dessous comme suite logique du présent

cours. Il importe de rappeler que tout cours de ce type, qui vise en priorité la cohérence plutôt qu'une couverture maximale de la discipline, est nécessairement incomplet. De nombreux aspects importants de l'étude du lexique des langues ont été volontairement laissés de côté, pour vous permettre de mieux approfondir l'étude des notions retenues. Mon espoir est que ces dernières forment en quelque sorte le noyau notionnel de la discipline étudiée, à partir duquel vous pourrez élargir et solidifier vos connaissances. Pour celles et ceux dont le français n'est pas leur langue de spécialisation, est proposé aussi le cours abrégé qui vise à faciliter la compréhension de la matière.

Table de matière

Preface	3
Table de matière	5
Quelques notions préliminaires	8
Lexicologie, linguistique, langue, langage, parole, locuteur, destinataire, lexicque, sémantique, phonétique	13
Aspects synchronique et diachronique des études lexicologiques	18
Le vocabulaire en tant que système	19
Le lien entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique	20
Méthodes d'analyse lexicologique	23
L'unité lexicale et le mot	24
Le sens étymologique du mot. Les mots motivés et immotivés	30
Caractéristique phonétique des mots en français moderne	31
Caractéristique grammaticale du mot en français moderne	33
L'identité du mot. Différents types de mots	34
La définition du mot	46
Sources d'enrichissement du vocabulaire français.	
Dynamique lexicale	44
Relations lexicales sémantiques	46
L'évolution sémantique des mots. Sens lexical comme ensemble	48
La création lexicale. Aspects historiques. Les procédés de création	53
La polysémie et la monosémie des mots	54
Les différents types de sens	55
La restriction, l'extension et le déplacement du sens	56
La métonymie	58
La métaphore	62
Le glissement de sens	63
L'amélioration et la péjoration du sens. Niveaux de langage	64

Affaiblissement et intensification du sens (hyperbole et litote)	69
Les causes de l'évolution sémantique des mots	70
Dérivation. Généralités. Définition de la dérivation	73
Types de liens dérivationnels	76
Les préfixes. Les suffixes. Dérivation et transformations	83
Les mots composés. La composition populaire savante.	88
Les locutions composées	95
La conversion, ou dérivation impropre	96
Le télescopage. Les mots-valises. Mots-valises en littérature	99
L'onomatopée	101
L'abréviation. La siglaison	104
Formation des groupements phraséologiques	107
Les combinaisons phraséologiques	108
Les idiomes	109
Les variantes phraséologiques	115
Les emprunts	116
Les emprunts aux langues classiques	119
Les emprunts aux langues orientales	120
Les différenciations sociales du lexique français	121
Les emprunts aux langues romanes	124
Les emprunts aux langues germaniques	125
Les doublets étymologiques	127
Groupements lexicaux du français moderne. Caractéristique du fonds usuel du vocabulaire du français	128
Différenciation territoriale et sociale du lexique du français moderne.	
Langue nationale et les dialectes locaux	130
Caractères essentiels du français régional	132
L'influence des parlers locaux sur le français national	133
Les facteurs de la diversité linguistique sur la classification diatopique et la diastratique	134

Les français régionaux en dehors de France	139
Les jargons de profession	140
Les voies de l' enrichissement de la terminologie special	141
Les mots internationaux	143
Eléments archaïques dans le vocabulaire du français moderne	145
Eléments nouveaux dans le vocabulaire du français moderne	146
Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne	150
Les synonymes. Les variations différentielles. Classement des synonymes. Relations d'équivalence	156
Synonymie partielle (relative) ou parasynonymie. Différence dans l'environnement syntaxique. Différences entre les sémèmes des synonymes	159
Les homonymes. Relations lexicales sans rapport sémantique. Principaux types d'homonymes. Les homonymes lexicaux	168
La paronymie. Généralités	175
Relations d'opposition: Catégorisation des antonymes.	
Antonymie contradictoire. Antonymes réciproques	176
Oppositions polytomiques (non binaires)	184
Co-hyponymes	186
Les dictionnaires et la lexicographie	187
Cours de lexicologie en résumé	203
Questionnaires et exercices	274
Tests	295
Glossaire des notions nécessaires à l'étude de la lexicologie	331
Bibliographie. Conseils bibliographiques	348

I^{ère} semaine

Plan du cours:

- 1. Quelques notions préliminaires :
lexicologie, linguistique, langue, langage, parole,
locuteur, destinataire, lexique, sémantique,
phonétique.**
- 2. Débuts de la lexicologie.**
- 3. Aspects synchronique et diachronique des études lexicologiques.**
- 4. Le vocabulaire en tant que système.**
- 5. Le lien entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique.**

Quelques notions préliminaires

La lexicologie peut être définie en tant qu'étude scientifique du lexique. Le terme , « *lexicologie* » est de provenance grecque. Il se compose de deux racines, du grec *lexikon* - « lexique » et *logos* « sens, raison ».

En effet, cette science linguistique a pour objet d'étude l'ensemble des mots et de leurs équivalents considérés dans leur développement et leurs liens dans la langue. Aucune langue ne peut exister sans mots. D'après la richesse du vocabulaire on peut juger de la richesse de la langue. De là découle l'importance des études lexicologiques.

Les débuts de la lexicologie sont rattachés au personnage de **Ferdinand de Saussure**, linguiste suisse, qui a organisé les cours de la linguistique générale et qui s'est occupé de la problématique suivante: Signifiant et signifié sont indissociables - partie «sensorielle», emprunte psychique – signifiant, partie «conceptuelle» du signe – signifié/signifiant, signifié=> référant dans le monde réel. Lien arbitraire entre les deux (avec des cas exceptionnels de « motivation »: les onomato-

pées). Fruit d'une convention entre locuteurs. Rapports syntagmatiques et rapports associatifs : l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique.

André Martinet, le linguiste français a élargi cette discipline de la deuxième articulation, cela signifie qu'il a proclamé - « Comme tout signe, le monème - est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des phonèmes (l'unité de la structure de la langue, capable de différencier le sens). » Le langage naturel est doublement articulé. La première articulation est au niveau des unités significatives (monèmes : lexèmes et morphèmes). La deuxième articulation est au niveau des unités distinctives (phonèmes) (Martinet A.2005 : chap.1).

La lexicologie est une discipline linguistique qui s'occupe du sens des mots formant le lexique d'une langue et aussi le stock de mots des membres de la communauté de langue. Plus précisément, on peut définir la lexicologie comme la partie de la linguistique qui s'occupe de la sémantique lexicale. Précisons encore une fois la définition du mot. Par « **mot** » on entend les lexèmes et les morphèmes d'une langue donnée qui portent le sens. Les mots constituent le lexique de la langue, ainsi que son vocabulaire spécifique.

Les mots se produisent par trois façons: a. **La dérivation** – En ajoutant des affixes à la racine du mot, nous recevons de nouveaux mots p.ex.: cerisier, pommeraie, b. **La composition** - Création d'une unité lexicale par juxtaposition de bases constituant des mots (chou-fleur) ou non autonomes, mais pouvant servir à créer des dérivés, logographe. c. **L'abréviation** – création des nouveaux mots des lettres initiales des titres assez longs p.ex.: Organisation des nations unies=> ONU.

Le vocabulaire et le lexique. Lexique est un système des signes que les locuteurs d'une langue utilisent. Le lexique s'oppose au vocabulaire qui constitue l'actualisation de cet ensemble virtuel par un locuteur.

Vocabulaire. C'est un ensemble des mots utilisés par un locuteur particulier. Il s'oppose au lexique qui est général. Les disciplines liées à

la lexicologie : sémantique – discipline qui s’occupe du sens des mots ; étymologie – discipline sur l’origine des mots, phraséologie - s’occupe de locutions figées onomastiques – elle cherche l’origine et les régularités des noms propres, lexicographie – discipline sur les vocabulaires et d’autres.

La lexicologie peut être **historique** ou /et **descriptive**. La lexicologie **historique** envisage le développement du vocabulaire d’une langue dès origines jusqu’à nos jours. Et c’est une étude diachronique, c’est-à-dire, à travers le temps.

La lexicologie descriptive s’intéresse au vocabulaire d’une langue pendant une période déterminée. Elle en fait un tableau synchronique. Mais il est à noter, qu’il n’existe pas de cloisons étanches entre la lexicologie descriptive et historique, car toute langue vivante ne cesse pas de se développer à une époque déterminée. Par ex., ce cours de lexicologie est une étude du vocabulaire du français moderne qui est considéré comme un phénomène dynamique. Notons que la lexicologie est une science relativement jeune et offre aux savants un vaste champ d’action. Bien que c’est une science relativement jeune, elle a une longue histoire qui la précède et mérite l’attention.

La lexicologie étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d’une langue. Elle s’intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. Rappelons que le lexique peut être défini en tant qu’ensemble des mots et des locutions figées d’une langue (dans une conception plus stricte, on peut y compter tous les morphèmes lexicaux). Le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d’autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extra-linguistique. Il convient de distinguer le lexique du vocabulaire, terme qu’on utilise pour décrire le répertoire lexical d’un corpus écrit ou d’un discours oral.

La lexicologie se situe au carrefour des autres disciplines linguistiques : la phonologie pour la forme des mots, la syntaxe pour tout ce qui touche à la combinatoire des unités lexicales.

Quant à la morphologie, on sait que les morphèmes se divisent en morphèmes grammaticaux et lexicaux : ces derniers font alors l'intérêt de la lexicologie. Il ne faut pas non plus oublier la sémantique qui fournit les outils de description du sens des mots et des syntagmes lexicaux.

Les deux disciplines dernièrement citées, à savoir la morphologie et la sémantique, sont liées à la lexicologie plus qu'étroitement et c'est pourquoi elles sont au cœur des polémiques. En effet, on peut distinguer la lexicologie au sens restreint et au sens plus large : la lexicologie au sens restreint se confond avec la sémantique structurale, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme une branche de la sémantique qui a pour objet d'étude le sens des unités lexicales. En revanche, au sens plus large, elle s'intéresse également à la forme des unités lexicales et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. Du point de vue du temps, la lexicologie se divise en lexicologie synchronique et lexicologie diachronique ou historique (d'où l'on voit souvent s'émanciper l'étymologie en tant qu'une discipline autonome).

Un peu d'histoire : même si l'intérêt qu'on porte au mot en tant qu'unité de base de la langue date de l'Antiquité, en passant par la logique et la philosophie qui se sont intéressées à cet objet difficilement saisissable parallèlement aux lexicographes-praticiens, la lexicologie en tant que discipline de la linguistique a une tradition plutôt récente. Le pionnier de la lexicologie en tant que discipline autonome était Georges Matoré qui publie, en 1953, *La méthode en lexicologie*, œuvre qui montre l'interdépendance de l'histoire et de la société et son reflet dans le lexique du pays qui l'emploie. La première définition de la lexicologie se trouve dans l'Encyclopédie et date de 1757 : Entrée « lexicologie » dans le Trésor de la langue française informatisée (Source : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/lexicologie>).

Selon A.Rey, des « principes raisonnés communs à toutes les langues » qui activent le logos, la raison, constituent son objet. Les trois plans mentionnés dans la définition, à savoir le matériel, la valeur et l'étymologie, peuvent être traduits, en terminologie moderne, en trois niveaux d'analyse: le premier renvoie au plan phonétique et phonologique du mot, le second à la sémantique lexicale et le troisième à la fois à l'étymologie et à l'évolution diachronique mais aussi à l'analyse formelle de la morphologie, « envisagée comme créativité dans le temps social » (Rey 2008 : 145).

Donc, pour aborder le sujet, et pour mieux comprendre l'objet de ce travail, il faut commencer par l'origine d'une notion essentielle : le lexique. À l'origine du terme se trouve la racine grecque λέξις (lexis), qui signifie « le mot ». Il est possible de trouver un grand nombre de définitions du terme « le lexique ». Par exemple, dans l'encyclopédie Larousse on peut trouver la définition suivante du lexique :« Ensemble des unités significatives formant la langue d'une communauté et considéré abstraitement comme l'un des éléments constituant le code de cette langue ».

Le lexique se développe perpétuellement. Il y a le lexique qui est tout neuf pour désigner des situations toutes neuves, alors on parle des néologismes. Voilà ce que Josette Rey-Debove remarque à propos de cela: «L'apparition des mots nouveaux est imposée par le développement de la vie économique, politique et culturelle du peuple, par le progrès de la mentalité humaine. La disparition de certains objets, institutions, l'oubli de certaines coutumes amènent le dépérissement des mots existant dans la langue. Parfois les mots trop usés sont éliminés par des mots plus nouveaux » (idem: p.146). Istomin « À côté des néologismes il y a des mots qui disparaissent, tombant dans l'oubli. Ce sont des archaïsmes qui ne s'emploient plus. Parmi les archaïsmes on distingue deux groupes essentiels, selon les causes de leur disparition. Les faits qui provoquent la perte des mots sont variés» (Истомин В.С. 2009 :112). Il y a des mots qui disparaissent parce que les choses, les notions qu'ils

expriment, n'existent plus. Ces mots vieillissent sont des historismes ou des mots historiques. Pour donner un: « trouvère, escarcelle, palefrenier, pourpoint, crinoline, smoking. Mais il arrive aussi que la notion, l'idée, demeurent alors que les mots qui les désignent s'éliminent. Par exemple, goupil est remplacé par renard, gré – par volonté » (idem).

Lexicologie, linguistique, langue, langage, parole, locuteur, destinataire, lexique, grammaire, sémantique, syntaxe, phonétique, diachronie, synchronie, morphologie

Ce cours est une introduction à la lexicologie, donc à l'étude des mots de la langue. Les mots sont au cœur de la connaissance linguistique puisque parler une langue consiste avant tout à combiner des mots au sein de phrases en vue de communiquer. Il serait donc légitime de considérer la lexicologie comme étant la branche maîtresse de la linguistique. Il va tout d'abord falloir préciser ce qu'est la linguistique en tant que science. Une science se définissant par son objet d'étude, examinons l'objet d'étude de la linguistique : la langue.

La langue : objet d'étude de la linguistique. Pour commencer, voici une définition approximative de la notion de langue : Cette caractérisation met en évidence deux points importants. Tout d'abord, la langue n'est pas le seul outil que nous utilisons pour communiquer. En effet, pour nous exprimer, nous pouvons parler, mais nous employons aussi de nombreuses autres ressources dont voici les exemples : gestes de la main ; expressions faciales - tirer la langue, sourire, faire la moue, etc.; gestes faits avec l'ensemble du corps - tourner le dos à quelqu'un, etc.; gestes basés sur un contact physique avec une autre personne - serrer la main, donner une tape sur l'épaule, embrasser, etc. Qui plus est, nous sommes entourés d'objets ou de machines qui ont été construits, programmés et installés dans notre environnement quotidien pour nous transmettre de l'information et donc nous faire récepteurs d'une forme de communication : panneaux de signalisation, feux de circulation, horloges, sonneries, etc.

La deuxième caractéristique importante que la définition met en évidence est qu'une langue est un système de signes et de règles. Il faut entendre par là que ce n'est pas un simple répertoire d'éléments autonomes servant à communiquer. C'est l'organisation interne d'une langue qui est en fait un outil de communication particulièrement puissant. Les signes de la langue sont conventionnels ; en ce sens fonctionnent comme une sorte de loi régissant la façon dont nous communiquons. Chaque langue est un système de signes conventionnels et de règles, qui forment un tout complexe et structuré.

Quelques notions préliminaires Les deux caractéristiques mentionnées dans la définition de la notion de langue sont bien entendu liées. Malgré la grande variété des modes de communication auxquels nous avons recours, les langues restent, du fait de leur grande puissance expressive, nos outils privilégiés pour échanger de l'information, organiser notre pensée et, en fait, exister en tant qu'êtres humains. Pour s'en convaincre, il suffit de penser aux deux étapes du développement d'un très jeune enfant qui vont toujours être mentionnées par ses parents : le moment où il a commencé à marcher — mode de déplacement caractéristique de l'humain ; le moment où il a commencé à parler (et quels étaient ses premiers mots) — mode de communication caractéristique de l'humain. Notez que les langues ne forment pas un système inerte, figé pour toujours dans le temps.

Les langues naissent, évoluent dans le temps et meurent. Bien entendu, elles n'ont pas de dates de naissance et de décès précises et leur évolution est extrêmement graduelle. Il n'en demeure pas moins qu'on ne parlait pas le français il y a deux mille ans, que le français que l'on parle aujourd'hui à Paris ou à Montréal n'est pas le même que celui qu'on y parlait il y a trois cents ans et qu'il est tout à fait possible que plus personne ne parle le français sur terre d'ici deux mille ans. Du fait de sa nature sociale, des liens étroits qu'elle entretient avec la société humaine qui l'utilise, chaque langue est destinée à évoluer, à se transformer et, éventuellement, à disparaître suivant en cela l'évolution des sociétés qui en font usage.

Langue, langage, parole

Pourquoi parlons-nous ? Pourquoi communiquons-nous au moyen de langues ? Les langues que nous maîtrisons, nous les avons apprises et nous avons pu les apprendre pour plusieurs raisons : 1). ce sont des outils de communication que la vie en société nous impose d'acquérir ; 2). ce sont des systèmes de signes et de règles de combinaison de ces signes que notre cerveau a la capacité de mémoriser et de manipuler ; elles se manifestent physiquement par des sons que notre constitution biologique nous permet de générer (appareil phonatoire) et de décoder (appareil auditif). Les langues sont donc liées directement à des prédispositions sociales, psychiques et physiologiques des êtres humains.

Le langage, par opposition à la langue, est donc intimement lié aux aspects sociologiques, psychologiques, physiologiques et même physiques de l'utilisation de la langue. Rappelez-vous qu'il existe de nombreuses langues, aux alentours de 6 000 en fait (français, anglais, allemand, russe, espagnol, mandarin, japonais, etc.), mais que l'on va parler du langage comme d'une faculté générale possédée par les humains : la faculté d'apprendre et d'utiliser des langues données. Pour résumer, nous voyons que la notion de langue, le code linguistique lui-même, nous amène à considérer les notions • **de langage** — la capacité d'apprendre et d'utiliser la langue, **et de parole** — **la matérialisation de la langue** dans des actes de communication impliquant un locuteur et un destinataire. On peut en conséquence élargir plus ou moins l'objet d'étude de la linguistique, selon qu'il se limite à la langue, ou qu'il étend ses ramifications dans l'étude de la faculté de langage (voir notamment, l'apprentissage et l'enseignement des langues) ou de la parole (étude des actes de communication et de l'interaction entre la langue et les autres moyens de communication).

En distinguant de cette façon **langue, langage et parole**, j'emploie une terminologie proposée par le linguiste suisse Ferdinand de Saussure, qui a été au début du siècle en Europe un des grands pionniers de la linguistique. Le Cours de linguistique générale de F. de Saussure est un des ouvrages fondateurs de la linguistique moderne. Il date assez longtemps, mais par certains aspects, reste un texte de référence incontournable à cause des notions fondamentales qu'il introduit.

On appelle d'après sa théorie, **langage** la faculté humaine de communiquer des idées au moyen de la langue. La langue trouve sa réalisation dans **la parole**, c'est-à-dire dans les échanges langagiers entre au moins deux **individus : le locuteur et le destinataire**.

De quoi est constituée la langue ? Les langues sont constituées de signes et de règles permettant de combiner ces signes. Même si c'est une simplification, nous allons admettre pour l'instant que les signes constituant la langue sont les mots de la langue et, de façon provisoire, on appellera **lexique** d'une langue donnée l'ensemble de mots de cette langue. Les règles générales qui permettent de combiner les mots de la langue pour former des phrases constituent ce que l'on appelle **la grammaire de la langue**. Chaque langue est donc avant tout constituée d'un lexique et d'une grammaire. Apprendre une langue consiste à assimiler ces deux ensembles de connaissances et à développer les automatismes permettant de les utiliser de façon spontanée.

Niveaux de fonctionnement de la langue. On reconnaît habituellement au moins quatre niveaux principaux de fonctionnement dans toutes les langues : 1. **la sémantique de** la langue, qui concerne les sens et leur organisation au sein des messages que l'on peut exprimer dans cette langue; 2. **la syntaxe, qui** concerne la structure des phrases; 3. **la morphologie**, qui concerne la structure des mots ; 4. **la phonétique**, qui concerne les éléments sonores qui sont la forme même des énoncés. À chacun de ces niveaux de fonctionnement correspond une sous-discipline de la linguistique, qui s'attache plus particulièrement à l'étude et à la description du niveau en question.

Ainsi, **la sémantique linguistique** est l'étude et la description de la sémantique des langues. Nous verrons en progressant dans le cours, l'ensemble des sens véhiculés par une langue donnée est en grande partie en correspondance avec l'ensemble des mots de cette langue. Il existe donc un lien privilégié entre l'étude sémantique et l'étude du lexique - la lexicologie. C'est la raison pour laquelle ce cours introduit simultanément les notions de base de ces deux sous-disciplines de la linguistique, même s'il est conçu avant tout comme un cours de lexicologie.

Difficulté de l'étude linguistique. Vous pouvez penser que vous savez ce qu'est la langue puisque vous parlez, écrivez et lisez tous au moins l'une d'elles. Cependant, une chose est de maîtriser un ensemble de connaissances, une autre est de comprendre de façon consciente comment cet ensemble de connaissances est organisé et comment il fonctionne. Certaines tâches, comme l'enseignement de la langue, la traduction, l'élaboration et la correction de documents, demandent que l'on soit capable non seulement de parler une ou plusieurs langues, mais aussi de raisonner sur elles. C'est ce qui donne à la linguistique, en tant que science visant l'étude des langues, son intérêt et sa raison d'être. L'étude linguistique est une activité scientifique particulièrement délicate car il n'existe pas d'autre façon de décrire les langues, de parler d'elles, que de le faire au moyen d'une langue. On est ainsi confronté à un *circulus viciosus*: on se sert de notre objet d'étude pour parler de celui-ci. Il faut donc en linguistique, comme dans les autres sciences, se donner une terminologie et des conventions d'écriture très bien définies, et les utiliser de façon rigoureuse.

On peut donc l'étudier de deux façons : 1. dans le contexte de son évolution — ce que l'on appelle **l'étude diachronique** ; 2. à un moment donné de son évolution, notamment telle qu'elle est utilisée actuellement — ce que l'on appelle **l'étude synchronique**. Dans ce cours, nous nous situerons dans le cadre d'une étude synchronique de la langue. Ainsi, les exemples étant empruntés au français, nous travaillerons avant tout sur le français contemporain et nous parlerons aussi des problèmes liés à

l'évolution du lexique des langues (apparition ou disparition de mots, évolution des significations exprimées par les mots de la langue, etc.).

Aspects synchronique et diachronique des études lexicologiques

La langue est caractérisée par une grande stabilité, pourtant elle ne demeure pas immuable. C'est en premier lieu le vocabulaire qui subit des changements et se développe et s'enrichit au cours des siècles.

La lexicologie du français moderne est orientée vers le fonctionnement actuel des unités lexicales. Mais pour révéler les tendances du vocabulaire français d'aujourd'hui, il est nécessaire de tenir compte des données de la lexicologie historique.

Ainsi, une étude **diachronique** du vocabulaire nous apprend que certains modèles de la formation des mots conservent leur vitalité et productivité à travers les siècles, d'autres en perdent.

Et puis, il y a des phénomènes du français moderne qui ne peuvent être expliqués que par le développement historique du vocabulaire, p.ex., polysémie, homonymie, synonymie, etc.

Si l'approche diachronique permet d'expliquer l'état actuel du vocabulaire, **l'approche synchronique** révèle les facteurs déterminants du mouvement progressif. Ce mouvement repose sur ce qu'on appelle « la loi d'analogie » d'après laquelle les modèles les plus présentés dans le vocabulaire actuel ont plus de chance de générer les mots nouveaux. Cependant, ces modèles sont les résultats d'un long développement historique.

Le vocabulaire en tant que système

Tout vocabulaire de toute langue n'est pas une agglomération d'éléments, c'est un ensemble d'unités lexicales formant , « système où tout se tient ». En effet, les vocables étant des unités indépendantes, ne sont pourtant pas isolés les uns des autres, p. ex., le système en général, suppose l'existence d'oppositions. Ces oppositions s'appuient sur des rapports associatifs existant au niveau de la langue-système. Elles appartiennent au plan paradigmatique. P.ex., le radical du mot « enseignement » est en rapport paradigmatique avec « enseigner, enseignants, enseignant », etc. Du point de vue sémantique ce mot est lié avec « instruction, apprentissage, éducation ».

Ainsi, l'ensemble des unités entretenant un type de rapport paradigmatiques constitue un paradigme. On range parmi les paradigmes lexicaux les familles de mots, les synonymes, les homonymes.

Donc, le lexique qui fait partie du système de la langue représente à son tour le système des systèmes.

Des rapports linéaires entre les unités lexicales sont appelés «**rapports syntagmatiques**». Et le caractère systémique du vocabulaire repose sur les rapports paradigmatiques et syntagmatiques qui s'établissent entre les unités lexicales.

Le lexique est un système particulier qui se distingue des autres systèmes de la langue, -des systèmes phonétique et grammatical (morphologique et syntaxique), par exemple.

Plus que n'importe quel autre système, le système du vocabulaire subit l'effet des facteurs extralinguistiques. Ce sont avant tout les facteurs culturels et sociaux et cette influence est directe. Il s'ensuit que le vocabulaire représente un système ouvert étant d'une grande mobilité.

Une autre particularité du lexique en tant que système consiste dans **le manque de la régularité et les limites floues** des sous -systèmes. Il en est ainsi quant à la signification lexicale qu'il est difficile de définir

parfois. Cela n'empêche point de fonctionner le système lexical dans la synchronie et évoluer dans la diachronie.

Le lien entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique

Le système de la langue présente un ensemble d'hierarchies des unités qui diffèrent par leur fonctionnement et leur complexité. En allant des unités plus simples aux unités plus complexes, on distingue: les phonèmes, les morphèmes, les mots, les propositions. Chacun de ces types d'unités constitue un niveau de structure. Ce sont respectivement les niveaux phonologique, morphologique, lexical, syntaxique. Les unités de chaque niveau forment les unités du niveau supérieur qui sont formées d'unités du niveau inférieur. Quant à la lexicologie, elle étudie les unités du niveau lexical. Ce sont les mots et leurs équivalents qui sont liés avec les unités des niveaux inférieurs et supérieurs.

La lexicologie est rattachée à la morphologie et à la syntaxe. Le lien entre la lexicologie et **la morphologie** est surtout manifeste dans le domaine de la formation des mots. Ses modèles intéressent la lexicologie du point de vue de l'enrichissement du vocabulaire. La morphologie y voit des parties du discours: noms, verbes, adverbes, etc. Les contacts entre la lexicologie et **la syntaxe** sont aussi nombreux. Ce sont les groupements phraséologiques qui ont leur propre fonctionnement syntaxique.

Dans son œuvre posthume, «Cours de linguistique générale» Ferdinand de Saussure précise: «C'est en effet la morphologie et la syntaxe réunies qu'on est convenu d'appeler grammaire, tandis que la lexicologie ou science des mots en est exclue» (Saussure F. de 1969: 185). Ce propos fait le bilan qui perdure: traditionnellement, le lexique est opposé à la grammaire (autrement dit la morphosyntaxe). Il s'agit pourtant de deux domaines complémentaires, car la grammaire fournit les règles qui permettent de combiner les mots et les groupes de mots pour former des

phrases et le lexique représente des unités qui constituent son matériau de base. La frontière entre les deux est cependant assez floue, étant donné que, d'un côté, la grammaire se sert des listes de mots pour pouvoir en décrire le fonctionnement et de l'autre, les dictionnaires, vitrine du lexique d'une langue, donnent des informations grammaticales. C'est pourquoi on entend parler de la théorie lexique-grammaire, développé par Maurice Gross dans les années 60 qui permet de faire le pont entre ces deux disciplines. Comme exemple, prenons le Dictionnaire du français contemporain (désormais DFC) de Dubois et al. (1966) qui intègre à l'intérieur de son corps les encadrés grammaticaux. Même si cette approche n'est plus vraiment utilisée dans les dictionnaires de langue moderne, il suffit de regarder les tableaux de conjugaison des verbes irréguliers, notices concernant le pluriel des mots composés, etc. pour s'apercevoir à quel point le dictionnaire relie le lexique et la grammaire.

La lexicologie s'unit aussi à **la phonétique**. La structure sonore des mots intéresse la lexicologie qui étudie la prononciation dialectale. Celle-ci offre des déviations à la norme littéraire.

La lexicologie est aussi en contact avec **la stylistique**, car elle considère l'emploi des mots dans les styles variés de la langue.

L'histoire de la langue aide la lexicologie à apprécier des faits du français contemporain.

Rappelons qu'une partie de **la psycholinguistique** s'intéresse aux procédés mentaux de stockage et de mobilisation des lexies. Hladká (in Karlík et al. 2002: 243) rappelle que les sous-disciplines de la lexicologie synchronique sont a) sémasiologie lexicale et b) onomasiologie lexicale. Or, l'onomasiologie comporte des disciplines qui se réclament souvent de l'autonomie, par exemple, c'est la science qui étudie des noms propres, **l'onomastique**.

II^e semaine
Plan du cours:

- 1. Méthodes d'analyse lexicologique.**
- 2. L'unité lexicale et le mot.**
- 3. Le sens étymologique du mot.**
Les mots motivés et immotivés.
- 4. Caractéristique phonétique des mots en français moderne.**

Méthodes d'analyse lexicologique

Toute étude scientifique commence par l'observation des faits. Cela permet de procéder à l'analyse et de faire des généralisations.

L'observation constitue l'étape empirique de toute recherche. Pour un linguiste, qu'il soit phonéticien, grammairien ou lexicologue, la méthode d'observation n'est applicable qu'au niveau de la parole (parlée ou écrite). **L'expérience** scientifique est une autre méthode générale de la recherche. Le lexicologue y a recours lorsqu'on soumet les résultats de son analyse à une vérification objective. Cela peut être le travail avec les usagers de la langue ; on les appelle « **informants** ».

La méthode **statistique** est aussi d'une grande importance pour toutes les sciences, y compris la lexicologie. Cette méthode est très effective s'il s'agit de l'aspect quantitatif des phénomènes lexicaux de la langue. Il est aussi à noter que cette méthode permet d'analyser le nombre d'occurrences des mots employés dans la parole. Ce nombre dépend des conditions et des buts de l'énoncé. Ainsi sont créés les dictionnaires de fréquence de Juilland, dont se servent assez souvent les savants.

Parmi d'autres méthodes générales appliquées en lexicologie, nommons aussi la méthode de « **patterning** ». Elle consiste dans l'utilisation de modèles (patterns ou schémas). Cette méthode vise à déceler la structure abstraite et les caractères fondamentaux d'un phénomène. En particulier, cette méthode de patterning est très

féconde dans l'examen de la formation des mots. Car l'enrichissement du vocabulaire s'effectue conformément à certains modèles.

La lexicologie fait aussi appel à des méthodes plus spéciales, largement utilisées dans d'autres branches de la linguistique. Parmi les plus répandues nommons :

les **procédures de segmentation**, l'analyse en **éléments constituants** (=EC), l'analyse **componentielle**,

les méthodes **distributionnelle, contextuelle et transformationnelle**.

La segmentation est une procédure qui consiste à découper l'énoncé en unités de niveaux différents : mots, morphèmes, phonèmes. Cette procédure s'appuie sur les opérations de substitution et de combinaison. Ainsi, dans l'énoncé « mon fils lit » il est possible de substituer « son » à « mon », « père » à « fils », « mange » à « lit ». Cela permet de qualifier ces éléments comme de même nature. La segmentation aide à préciser le statut des unités linguistiques, en particulier, leur classification en parties du discours.

La lexicologie s'intéresse surtout aux **constituants immédiats** des mots construits. Cette analyse est liée à la procédure de segmentation. Tel est le plus long mot français, « anticonstitutionnellement » qui peut être découpé de façon suivante : anti / constitution / n / elle / ment. Cette analyse met en évidence **la structure formative** du mot : base formative et affixes.

L'analyse distributionnelle a pour objectif de relever les environnements des unités de la langue. On décrit ces unités par leur aptitude à s'associer entre elles. La distribution d'un mot est la somme de tous ses environnements. Ainsi pour le verbe « chanter » la distribution de gauche sera : la chanteuse, la femme, les anges, etc. et la distribution de droite - la chanson, la cantate, l'oratoire, etc. Avec cette méthode, on décèle les facultés combinatoires des mots et de leurs éléments.

La méthode contextuelle présente des phénomènes de la langue dans un contexte verbal déterminé. Cela permet de présenter dans les dictionnaires un riche inventaire d'emploi des vocables.

La méthode transformationnelle permet d'établir les rapports dérivationnels qui existent au sein du vocabulaire. On retrouve la direction dérivative à l'aide de la transformation régulière: globaliste (ou anti/globaliste) est partisan du globalisme. Cette transformation est plus régulière que « globalisme - doctrine des globalistes ».

L'analyse componentielle ou sémique vise à déceler les unités minimales de la signification. On les appelle aussi sèmes (ou composants sémantiques). Cette analyse permet de retrouver la structure profonde de la signification, ainsi que les rapports sémantiques existant entre les vocables dans les groupements de mots (séries synonymiques, champs sémantiques, etc.).

Ces méthodes appliquées en lexicologie visent à décrire la forme et le contenu des unités lexicales, ainsi que les rapports formels et sémantiques des mots entre eux.

L'unité lexicale et le mot

La définition du lexique oblige à donner une définition précise de l'unité lexicale, du mot en tant qu'élément de base de l'ensemble. Il est possible de trouver un grand nombre de définitions de l'unité lexicale. Beaucoup de savants et linguistes ont donné les différentes définitions de l'unité lexicale. Par exemple, Ferdinand de Saussure parle de mots simples et composés, d'unités de syntagmes, L. Bloomfield – de morphèmes et de mots, Ch. Bally – de sémantèmes, B.L. Whorf – de lexèmes et encore de mots. Cette pléthore terminologique correspond à une difficulté majeure: celle de la définition de l'unité lexicale.

Les formes, les éléments de la langue qui constituent le lexique, toujours considérés comme des mots dans la tradition ancienne et le

langage courant, étaient de diverses sortes. On utilise le terme de vocabulaire pour désigner les unités lexicales utilisées et comprises par un individu. En même temps, tous les locuteurs qui parlent une même langue partagent une masse d'unités lexicales. Aucun locuteur ne possède toutes, mais leurs vocabulaires combinés définissent une unité supérieure qui existe au niveau de la communauté.

Puisque le lexique c'est « un ensemble des mots », nous devons mentionner la définition du terme **mot** : « Le mot est reconnu comme une unité de base de la langue. L'identité d'un mot est constituée de trois éléments : une forme, un sens et une catégorie grammaticale » (Lehman, Alise 2005:3). Mais il y a d'autres définitions à citer. D'abord, on peut commencer avec la définition du sociolinguiste R. A. Boudagov qui reflète les plus importantes propriétés du mot: «Le mot représente la plus petite et indépendante unité matérielle (sons et formes) et idéale (sens) de caractère dialectique et historique». (in Лопатникова Н.Н. 2006 : 62). La linguiste N.N. Lopatnikova nous présente la définition sur l'identité du mot: «Envisagé sous ses aspects phonétiques, grammaticaux et sémantiques, le mot présente un phénomène complexe. Pourtant dans l'énoncé, dans chaque cas concret de son emploi, le mot apparaît non pas dans toute la complexité de sa structure, mais dans une de ces multiples formes, autrement dit, dans une de ces variantes» (idem:20). Selon L. Tchtcherba ce n'est pas par hasard qu'on appelle la langue humaine « langue des mots», car ce sont des mots qui permettent d'organiser la langue, ils changent et se mettent en rapport dans la parole conformément aux règles grammaticales de la langue. Dans le domaine du vocabulaire, le mot représente une unité bien délimitée, un élément de construction.

En ce qui concerne les variantes des mots, N.N.Lopatnikova répartit les mots dans des groupes avec les exemples : 1. les variantes de prononciation : [bu] et [byt] pour but ; 2. les variantes grammaticales à valeur flexionnelle qui peuvent être à support morphologique : dors, dormons, dormez et à support phonétique: sec – sèche, paysan – paysan-

ne; 3. les variantes pseudo-formatives (lexico-grammaticales) : - maigrichon et maigriot; 4. les variantes lexico-sémantiques: a) à valeur notionnelle palette - « plaque sur laquelle les peintres étalent leurs couleurs » et « coloris d'un peintre » : b) à valeur notionnelle-affective : massif « épais, pesant », au figuré esprit massif « grossier, lourd » 5. les variantes stylistico-fonctionnelles : a) à support phonétique : oui - littéraire et ouais - populaire, apéritif- littéraire et apéro - familier ; b) à support notionnel-affectif : marmite - « récipient » - littéraire et « gros obus » - familier ; - les variantes orthographiques : gaîment et gaiement. Comme on le voit d'après les variantes des mots mentionnés qu'il est, en effet, très difficile de tracer les limites du mot et de l'envisager sous tous les aspects : phonétique (prononciation), grammatical (pseudoformatives) et lexical (lexico-sémantiques) et stylistique (stylistico-fonctionnelles) (idem :62) .

Différents points de vue des linguistes sur le terme « mot ». Le terme «mot» est venu assez tard en français à traduire la notion d'une unité lexicale autonome. R.L. Wagner dans son ouvrage « Les vocabulaires français » remarque que depuis longtemps les linguistes ont manifesté de la gêne à l'égard du terme «mot». Ne parvenant pas à donner aux unités lexicales une définition satisfaisante, quelques uns iraient même jusqu'à proscrire ce terme de leur nomenclature. Dans le désir de vouloir donner au mot une définition générale valable pour toutes les langues, il entre une part d'illusion. Dans chaque idiome il existe des signes, qui, par institution, renvoient à des situations. Mais outre que d'une langue à une autre, il n'y a pas de correspondance rigoureuse dans la découpe de ces dernières. Chaque langue du fait de sa morphologie constitue ces unités à sa manière et selon des types particuliers (Wagner 1967 :35). Un **mot-forme** est un mot, n'importe lequel, considéré dans son aspect non **sémantique** mais **graphique**.

La notion de *mot-forme* a été développée par le linguiste **Igor Mel'čuk**. Il s'agit d'une notion de **lexicologie** qui s'oppose à celle de *lexie*. Alors que le *lexie* désigne un mot en tant qu'il est porteur d'une

certaine autonomie sémantique, le mot-forme ne désigne que le mot dans sa dimension la plus traditionnelle. *J'arrive* est constitué de deux lexies, et on peut dire aussi qu'il est constitué de deux mots-formes: la différence des deux notions n'est pas sensible; mais *pomme de terre* est constitué d'un seul lexie et de trois mots-formes *pomme, de et terre*.

Depuis F. de Saussure « le mot a cessé d'être l'équivalent phonique ou graphique du geste de montrer: ça, c'est «courir», ça, c'est «une pêche». Il définit le signe linguistique comme une combinaison d'un signifiant et d'un signifié ne pouvant aller l'un sans l'autre, comme le recto et le verso d'une feuille de papier. Le savant a ouvert la voie à l'étude des rapports entre signifiant (image acoustique) et signifié (concept) et à la critique de la notion de mot. On présente aussi le mot comme « un assemblage de sons en ordre constant, insécables dans l'énoncé et pourvus d'une signification » (Martinet 2008 :14).

A.Meillet définit le mot comme « l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammaticalement donné. A.Dauzat présente le mot comme une union passagère d'une idée avec un son ou une série de sons. Les définitions proposées semblent insuffisantes car elles peuvent être appliquées à plusieurs unités: mot, groupe de mots, proposition.

On a présenté des définitions précises des mots et unités lexicales avec les différents points de vue de l'unité lexicale et du terme « mot ». Pour aborder le thème du lexique et du vocabulaire, il nous semble indispensable de définir la notion fondamentale du terme vocabulaire.

N.N.Lopatnikova et N.A.Movchovitch écrivent dans leur ouvrage que le vocabulaire n'est pas une agglomération d'éléments disparates, c'est un ensemble d'unités lexicales formant un système où tout se tient. C'est que les vocables de toute langue, tout en présentant des unités indépendantes, ne sont pas pour autant isolés les uns des autres. Le vocabulaire du français moderne représente un système formé au cours d'un long développement historique. C'est précisément parce qu'il forme

un système que le vocabulaire peut et doit servir d'objet à une étude spéciale. Elle suppose que le vocabulaire constitue une partie intégrante de la langue. Aucune langue ne peut exister sans mots. C'est d'après la richesse du vocabulaire qu'on juge de la richesse de la langue en entier. De là découle l'importance des études lexicologique (Lopatnikova et autres 2006:2).

Les linguistes distinguent souvent le lexique et le vocabulaire. Selon A.Niklas – Salmien, par exemple, le lexique d'une langue doit être considéré comme une entité théorique. C'est l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs. Le vocabulaire est souvent envisagé comme l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans une forme orale ou écrite (Niklas Salmien 1997 : 27). Il nous donne l'explication concernant la taille du vocabulaire : «On a pu constater qu'il est impossible de dénombrer tous les mots d'une langue. Il y a énormément des mots qui ne peuvent fonctionner qu'au sein de certains groupes de sujets parlants restreints : c'est le cas des termes scientifiques et techniques, de ceux qui appartiennent aux argots professionnels, des mots régionaux, sans compter les disparités d'ordre socioculturel qui affectent de manière sensible la connaissance du lexique, tant sur le plan qualitatif que quantitatif » (idem).

En lexicologie on peut procéder de trois façons pour obtenir de l'information sur la langue, c'est-à-dire pour collecter des données linguistiques: 1. par introspection, c'est-à-dire en tentant de mettre à jour notre propre connaissance linguistique (Comment est-ce que je le dirais?, Est-ce que cette phrase est correcte ?, Que veut dire cette phrase ?, ...); 2. par enquête linguistique, en posant des questions à des locuteurs de la langue que l'on veut étudier; 3. par examen de corpus linguistiques, qui peuvent être des ensembles de textes littéraires, des transcriptions de dialogues, etc. Il est clair que la bonne façon de procéder en lexicologie est d'utiliser un mélange de toutes ces méthodes.

Cependant, l'apparition de l'ordinateur comme outil de recherche a donné une place de plus en plus importante au travail sur corpus. L'informatique permet non seulement de stocker d'énormes quantités de

textes, mais elle permet aussi d'analyser ces textes pour en extraire de l'information de façon rapide et systématique, - chose que ne permettait pas un travail manuel. La linguistique et la lexicologie « de corpus » se sont donc développées considérablement au cours des dernières années. Même si le développement de **la lexicologie informatique** est un phénomène plutôt récent, le travail sur corpus a permis très tôt de mettre à jour certains phénomènes liés à l'utilisation du lexique dans les textes.

On a pu ainsi proposer, dès la fin des années cinquante, un noyau lexical du français - le Français fondamental, à partir de l'identification des vocables à haute fréquence d'emploi dans un corpus de référence. La technique mise en œuvre était relativement simple puisqu'il s'agissait de compter le nombre d'occurrences de vocables dans le corpus en question. Il existe des lois de statistique lexicale s'appliquant au vocabulaire des textes. Ainsi, l'accroissement du vocabulaire d'un texte en fonction de sa longueur présente la courbe caractéristique suivante : Accroissement du vocabulaire d'un corpus en fonction de sa longueur. On considère que T, la Taille du corpus, est mesurée en terme d'occurrences de signifiants lexicaux dans le corpus.

On appelle l'occurrence d'un élément linguistique, dans un corpus donné, une instance d'utilisation de cet élément dans le corpus en question. $S T S =$ nombre de signifiants lexicaux utilisés T = taille du corpus . On arrive très rapidement à une saturation des signifiants de mots grammaticaux, qui sont les mots à plus haute fréquence ; elles apparaissent très vite dans le corpus et l'apparition de nouveaux mots grammaticaux devient un phénomène de plus en plus rare au fur et à mesure que T croît. Ces observations ont une valeur universelle ; elles s'appliquent à tous les corpus, pour toutes les langues. Bien entendu, les statistiques lexicales peuvent être basées sur différents types de comptage ; on peut ainsi s'intéresser à compter les signifiants lexicaux, les mots-formes, les lexies, les vocables ou, même, prendre en compte plusieurs types d'entités linguistiques à la fois (Polguère 2001 : leçon 5).

Le sens étymologique du mot **Les mots motivés et immotivés**

Le sens premier du mot est appelé le sens étymologique. Ainsi, le sens étymologique du mot table < du latin tabula, « planche », linge < lat. lineus, adjectif de « lin », rue < lat. ruga, « ride ». Le sens primitif de « travail » < lat. pop. tripalium, c'est-à-dire, instrument de torture, penser < lat. pensāre, « peser », traire < lat. trahēre, c'est-à-dire, « tirer ». Ainsi, on s'aperçoit d'après ces exemples que le sens étymologique des mots ne se sent plus à l'époque actuelle. Si le sens étymologique appartient à l'histoire du mot, **la motivation** reflète son sens à l'époque donnée.

Tous les mots d'une langue ont leur sens étymologique, explicite ou implicite. Cependant beaucoup d'entre eux ne sont pas motivés. Tel est le cas des mots « chaise, table, main, fortune, heure ». Au contraire, parmi les mots motivés sont: journaliste, alunir, porte-clé, perce-neige, cache-nez. Leur sens réel découle du celui de leurs composants.

Cependant, la motivation peut être **directe ou indirecte**. On assiste à la motivation directe lorsque l'élément de base possède une existence indépendante, p.ex., journal-iste. Par contre, « oculiste » ou « pédagogue » sont motivés indirectement, car ocul- ou peda-gogue n'existent pas sous forme de mots indépendents.

Il est à remarquer que la motivation d'un mot n'est pas absolue. Il est difficile de dire pourquoi « coupe-gorge » nomme un lieu dangereux, fréquenté pas des malfaiteurs et non quelques chose d'autre, pas analogie avec coupe-légume, coupe-papier, coupe-racine. Il serait juste de dire que ces mots sont relativement motivés, car on ne peut prévoir avec exactitude leurs sens réel. Les mots sont parfois motivés pas un des éléments de leur structure, p.ex., malheur, bonheur, -heur du latin augurium – « chance, présage ». On doit considérer ces mots comme étant partiellement motivés.

Nous assistons à **l'étymologie populaire** lorsqu'on attribue à un mot un autre sens, p.ex., faire bonne chère (du grec kara, « visage »),

littéralement « faire un bon visage » est compris comme « faire un bon repas ». Le mot du bas latin « arangia » devient en français « orange » par association avec le nom de la ville d'Orange par où les fruits devaient passer au Nord.

Caractéristique phonétique des mots en français moderne

1. Les mots français sont caractérisés par leur **brièveté**. Il est à souligner qu'il y en a qui se réduisent à un seul phonème; ce sont surtout des mots non autonomes: le, la, les, ai, est, l', on.

En ce qui concerne les monosyllabes, ils sont très nombreux dans ces deux catégories de mots: de, des, les, qui, que, mais, nez, bras, main. L'analyse quantitatif permet d'affirmer que les monosyllabes constituent $\approx 61\%$ des mots français et les mots à deux syllabes constituent $\approx 25\%$ des mots dans les textes. La plupart des monosyllabes sont un résultat des transformations phonétiques des mots latins: homo > homme *anīma* > âme, manus > main, aqua > eau, *insūla* > île, *femīna* > femme.

La tendance à raccourcir les mots se manifeste en français à toutes les époques. Cette tendance a pour conséquence l'homonymie et l'existence d'homophones et d'homographes qui coïncident quant à la phonétique ou leur orthographe.

Il va de soi que la plus grande quantité d'homonymes donnent les monosyllabes: ver < lat. *vermis*, vers (prép.) < lat. *versus*, vert < lat. *veridis*. Grâce au contexte l'homonymie ne présente aucun inconvénient. Par contre, c'est le cas le plus fréquent dans les dictons amusants: Si six scies scient six cyprès, chaque scie scie son cyprès. [si si si si si si'près/ʃak si si sɔ̃ si'près].

2. Quant à **la syllabation** des mots français, elle est presque uniforme et simple. Les syllabes ouvertes forment près de 70% dans la chaîne parlée. Le cas le plus fréquent, c'est du type CV- (consonne-voyelle): mo-di-fi-ca-tion, lu-ci-di-té. Moins nombreux est le cas de CCV: [ble-

se]-blesser, [tru-ble]-troubler. Quant aux syllabes fermées, on rencontre surtout le type CVC: [jur-nal] - journal, [par-ti:r] - partir. Les autres types sont rares.

3. Le mot français peut commencer par n'importe quelle **consonne**, toutefois les semi-consonnes initiales sont rares: [j], [w], [h]□□ de même quant au « h aspiré »: haine, haïr, hache. Un nombre restreint des mots commence par [z]: zèbre, zéro, zoo.

Les combinaisons de deux ou trois consonnes au début et à l'intérieur du mot sont rares et apparaissent en général dans les mots empruntés: stress, escrime, phtisie.

En ce qui concerne les voyelles, le français répugne aux hiatus à l'intérieur des mots: appréhender, méandre.

Aur. Sauvageot souligne le rôle exclusif de la consonne initiale dans la différenciation des mots, p.ex., pont, ton, bon, don, fond, vont, long, etc.

4. Les mots français sont privés de **l'accent tonique**. Ils se laissent difficilement isoler dans le discours grâce aux liaisons et aux enchaînements. En revanche, on dégage des groupes de mots qui représentent une unité de sens. On les appelle « groupes rythmiques ». Cette particularité de l'accentuation fait que le mot français perd son autonomie dans la chaîne parlée.

III^e semaine

Plan du cours :

- 1. Caractéristique grammaticale du mot en français moderne.**
- 2. L'identité du mot. Différents types de mots.**
- 4. La définition du mot.**
- 5. Sources d'enrichissement du vocabulaire français. Dynamique lexicale.**
- 6. Relations lexicales sémantiques.**

Caractéristique grammaticale du mot en français moderne

Dans la proposition les mots autonomes remplissent les fonctions de différents termes de la proposition: du sujet, du verbe, du complément, etc.

La faculté de former des propositions permettant d'exprimer des jugements, constitue une des principales caractéristiques grammaticales des mots.

Une autre particularité grammaticale du mot consiste dans ce qu'il appartient à une des parties du discours. Ainsi, on distingue les substantifs, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les pronoms. Cependant, les PDD (parties du discours) se distinguent par leur sens lexical: les substantifs désignent avant tout les objets ou des phénomènes, les verbes - les actions ou les états, les adjectifs – les qualités.

La composition morphémique des mots est aussi étudiée par la grammaire. Pourtant, elle a un intérêt considérable pour la lexicologie. Les racines, les affixes et les désinences sont des morphèmes. Cependant, ces morphèmes expriment d'autres valeurs: les racines ont une va-

leur d'ordre lexical, les désinences – des valeurs grammaticales, les affixes - des valeurs lexico-grammaticales.

L'identité du mot

Comment savoir si l'on a affaire aux mots différents ou aux variantes d'un seul mot?

Quelles sont les variantes possibles d'un mot?

1. Ce sont les variantes de **prononciation**:

But-[by] et [byt], août – [u] et [ut],

Exact-[ɛgzɑ] et [ɛgzakt], contact [kontɑ] et [kontakt].

2. Les variantes **lexico-sémantiques** peuvent être:

a) notionnelles: palette-« plaque » et « coloris d'un peintre ».

b) notionnelle-affectives: massif - pesant, grossier - lourd (d'esprit).

3. Les variantes **stylistico-fonctionnelles** peuvent être:

a) **à support phonique**: « ouais » populaire, « oui » – littéraire ; « aristo »-familier, « aristocrate »-littéraire.

b) **à support notionnel-affectif**:

« marmite »- récipient, gros obus.

4. Les variantes **orthographiques** sont: gaîment et gaiment, saoul et soûl.

Ainsi, pour qu'il y ait des variantes d'un même mot, il suffit d'avoir en commun quelque trait fondamental - phonique ou notionnel.

Pour l'aspect phonique cette communauté se traduit par la présence de la même racine dans les variantes. Cela constitue la base de la structure matérielle du mot.

La communauté notionnelle consiste dans le lien qui s'établit entre les divers sens du mot.

Différents types de mots

Les **mots simples**, constitués d'un seul morphème, s'étudient très vite en morphologie lexicale : il n'y a pas de grand-chose à dire sur eux, ils ne peuvent pas être décomposés en éléments, en unités significatives plus petites. Ex : *table, moustique, vapeur, maison, monument, hameçon...* (les mots simples ne sont pas forcément constitués d'une seule syllabe).

Rappelons qu' un morphème est une unité minimale porteuse de sens. Un radical, un préfixe ou un suffixe, une désinence sont des morphèmes. En dehors de l'histoire de la langue, les mots sont à étudier selon une perspective **synchronique** (et non **diachronique**). Si un préfixe n'est plus senti comme tel, on considère qu'il fait partie du radical et qu'il s'agit d'un mot simple.

Exemples :

- *biscuit* signifie « deux fois cuit » ; mais qui le sait encore ?
- *bureau* est un diminutif de *bure* (*burel*) qui signifie « couverture de meuble faite de cette étoffe de laine / table à écrire / pièce où on a disposé ce meuble » ; mais cette origine n'est plus connue.
- Le *secrétaire* n'est plus l'endroit où l'on dépose des secrets (« tabernacle », fin XII^{ème}), ni le confident des secrets (comme chez Corneille encore).

Si des mots ne sont plus sentis comme appartenant à la même famille, on les considère comme des mots simples différents : ainsi, *muer* et *remuer* : on ne voit plus le rapport de sens entre les deux). A l'inverse, il y a quelquefois des familles d'adoption, comme nous l'indiquons ci-après.

Les autres mots, complexes, sont appelés **mots construits** ; ils sont formés d'au moins deux morphèmes, et ont été constitués selon plusieurs procédés, dont les plus fréquents relèvent de la *dérivation*, ou de la *composition*. On dit qu'ils sont **motivés**, c'est-à-dire qu'ils sont perçus en association avec une forme simple originelle, ils ne reposent pas simplement sur eux-mêmes. C'est une association à l'intérieur de la langue, alors que les mots simples sont associés à une réalité.

A titre d'exemple de motivations fausses, certains mots sont apparentés à une famille d'adoption : *souffreteux* est faussement rapproché de *souffrir*, alors qu'il est dérivé d'un ancien mot *souffraite* = « disette » ; *ouvrable* ne vient pas de *ouvrir*, mais de *ouvrir*; *faubourg* ne vient pas de *faux bourg*, mais de *fors bourg* (*foris* = « dehors »).

Le lexique d'un dictionnaire comprend environ un quart de mots simples et trois quarts de mots construits. Au contraire, une conversation banale (orale) utilise à peu près 80% de mots simples, soit la proportion inverse.

La définition du mot

Après la phonétique et la phonologie, qui s'occupent des sons et la morphologie qui s'occupe des unités minimales de forme et de sens, nous arrivons dans la **lexicologie**, qui s'occupe des masses de mots qui forment le lexique d'une langue, le stock lexical des individus. Nous verrons que la notion même de **mot** est assez complexe et que l'étude des mots demande des procédures assez fines.

Le mot reste le problème central de la lexicologie à cause de la complexité de sa structure idéale et matérielle. Il en est aussi à cause des difficultés à le définir et dégager.

Dans la littérature linguistique il existe une quantité de ses définitions et chacune est loin d'être universelle.

Les définitions du mot proposées par les linguistes français sont souvent générales: elles pourraient s'appliquer non seulement au mot, mais aussi à un groupe des mots et même à une proposition. Telles sont les définitions de Darmesteter, de Meillet et de Dauzat:

1. « ...**le mot est** un son ou un groupe de sons articulés auquel ceux qui parlent attachent une valeur intellectuelle » (Darmesteter.....)

2. «**un mot est** défini par l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammatical donné » (Meillet)

3. « **Le mot est l'union** passagère d'une idée avec un son ou une série de sons » (A.Dauzat. La vie du langage.P.).

Il est, en effet, très difficile de retrouver et tracer les limites du mot. Il en est de même de l'envisager sous tous les aspects: phonétique, grammatical et lexical.

Cependant, une définition qui semble heureuse est faite par R.Boudagov ; elle reflète les propriétés les plus importantes du mot:

«**Le mot** représente la plus petite et indépendante **unité matérielle** (sons et formes) et idéale (sens) de caractère dialectique et historique ». La notion de mot est en réalité une des plus ambiguës qu'on rencontre en linguistique.

Le malentendu vient de ce que pour définir le mot, on se place tantôt au point de vue du lexique, tantôt au point de vue de la grammaire. Dans le premier cas, on appelle «mots» les signes exprimant les idées énoncées dans le discours, les choses dont on parle, p.ex. : « chaise, loup, marcher, rouge », etc. sont des mots.

Dans le second cas, on considère comme mots les unités indécomposables du discours. Alors on dit qu'un impératif « Marche ! » est un mot, mais il exprime aussi l'idée de seconde personne au singulier et l'idée de l'impératif, c'est-à-dire l'idée modale.

Ainsi, ce qu'on appelle le « mot » désigne tantôt un signe purement lexical, sans aucun ingrédient grammatical (« loup »), tantôt un complexe de signes qui fonctionnent dans le discours grâce aux formes grammaticales: « Je vois le loup ».

Il faut donc s'affranchir de la notion incertaine de mot. Alors, Charles Bally propose appeler « sème » (ou « sémantème ») un signe exprimant une idée purement lexicale indépendamment de sa forme, cela

peut être radical: loup, march-, mot simple: bol, rouge, mot suffixal: rougeâtre, mot composé: rouge foncé.

Ainsi, Charles Bally sépare l'aspect lexico-sémantique d'un mot non-actualisé de la forme de ce mot actualisé dans la parole.

Plus récemment André Martinet a introduit la notion de « monème » qui lui paraît plus justifiée que la notion du mot. Selon lui, les monèmes sont les unités minimales de sens. Il y en a autonomes et non-autonomes. Ainsi, dans « nous travaillons », il y a selon Martinet, trois monèmes: nous travaill-ons.

Parmis les monèmes on distingue les lexèmes-monèmes de type ouvert (travaille-) et les morphèmes-monèmes de type fermé (nous et –ons).

Le grand linguiste russe Lev Tcherba a insisté sur l'impossibilité de la définition universelle du mot : « En effet, qu'est-ce que « le mot »? Il me paraît écrit –il, que dans les langues différentes ce n'est pas pareil. De là découle que la notion de mot « en général » n'existe pas . C'est vrai, car les mots appartenant à des langues de typologie différente sont marqués de telles dissemblances que leur confrontation devient une tâche ardue.

Le morphème est pareillement au mot une unité significative de la langue. Mais, à l'opposé du mot, il ne peut désigner en direct les objets et les phénomènes de la réalité. Cette faculté est propre au mot par excellence et fait du mot une unité fondamentale et indispensable de toute langue.

Outre cela, il y a lieu à signaler ses particularités, qui en font une unité de base de la langue.

Le mot est une unité polyfonctionnelle. Il peut remplir les fonctions nominative, significative, communicative, pragmatique.

Le mot peut se transformer en morphème (march-) et constituer une proposition, p.ex.: Marchons! Silence!

L'asymétrie est particulièrement caractéristique du mot. Elle se manifeste visiblement dans la complexité de la structure sémantique. Le même mot a le don de rendre des significations différentes. Les significations elles-mêmes se diffèrent et peuvent être catégorielles: l'objet, l'action, la qualité. Cependant ces significations sont à la base de la distinction des parties du discours. A un niveau plus bas de l'abstraction, le mot peut exprimer des significations telles que: la nombrabilité /la non-nombrabilité, un objet animé/ un être animé. A un niveau encore plus bas le mot traduit diverses significations lexicales différencielles.

Notons encore que le mot constitue une réalité psychologique. C'est avant tout les mots qui permettent de mémoriser nos connaissances et de les communiquer.

Ainsi, le mot est une unité qui possède ses propres traits caractéristiques. Malgré toutes les diversités qui existent dans toutes les langues, il y possède le trait commun. C'est que le mot existe dans toutes les langues à ses deux niveaux : langue-système et parole. Donc, le mot constitue le matériel nécessaire de toute langue.

Pour saisir l'importance de la lexicologie, il vaut la peine de réfléchir sur nos capacités de manipulation lexicale. Chaque locuteur d'une langue possède des milliers de mots. Certains de ces mots sont utilisés tous les jours, mais d'autres n'apparaissent pas dans la bouche ou sous le stylo qu'une ou deux fois par année. Malgré cela, nous arrivons à trouver les mots qu'il nous faut dans un instant, sans même y faire attention. Il y a donc une question de stockage et d'accès qu'il faut examiner.

- Mais avant même d'analyser les mots de la langue française, il faut préciser ce qu'on étudie.

- Le mot est une entité fixée par les règles de l'orthographe. Cette entité est séparée graphiquement des autres entités du même type par un blanc typographique et elle est fixée par les règles de la prononciation.

Cette définition est contestable car:

- elle remet en cause l'autonomie graphique et prosodique du mot:

- dans le temps: les Grecs liaient, à l'écrit, tous les mots entre eux.

- dans l'espace: il existe différents types de langues, notamment les langues polysynthétiques (lire la page Mediom.qc.ca/.../lp-typo.html) sur une typologie des grands types de langues) où toutes les relations grammaticales de la phrase peuvent s'exprimer par des adjonctions ou des transformations faites à un seul radical et où aucune autre partie de la phrase ne peut changer de place.

- dans l'ordre linguistique: il existe des unités lexicales supérieures aux mots: les mots composés.

- dans l'ordre social: il peut y avoir agglutination (par exemple, chez les jeunes enfants, *le lescalier*) ou troncation des mots (*le scalier*).

- elle remet en cause l'autonomie sémantique: par exemple, le mot *pomme-de-terre* compte trois mots mais il y a bel et bien une unité de sens. Ainsi, des unités minimales de sens excèdent la dimension du mot: il s'agit de la collocation figée qui comprend des **clichés**, des expressions propres à une langue et intraduisibles mot à mot dans une autre langue. Exemple: un étranger ne peut pas comprendre « prendre *le train* » s'il cherche le sens de *prendre* + *le* + *train*. Il existe des unités minimales de sens qui sont plus petites que le mot: il s'agit des morphèmes, c'est-à-dire des formes minimales de sens:

Voilà un exemple avec le mot *injustement*:

- base: *juste* (=conforme à la justice)
- *in-*: nie la base (négation)
- *-ment*: sert à introduire les adverbes de manière.

Donc, il y a trois unités minimales de sens dans le mot *injustement*.

Qu'est-ce qu'un dictionnaire?

• Il a en charge de répondre à la science couramment appelée *lexicographie* (=classification et définition des mots. La *lexicologie*, quant à elle, s'occupe de l'étude des mots en contexte). Il y a des points communs entre la lexicographie et la lexicologie:

- étude de la forme des mots: origine du mot (**étymologie**) ;
- étude de la formation des mots: fonds primitif (mots issus du **latin**, du gaulois (vocabulaire surtout agricole), du francique (notamment, le vocabulaire militaire).

- étude des mots empruntés: on parle d'emprunt lorsque le mot est issu d'une langue parlée après la naissance du français. Exemple:

- *poison*, du latin *potionem*
- *potion*, emprunt au latin

Avec le même sens jusqu'au XVII^e siècle, le mot va ensuite se spécialiser. Il en est de même pour *confiance* et *confidence*.

La formation d'un mot

- Il existe cinq possibilités de formation d'un mot:
- Addition d'un élément non autonome (**préfixe** ou **suffixe** = affixe) à une base préexistante. Exemple: **revenir**, **venir**, etc.
 - Combinaison des mots préexistants. Exemples: *gendarme* (issu de gens d'armes), *pomme-de-terre*, etc.
 - Combinaison de deux morphèmes non autonomes: il s'agit de l'interfixation. Par exemple, *orthophonie*, *martifère*, etc. sont des mots qui ne proviennent pas des fonds primitifs (ne sont pas d'origine latine ou grecque). L'interfixe *-cide* se trouve toujours à la finale, l'interfixe *caco-* à l'initiale, l'interfixe *-anthrop-* peut se trouver à la finale ou à l'initiale (exemple pour la place finale: **misanthrope**).

- Troncation: *manif, metro, bac*, etc. La troncation concerne notamment la langue populaire. C'est aussi un procédé très utilisé chez les étudiants.

- Siglaison: il s'agit d'un phénomène moins productif. C'est la formation de sigles à partir de lettres initiales de termes formant une unité lexicale fréquemment employée. Exemples: *radar* (de *Radio Detection And Ranging*), *sida*, etc.

Parfois on n'emploie pas le terme « mot » pour désigner l'unité d'étude en lexicologie, préférant faire usage d'un terme aux consonances plus « techniques ». A. Polguère croit que ce choix lui permet d'introduire de façon précise les deux notions fort importantes de mot-forme et de lexie : le terme mot est ambigu, comme le montrent les exemples ci-dessous.

Les mots-formes apparaissant dans une phrase sont séparables les uns des autres, par insertion d'autres mots-formes. Ainsi, on peut insérer des mots-formes entre chaque paire de mots-formes : Le petit chemin ombragé est bien encombré aujourd'hui. La cohésion interne des mots-formes, quant à elle, se manifeste justement dans le fait qu'une insertion de nouveaux mots-formes à l'intérieur des mots-formes eux-mêmes est impossible. On ne peut construire des phrases comme : Le cheomb-ragémin est encombienbré.

Concluons sur le « rejet » du terme **mot** de la terminologie en résumant les faits : 1. Mot est un terme très ambigu. 2. On considérera qu'il ne fait pas partie de la terminologie linguistique. 3. On utilisera à la place soit le terme mot-forme soit le terme lexie, selon la notion dont il sera question. 4. La notion de mot-forme a reçu une définition qui sera satisfaisante pour nos besoins. 5. La notion de **lexie** a été grossièrement caractérisée comme étant un regroupement de mots-formes qui ne se distinguent que par la flexion. Il existe aussi des lexies d'un autre type, - les locutions, ce qui permettra de proposer une définition à peu près satisfaisante de la lexie.

La caractérisation proposée pour la lexie est incomplète et ne tient pas compte du fait que certaines lexies ne sont pas des regroupements de simples mots-formes, mais plutôt des regroupements d'expressions linguistiques complexes. Il s'agit des locutions, comme par exemple : 1 les locutions nominales : FRUIT DE MER, NID DE POULE, ... ; 2 les locutions verbales : PASSER À TABAC, ROULER SA BOSSE, ... ; 3 les locutions adjectivales : D'ACCORD, EN PANNE, ... ; 4 les locutions adverbiales : EN VITESSE, AU HASARD, ... ; 5 les locutions prépositionnelles : À PROPOS DE, EN REGARD DE, ... Car les locutions sont des lexies, elles tendent à faire perdre aux éléments dont elles sont formellement constituées, leur autonomie de fonctionnement dans la phrase. Il est ainsi souvent difficile, voire impossible, d'insérer des éléments dans une expression lorsque celle-ci correspond à une lexie de la langue. Comparez les deux phrases ci-dessous : a. Il a mangé une salade pourrie de la ferme. b. Il a mangé un fruit pourri de mer. La phrase a est parfaite alors que b est agrammaticale. Cela est dû au fait que fruit de mer correspond à une lexie du français alors que l'expression salade de la ferme, quant à elle, n'est que la résultante de la combinaison régulière des quatre lexies distinctes SALADE, DE, LE (au féminin singulier) et FERME. Toutes les locutions n'ont pas la même rigidité d'emploi que FRUIT DE MER. Malgré ces divergences, on peut dire que toutes les locutions sont des expressions qui, un peu comme des mots-formes, manifestent une autonomie de fonctionnement et un certain degré de cohésion (ce dernier variant d'une lexie à l'autre). Tout se passe donc comme si les mots-formes apparaissant dans fruit de mer avaient perdu une partie de leurs propriétés de combinatoire. Cela est en réalité la conséquence d'un fait plus profond : ces mots-formes ont perdu une partie de leur nature de signe linguistique, et notamment leur sens. En effet, alors que le sens d'une expression libre comme « salade de la ferme » est la résultante de la composition des sens de chacun de ses constituants, « un fruit de mer » n'est pas un fruit qui pousse dans la mer. Bien entendu, on peut comprendre la métaphore mise en jeu dans fruit de mer : cet aliment est un peu comme un fruit (on le « récolte »

pour le manger) qui pousserait dans la mer. Mais la tentative d'explication s'arrête là et nous avons ici une métaphore que la langue a figée. On dira que les locutions transgressent, au moins en partie, le principe de compositionnalité sémantique, qui veut qu'une expression linguistique soit directement calculable — dans sa composition lexicale et sa structure syntaxique — à partir du sens de chacun de ses constituants. Il est parfois difficile de percevoir la non compositionnalité sémantique des locutions appartenant au français, les locutions qui nous sont devenues au cours des ans tellement familières. »

A. Polguère propose une définition de **la lexie** qui tient compte de la nature lexicale des locutions : Une lexie, aussi appelée unité lexicale, est un regroupement de mots-formes (lexie simple) ou de constructions linguistiques (locution) qui ne se distinguent que par la flexion. Chaque lexie est associée à un sens donné, que l'on retrouve dans le signifié de chacun des signes (mots-formes ou constructions linguistiques) auxquels elle correspond (A. Polguère : <http://www.fas.umonreal.ca/ling/olsti>).

Étude des lexies et étude de la sémantique des langues. En tant que signe linguistique ou, plus précisément, en tant que regroupement de signes linguistiques (ses mots-formes associés), la lexie peut être décrite selon trois axes : 1 son sens (signifié) ; 2 sa forme (signifiant) ; 3 ses propriétés de combinatoire. Le sens est mentionné ici en premier, car c'est bien évidemment la caractéristique de la lexie qui nous intéresse le plus en lexicologie.

Sources d'enrichissement du vocabulaire français.

Dynamique lexicale

C'est avant tout dans l'histoire de la société qu'il faut chercher les causes de l'enrichissement du vocabulaire. Les changements sociaux et le progrès technique et scientifique modifient sans cesse la langue. Et c'est le peuple toute entier qui participe à ce processus.

Dans l'optique du noyau et de la périphérie lexicale, la dynamique lexicale est abordée, chez Tournier & Tournier (2009 : 117-118), dans la perspective des quatre ensembles sur lesquels repose la lexicogenèse : le lexique réel, le lexique potentiel, le non-lexique et le xénolexique. Entre eux s'effectue des mouvements et échanges qui aboutissent au renouvellement du lexique en synchronie dynamique.

a) **le lexique réel** est l'ensemble des unités lexicales réalisées, à partir duquel on peut induire les règles lexicogéniques en usage. Il comprend une zone sûre, constituée des mots répertoriés, et une zone floue, ou frange lexicale, constituée des lexies réalisées mais non répertoriées dans les dictionnaires.

b) **le lexique potentiel** est l'ensemble des mots non réalisées (peu fréquents dans l'usage, compréhensibles) mais possibles selon les règles lexicogéniques en usage (ce type de lexique est souvent nommé lexique en puissance pour son caractère incalculable).

c) **le non-lexique** est l'ensemble des unités lexicales impossibles (dans un état de langue donné, ce lexique « attend » le changement des règles lexicogéniques pour tenter de pénétrer dans le lexique réel).

d) **le xénolexique** est l'ensemble des lexiques réels des autres langues, qui peuvent être empruntés par le français et, une fois implantés, fournir le lexique potentiel créé à partir de leur base (p. ex. un tweet > tweeter, retweeter, etc.).

Représentons la voie suivie par les unités lexicales possibles lorsqu'elles se réalisent. Le plus souvent, elles séjournent un certain temps dans la frange lexicale, avant d'être ensuite admises dans la zone sûre, c'est-à-dire quand elles entrent dans l'usage de la plupart des locuteurs de la langue, à quoi devrait réagir la récolte des nouveaux mots par les dictionnaires actualisés (ce qui n'est pas toujours immédiat).

L'apparition des néologismes ne doit pas être comprise comme un fait isolé. Le moteur de la nouveauté est le mécanisme qui est mis en jeu, et non pas un mot. Ce dernier n'est que le produit de ce mécanisme qui est reconnaissable dès que plusieurs mots entrent dans le lexique réel.

RELATIONS LEXICALES SÉMANTIQUES

C'est une analyse des unités lexicales en fonction de leur sens. À côté de la morphologie lexicale, l'objet de la lexicologie est également l'étude des lexèmes ou des unités lexicales du point de vue des rapports sémantiques qu'ils entretiennent entre eux. Ces rapports sémantiques entre les unités lexicales sont plus ou moins étroits et se divisent en deux types (les diverses « -onymies » viennent du mot grec *ónoma* « appellation, nom »). Selon A.Polická, ce sont les rapports du type suivant : A) **hiérarchiques** (d'implications sémantiques et d'inclusions) – si les unités n'ont pas le même rang (hypo- et hyperonymie et relation partie-tout), B) **d'équivalence (identité)** et **d'opposition** – unités de même rang (synonymie, antonymie et co-hyponymie) -sauf relation partie-tout, toutes ces relations contribuent à la structuration du lexique sur le plan paradigmatique, C) un signe peut offrir **plusieurs significations (polysémie)** mais son côté formel peut poser des problèmes d'analyse (**ressemblance formelle** – homonymie, paronymie). Ces relations sont définies en contexte, c'est-à-dire à l'aide de la syntaxe > leur sens se concrétise sur le plan syntagmatique (A.Polická 2014 : 35). Selon la théorie fonctionnelle de la double articulation d'André Martinet (1960 : 13-15, 17-18) qui schématise l'organisation spécifique du langage humain, tout énoncé s'articule sur deux plans : le deuxième plan nous est intimement connu à travers le cours de phonologie (nombre infini de combinaisons des unités distinctives : les phonèmes). En lexicologie, nous nous intéressons au plan de la première articulation où l'énoncé s'articule linéairement en unités douées de sens (unités significatives : phrases, syntagmes, mots, etc.) dont les plus petites sont appelées

monèmes par Martinet (ou morphèmes par d'autres linguistes) (Dubois et al. 2007 : 50). Ex. La phrase *Ma fille t'écrira*. s'articule ainsi en six monèmes [ma-fij-t-ek-ri'-ra], dont chacun peut être remplacé, dans le même environnement, par d'autres monèmes sur l'axe paradigmatique (ta, sa fille), ou peut se retrouver, dans un environnement différent, combiné à d'autres monèmes sur l'axe syntagmatique (mon fils) (pour une explication des notions axe syntagmatique/paradigmatique).

Au niveau de la deuxième articulation, chaque monème s'articule à son tour dans son signifiant en unités dépourvues de sens (les plus petites sont les phonèmes), en nombre limité dans chaque langue (36 en français). Le monème *écr-* est formé de trois phonèmes, /e/,/k/,/r/ dont chacun peut être remplacé par d'autres dans le même environnement ou se combiner à d'autres pour former un monème différent [kre-], [ker -], [rek-], etc. Le signifié peut également se décomposer, mais non linéairement, en unités de sens (sèmes) : fille = /humain/ + /jeune/ + /féminin/.

Cependant le rapport entre la langue et son système d'un côté, et l'histoire du peuple d'un autre côté, n'est jamais direct et immédiat. C'est que les changements linguistiques se réalisent d'après leurs propres lois. C'est le vocabulaire qui représente un système ouvert aux innovations de toutes sortes. À tout moment nous assistons à l'apparition de vocables nouveaux. On fait aussi et toujours des emprunts aux autres langues.

Ainsi, les principales sources de l'enrichissement du vocabulaire sont:

1. l'évolution sémantique des mots,
2. la formation de mots nouveaux, 3. les emprunts.

IV^e semaine
Plan du cours :

- 1. L'évolution sémantique des mots. Sens lexical comme ensemble.**
- 2. La création lexicale. Aspects historiques. Les procédés de création.**
- 3. La polysémie et la monosémie des mots.**
- 4. Les différents types de sens.**
- 5. La restriction, l'extension et le déplacement du sens.**

L'évolution sémantique des mots. Sens lexical comme ensemble

La science qui traite de la structure sémantique des unités lexicales et son évolution, est appelée sémantique (< gr. *sēma*, «signe»), ce terme est proposé par le linguiste français M.Bréal en 1897.

L'évolution sémantique des mots est une source interne féconde de l'enrichissement du vocabulaire. Il serait encombrant pour la langue d'avoir un vocable nouveau pour chaque notion qui vient d'apparaître. La langue souffle alors une vie nouvelle aux mots qu'elle possède déjà. Ainsi chaque mot développe sa structure sémantique Mais d'abord il faut préciser la notion du sens lexical.

Avant de passer en revue les différentes relations lexicales, arrêtons-nous sur les liens logiques et sur les complexités liées à la construction du sens lexical, en tant qu' « ensemble structuré d'autres sens lexicaux » (Polguère 2002 : 118). Il postule quatre types de relations sémantiques lexicales d'un point de vue logique :

- 1) identité de sens, p. ex., « vélo » = « bicyclette »,
- 2) intersection de sens, p. ex. « chien », « poisson » = « animal »
- 3) inclusion de sens, p. ex., « animal » « chien ».

4) disjonction de sens, p. ex., « chien », « rêver » = Ø (on parle de la relation d'incompatibilité ; ne sera pas traité ici pour sa petite utilité en pratique – sauf pour la création de quelques métaphores littéraires.

Rappelons que F. Čermák (2010 : 253) ne parle pas de l'identité de sens mais distingue deux autres relations : unification (l'ensemble forme la catégorie des arbres fruitiers) et opposition (court | long, chien | chienne). Or, nous rappelons avec Polguère (ibid : 119) que ces schémas ne sont structurants qu'à première vue. Ex. le sens de « chien » contient non seulement « animal » mais aussi « museau » et « queue ». Une définition dans un dictionnaire pourrait alors être la suivante : chien, n.m. = animal au museau allongé possédant une queue. Ainsi, on voit que le rapport qu'entretiennent « chien » et « animal » est tout à fait différent de celui qu'il entretient avec « museau » et « queue », qui serait pourtant important pour sa définition (définition des canidés), pour la création des locutions figées métaphoriques, etc. En sémantique, on parle de plus d'une cinquantaine de fonctions lexicales (Polguère 2002 : 144) qui affectent le modèle ensembliste.

Structuration sémantique du lexique : réseaux et champs lexicaux, champs sémasiologiques

La linguistique moderne a mis fin à la vieille notion du lexique considéré comme un répertoire de mots. La relation entre la forme (image acoustique et graphique) et le concept mental est beaucoup plus complexe. Pour cette raison, le lexique doit désormais être considéré comme un ensemble de structures (Niklas-Salminen 1997 : 128), c'est-à-dire structuré dans des ensembles qui créent des réseaux en fonction des relations logiques qui les relient. Tout lexème monosémique est projeté dans le réseau lexical de la langue en fonction des relations qu'il entretient avec les autres lexies au niveau sémantique.

Selon le sens de l'analyse de la relation entre la forme et le sens du signe linguistique, la démarche que l'individu fait pour arriver

à catégoriser la langue de façon conceptuelle, on distingue deux approches : A) **onomasiologique** et B) **sémasiologique** : A) Ce type de démarche consiste, comme le mot grec *ónoma* (= le nom) l'indique, à partir du concept (notion commune), c'est-à-dire du signifié vers le signifiant, pour trouver dans le lexique disponible comment cette notion se réalise. Cet outil de classement du lexique disponible s'appelle le thésaurus. On peut définir un thésaurus en tant que « livre dans lequel les mots sont regroupés en fonction de leur signification » (Geeraerts & Grondelaers in Delbecque 2002 : 47).

Par exemple, Le Thésaurus Larousse (1992) regroupe les mots synonymiques (et antonymiques) pour le sens propre (a) et le sens figuré (b) du mot « fruit » : de façon suivante : fruit, n. m. a. fruits rouges, graines, noix, féculent, agrume, blé, pépin, semence, etc. b. résultat, effet, conséquence, impact, incidence, suite, produit, production, rejet, rejeton, descendance. Basé sur l'approche onomasiologique, le « fruit » (au sens abstrait) du thésaurus est la constitution des champs lexicaux pour chacune des acceptions du mot « fruit ».

Comparez les thésaurus avec les dictionnaires des synonymes. Que constatez-vous ? Par exemple, le champ lexical du « vin » comporte au moins cent-vingt adjectifs qui peuvent qualifier le vin : accrocheur, acerbe, acide, agressif, allongé, ample, âpre, aqueux, aromatique, arrondi, astringent, austère, avare.....vanillé, végétal, velouté, verdelet, vert, vif, vineux (Tournier & Tournier 2009 : 60). Le champ lexical recouvre alors tout ce que les concepts mentaux des usagers d'une langue peuvent reconnaître comme représentatif du domaine en question, toutes les formes qui puissent leur venir à l'esprit.

Or, il ne faut pas confondre le champ lexical avec le champ associatif (psycholinguistiquement explicable, sans délimitation : il comprend les rapports dérivationnels, sémantiques, homonymiques, synonymiques, culturels, etc.)! D'un point de vue structurel, on pourrait concevoir que la totalité du lexique d'une langue soit constituée par

l'articulation de tous les champs lexicaux restreints, puis leur insertion dans des champs lexicaux de plus en plus généraux (Niklas-Salminen 1997 : 129). En d'autres mots, le champ lexical représente une réalisation d'un champ notionnel donné (ensemble de signifiés correspondant à une notion plus générale) (Tournier & Tournier 2009 : 61).

Les dictionnaires notionnels qui vont de l'idée aux mots (signifié > signifiant) sont appelées également dictionnaires analogiques. L'analyse onomasiologique a pour but de mettre à jour la structure sous-jacente d'un ensemble de mots conceptuellement proches, de voir comment ils s'organisent dans le champ lexical. Elle permet également de mieux comprendre d'où viennent les nouveaux items lexicaux.

Est-ce que les lexèmes tels que petit déjeuner, en-cas, collation, déjeuner, goûter, dîner, souper sont apparentés ? La réponse est oui, ils appartiennent au même champ lexical, car ils renvoient tous au domaine conceptuel « repas ». Le lecteur assidu doit remarquer ici le doublet terminologique, champ notionnel étant une variante du domaine conceptuel (terme utilisé plutôt en linguistique cognitive. Un autre type de démarche est, en revanche, basée sur le signifiant (la forme) pour laquelle on cherche la signification de façon la plus exhaustive possible (notamment pour les mots polysémiques, tel « fruit » ci-dessus). La perspective sémasiologique caractérise le dictionnaire de langue qui part du mot-entrée (signifiant graphique) et aboutit aux différents signifiés (définitions) (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 49).

Pour la grande variabilité des termes employés par les linguistes (champ conceptuel ou, génériquement, champ sémasiologique, voire même (emploi critiqué car hyperonyme) champ sémantique), nous allons simplement mentionner le fait que les sèmes à catégoriser dans un champ doivent s'organiser en fonction de leur centralité par rapport au noyau et à la périphérie (traits centraux = typiques / marginaux = spécifiques) > d'où la notion de prototype.

Parmi les **rappports paradigmatiques**, ceux relatifs à la hiérarchie sont centraux : ils structurent le lexique en sous-systèmes lexicaux dans toutes les langues vivantes parce que toute société a tendance à structurer le monde autour d'elle d'une manière qui correspond à sa vision du monde. Les relations hiérarchiques comprennent deux sous-catégories : 1) relation d'hyponymie et d'hyponymie et 2) relation partie-tout. Tandis que la première permet d'organiser les choses et les concepts mentaux de façon taxinomique, la deuxième reflète le mieux les complexes des relations extralinguistiques du monde qui nous entoure. Les deux relations apportent une structuration essentielle pour la construction des thésaurus dans **l'approche onomasiologique**.

Relevons dans les trois phrases qui suivent les syntagmes lexicaux qui désignent le même référent. Mon copain m'a offert un bouquet de marguerites de Transvaal. Après avoir toussé toute la nuit, j'ai compris que je suis allergique aux astéridées. Ces fleurs ne peuvent pas rester dans la même chambre que moi plus de deux heures, m'a dit le médecin. Réfléchissez si nous recevons les informations au fur et à mesure de la lecture au niveau du référent relevé.

Vers un lexique (non-)organisable. En observant la taxinomie végétale on pourrait croire que le lexique forme un ensemble bien structuré, une mosaïque parfaite où chaque item lexical trouverait « sa place » de façon bien définie. C'est un leurre qui peut être expliqué : a) par le nombre très élevé des trous lexicaux et b) par les problèmes de délimitation des niveaux hiérarchiques auxquels il convient de situer une forme lexicale puisque de nombreux hyponymes appartiennent à une catégorie hyperonymique mixte (Geeraerts & Grondelaers in Delbecque 2002 : 67). Par exemple, « jupe » est classable sous « vêtement de femme » pour toutes les générations mais pantalon n'est plus tellement « vêtement d'homme », étant donné qu'il y a de plus en plus de vêtements unisex. Ces chevauchements affectent la plupart des lexèmes d'usage courant et les lexicologues oscillent parfois entre définitions trop

scientifiques (mais univoques au niveau taxinomique grâce à la consultation avec les experts du domaine en question, par exemple, l'hyperonyme de la courgette est « fruit » (PRE 2009 : courgette est défini comme « fruit, consommé cuit comme légume »)..La vision des lexicographes dépend souvent de leur vision du monde en fonction de leur appartenance générationnelle et socio-culturelle. Le modèle idéal serait d'avoir recours aux enquêtes sociométriques afin de pouvoir établir une corrélation entre l'opinion des experts et la compréhension intuitive de la hiérarchie par les usagers, une approche qui est a priori basée sur la fréquence d'emploi, sur la prototypicité.

La création lexicale. Aspects historiques

Les procédés de création sont divers :

- l'onomatopée : un *crin-crin*,
- la dérivation (préfixes, suffixes : affixes sur un radical), qui peut être populaire (simple) ou savante (sur le radical latin, préfixes grecs parfois) : la *désolidarisation*,
- la dérivation impropre, ou conversion, y compris l'utilisation d'un nom propre comme nom commun : un petit *noir*, un gros *rouge*, une *poubelle*,
- la composition dite populaire (mots autonomes en français, associés: un *porte-monnaie*,
- la composition savante, ou interfixation, ou recomposition (mots anciens, en français non autonomes: *l'anthropologie* ; on peut y associer la composition d'origine étrangère: *matamore*, de l'espagnol = tueur de more) ; divers mélanges sont possibles, comme dans *CDgraphie*,
- l'abréviation : une *auto.*, la siglaison (initiales des mots) : la *SNCF* ; un sigle peut devenir un mot normal, sans majuscules : *radar* = *RA*dio*D*etection *A*nd *R*anging ; un acronyme combine les syllabes initiales : *fortran* = *formula translation* (en anglais),

- le télescopage, les mots-valises (début d'un mot + fin d'un 2ème, grâce à un élément commun) : la *stagflation* (*stagnation* + *inflation*),
- l'emprunt aux langues étrangères : un *week-end*,
- l'invention pure et simple (*gaz*, 1670, fait par un chimiste belge sur le modèle de *chaos*).

Parfois, le destin des mots est complexe et aléatoire : le gaz de combat utilisé en 1914-18, qui est l'*éthyle dichloré*, a été appelé par les allemands *Lost*, du nom des deux charmants inventeurs, *LOmal* et *STeinkoff*; les anglais l'ont appelé *gaz moutarde* à cause de son odeur, et les français *ypérite* parce que c'est dans la région d'Yprès qu'il a été utilisé pour la première fois, nom que certains écrivent *hypérite* en croyant que c'est du grec...

La polysémie et la monosémie des mots

La langue, sans polysémie des mots, serait „un enfer linguistique,” selon l'expression de Otto Espersen. Aucune mémoire ne retiendrait les vocables à un sens unique.

Il n'y a pas de limite tranchée entre les sens d'un même mot. Sitôt que les liens sémantiques des acceptions d'un vocable se rompent, on pourra parler de l'homonymie. Elle présente la limite sémantique d'un mot.

Donc, la polysémie est la faculté du mot d'avoir plusieurs sens à une époque donnée. P.ex., le mot « perle » a désigné d'abord 1) « un corps rond et nacré qui se forme dans certains coquillages »; 2) puis, par analogie, « une petite boule de verre percée d'un trou et qui sert d'ornement ».

Au sens figuré, « perle » nomme 3) des gouttes de rosée et 4) une chose, une personne sans défaut.

Notons que la polysémie est très caractéristique pour le vocabulaire français. Mais la facilité de la compréhension est due à la monosémie

des mots dans la parole grâce au contexte. Le contexte apparaît comme actualisateur sémantique.

Le mot peut acquérir un sens particulier selon le milieu social ou professionnel où il a cours, p.ex., le mot « opération » prend une valeur différente dans la bouche d'un médecin, d'un militaire ou d'un financier.

En ce qui concerne les mots à sens unique, c'est-à-dire, les mots monosémiques, ils sont peu nombreux, p.ex., bouleau, platane, frêle; canari, moineau, corbeau; villa, cottage, yaourt, etc.

Comme on le devine, ce sont dans la plupart des cas ceux qui désignent les objets de quelque classe, p.ex., arbre, oiseau, maison.

Une place à part revient aux termes. Car ils expriment des notions scientifiques ou spéciales, ils devraient être monosémiques. C'est une condition de leur bon fonctionnement dans la langue.

Une autre condition importante du bon fonctionnement des termes, c'est l'absence de toute nuance affective. C'est que les termes ne servent pas à exprimer les émotions. Ils tendent à présenter les phénomènes du point de vue rationnel.

Les différents types de sens

Les sens des mots se classent d'après quelque types essentiels.

Tout mot polysémique possède un sens propre et dérivé, p.ex., le mot « bouche » < bucca du latin populaire. Les acceptions les plus importantes sont: 1) cavité en bas du visage; 2) ouverture d'un canon, d'un four 3) pl. embouchure d'un fleuve. Le premier sens est le sens propre de ce mot. Pourtant ce sens propre peut se déplacer; autrefois « bucca » signifiait la joue. C'était alors le sens propre de ce mot. Et les sens dérivés remontent à ce sens propre. Ils ne peuvent être dégagés qu'à la suite des recherches diachroniques.

Dans la synchronie on distingue le sens principal et le sens secondaire d'un mot polysémique. Le sens principal peut coïncider avec son sens propre ou dérivé. P.ex., jusqu'au XVI siècle le sens propre du substantif « travail » était aussi son sens principal- « tourment » , « chagrin », « peine ». Plus tard il s'est déplacé et a coïncidé avec le sens dérivé « besogne », « ouvrage ».

Le sens principal dépend moins du contexte que les sens secondaires, car il est le plus employé. Ensuite, on va examiner de près les phénomènes suivants:

1. La restriction et l'extension du sens des mots.
2. La métonymie.
3. La métaphore.
4. Le glissement de sens:
 - a) l'amélioration et la péjoration,
 - b) l'affaiblissement et l'intensification du sens des mots.

La restriction, l'extension et le déplacement du sens

On assiste à la restriction ou à l'extension du sens d'un mot, s'il y a respectivement spécialisation ou généralisation de la notion exprimée. On pourrait représenter ces processus par les figures suivantes:

A ~~A~~ ou Ab A, ~~ou~~ A est la notion de genre, b -l'indice notionnel différentiel et la flèche symbolise le transfert sémantique, p.ex., « viande » < lat. « vivère » signifiait encore au XVII siècle n'importe quelle nourriture; plus tard ce sens c'est restreint et ne désigne aujourd'hui que la chair des animaux de boucherie; « poison » avait autrefois le sens général de breuvage. « Sevrer » voulait dire autrefois « séparer » et signifie de nos jours seulement « cesser l'allaitement ».

L'extension du sens présente un processus contraire à celui de la restriction, p.ex.: « arriver » < du latin arripāre, signifiait d'abord « arriver à la rive ».

On distingue aussi les sens phraséologiquement liés qui s'opposent aux sens libres. Cela veut dire que les mots aux sens libres peuvent se grouper et s'employer avec d'autres mots sans entraves, p.ex., table, chaise, mur, homme, animal. Il en est autrement pour le mot « remporter », car on dit « remporter la victoire », le succès, mais on ne dit pas « remporter la réussite ». En ce cas on dit que ce mot possède un sens phraséologiquement lié.

Si les sens dépendent de la construction syntaxique où le mot est employé, alors on parle des sens syntaxiquement déterminés, p.ex., c'est le cas si une préposition change le sens du même verbe: participer à - prendre part à qch; participer de - se rapprocher de qch, provenir de qn, qch.

Il serait utile de distinguer les sens directs et figurés des mots. Les mots servent avant tout à dénommer s'ils sont pris au sens direct, p.ex., dans les expressions « les bras d'un fauteuil », « prendre dans ses bras ». Les sens figurés caractérisent les phénomènes de la réalité, p.ex., « éclipser ses rivaux ».

Du point de vue logico-psychologique, l'évolution sémantique présente les types différents, ce sont: « atteindre la rive », ensuite « parvenir dans n'importe quel lieu ». Fruit < lat. fructus signifiait résultat d'un travail, ensuite « produit de la floraison » et de nouveau « résultat d'un travail ». « Panier » était d'abord une corbeille pour le pain et aujourd'hui « une corbeille » en général.

Le déplacement de sens se fait dans le cadre de la même notion de genre, p.ex., le mot « chambre » ne désigne plus n'importe quelle pièce mais la pièce où l'on se couche.

V^e semaine.

Plan du cours :

1. La métonymie.
2. La métaphore.
3. Le glissement de sens.
4. L'amélioration et la péjoration du sens. Niveaux de langage, amélioration, péjoration.

La métonymie

Ce terme provient des mots grecs: « **meta** »—changement et « **onuma** » –nom. C'est la dénomination d'un objet par un autre lié au premier par un rapport de contiguïté. Donc, le lien est à la base de la métonymie et il a toujours un caractère réel objectif.

Le transfert métonymique peut être représenté de la manière suivante: abc > (def) > (abc). Les lettres minuscules sont les indices notionnels et le signe indique l'existence d'un rapport sémantique qui à partir le sens de « meuble supporté par des pieds » a acquis par métonymie les sens suivants:

p.ex., « table » - a) nourriture servie à table, b) personnes qui prennent un repas à table. La figure de la métonymie abc > (def) > abc) témoigne que le sens dérivé suppose un rapport entre l'ensemble d'indices nouvellement surgis (def)= « nourriture » ou « personne » et l'ensemble d'indices différentiels qui constituent le sens générateur (abc)=table. Ce rapport est différent: dans le cas a) il est « qui se trouve sur » dans le cas b) « qui se trouve autour de ».

I. On prend la partie pour le tout et inversement le tout pour la partie. Ce genre de métonymie est appelé aussi synecdoque.

1. L'homme peut être dénommé par une partie de son corps: « C'est une bonne tête! » « Une vieille moustache (=un soldat) ».

2. Parfois les noms des vêtements, des armes, des instruments de musique désignent l'homme: « une soutane » (un curé), « un talon rouge » (gentilhomme du 17 siècle), on dira aussi « un violon », « un clairon », « un tambour ».

3. Les animaux sont parfois dénommés par les parties de leurs corps: une huppe (hoche-queue).

Les cas où le tout sert à désigner la partie sont plus rares; le nom d'un animal sert à désigner la peau ou la fourrure: hermine, daim, loutre, chevreau, etc.

II. On prend le contenant pour le contenu et inversement: « la ville était sur pied », « la maison était en émoi ».

Les cas où le contenant est dénommé par le contenu sont rares: « un café », « un billard ».

III. On prend parfois la matière pour la chose fabriquée: « le carton » est aussi une sorte de porte-feuille à dessiner. Les substantifs « fer », « marbre », « bronze » désignent aussi les objets qui en sont fabriqués.

IV. Le nom du producteur désigne parfois la manière dont s'accomplit une action: « avoir une belle main » - « avoir une belle écriture ».

V. Par certains noms de lieu on nomme des produits qui y sont fabriqués: « cognac », « bordeaux », « camembert », « cahors », etc.

VI. Un type très fréquent de la métonymie consiste à faire passer certains termes du sens abstrait au sens concret: « ameublement » - « action de meubler » désigne par métonymie « l'ensemble de meubles ».

De même le nom d'une qualité abstraite peut s'appliquer à la chose ou à la personne possédant cette qualité: « un talent », « une beauté », « une nouveauté », « des douceurs » etc.

Méronyme, n.m. provient du grec, littéralement « nom de la partie ». **Holonyme**, n.m. provient du grec, littéralement - « nom du tout » (ongle fait partie de doigt → main → bras → corps).

Les similitudes entre les méronymes et les hyponymes peuvent se traduire en schémas ensemblistes où un lexème appartient à un ensemble donné qui fait partie d'un ensemble hiérarchiquement plus élevé. Or, cette « appartenance » est différente : tandis que la marguerite est une sorte de fleur (fleur impose ses propriétés sémiques à ses hyponymes), le doigt fait partie du corps humain (les parties ne sont pas homogènes, chacune est plus ou moins insolite). Cette astuce périphrastique est fort utile lors de la distinction entre les hyponymes et les méronymes. La relation partie-tout peut se paraphraser également à l'aide des verbes « avoir » ou « contenir ». Voici une relation d'appartenance du méronyme (en position de l'objet) à son holonyme (le sujet):

La main a (contient) un doigt. Le béton contient du ciment (Dans le béton, il y a du ciment). La jungle a/contient des animaux (Dans la jungle, il y a des animaux). En revanche, pour la relation d'inclusion, telle que celle hyponymique, l'hyponyme est dominé par un nom attribut (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 82) : La marguerite est une fleur.

La différence se situe également au niveau des reprises anaphoriques : les méronymes peuvent figurer en position d'anaphores associatives dans les phrases consécutives : « J'aimerais visiter un jour la vraie jungle ; les animaux doivent y être splendides ». « Ce béton ne s'endurcit pas. As-tu mis suffisamment de ciment ? » Les deux expressions anaphoriques (les animaux, de ciment) correspondent à la partie et renvoient à des référents du tout identifiés de façon indirecte (associations mentales) par l'intermédiaire des antécédents (la (vraie) jungle, ce béton). – Nous savons par les cours de grammaire normative que les parties du corps des animés ont un régime particulier qui nous oblige à utiliser le possessif : La fille a dormi toute la matinée. Ses cheveux ont été défaits. La différence entre les hyponymes et les méronymes est évidente pour certains types de substantifs. Dans la plupart des cas ce sont des noms concrets comptables.

D'autant plus que l'aptitude des noms concrets à être hiérarchisées selon le modèle partie-tout est évidente (doigt fait partie de la main) et l'astuce périprastique « fait partie de » et « est une sorte de » distingue clairement les holonymes des hyperonymes, d'autant moins ces constats sont applicables pour les noms abstraits : « tempérance » montre clairement que « tempérance » fait partie des vertus (vertu est son holonyme) mais est également une sorte de vertu (vertu est incluant dans la définition par inclusion susmentionnée).

La situation similairement ambiguë peut être constatée pour d'autres parties du discours, y compris les verbes : p. ex. le thésaurus du verbe « jardiner » est arroser, bêcher, biner, bouturer, butter, désherber, sarcler, semer, tailler, tuteurer, etc. (Niklas-Salminen 1997 : 119-120) ; « sarcler » fait partie d'une sorte de jardinage. En pratique lexicographique, la typologie qui s'instaure dans le cadre de la relation partie-tout est une des façons d'organiser les dictionnaires onomasiologiques appelés thésaurus. Ces derniers sont redécouverts, ces derniers temps, avec les besoins du traitement automatique des langues. Critiqués jadis comme non-exhaustifs ou difficiles d'orientation (les anciens dictionnaires manquaient souvent d'index alphabétique). On y organise la connaissance humaine sous différentes « classes », p. ex., relations abstraites, espace, physique, sensations, etc.

En lexicologie théorique, la typologie des sous-catégories de la relation partie-tout manque d'une délimitation rigoureuse : pour le français, Lehmann & Martin-Berthet (2012 : 83) énumèrent six types de relations méronymiques, à savoir : a) membre-ensemble (arbre : forêt, musicien : orchestre, père : famille), b) composant-assemblage (anse : tasse, roue : voiture, guidon : bicyclette), c) portion-masse (part : gâteau, flocon : neige, goutte : pluie), d) matière-objet (cuir : valise, acier : bicyclette, papier : livre), e) activité-phase (discours : péroration, dimanche : semaine), f) zone-lieu (oasis : désert, caisse : supermarché).

La métaphore

Le terme « métaphore » vient du grec « metaphora » qui veut dire « transfer ». C'est la dénomination d'un objet par un autre lié au premier par une association de similitude.

Par métaphore on désigne un nouvel objet ou phénomène. Contrairement à la métonymie, la métaphore suppose quelque propriété ou trait commun avec l'objet ou le phénomène déjà désigné par le mot. Et ce trait de similitude est parfois subjectif, arbitraire.

La figure de la métaphore sera: abc > dec, où «c» est l'indice notionnel commun.

La métaphore est un procédé sémantique extrêmement fécond. Les métaphores concrètes sont bien fréquentes. Ce sont souvent les noms d'objet qui servent à désigner d'autres objets de la réalité: le nez d'un navire, le bec d'un bouilloire, le col d'une bouteille, etc.

Certaines métaphores désignent l'homme par le nom d'un objet concret: « C'est une véritable fontaine! » on dit de la personne qui pleure facilement; « quelle grande perche de fille! » –de celle qui est longue comme une perche.

Souvent les métaphores désignent l'homme par le nom d'un animal; ce sont parfois des appellations injurieuses: un animal, un cochon, un âne, une vache, une oie.

La métaphore est un moyen très usité de la création de sens abstraits partant de sens concrets.

A l'origine de la métaphore il y a toujours une image. Cependant parfois seules les dépouilles étymologiques font revivre l'image initiale.

On peut dire la même chose de « rue », « poudre », « penser » qui signifiait à l'origine « ride », « poussière », « peser ».

Quelles sont les sources des métaphores? Elles ont à leur base des comparaisons puisées dans tous les domaines de l'activité humaine. Ainsi **le sport** a donné naissance à « faire échec à qn », « aller à toute

bride », **la chasse** a donné: appât, dépister, revenir bredouille. **La vie militaire** a fait paraître: battre en retraite, faire assaut d'esprit; **de la marine** nous avons: chavirer, s'embarquer dans une affaire.

Les métaphores sont nombreuses dans l'argot, surtout en ce qui concerne le corps humain. Pour **tête** on dit: boule, citron, poire, pomme, oeuf.

Pour **visage** on a: façade, bobine, **les jambes** deviennent des quilles, des tuyaux, le **ventre** - un buffet ou un coffre.

Le glissement de sens

Le glissement de sens est un autre procédé de l'évolution sémantique des mots.

C'est un phénomène fort répandu. Il est basé sur la coexistence dans la sémantique d'un mot d'indices notionnels contiguës.

Tout mot peut subir l'effet de ce procès sémantique. Pourtant, le glissement de sens est surtout caractéristique des mots abstraits. C'est qu'ils représentent les notions qui permettent plus de fluctuations.

A la suite du glissement de sens, le contenu sémantique des mots peut changer complètement. Ainsi, chétif (< lat. captivus) voulait dire à l'origine, « captif, prisonnier » ensuite, « malheureux » et enfin, a pris le sens de « faible » (captif-malheureux-faible).

Autrefois le sens d' « étrange » était, « étrange » et aujourd'hui, - « bizarre »; « craindre » voulait dire « tremble » et aujourd'hui il est le synonyme de « redouter » (trembler - redouter).

Le glissement de sens peut créer la polysémie. « Innoncent » n'est plus « qui n'est pas coupable », mais également, « qui est crédule », « pauvre » signifie non seulement « dépourvu du nécessaire », mais aussi „malheureux”.

Le glissement de sens est parfois confondu avec la métaphore. Cela s'explique par la nature homogène de ces procès sémantiques.

En effet, dans les deux cas le mot dénomme un phénomène nouveau. Mais ce phénomène possède un trait commun avec le phénomène qu'il désignait antérieurement. Si ce trait commun constitue à lui seul le noyau du sens nouveau, nous avons le glissement de sens. Si ce trait commun est seulement un des composants de la nouvelle notion, nous sommes en présence d'une métaphore.

L' amélioration et la péjoration du sens

Les procès sémantiques sont souvent accompagnés de modulations affectives. Ces modulations portent sur le contenu sémantique des mots et lui ajoutent des nuances favorables ou défavorables.

Ce sont surtout les cas **d'avilissements** de sens qui sont fréquents. Un mot, dont le sens primitif est neutre, peut prendre une nuance défavorable.

Les causes de cette dégradation du sens sont différentes. Avant tout, on peut noter l'attitude dédaigneuse à l'égard de certains **métiers et occupations**, p.ex., « un épicier, propriétaire d'une épicerie » parvient à désigner « un homme à idées étroites, à goûts vulgaires ».

Le mot « soudard » qui désignait autrefois « un soldat », signifie à présent « homme brutal et grossier ».

Les noms des nations et des peuples acquièrent aussi parfois un sens péjoratif sous l'influence des idées nationalistes. Ainsi, « bohémien » devient le synonyme de « fripon, filou ». On dit « filer à l'anglaise », « fumer comme un Turc », « chercher une querelle à l'allemand », « donner la réponse normande » (ni « oui », ni « non »).

Le mot « boche » (< caboche, « tête » en argot) désignait d'abord « un habitant d'Alsace, têtue, dégourdi ». Par la suite, ce mot a été pris en mauvaise part pour désigner un Allemand.

Des mots empruntés aux langues étrangères sont souvent dégradés, p.ex., « parler » est emprunté de l'espagnol « hablar » (parler) et son sens de nos jours est « parler beaucoup en se vantant » .

« Rosse » est emprunté de l'allemand Rosse (cheval coursier); ce mot veut dire maintenant « mauvais cheval ».

« Palabre » est emprunté de l'espagnol « palabra » (parole), signifie maintenant « discours long et ennuyeux ».

La dégradation du sens des mots est souvent causée par leur emploi euphémique. **Un euphémisme** est un mot ou une expression qui est employé pour échapper une expression ou un mot désagréable et choquant. L'emploi euphémique d'un mot aboutit à la modification de sa structure sémantique.

Ainsi, on évite parfois de prononcer les mots désignant la mort, les maladies ou des choses sacrées. Ainsi, le verbe , « mourir » est parfois remplacé par « périr, passer, trépasser, décéder, s'endormir, rendre l'âme, partir, s'en aller, disparaître, quitter le monde, quitter les siens, fermer les yeux, s'endormir du sommeil de tombe ». Au lieu d'épilepsie on dit « le haut mal » ou bien « le mal caduc ».

Ainsi que les euphémismes de superstition, il y a des euphémismes de politesse ou de décence. Ce sont des vocables au moyen desquels on adoucit un terme, une expression trop réaliste. P.ex., au lieu de dire « mentir », on dit « inventer » ou « déformer la réalité ». Au lieu de « saoul,-e » on préfère dire « gai, un peu gris, gaillard, attendri, ému, n'avoir pas été complètement sage ».

Les mots peuvent subir une évolution sémantique opposée: ils peuvent améliorer et ennoblir leur sens. Toutefois, ces cas paraissent être moins fréquents.

La nuance péjorative que certains mots avaient à l'origine, s'est estompée ou s'est effacée complètement. Tel est le cas de « bagnole » qui s'emploie de plus en plus souvent au sens neutre d' « automobile ».

« Bouquin » a suivi la même voie: de « livre de peu de valeur » il est parvenu à désigner n'importe quel livre.

Parfois les mots, dont le sens primitif est neutre, prennent une nuance favorable. Un cas intéressant est offert par l'évolution sémantique du mot « bougre ». Il provient du mot latin « Bulgarus » (un Bulgare). Parmi les Bulgares on comptait un grand nombre d'hérétiques. C'est pourquoi « bougre » a signifié « hérétique ». Du sens « hérétique » on en est venu au sens « fripon, filou » (ainsi, bougre < lat. Bulgarus > un Bulgare hérétique > filou, fripon > franc et sympa de nos jours).

Plus tard cette nuance péjorative s'est affaiblie. On dit aujourd'hui: « C'est un bon bougre! » dans le sens d'homme franc à cœur ouvert, un homme sympathique. L'adverbe « bougrement » exprime le degré supérieur d'une qualité: c'est bougrement joli!

Le mot « chien » a subi une évolution analogue. Au sens figuré ce mot a été marqué d'une nuance défavorable. On dit encore aujourd'hui: il fait un temps de chien. Mais au XIX s. le mot commence à prendre une valeur positive; on dit familièrement « avoir du chien » (avoir du charme).

Niveaux de langage, amélioration, péjoration

Il arrive que la différence spécifique entre deux mots de sens voisin ne soit pas à chercher dans la réalité qu'ils dénotent, mais dans leur niveau de langage, dont le maniement, selon les situations, est une chose sociale et s'apprend comme la politesse ou la manière de se tenir à table.

Voilà, par exemple, une liste de mots vulgaires : familiers ou argotiques. Donnez leur synonyme en langue courante : bagnole, bouffer, cabot, chialer, flingue, godasse, laïus, se marrer, radin, rigoler. En langue courante leurs synonymes sont : voiture, manger, chien, pleurer, fusil, chaussure, discours, s'amuser, avare, rire ; il est évident

que radin est familier, voire vulgaire et que parcimonieux serait littéraire et recherché, chiche un peu archaïque, alors qu'avare est le mot usuel du français standard. Il arrive aussi que la différence spécifique entre deux mots de sens voisin soit à chercher dans la manière de considérer la réalité : en bien (par des mots « amélioratifs ») ou en mal (par des mots « péjoratifs »).

Dans cet exemple la question concernant la catégorie « agréable »/« désagréable » avait déjà pour objet de distinguer, dans ce champ, les adjectifs péjoratifs des adjectifs mélioratifs. On doit d'ailleurs noter que **les mots argotiques** sont souvent péjoratifs. Le fait qu'un mot soit péjoratif ou mélioratif est souvent appelé « connotation ». Nous préférons réserver ce terme à la façon subjective dont chaque locuteur ressent la valeur affective des mots. Pour certains, par ex., autobus peut signifier « véhicule brinquebalant où l'on est bousculé » et pour d'autres « transport public de surface plus agréable que le métro ». Niveaux de langage, mélioration, péjoration, sont des traits de sens tout aussi objectifs que les sèmes et qui pourraient sans inconvénient être mis sur le même plan dans une description linguistique du sens.

Voici encore un exemple : Jean et Léa parlent des mêmes personnages, Luc et Marc, mais avec des mots différents. Qu'est-ce que cela vous apprend sur Marc, sur Luc, sur Jean et sur Léa ? Jean - Luc a fait preuve de fierté. Léa - Moi, je dirais d'orgueil ! Jean - Marc est un avare. Léa - Il est simplement économe et prévoyant. Jean - Luc a eu une conduite courageuse, héroïque même. Léa - dis plutôt « imprudente », « téméraire ». Jean - Tiens, voilà Marc qui promène encore son cabot dans sa bagnole. Léa - Un chien de pure race, dans une voiture de grand sport ! Jean - Luc est bon et généreux. Léa - il est bête, c'est une poire. Jean - Luc est éloquent. Léa (haussant les épaules) - un beau parleur ! Jean - Marc est dur avec ses employés. Léa - Il faut bien un peu de fermeté. Jean - Luc est fantaisiste. Léa - peut-être même un peu détraqué.

Bonne occasion de faire la différence entre un fait et un jugement, une même situation pouvant appeler l'emploi de mots en grande partie synonymes, et qui s'opposent en ce que l'un est péjoratif, l'autre

mélioratif. Voici les faits : Marc ne dépense pas tout son revenu et établit un budget prévisionnel, sans exclure quelques dépenses de luxe ; il dirige une entreprise en exerçant son autorité de patron ; Luc ne s'abstient pas, par intérêt, de dire ou de faire ce qu'il croit juste ; il aide les autres sans calculer les conséquences possibles pour lui ; il soutient brillamment ses points de vue. Son comportement sort des normes habituelles. Jean admire Luc et méprise Marc. Léa admire Marc et méprise Luc. Marc pourrait dépenser plus qu'il ne dépense ; c'est un fait ; a-t-il raison ou tort ? La réponse est un jugement qui entrainera l'emploi de l'adjectif avare ou de l'adjectif économe : avare suppose que le sujet est jugé coupable de ne pas dépenser suffisamment, économe qu'il a raison de mettre de l'argent de côté. On peut imaginer les relations de Luc et de Marc sur le modèle de celles de la cigale et la fourmi, et Léa intervenant auprès de Luc pour le raisonner, Jean auprès de Marc pour plaider la cause de Luc. Cet exemple fera comprendre que les mots ne sont pas « innocents » et que, sans mentir à proprement parler, on peut favoriser ou défavoriser la personne dont on parle en employant un mot ou un autre et en présentant ses jugements comme des faits.

VI^e semaine

Plan du cours :

- 1. Affaiblissement et intensification du sens des mots (hyperbole et litote).**
 - 2. Les causes de l'évolution sémantique des mots.**
 - 3. Dérivation. Généralités.**
 - 4. Définition de la dérivation Types de liens dérivationnels.**
 - 5. La dérivation parasynthétique et inverse. Les dérivés, révélateurs de polysémie.**
 - 6. Les préfixes. Préfixes populaires ou savants.**
 - 7. Les suffixes. Les suffixes populaires ou savants, d'origine étrangère.**
- Suffixes-outils et suffixes expressifs. Dérivation et transformations.**

Affaiblissement et intensification du sens des mots (hyperbole et litote)

L'affaiblissement du sens est une conséquence de l'emploi abusif et hyperbolique des mots.

Les hyperboles sont bien fréquentes parmi les formules de politesse. On dit « être ravi, être enchanté de faire la connaissance de qn » sans prendre les mots à la lettre. On exagère lorsqu'on dit: « c'est assommant (tuant, rasant) » pour « c'est ennuyeux », ou bien: « Il y a des siècles, il y a toute une éternité qu'on ne s'est pas vu ».

Très imagées sont aussi les hyperboles telles que: « aller comme le vent », « marcher comme une tortue », « verser un torrent de larmes ».

L'emploi des termes exagérés est souvent une affaire de mode. Khristian Nyrop signale que „les courtisans du temps de Henri III abusaient des adverbes « divinement, extrêmement, infiniment ». Nous employons des hyperboles en disant: « C'est prodigieux! C'est

renversant! C'est épatant! C'est formidable! (spectaculaire, sensationnel) ».

A force d'être constamment répétées, les hyperboles finissent par s'user: elles perdent leur valeur expressive et finissent par s'user, par conséquent: pour les mots, c'est perdre leur affectivité. On assiste alors à l'affaiblissement de leur intensité émotionnelle, autrement dit, à l'affaiblissement du sens.

Ainsi le verbe « blâmer » avait primitivement le sens de « maudire ». A présent ce mot s'emploie dans le sens de reproche. A présent l'hyperbole n'est plus sentie. Par contre, si nous voulons faire entendre le plus, en disant le moins, nous employons **une litote**. C'est un mot de provenance grecque < litotès –« petitesse ». La litote signifie „diminution”, p.ex.: , « il n'est pas bête » au lieu de « il est intelligent », « la pièce n'est guère amusante (=ennuyeuse) », « elle n'est plus jeune » (en parlant d'une femme d'un âge avancé). On atténue l'idée dans « il est peu recommandable », où « peu » équivaut à « pas du tout » Les litotes présentent un procédé affectif opposé à l'hyperbole. Elles amènent à l'intensification du sens des mots.

Les causes de l'évolution sémantique des mots

L'évolution sémantique des mots s'effectue sous l'action des facteurs divers. Ces facteurs sont d'ordre **linguistique et extralinguistique**.

I. Parmi les derniers nommons avant tout les changements survenus au sein de la société: transformations sociales, progrès culturel, scientifique et technique. Ici se range l'emploi des mots dans une sphère nouvelle de l'activité humaine, dans de nouveaux groupes professionnels.

Les transformations sociales stimulent activement l'évolution sémantique des mots. Ainsi, « bourgeois » et « bourgeoisie » avaient à

l'origine un autre sens. Le bourgeois était à l'époque féodale l'habitant du bourg. « Vilain » était au contraire, l'habitant de la villa du maître et travailleur de la terre.

Le mot « librairie » désignait au Moyen âge une bibliothèque et de nos jours, c'est un magasin où l'on vend des livres.

Les découvertes techniques et scientifiques se font sentir aussi quant à la sémantique des vocables. Ainsi, « chaîne » a désigné dans un atelier une sorte de chemin roulant et l'on disait « travailler à la chaîne ». De nos jours c'est tout un ensemble de stations radiophoniques qui émettent le même programme, p.ex., « chaîne nationale ».

Un grand nombre de termes spéciaux sont devenus d'un emploi commun. P.ex., parmi les mots de haute fréquence nommons: « portable, enregistrer, radio, avion », etc.

Il arrive que les vocables peuvent passer d'une terminologie dans une autre. Ainsi, la terminologie maritime a donné beaucoup de termes d'aviation, p.ex., « passager, pilote, hélice, escale ».

Les facteurs linguistiques sont aussi importants que **les facteurs extralinguistiques**. Parmi les facteurs linguistiques on distingue ceux qui agissent au niveau de la langue-système et ceux qui appartiennent au niveau de la parole. **Au niveau de la langue nommons:**

1. **L'interaction des mots sémantiquement apparentés.** Ce phénomène a été mentionné à plusieurs reprises à partir des travaux du grand linguiste français A.Darmesteter. C'est que les vocables sont associés par de multiples liens sémantiques et ces liens déterminent leur évolution sémantique. Il existe un mouvement sémantique parallèle des mots à sens proche. « Penser » avait dans le vieux français le même sens qu'aujourd'hui, alors que « songer » voulait dire, « faire un songe, un rêve ». Mais au 17^e siècle le verbe « songer » a déjà le même sens que le verbe « penser ». Ils s'emploient dans les mêmes constructions: « Par trop songer, cerveau ronger ». Dans la construction avec la préposition

« à » suivie d'un infinitif, ces verbes ont le sens d' « avoir l'intention de faire quelques chose ».

2. Le deuxième facteur linguistique, c'est **l'interdépendance des mots de la même famille étymologique**. L'expression « perle orientale » a commencé à s'employer au sens de « perle brillante ». C'est que les perles orientales avaient un éclat particulier. Il en résulte que dans l'expression « l'orient d'une perle », « orient » reçoit le sens d' « éclat ». Au XVII^e siècle le verbe « songer » signifiait aussi « s'abandonner à la rêverie ». Cela s'est passé sous l'influence des mots de la même famille: songerie-rêverie, chimère (déjà au 15^e siècle), songe-rêve, rêverie (à partir du 16^e siècle), songeur - celui qui s'abandonne à la rêverie (aussi depuis le 16^e siècle).

Toutefois la parenté étymologique ne suppose point une conformité sémantique obligatoire. Cela découle du caractère asymétrique de l'évolution de la langue. En guise d'exemple citons « charme, charmes et charmant » qui recèlent l'idée de la beauté. Cependant d'autres mots de la même famille étymologique sont dépourvus de l'idée de beauté: « charmer, charmeur, charmeresse ».

3. Le troisième facteur linguistique de l'évolution sémantique des mots est **l'influence des mots à sonorité similaire**. A titre d'exemple, notons que le mot « saligot » a pris le sens d'une « personne malpropre » sous l'influence de « sale ». Cependant historiquement ce mot provient du surnom Saligot.

Au niveau **de la parole** il est à signaler l'influence réciproque des mots qui sont constamment agencés les uns aux autres dans l'énoncé. Ces mots éprouvent une sorte de « contagion sémantique ». Ce phénomène est souvent accompagné de l'ellipse. C'est ainsi que sont apparus « dépêche » de « dépêche télégraphique » et le mot « ligne » de « ligne de pêche ».

DÉRIVATION. GÉNÉRALITÉS

usieurs **affixes** (préfixes ou suffixes), soudés à un morphème lexical appelé **base** ; la base ultime, minimale est appelée **radical**. Rappelons qu'on met le préfixe au début et suffixe à la fin du mot ! Les désinences (pluriel, féminin...) ne sont pas des affixes, et ne participent pas à la dérivation, à l'exception des désinences verbales d'infinitif.

Notons que certains ouvrages comptent environ 260 préfixes et 175 suffixes en français ! A vrai dire, certains éléments relevés dans ces listes sont plutôt de la composition savante, même s'ils tendent à fonctionner comme suffixes ou préfixes (comme *anti*).

Toutes les combinaisons sont possibles : Nous sommes en présence de **la préfixation** seulement : un préfixe exprimant un contraire (*in-* / *dé-*) ou un redoublement (*re-* / *ré-*) s'ajoute, par exemple à un verbe : *faire* / *défaire* / *refaire* (à noter que *dé-* est un préfixe d'éloignement, qui entraîne l'idée de défaire ce qui a été fait, comme dans *détricoté*).

Nous sommes en présence de **la suffixation** seulement, comme pour les diminutifs : *fille* / *fillette* ; ou la formation d'un nom à partir d'un verbe (*saler* > *salaison*), d'un adjectif à partir d'un verbe (*regretter* > *regrettable*), d'un adverbe à partir d'un adjectif au féminin (*doux* > *doucement*).

Parfois on assiste à **l'accumulation de préfixes et suffixes**: *redéploiement*, *dépersonnalisation*.

L'étude d'un mot dérivé :

- On commence par indiquer le procédé, et sa définition.
- On précise d'abord quel est le radical, et quelle est sa nature grammaticale.
 - A partir du radical, on retracera les étapes, et on précisera quel mot a servi à chaque fois de base au suivant. On peut avoir à signaler en cours de route des modifications morphologiques, dans la prononciation ou l'orthographe. On indique le cas échéant qu'une étape est sautée (dérivation

parasynthétique). A chaque ajout d'un affixe, on précise l'apport sémantique et, s'il y a lieu, la modification syntaxique.

- Lors de la dernière étape, on donnera le sens global du mot, en s'appuyant autant que possible sur le radical, et en prenant bien garde à définir un nom comme un nom (un objet, une personne, une technique, etc.), un adjectif comme un adjectif (ex : « qui est apte à... »), etc.

Sur le plan **morphologique** : un préfixe est forcément invariable, mais on signalera, comme précisé ci-dessus, les changements éventuels, telle la modification de *in-* devant certaines consonnes : *illisible*, *irrésistible*. Variantes : *mangeable* / *possible* / *soluble* (= même suffixe, allomorphes : notion de capacité). De même *coopérer* / *concourir* / *commémorer* (de *cum* : simultanéité, = « ensemble ») ; *examen* > *examiner* (ajout d'une désinence verbale d'infinitif, qui se comporte comme un suffixe verbal niveau zéro ; modification de l'orthographe et de la prononciation : *-en* (prononcé « in ») > *in* (prononcé *i + n* ; conformément à la prononciation : *fin* > *finir*). Une *personne* (n) > *personnel* (+ suffixe d'adjectif) > *personnaliser* (+ désinence minimale de verbe ; changement phonétique et orthographique) > *dépersonnaliser* (+ préfixe exprimant un éloignement ou un contraire, dans le sens de « défaire ce qui a été fait »).

Le suffixe est variable selon la catégorie obtenue : un suffixe d'adjectif entraînera une variabilité en genre et nombre, et un nom variera simplement en nombre ; un suffixe d'adverbe (*-ment* / *-ons*) entraînera une invariabilité.

Le suffixe est toujours collé au mot de base, alors que certains préfixes peuvent posséder un reste d'autonomie, qui se manifeste, par exemple, par un trait d'union ou une apostrophe : *le suréquipement* / *le sous-équipement* / *entr'ouvrir* ou *entrouvrir*. En particulier, les préfixes qui viennent de prépositions ne sont pas toujours collés (*entre*, *sous*, *contre*).

Sur le plan **sémantique**, les préfixes et les suffixes ont le même effet : apporter une modification de sens par rapport à la base. Dans l'étude d'un mot, on précisera quelle est cette modification, en se méfiant des variantes ou des apparences :

- *embarquer* : le préfixe *em-* signifie « dans » / *emmener*: il exprime indirectement l'éloignement (on prend avec soi),
- *incarner* : *in-* = « dans » = *en-* / *inactif*: il indique un contraire (la plupart des cas),
- *rougeâtre*, *marâtre* : suffixe péjoratif ou approximatif (= « pas bon, pas franc »).

Sur le plan **syntaxique** : un suffixe change généralement la catégorie grammaticale, il sert même à cela, alors qu'un préfixe ne la change pas. La preuve qu'une désinence (pluriel, féminin, imparfait...) n'est pas un suffixe, c'est qu'elle sert à confirmer la catégorie grammaticale, et non à la changer.

Il existe des suffixes de noms (*-age*, *-ure*, *-aison*, *-ation*, *-ment...*), d'adjectifs (*-able*), d'adverbes (*-ment*), de verbes (*-iser*, *-ifier*). La désinence d'infinitif change évidemment la catégorie, puisqu'elle sert à former un verbe.

Quelques suffixes ne servent pourtant pas à changer la catégorie grammaticale, puisqu'ils s'appuient sur elle : ce sont des **diminutifs**, ou des suffixes **péjoratifs**, **approximatifs**, ou **mélioratifs** :

- *amour* / *amourette* (diminutif)
- *vert* / *verdâtre* (approximatif)
- *crier* / *criailler* (péjoratif)
- *vin* / *vinasse* (péjoratif)
- *célèbre* / *célébrissime* (mélioratif)
- *chauffeur* / *chauffard* (remplacement du suffixe normal par un suffixe péjoratif)
- *bricoleur* / *bricoleux* (idem, suffixe populaire prenant une valeur péjorative)

On ne forme pas n'importe quel type de mot sur n'importe quel autre. Ainsi, il est très rare qu'un nom puisse en donner un

autre directement par suffixation ; il y a généralement une étape verbale entre les deux, qui ne laisse pas de trace, puisque la désinence disparaît dans la suffixation suivante (*règle* > *régler* > *règlement*). Les adverbes en *-ment* se forment sur des adjectifs au féminin ; les adjectifs en *-able* / *-ible* / *-uble* se forment sur des verbes.

Définition de la dérivation

La dérivation est, dans le cas le plus standard, un mécanisme morphologique consistant en la combinaison d'un radical et d'un affixe — appelé affixe dérivationnel — ayant les trois propriétés suivantes : 1. son signifié est moins vague et moins abstrait que celui d'un affixe flexionnel — il se rapproche du signifié d'un mot ; 2. l'expression de son signifié correspond à un choix libre du locuteur, qui décide de communiquer le signifié en question ; 3. sa combinaison avec le radical d'un mot donne un mot-forme qui est associé à une autre lexie, c'est à-dire, à un autre mot. Ainsi, le radical verbal *chant-* (de la lexie *chanter*) peut être combiné avec l'affixe dérivationnel *-eur* (dont le sens est grosso modo (personne qui fait...), pour produire le dérivé « chanteur » (personne qui chante). La dérivation est donc un mécanisme morphologique renvoyant à une relation entre lexies. Par exemple, *chanteur* est un dérivé nominal de *chanter*. Les affixes dérivationnels du français sont soit des suffixes (cf. *-eur*) soit des affixes préposés, que l'on appelle préfixes (cf. *re-* dans *reconsi*. Attention cependant : il existe d'autres types de dérivations !).

Types de liens dérivationnels

La dérivation permet de « passer » d'une lexie à une autre. On peut caractériser les différents types de dérivations en fonction des écarts sémantiques et grammaticaux existant entre les mots que ces dérivations

mettent en relation. Ainsi, on peut regarder si les mots en question sont synonymes ou non et si elles appartiennent ou non à la même partie du discours (nom, verbe, adjectif ou adverbe). Lorsqu'il y a combinaison d'un affixe dérivationnel avec le radical d'une lexie L1 pour donner le radical d'une seconde lexie L2, on peut être en présence d'au moins un des quatre cas de figure suivants: Quatre types de liens dérivationnels.

Exemples : L1 → L2 • sens (L1) fait partie du sens (L2) • partie du discours de L1 = partie du discours de L2 louer v. → relouer v. • sens (L1) fait partie du sens (L2) • partie du discours de L1 ≠ partie du discours de L2 chanter v. → chanteur n. • (L1) et (L2) sont équivalents • partie du discours de L1 = partie du discours de L2 .

Il nous suffit pour l'instant de noter que les dérivations peuvent • ajouter ou non un sens au sens de départ, • associer à la lexie d'origine une lexie appartenant ou non à la même partie du discours. Il peut vous sembler étrange de dire que des lexies comme, par exemple, *décider* et *décision* ont en gros le même sens. Nous verrons cependant qu'il existe des raisons théoriques et pratiques pour procéder de la sorte. Plus haut est présenté la dérivation sur le même plan que la flexion, c'est-à-dire comme étant un mécanisme morphologique. Or, dans le cas du français, cela est en grande partie un abus de langage : il conviendrait de distinguer **la dérivation synchronique** et **la dérivation diachronique**. D'un point de vue synchronique, la véritable dérivation est rare en français. On peut citer comme exemple la dérivation qui se fait par ajout du préfixe re- et qui produit un verbe avec ajout de la signification (à nouveau) : a. manger + re- → remanger b. lire + re- → relire c. dessiner + re- → redessiner. On voit que cette dérivation est très productive car le préfixe re- peut être combiné avec la plupart des radicaux verbaux pour former un autre verbe. On ne va donc pas entrer dans un dictionnaire la description des lexies *remanger*, *relire*, *redessiner*, etc. Celles-ci sont construites à volonté par le locuteur à partir de sa connaissance des radicaux correspondants et de la règle de dérivation en re-. Mais les règles de dérivation de ce type sont rares en français. Dans cette langue, on trouve surtout des cas de dérivations diachroniques, c'est-à-dire des

dérivations non productives au niveau du locuteur : c'est la langue elle-même, dans son évolution, qui présente un tel cas de dérivation. Par exemple, les liens dérivationnels suivants n'existent que de façon diachronique : a. consomm- + -ation → consommation b. communiqu- + -ation → communication. En effet, un locuteur va employer *consommation* parce que mot existe en français, pas en la construisant lui-même à partir du radical consomm- et d'une règle morphologique de dérivation. Sinon, comment expliquer que l'on ait *consommation* mais pas « mangeation », communication, mais pas « parlation » n'existe pas, etc. ? L'étude de la dérivation en français peut donc porter sur des dérivations lexicalisées, c'est-à-dire des cas où le lien dérivationnel entre lexies n'apparaît que d'un point de vue diachronique, ainsi que sur les dérivations des néologismes, donc synchronique.

La dérivation parasynthétique

C'est la formation de mots nouveaux à l'aide de deux procédés concomittants:

1. telle est la formation de mots par l'adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe: appontement, souterrain, encolure. Ce procédé est surtout productif s'il s'agit des adjectifs: triatomique, transcontinental, polycylindrique. Ces formations peuvent être transformées en périphrases, dans lesquelles ces adjectifs sont en corrélation avec les substantifs « forme de trois atomes », « qui traverse un continent », « contenant plusieurs cylindres ».
2. Ce qu'on appelle la dérivation parasynthétique : la formation d'un mot directement avec préfixe et suffixe ; l'étape intermédiaire n'existe pas. Ex.: *imbattable* (*battable* n'existe pas); *embourgeoiser* (*bourgeoiser* n'existe pas). On remarquera pour ce dernier mot comme pour beaucoup d'autres que la désinence d'infinitif, bien que cette opinion puisse être discutée, se comporte syntaxiquement comme un suffixe, et pourrait être considérée comme un suffixe verbal de niveau zéro, puisqu'elle sert à changer la

catégorie grammaticale, ce qui est une particularité des suffixes, sans apporter d'élément sémantique ou morphologique significatif (il existe d'authentiques suffixes verbaux, comme *-iser*, *-ifier*). Autres exemples: *encourager*, *décourager* (*courager* n'existe pas), *aguerrir* (*guerrir* n'existe pas).

3. La base peut être assez diverse. Dans un certain nombre de cas, elle est facilement identifiable : *fier* (adj) donne *fier* (n). Dans d'autres cas, c'est plus flou : *danseur* (n) vient-il de *danser* (v) ou de *danse* (n) ? Le *danseur* est celui qui *danse* ; la *danse* est le fait de *danser* ; le verbe a donné un nom par dérivation, l'autre par dérivation inverse (voir plus loin), mais cela ne saute pas aux yeux.
4. On peut former des mots sur des bases étrangères: *débrief* (questionner au retour d'une mission) vient du nom *briefing* (une réunion d'information avant une mission). Ou sur des sigles : *CAPES* > *capésien* ; *SMIC* > *smicard* ; *sida* (*SIDA*) > *sidéen*. Ou sur des constructions syntaxiques entières : *le je-m'en-foutisme* ; *le jusqu'au-boutiste*.
5. Quand la base est une racine latine, on peut parler de **dérivation savante**, mais il faut vérifier si on n'est pas plutôt dans la composition savante, ou l'emprunt pur et simple au latin, comme dans *putréfaction* (qui a remplacé *pourrisson*).

La dérivation inverse

Elle consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long ; dans la pratique, on part souvent d'un verbe, qui donne la notion de base (fait, action), et pour former un nom, on enlève simplement la désinence d'infinitif, en formant ce qu'on appelle alors un **déverbal** : *accorder* > *un accord*, *refuser* > *un refus*, *attaquer* > *une attaque*, *greffer* > *une greffe*, *choisir* > *un choix*. Le problème, c'est que cela se situe sur un plan historique, et qu'il est parfois difficile de déterminer si c'est le verbe ou le nom qui est venu en premier. L'étude des définitions permet souvent

de conclure : un *refus*, c'est « le fait de refuser », mais *refuser*, ce n'est pas « opposer un refus », c'est « ne pas accepter ». Le nom se définit par référence au verbe, et non l'inverse.

Il existe deux adjectifs tirés au XII-ème siècle des noms communs hérités du latin : *châtain* vient du nom *une châtaigne*, car il décrit une couleur de cheveux ressemblant à celle de ce fruit (*castanea* en latin) ; *Violet* vient du nom *une violette* (même raison, *viola* en latin).

Les dérivés comme révélateurs de polysémie

Un affixe ne sélectionne souvent qu'un seul des sens d'un mot de base polysémique, et il arrive qu'un mot de base polysémique ait plusieurs dérivés qui n'ont pas le même sens : Ex : L'adjectif cursif n'est synonyme de courant qu'en matière d'écriture et de lecture - Jean expose ses tableaux → Jean fait une exposition de ses tableaux (concrets) - Jean expose ses projets → Jean fait un exposé de ses projets (abstraits). On a pu montrer, par exemple, à propos des dérivés laitier et laiteux du mot lait, que le suffixe *-ier* sélectionne dans un nom concret le trait « produit commercialisable » alors que le suffixe *-eux* sélectionne le trait « apparence ». Mais aucun des deux ne nous dit ce qu'est le lait. Ces études morphologiques, qui permettent au mieux d'approcher le sens d'un lexème ne peuvent pas prétendre en épuiser la richesse. Les dérivés présentent le grand intérêt sémantique de mettre en pleine lumière des disjonctions qu'il faudra ensuite traiter en termes de polysémie, ou d'homonymie: on peut, ainsi, distinguer deux acceptions l'une concrète, l'autre abstraite d'un unique verbe raffiner ou bien deux verbes homonymes raffiner, en opposant le raffinement de Marivaux aux raffineries et au raffinage du pétrole.

En voilà quelques exemples proposés par J.Picoche dans son livre « Didactique du vocabulaire français » (Paris, Nathan Université, 1993).

Soit le mot de base juste, et deux dérivés : justesse et justice employé dans les phrases suivantes : Le chanteur a une voix parfaitement juste ; la justesse de sa voix est parfaite - le tribunal a rendu une sentence juste, la justice de la sentence ne fait pas de doute. Produisez de la même façon avec les groupes de mots suivants des phrases où l'emploi de dérivés différents révélera dans le verbe de base des acceptions différentes : estimer, estime, estimation - feuille, feuillet, feuillage - importer, important, importance, importation - imposer, imposant, impossible - incliner, inclinaison, inclination - large, largeur, largesse - monde, mondial, mondain - parer, parure, parade - rage, rageur, enrager, enragé - régler réglage, règlement (J. Picoche Enseigner le vocabulaire, la théorie et la pratique).

A titre d'exemple voici quelques phrases qui démontrent des acceptions différentes des verbes de base dans l'emploi de leurs dérivés : le patron estime son employé ; a de l'estime pour lui/l'expert estime ce bijou 2000 €. ; son estimation se monte à 2000 €. - Les feuilles des arbres tombent ; leur feuillage devient clairsemé/ j'ai acheté le mois dernier un bloc de papier à lettre de cent feuilles et il ne me reste plus que quelques feuillets - il m'importe beaucoup d'obtenir satisfaction ; c'est très important, cela a beaucoup d'importance pour moi/ La France importe de l'uranium ; c'est un produit d'importation - La tante Marie en impose à toute la famille ; elle est très imposante/ Le percepteur n'a pas pu imposer M. Dupont ; il ne gagne pas assez pour être impossible - j'incline le dossier de mon fauteuil mais je n'arrive pas à trouver la bonne inclinaison/j'incline à prendre cette décision ; mon inclination me porte vers cette solution - J'aime les tricots larges ; la largeur de ce tricot me plaît/Jean n'est pas avare, il est large, beaucoup profitent de ses largesses - Le monde entier connaît ce savant ; il a une réputation mondiale/Jean fréquente le monde des arts, de la politique ; il est de tous les cocktails, c'est un mondain - La princesse était parée pour le bal ; elle portait ses plus belles parures/il faut parer à l'attaque de l'adversaire ; nous avons trouvé la bonne parade - ce chien a la rage ; il est enragé ; Jean a la rage d'écrire ; il en est enragé/Luc est coléreux et se met facilement en rage ;

il est rageur - Il faut régler votre carburateur, il a besoin d'un bon réglage/Il faut régler les rapports des employés à l'intérieur de cette entreprise; on a besoin d'un règlement interne ; il faut régler ces factures; leur règlement est urgent.

De memes avec les verbes **voir** et **regarder** ont pour dérivés les mots voyant, visible, vision, vue, regard, regardant, dont la plupart ont plusieurs sens. Tachons de repondre aux questions suivantes :

1. Lesquels sont ou peuvent être adjectifs ? Qu'est-ce qu'ils qualifient ? 2. Lesquels sont ou peuvent être noms ? Lesquels peuvent désigner l'action, la faculté de voir ou de regarder ? 3. d'adjectifs : bon, droit, étendu, étincelant, expressif, faible, fantastique, fatigué, flamboyant, hallucinatoire, indistinct, limité, menaçant, net, passionné, perçant, plongeant, scrutateur, vague, vide. Quels sont ceux qui qualifient le plus facilement vue ou vision ou regard ? Peut-on employer « vue, vision, visible » de façon abstraite (sans que le sujet se serve de ses yeux) ? Parmi les emplois possibles de « regarder », quels sont ceux qui correspondent aux locutions en regard et au regard de ?

On s'aidera des articles *voir* et *regarder*, dans le DFO 1. *voyant* et *visible* qualifient l'objet qui attire les yeux ; *regardant* qualifie les sujet qui regardent à la dépense. 2. *un voyant* peut être un sujet qui a des visions (image mentale qu'on peut dire fantastique, hallucinatoire), ou un signal lumineux qui s'allume sur un tableau de bord (objet qui attire le regard) ; *la vision*, acte de perception, normalement binoculaire, peut être nette ou indistincte ; *la vue*, faculté qu'a le sujet de percevoir par les yeux, peut être dite bonne, perçante, ou faible, basse, fatiguée ; elle peut aussi être l'objet qu'un sujet découvre d'un certain endroit et être dite belle, étendue, limitée, plongeante ; *le regard* est l'action de regarder, la manière dont le sujet regarde un objet ; on peut lui appliquer tous les autres d'adjectifs, parce qu'on lit dans ses yeux quelque chose de son caractère, de ce qui se passe dans sa tête ou dans son cœur (« les yeux sont le miroir de l'âme ») ; 3. *regarder* « se trouver en face » : une maison qui regarde la Tour Eiffel/ un texte avec la traduction *en regard*.

- regarder « concerner » Cela regarde la morale/*au regard* de la morale...
4. L'ophtalmologiste examine votre vue et l'oculiste vous essaye des lunettes neuves. 5. En écoutant un conte, ou en regardant la télévision, le regard d'un enfant change d'expression au fur et à mesure du déroulement de l'histoire. 6. Au terme d'une ascension, l'alpiniste découvre une vue extraordinaire. 7. Vous avez lu « La conscience » de Victor Hugo - ou tout autre de ses grands poèmes. Pourquoi a-t-on pu dire de cet auteur qu'il est un « visionnaire » ?

L'analyse et le maniement des dérivés sont compliqués par les vicissitudes de l'histoire, par la concurrence entre radicaux populaires et radicaux savants, et par le fait que souvent, le dérivé attendu ou spécifique n'existant pas, on supplée à son absence par un mot de même sens mais sans lien morphologique avec le mot de base. Pour traiter ces questions, un dictionnaire étymologique est indispensable. L'histoire disjoint les familles de mot : certains ont la forme de dérivés ; ils ont réellement été des dérivés à une certaine époque de la langue française, mais le lien qui les rattachait au mot de base s'est rompu.

On trouvera les corrigés dans tous les dictionnaires étymologiques. On ne s'étonnera donc pas que certains dérivés soient de « faux amis » : « Max donne une claque à Jean » n'est pas une transformation de * « Max claque Jean » ; « Max donne sa parole à Jean » n'est pas une transformation de « Max parle à Jean » ; « fleurir (orner de fleurs) » n'a pas le même sens que « faire une fleur » à quelqu'un (une amabilité), « réciter (sa leçon) » n'a pas le même sens que « faire le récit » (de ses aventures) (Picoche: 152 – 153).

I. - Les préfixes

Les préfixes ont un sens, qui peut s'atténuer à l'usage : *lent* -> *alenti*, renforcé et remplacé par *ralentir* ; *bord* -> *aborder*, *rive* -> *arriver*.

1) Préfixes morts souvivants

On ne fait plus de mots avec *four-* / *for-* du latin *foris*, modifié par un élément germanique => dehors, exclusion, éloignement) : *fourvoyer*,

forclore (exclure, priver du bénéfice d'un droit), *forban* (*for* + *bannir*). Pas davantage avec *tré-* de < *trans* : *trébucher* (*buc* = tronc du corps), les *tréfonds*.

idem : *mé-*, *mal-* (*mau-*) ne sont en principe plus productifs : *médire*, *mécontent*, *maudire*, *malhonnête*... On dira *sans méchanceté*, *sans intelligence*, et non *malméchant*, *malintelligent*. Pourtant, une mode des euphémismes a remplacé *sourd* par *malentendant* ; on a aussi *malvoyant*, *non-voyant* (les mots paraissent moins durs quand on nie leur contraire !).

pour- du latin *pro* n'est pas complètement mort, mais il est peu vivant (*pourchasser*, *poursuivre*, *pourfendre*, *pourvoir*...)

D'autres tout à fait vivants, voire très productifs : *in-*, *dé-*, *re-* / *ré-*, *pré-* et des préfixes d'origine savante qui remplacent des préfixes populaires : *trans-*, *anti-*, *hyper-*, *néo-*,... .

II.- Préfixes populaires ou savants

Ceux que nous venons d'examiner sont populaires. Remarquons, par exemple, la multiplicité des formes qui viennent de *cum* : *coaccusé*, *contenir*, *comprendre*, *commémorer*... Les préfixes populaires subissent des altérations ; idem : *inlassable*, *impossible*, *illégal*, *irrésistible*; *subdiviser*, *succéder*, *suggérer* ; *pourmener* > *promener*, *pourtrait* > *portrait* ; *entrerompre* > *interrompre* ; *reclamer* > *réclamer* ; *couvoiter* (*cupidita-re*) > *convoiter*...

Les préfixes savants sont pris au latin ou au grec (vocabulaire technique ou scientifique surtout) :

Du latin sont venus les préfixes suivants: *anté-*, *bi-* (*bipède*), *circum-*, *inter-*, *extra-*, *infra-*, *ultra-*, *post-*, *pro-*, *rétro-*, *semi-*, *super-*, *trans-*, *uni-* (*unijambiste*)..., du **grec** : *anti-*, *auto-*, *dys-* (*dysfonctionnement*), *hémi-*, *hyper-*, *hypo-*, *méga-*, *méta-*, *poly-*... . On remarquera aussi que certains préfixes sont banals, et d'autres expressifs (au point qu'ils ne servent que de superlatifs).

II. - Les suffixes

1) Morts ou vivants

Un suffixe peut disparaître pour des raisons phonétiques : s'il est constitué de voyelles et de consonnes (*-erie*), il a plus de chances de survivre que s'il se réduit à une voyelle orale (*-ie*).

Un suffixe dont le sens est bien précis (*-able*) est aussi plus viable que si son sens se confond avec celui d'autres suffixes, ou reste vague (*-ain*).

Suffixes disparus ou non productifs, pour les adjectifs : *-ain* a été remplacé par *-ien* ; *-able* est très productif, *-ible* un peu moins, *-uble* encore moins (conjugaison des verbes).

Noms : *-er* (noms), remplacé par *-ier* : *soler* > *soulier*, *piler* > *pilier*, *bachelor* > *bachelier*, *sengler* > *sanglier*. Le suffixe *-eur* disparaît, mais *-ateur*, *-iste* (adj et n), *-ismes* se développent.

Le suffixe adverbial *-ons* (à *reculons*) n'est plus usité, de même que le simple *-s* adverbial final ; le seul suffixe adverbial vivant, très productif, est *-ment*.

Le suffixe (désinence d'infinitif = suffixe niveau zéro) verbal *-ir* (idée de devenir, se transformer) est peu usité (*amerrir*, *alunir*). ar contre, on fait tous les verbes avec désinence *-er* (simple idée d'être), soit la conjugaison la plus simple, ou avec des suffixes *-iser*, *-ifier* (faire).

2) Populaires ou savants

Les suffixes traditionnels sont passés du latin au français en subissant des transformations phonétiques, ce qui fait que souvent ils ne sont plus sentis comme suffixes, quand le radical s'est modifié aussi ou a disparu : *vermiculum* > *vermeil* (petit ver, cochenille => couleur).

D'autres suffixes ont été empruntés au latin avec des noms savants : *-ation*, *-ateur*, *-ature* ; les éléments *-fère*, *-fuge*, de composition savante, tendent à fonctionner comme suffixes.

Empruntés au grec : *-isme*, *-iste*, *-ite* (maladies), *-oïde* (forme). L'élément grec *-algie* fonctionne plus comme suffixe que comme élément de composition savante.

On trouve des suffixes sous les deux formes sur le même radical : *premier* / *primaire*, *fileur* / *filateur*.

On trouve des mots savants avec les suffixes populaires, comme *spirituel*, ou l'inverse, ce qui prouve que la confusion est ancienne. Aujourd'hui, les suffixes savants sont plus vivaces, plus créateurs, car ils sont plus consistants sur le plan phonétique.

3) Suffixes d'origine étrangère

Le germanique en a fourni peu : *-aud* (*lourdaud, noiraud, finaud*), *-enc* > *-an* (*paysan, merlan, tisserand*), *-ard* (*bavard, criard, vantard...*). Plus récemment (XIV^{ème}), *-ade* est venu du Midi : balade, sérénade, tapenade. Le suffixe *-esque* (*moliéresque, soldatesque*), d'origine germanique, est venu par l'Italie. Bien sûr, le suffixe *-ing* très à la mode aujourd'hui est d'origine anglaise : traveling, stalking, kidnapping, serfing, screening, body-bilding, standing.

4) Suffixes-outils et suffixes expressifs

Les suffixes-outils servent simplement, à partir d'un mot principal, à former des mots secondaires d'une autre nature : *marcher, marcheur*, etc. D'autres suffixes ont une valeur stylistique : suffixes diminutifs (*maison, maisonnette*), péjoratifs (*-ard, -asse*). Certains, les diminutifs, les fréquentatifs, les collectifs, etc., marquent aussi des nuances diverses : *marmaille* évoque l'idée d'un ensemble de *marmots* médiocrement sympathiques ; *chantonner, verdoyer, toussoter* marquent des nuances par rapport à *chanter, verdir, tousser*. On remarquera que ces suffixes-là ne changent pas la nature grammaticale, car leur rôle est surtout sémantique : des *ruisselets argentelets, des enfantelets mignardelets...*

Les familles de mots sont fondées sur le phénomène morphologique de la dérivation qui peut entraîner ou non des changements de catégorie grammaticale. Or ces combinaisons, en français, résultent de règles dont beaucoup ne sont pas encore entièrement élucidées et comportent de nombreuses exceptions.

Dérivation et transformations

Jacqueline Picoche remarque que lorsqu'il y a changement de catégorie grammaticale, le résultat est de faire passer une matière

sémantique donnée d'une partie du discours à l'autre. Des règles de dérivation relativement simples nous permettront de tirer du nom « courage » l'adjectif « courageux », du verbe « réparer » les dérivés « réparation » (nom d'action), « réparateur » (nom d'agent) et l'adjectif « réparable », ou, avec variation de la base, de construire les dérivés « construction, constructeur et constructible », mais elles ne nous apprendront rien sur le contenu sémantique du verbe « réparer », si ce n'est que « réparer » est une action exigeant un agent, et un objet possédant certaines propriétés qui le rendent réparable. Il s'agit là d'un phénomène de morpho-syntaxe qui aboutit à des manipulations syntaxiques du type « Jean a du courage » qui devient « Jean est courageux », on répare la route pour que les voitures « puissent circuler » qui devient « la réparation de la route permettra la circulation des voitures » et « la route est réparable ». Mais toutes les transformations ne sont pas possibles dans tous les contextes, et il y a rarement une équivalence complète entre le point de départ et ses diverses transformations : ou bien le dérivé ne concerne qu'un des sémèmes d'un mot de base polysémique, ou bien il apporte un complément ou une modification de sens : ainsi, les verbes mentir, fatiguer expriment-ils en général une action, éphémère, alors que les adjectifs dérivés « menteur », « fatigant » expriment une propriété essentielle et durable de leur support (Picoche 1993 :155).

VII^e semaine

Plan du cours :

1. Les mots composés. La composition populaire savante. Les locutions composées.
2. La conversion, ou dérivation impropre.
3. Le télescopage. Les mots-valises. Mots-valises en littérature.
4. L'onomatopée.

Les mots composés

La composition forme une unité lexicale nouvelle à partir d'éléments pouvant fonctionner de manière autonome dans l'énoncé. Un mot composé n'évoque qu'une seule image conceptuelle: un *œil-de-bœuf* (fenêtre ronde), un *œil-de-perdrix* (durillon), une *pomme de terre*. Ce procédé de formation est moins effectif que la dérivation affixale.

Selon une conception très répandue, un mot composé en français est 1) celui qui est formé par l'adjonction de thèmes: *microscope*, *perce-neige*, 2) et les locutions telles que: *chemin de fer*, *pomme de terre*.

Composés de types vivants

La composition vivante est celle qui peut donner naissance à des composés nouveaux sur des modèles qui existent : deux noms associés par juxtaposition (*trésorier-payeur*) ; nom + nom complément avec préposition (*eau-de-vie*, *salle-à-manger*, *arc-en-ciel*) ; nom + adjectif (*coffre-fort*). Notons que l'antéposition de l'adjectif est archaïque : *belle-sœur*, *blanc-bec*, *rouge-gorge* ; verbe + COD (*tire-bouchon*), ou verbe + complément avec préposition (*tire-au-flanc*, *pince-sans-rire*)... L'ordre des mots change entre le XII^e et le XIII^e siècles ; ainsi, la présence du nom devant le verbe ou de l'adjectif devant le nom marque l'ancienneté (comme pour le verbe composé *maintenir*).

- L'usage a soudé nombre de mots composés : *bonhomme*, *portefeuille*, *gendarmes*, *vinaigre*, *maintenir*, *saupoudrer*, *colporter*.

- Les auteurs, ou les gens ordinaires, peuvent en créer de nouveaux : la *marmite-budget* (Hugo), les *passagers-kilomètres*, une *valeur-refuge*, + mots avec *témoin*, *refuge*, *masse*.
- On crée aussi des syntagmes qu'on peut considérer comme des noms composés, ou qui le deviendront : une *assistante sociale*, les *eaux usées*, le *petit coin* (y a-t-il un *grand coin* ?).

Donc, la composition, c'est la juxtaposition de deux éléments (au moins) **qui peuvent servir par ailleurs de bases à des dérivés** ; c'est-à-dire des éléments qui existent à l'état libre, des mots simples souvent (dans la composition populaire, ordinaire : un *bébé-éprouvette*) ; ou des éléments qui ne pourraient pas exister en français à l'état libre (ex : radicaux latins ou grecs) mais pourraient engendrer quand même des dérivés (il existe des dérivations savantes, dont le radical est pris sur le latin).

Il se pose un problème concernant les limites de la composition. L'idée qu'on se fait du mot composé est généralement celle de deux mots accolés par un trait d'union ; mais l'usage du trait d'union est assez aléatoire (*portefeuille*, mais *porte-monnaie*) ; ce n'est qu'un signe formel, et rien n'autorise à exclure *pomme de terre* des mots composés. La limite à envisager est celle qui sépare les **mots composés** des **locutions**. On considérera comme mots composés toutes les expressions qui fonctionnent comme des mots simples (traduisibles par des mots simples, comme *potatoes*), et sont constituées d'éléments lexicaux les plus fondamentaux (des noms surtout, quelques adjectifs comme *aigre-doux*, quelques verbes comme *tire-bouchonner* (ou *tirebouchonner*]) ; on appellera « locutions » les autres ensembles, qui concernent les autres parties du discours (adverbes, prépositions, conjonctions...).

Composés de type archaïque: en ancien français, on pouvait dire : *le fils Aymond*, ou *le fils à Ay mond*, ou *le fils d'Aymond*. De la première tournure, il reste : *l'Hôtel-Dieu*, ainsi que *timbre-poste*, etc., tout ce qui correspond à nom + complément du nom sans préposition

(dans le Nord, on dira *la maison mononc' Léon*). De la seconde : *filis-à-papa* (fam. : *la fille à la concierge*).

La composition est surtout caractéristique **des noms**. Passons en revue les types essentiels de mots composés dans le français moderne.

1. Ce sont les mots composés qui ont été formés de plusieurs thèmes de formation. Ces composants sont reliés par les voyelles – copules -o- et- i-: franco-géorgien, fébrifuge, magnétoscope. La plupart de ces formations sont des formations savantes et s'emploient dans une terminologie spéciale. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.

2. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d'un emploi assez large:

a) tels sont les substantifs dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l'impératif.

Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs:

b) ils sont formés d'un substantif et d'un d'adjectif dont l'ordre est archaïque: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson);

c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d'un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant;

d) un autre type de composés est formé d'un substantif précédé d'une préposition ou d'un adverbe: avant - scène, après – dîner, cont-repoison, presqu'île.

La composition est, comme la dérivation, un mécanisme morphologique « construisant » de nouveaux radicaux : un mot est formé par composition lorsqu'il résulte de la concaténation de plusieurs radicaux. Par exemple : bon + homme ' bonhomme, porte + manteau portemanteau, etc. La composition n'existe quasiment pas en français en tant que mécanisme morphologique synchronique. C'est uniquement la perspective diachronique qui permet de parler de composition dans le cas de cette

langue. Notez de plus que l'on voit souvent dans les grammaires et dans les textes de linguistique la notion de composition étendue à la lexicalisation de groupes syntaxiques, c'est-à-dire à la formation de locutions : *faits divers, pommes de terre, coup de cœur, laisser tomber*, etc. Cela s'explique par le fait que les mots dont les locutions sont formellement constituées sont en quelque sorte « dégénérés » et que les locutions tendent à se comporter comme des blocs morphologiques.

La composition populaire

La composition la plus courante associe deux mots (il n'est pas impossible d'en réunir davantage, mais ce n'est pas la tradition française), qui ont une existence autonome par ailleurs en français. Ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi en français une grande création de noms composés, quelques adjectifs et quelques verbes, généralement anciens.

Seul l'usage décide si on met un trait d'union ou non, si on colle les mots ou non : un *lieu dit / lieu-dit* ou *lieudit* selon les dictionnaires. Les groupes avec préposition ne prennent pas souvent de trait d'union : une *salle à manger*, un *arc de triomphe*, mais un *arc-en-ciel*.

Sur le plan **syntactique**, ces expressions fonctionnent comme des mots uniques, avec une seule fonction. On les analyse comme «un nom commun». On explique la nature grammaticale originelle de chaque élément, voire sa fonction d'origine, et la catégorie à laquelle on aboutit (attention à des mots comme *porte* ou *garde*, qui peuvent être noms ou verbes à l'origine). Par exemple : *porte-bonheur* = verbe + nom COD > 1 nom commun ; un *va-et-vient* = 2 verbes coordonnés > 1 nom commun.

Sur le plan **morphologique** et celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : un *passe-partout* est invariable (verbe + adverbe). Il dépend aussi du sens : des *gratte-ciel* (verbe + nom, mais référence au *ciel* unique). Des *choux-fleurs* sont des *choux* qui sont en même temps des *fleurs*.

Sur le plan **sémantique**, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, qui dépasse celle des éléments pris isolément. Il s'agit rarement d'une simple addition (par juxtaposition) comme dans *député-maire*. L'analyse sémantique nécessite une explication, une paraphrase :

- un *timbre-poste* = un timbre vendu par la Poste, et exigé par la Poste pour l'acheminement du courrier ;
- un *porte-monnaie* est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie ;
- un *gratte-ciel* est un bâtiment si haut qu'il donne l'impression de toucher le ciel ;
- un *laissez-passer* (verbe à l'impératif + infinitif COD) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires...) de laisser passer le porteur du document.

Il est à mentionner certaines expressions où les mots sont détachés et fonctionnent comme des mots composés : une *pomme de terre* - le *chemin de fer*. On les considère comme des expressions **lexicalisées** ; on peut conserver cette appellation par prudence si on estime qu'il est abusif de parler de mots composés.

Étant donné que ces éléments sont inscrits dans la mémoire comme des unités, on peut utiliser le critère d'**inséparabilité** des éléments (les 2^{èmes} noms y sont employés sans déterminant) :

- *une pomme de la terre, de ma terre,*
- *une pomme de terre argileuse, de terre calcaire,*
- *une pomme jaune de terre,*
- *une pomme pourrie de terre trop humide...*

On le vérifie avec les mots composés indiscutables : *la grand-mère* > **une plus grande mère qu'une autre* ; *une chaise-longue* > **une chaise plus longue qu'une autre...* . Aucun des éléments n'est indépendant, modifiable, susceptible d'une expansion.

Autre critère : l'appartenance à ce qu'on appelle un **paradigme**, et les essais de **commutation** : *pomme de terre* sera associé à *carotte, navet*, etc. (des légumes), et non à *poire, pêche*, + *sable, gravier...* .

Cas intéressants :

- Un *rez-de-chaussée* : y a-t-il des *rez* qui ne soient pas *de chaussée* ?... L'usage y a mis des traits d'union.

- Une expression comme la *guerre atomique* forme un tout ; mais est-ce un mot composé ? Non, car il y a des guerres qui ne sont pas atomiques ; il peut y avoir une guerre chimique et partiellement atomique, etc.(que le bon Dieu nous en garde !).

- On peut réfléchir de la même manière sur *hôtel de ville* / *robe de chambre* / *tenue de soirée* / *machine à coudre*...

- Exemples d'adjectifs composés : *sourd-muet*, *franco-belge*, *médico-social*, *politico-commercial*, *aigre-doux*, etc.

- Verbes : *saupoudrer* (*sel* + *poudrer*), *maintenir* (*manutene*, tenir avec la main), *bouleverser* (*bouler* + *verser*) sont historiquement des verbes composés ; on crée en fait surtout des locutions verbales, comme *avoir peur*, *avoir l'air*... Un auteur astucieux peut inventer : *les mains ventrecroisées*...

Tirons les conséquences préalables:

- **La composition:**

- les éléments juxtaposés sont accolés: *malheureux*.

- par un **trait d'union**: *porte-monnaie*.

- sans marque graphique: *machine à laver*.

- **La dérivation:**

- **La dérivation propre:** on ajoute un affixe à une base:

- un **préfixe**: *prévenir*, *revenir*, mais pas *convenir* qui vient du **latin**;

- un **suffixe**: *visage*, le suffixe *-age* exprimant un état, une action, une collection d'objets ou le résultat d'une action;

- un **préfixe** et un **suffixe** simultanément: il s'agit de la **dérivation parasynthétique**. Exemples: *encolure*, *désherber*, mais pas *dégeler*.

- **La dérivation impropre:** on fait passer la base d'une catégorie dans une autre. Exemples: *beau le beau, le ~~boire~~ et le manger, le devoir, le pouvoir, le déjeuner*, etc. Le substantif est *dérivé* de manière impropre car le mot est décatégorisé.

- **La dérivation inverse ou régressive:** on enlève quelque chose à la base. Exemples: *galop (de galoper)*, *estime / estimer: estime est issu d'estimer*.

La composition savante

Une certaine variété des mots composés français utilise des emprunts aux langues anciennes qui sont à la base de la culture française, **le latin et le grec**. Les langues voisines, comme l'allemand, ne connaissent pas ce procédé de formation, ce qui pose des problèmes de traduction. Ce sont des mots dits « savants », médicaux, techniques, scientifiques, philosophiques, etc., qui se forment ainsi. La composition savante (appelée aussi **interfixation**) se définit donc comme **la juxtaposition de deux radicaux (au moins) d'origine latine ou grecque, avec l'addition éventuelle d'un suffixe (-ie / -iste)**, qui donnera la catégorie, le genre, et permettra de faire, par exemple, le tri entre la spécialité et le spécialiste (*biologie / biologiste*).

Attention : il s'agit bien au départ d'éléments lexicaux autonomes, des mots véritables, des bases (radicaux), et non des préfixes ou suffixes, malgré les apparences. Les éléments d'origine latine ou grecque sont juxtaposés, collés sans trait d'union (on écrit pourtant toujours *oto-rhino-laryngologiste*, parce que c'est un mot très complexe). Deux éléments peuvent être tous les deux latins, ou tous les deux grecs, ou un latin et un grec. Différents mélanges existent, de même que la présence d'éléments qui relèvent de la dérivation, comme le petit suffixe nominal ou verbal. *Télévision* est un mot savant à l'origine, composé d'un mot grec et d'un mot français courant, d'origine latine. Exemples de composés

grecs : *anthropologie* / *thalassothérapie* / *démocratie* / *hydrogène* / *polymorphisme* / *topographie*...

On peut noter que quand il faut ajouter une voyelle pour lier les deux mots, c'est la voyelle *o*. L'orthographe des éléments est de toute évidence grecque (*th* / *ph* / *y*). Exemples de composés latins : *apiculture* / *multicolore* / *homicide* / *ignifuge* / *calorifère* / *viticole*... . Il est à noter que si la voyelle de liaison est la voyelle « *i* », - les mots sont proches du français, ou existent en français. Exemples de mélanges: *automobile* (grec *auto* = « soi-même » + latin *mobilis* > *mobile*) *génocide* (du grec *genos* = « race » + *-cide* du latin *caedere* = « tuer »), *polyvalence* (grec + latin et suffixe nominal), *antidater*, *archiplein* (grec + mot français).

Certains de ces éléments sont habituellement utilisés au début ou à la fin du mot (ex : *-mane* à la fin : *mélomane* / *mythomane* / *mégalomane* ; idem : *anti-* / *archi-* au début), ce qui donne l'impression qu'ils entrent dans la construction normale des mots dérivés, mais il ne s'agit **pas** de dérivation, puisqu'on peut les trouver à l'autre bout :

- *cinéophile* / *philosophe*, *philatélie*
- *téléphone* / *phonographe*.

Le destin des mots savants dépend de leur usage. Ainsi, qui sait encore qu'un *copocléphile* est un collectionneur de porte-clés ? (années 1960) , *pressophile* : les fers à repasser anciens , *sigillophiliste* : les sceaux , *ferrovipathe* : les chemins de fer, *tégestologue* : les sous-bocks de bière. En outre, dès que l'objet, la technique, la science, etc., se popularise, le mot est abrégé : une *auto*, un *vélo*, la *télé*, un *stylo*, le *cinéma* (*ciné*).

Les locutions composées

Des unités complexes mais figées, fonctionnant comme des mots simples, constituent des formes **lexicalisées** (entrées dans la mémoire du sujet parlant) qu'on appelle **locutions**. Ces locutions concernent les catégories les plus grammaticales (adverbes, prépositions, conjonctions, etc.), ainsi que les verbes, très rarement les noms :

- *Le qu'en-dira-t-on, un m'as-tu-vu* sont des locutions nominales, parce qu'elles comportent plus de trois éléments ; ils s'agit de phrases substantivées par conversion.

- *Avoir peur, faire partie, prendre garde, etc.*, sont quelques exemples de très nombreuses locutions verbales qui reposent sur un verbe opérateur suivi d'un nom COD qui n'est plus à analyser comme tel.

- *En effet, sur le champ, tout à coup, peu à peu...* : locutions adverbiales.

- *Autour de, grâce à, au fur et à mesure de...* : locutions prépositives.

- *Afin que, parce que, étant donné que...* : locutions conjonctives.

- *Bonté divine ! Sacré nom d'une pipe !* : locutions interjectives, mots-phrases.

La conversion, ou dérivation impropre

Christian Nyrop définit la dérivation impropre comme „le procédé par lequel on tire d'un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle” (Nyrop 1936 : 330).

En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot en faisant passer un mot déjà existant dans une autre catégorie grammaticale ou lexicogrammaticale: le bien, le mal, le souper, des fers, un radio.

La dérivation impropre est très productive en français moderne.

1. **Les substantifs** peuvent être obtenus de diverses parties du discours:

d'adjectifs: *le calme, le beau, le rouge à lèvres;*

de verbes: *l'être, le coucher du soleil, le devoir;*

de participes présents: *un déodorant, un collant;*

de participes passés: *le passé, le marié, le fiancé;*

d'adverbes: *le peu, le bien, le mal*;
de mots non-autonomes: *les pour et les contre, si (avec un si, on mettait Paris dans une bouteille)* .

2. **Les adjectifs** peuvent aussi provenir d'autres PDD (parties du discours):

de substantifs: *une fille charmante, des enfants obéissants, un prince charmant,*

de participes présents: *un soldat blessé, des doigts effilés.*

3. **Les adverbes** peuvent être tirés d'adjectifs: *bel et bien,*

de préposition: *n'avoir rien **contre**, courir **après**, travailler **avec**.*

4. **Les interjections** peuvent être obtenus de substantifs : *Dame! Peste!, Diable!,*

de verbes à l'impératif ou au subjonctif : *Tiens! Va! Allons! Soit!*

5. Pas mal de **mots-outils** du français moderne sont d'anciens mots autonomes. Ainsi, l'**article** indéfini *un, une* provient de l'adjectif numéral latin <unum, unam.

Les particules de négation étaient tirées de substantifs qui ont reçu le sens négatif du 12 au 16 ss. : *pas*<*passum* , *un pas, rien*<*rem une chose, personne* <*personam*, *point* < *punctum* , *un point, goutte*<*gutta une goutte.*

Plus récente est la formation de certaines prépositions. Elles sont d'anciens participes (présents ou passés): *durant, pendant, concernant, excepté, vu, hormis.*

Ce procédé porte (portait) aussi les noms de *transfert, transposition, translation...*

Un mot change de catégorie grammaticale sans changer de forme, c'est très courant, et très économique sur le plan de la langue, très facile à comprendre aussi : *une blonde ; le vrai et le faux ; le rouge et le noir* (adj. > n). Exemples de modifications sémantiques : *une fille blonde; les choses vraies ou fausses (dans des paroles, des affirmations) ; la couleur rouge ou noire .*

Exemples de conversions :

- *Un frigidaire, une poubelle, du pinard, une Peugeot ;*
- *Le moi, un petit quelque chose, un rien ;*
- *Les pourquoi et les comment ;*
- Les interjections, mots-phrases, ont des origines diverses : *Jésus-Marie-Joseph ! bon ! (adj.) allons ! voyons ! tiens ! (verbes) attention !*
- *Un frigidaire, une poubelle (noms propres > noms communs : antonomase).*

Sur le plan de l'orthographe, ces mots peuvent conserver la morphologie de leur catégorie d'origine ; par exemple, on n'écrit pas *des sis*. **Attention** : pour certaines analyses, en grammaire, il faut penser que tout est *a priori* possible (bien que tout ne soit pas réellement possible). C'est-à-dire qu'un mot d'une certaine catégorie peut trouver un emploi correspondant à une autre catégorie.

Par exemple, pratiquement n'importe quel élément peut être employé comme nom commun, quand on l'utilise avec un déterminant :

- *des si - les si n'aiment pas les -rais*
- *le qu'en dira-t-on*
- *un petit je ne sais quoi*
- *un moi d'abord les autres après s'il reste de la place...*

C'est un peu comme si l'on mettait cet élément entre guillemets, comme une citation. Dans un texte imprimé, on l'écrit en italiques. De la même manière, un nom commun peut avoir exceptionnellement une fonction purement adjectivale, comme l'épithète. C'est le cas des adjectifs de couleur invariables, comme *cerise, citron, marron...* ; par exemple, ce dernier est bien « senti » comme un adjectif, mais il ne peut pas s'accorder, au moins au féminin (le pluriel en *marrons* commence à entrer dans les moeurs). On continue à sentir qu'avec *cerise* ou *citron*, c'est une comparaison; avec *rose, orange* ou *marron*, on ne le sent plus. Dès qu'on ne sent plus que ce mot est utilisé comme citation ou comparaison, il est complètement **lexicalisé**, il a changé de nature, et il

tend à prendre la variabilité de sa nouvelle catégorie, quand ça ne pose pas de problème de sonorité ou de sens.

Le télescopage. Les mots-valises

Par ce procédé ont été formés des mots issus de la contamination de deux mots:

franglais <français et anglais,
eurovision <européen et télévision,
restauroute <restaurant et route,
universiade <université et olympiade.

Ces mots sont formés sur le modèle de motel <motor (car)+hôtel- de formation anglo-américaine.

Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé dans la publicité et dans certaines terminologies: *vertiport* <*vertical* et *air-port* (terrain destiné à l'atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court). On fabrique les mots plaisants comme *applaudimètre* et *copocléophile* (collectionneur de porte-clé).

Mots-valises en littérature

Comme tout néologisme, les mots-valises peuvent fournir une alternative aux **emprunts lexicaux**, notamment aux anglicismes:

- *clavardage*, de *clavier* et *bavardage* (création pour traduire le sens particulier qu'a pris en informatique le mot *chat*, parfois francisé en *tchate*);
- *courriel*, de *courier* et *électronique* (création pour remplacer l'emprunt *e-mail*).

Les mots-valises ne sont pas tous des créations récentes:

- *décimeur*: déformation critique et ironique, par **Voltaire** du mot *décimateur*, sous-entendant par là que la *dîme* était tellement importante pour les pauvres qu'elle les décimait par la famine.

- **Midouze**: cours d'eau des **Landes** constitué par la jonction du *Midou* (parfois orthographié *Midour*) et de la Douze.

En **linguistique**, le terme peut être utilisé comme **synonyme** plaisant de *forme contractée* (**forme** unique issue de deux **lexèmes** qu'on ne peut plus reconnaître : à + le ~~au, de~~ + les des en ~~français~~).

Exemples courants

Sont définitivement entrés dans la langue des mots-valises comme:

- **progiciel**, contraction de *professionnel* et de *logiciel*;
- **tapuscrit**, contraction de taper et de *manuscrit*;
- **alicament**, d'*aliment* et *médicament*;

Le terme « mot-valise » est une traduction - assez peu heureuse - de l'anglais *portmanteau word*, inventé par Lewis Carroll pour désigner certains mots composés nouveaux (ou nouvellement étudiés) qui se replient comme s'ils étaient rangés dans ces grosses malles de voyage qu'on appelait autrefois en anglais des *porte-manteaux*, où l'on empilait puis repliait les vêtements.

C'est un procédé assez peu fréquent, marqué par une intention, souvent humoristique ou satirique, qui consiste à prendre le début d'un mot et le coller à la fin d'un autre, d'autant plus facilement qu'ils contiennent une syllabe commune, ou même une seule lettre, à la soudure. Un élément est souvent retranché, à la fin du premier ou au début du second.

- Ainsi, le linguiste et humoriste Etienne a écrit un livre sur le *franglais* (*français* + *anglais*).
- Rabelais se moquait des *sorbonagres* (*Sorbonne* + *onagre* [variété d'âne]).
- L'écrivain Céline a inventé ironiquement *goncourtiser* avec *Goncourt* + *courtiser*.
- Montherlant : *baratartiner* (*baratiner* + *tartiner*).
- Alfred Jarry : *instintestin* = *instinct* + *intestin*.
- On parle de *stagflation* pour *stagnation* + *inflation*.

- Dans le langage snob d'aujourd'hui, on utilise *foultitude* (*foule* + *multitude*).
- De l'étranger, *transistor* = *transfer* + *resistor*.
- Sciences et techniques : *cybernation* = *cybernétique* + *automation* / *technétronique* = *technologie* + *électronique*.
- Arthur Rimbaud a inventé *abracadabrant* : peut-être un télescope entre *abracadabrant* et *éléphantique* ?
- Répétons que les francophones font du *clavardage* (*clavier* + *bavardage*) par ordinateur interposé, quand nous passons notre temps à « chatter » (prononcez à l'anglaise « tchatter »).

L'onomatopée

L'onomatopée signifie proprement dit « formation de mots ». C'est la création de mots qui par leur

aspect phonique imitent plus au moins précisément des cris d'animaux ou des bruits différents: coucou,

ronron, froufrou, miaou, etc.

La particularité de ce procédé de formation consiste en ce qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique. Cette motivation s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de formation.

Ce procédé est d'une productivité restreinte. Signalons pourtant les créations récentes:

- bang – bruit produit par un avion supersonique,
- glop – ressemblant à un coeur qui bat,
- blabla- fam. bavardage sans intérêt,
- boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose,
- baraboum! – bruit imitant celui de chute,
- bim, bing – évoquent un coup.

Certaines formations de mots peuvent être considérées comme accessoires, soit parce qu'elles sont rares, soit parce qu'elles sont simples, voire simplistes, ou qu'elles ne suivent pas les règles fondamentales de la formation d'un mot à partir d'éléments lexicaux déjà existants, - règles qui permettent une richesse pratiquement infinie de création. L'onomatopée, c'est l'imitation d'un son: C'est un procédé qu'on peut qualifier de primitif, pas si rare qu'on le croit pourtant: le *glouglou* de l'eau / le *tic-tac* d'un réveil / un *crin-crin* / une *teuf-teuf...* (notez que la répétition est très fréquente); les verbes *miauler*, *croasser...*; *claquer*, *cliqueter*, *chuchoter* aussi, etc.

Il s'agit là de la création la plus primitive, susceptible de nous faire remonter à la préhistoire. Beaucoup de nos onomatopées remontent d'ailleurs au latin (où *murmur* évoquait un fracas), au grec (où la grenouille faisait déjà *koax*), voire à l'indoeuropéen (où le *tonnerre* évoquait le bruit de la corde tendue de l'arc). Elle est aussi remarquable dans le langage, car c'est la seule formation où l'on puisse dire que les signes sont **motivés** et non **arbitraires** (malgré l'opinion de Saussure), c'est-à-dire que les mots sont en liaison avec une réalité, alors que tous les autres mots ne sont en liaison qu'avec le système de la langue elle-même. Bien sûr, cela n'est possible que dans le domaine auditif: comment représenter auditivement une image, ou une abstraction? A la rigueur, *piquer*, *picoter* font image, en associant des sensations. On peut rajouter des termes abstraits et pourtant imitatifs, comme l'adjectif *gnangnan*, dont le féminin est problématique...

L'imitation est toujours imparfaite, et il faut garder à l'esprit qu'elle est en liaison avec le phonétisme de la langue. La preuve en est que le coq fait *cocorico* en France, *kikeriki* en Allemagne, *chichirichi* (kikiriki) en italien, *kokekokko* en japonais, *kukeleku* en hollandais, *wouwouwou* en chinois (le chien aussi...), ou *cock a doodle doo* en Angleterre... . Les onomatopées se multiplient dans la langue des enfants; certains élèves peu littéraires, médiocres lecteurs, mais téléspectateurs assidus, écriront en rédaction: *Un grand boum retentit alors dans la rue.* (Ils ne connais-

sent pas *explosion, détonation, déflagration...*). Une mère a dit à son fils : *Tu t'es fait aïe ?*

On peut relier à l'onomatopée et au langage des enfants un autre procédé sur lequel nous ne nous attarderons pas : la **réduplication**, qui consiste à redoubler une syllabe : *bonbon, dodo...*

VIII^e semaine

Plan du cours:

1. L'abréviation. La siglaison.
2. Formation des groupements phraséologiques.
2. Les combinaisons phraséologiques.
4. Les idiomes.

L'abréviation

L'abréviation consiste à tronquer un mot, en n'en gardant que le début ou la fin (pas de règle véritable), tout en conservant en principe le sens de l'ensemble.

C'est un procédé économique pour la mémoire, courant dans la langue familière, surtout quand un mot est long et compliqué (savant). Ainsi, qui dit encore le *cinématographe*, un *stylographe*, un *vélocipède*, une *automobile*, un *pneumatique*, un *autobus*, du *supercarburant*, regarder la *télévision*, passer son *baccalauréat*, faire des *photographies*... ? Ou bien le *chemin de fer métropolitain de Paris (métro)* ? On dit aussi un *prof*, aller à la *fac*, aller à une *manif*, *se coucher à deux heures du mat*'... La langue a développé dans les abréviations un pseudo-suffixe populaire *-o* : un *mécano* (*mécanicien*), un *prolo* (*prolétaire*), un *apéro* (*apéritif*), aller à *l'hosto* (*hôpital*)... ; on a aussi un *polar*, le *cinoche*...

Quand on analyse un peu en finesse, on s'aperçoit que la connotation du mot abrégé n'est pas forcément identique à celle du mot complet (*l'hôpital / l'hosto*), et qu'on aboutit même parfois à un sens différent, spécialisé : une *interro* = une interrogation écrite, une *promo* = un ensemble de candidats admis la même année (et non un avancement dans un poste ou un grade), la *micro* = la *microinformatique*.

Les abréviations entrent dans l'usage comme des mots à part entière, et permettent des composés (pourquoi pas des dérivés ?) : *autobus* > *bus* > *abribus*, *bibliobus*, *automobile* > *auto* > *autoroute*, *autoradio*, *auto-école*, *auto-stop*... .

Le français parlé a repugné de tout temps aux mots trop longs. Il continue à les abrégés et cette tendance s'est accrue depuis la fin du 19^e siècle.

1. On distingue les différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents sont les **troncatures**: *amphi*(théâtre) - *salle de cours*, *auto*, etc.

Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières syllabes. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont indissolublement liées: *aff-affaire*, *anar-anarchiste*, *dej-déjeuner*, *bac-baccalauréat*, *accu-accumulateur*, *deb-débutante*, *lino-linoléum*, *para-parachutiste*, etc.

Parfois on remplace ces syllabes retranchées par un „o” final; il est généralement qualifié de suffixe populaire: *apéro-apéritif*, *camaro-camarade*, *convalo-convalescent*, *mécano-mécanicien*, *Montparno Montparnasse*, *pharmaco-pharmacien*, *proprio-propriétaire*, *prolo-prolétaire*, etc.

2. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales- ce sont les **apocopes**. Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-**aphérèse** est possible: *cipal*< (*garde*) *municipal*, *Ricain*< *Américain*, *chandail*<*marchand d'ail*.

On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C'est qu'à l'aide de l'abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots. Certaines abréviations ont enrichi le français standard (stylo, cinéma, vidéo, etc.) D'autres abréviations n'en sont que des variantes stylistiques: *prof*, *récré* (-ation), *perme* (*permission*), *colon* (*colonel*), *expo* (*exposition*).

Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi abusif de l'abréviation. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots authentiquement français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex. :couverte pour couverture, colon pour colonel).

La siglaison

Un tout autre type d'abréviation est représenté par des **sigles**. Ce sont des mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des composants de quelque locutions:

C.G.T. – Confédération générale du travail,

O.N.U.- Organisation des nations unies,

T.S.F.- Télégraphe sans fil,

R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française,

S.N.C.F.-Société nationale des chemins de fer français, pas de dérivés,

D.C.A.- Défence contre avions, Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

Ces formations servent de base à de nouvelles créations : onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

Les sigles sont formés des lettres initiales, utilisées en majuscules, en principe suivies d'un point, que l'on oublie souvent. Ils peuvent appartenir à la langue courante ou aux langages spécialisés. Ils se multiplient aujourd'hui à grande vitesse, et on a parfois du mal à les comprendre si on n'est pas initié : les *O.G.M.* (Organismes Génétiquement Modifiés), les *D.I.B.* (Déchets Industriels Banals), etc.

Quand ils sont bien passés dans les moeurs, ils deviennent de véritables mots, généralement noms communs, et cela d'autant plus qu'on a cherché à les rendre prononçables comme des mots normaux (*C.I.E.L.* = Centre International d'Etude des Langues) . Souvent, on est incapable de reconstituer la locution entière (*radar*, *laser*). Ils deviennent susceptibles de prendre des suffixes de noms, voire de verbes, d'adjectifs, d'adverbes, donc de former des dérivés :

- la *RATP* (> un *ératépite*, selon Queneau)
- la *CGT* > un *cégétiste*
- l'*ONU* > *onusien*
- le *DEUG*, un *BTS*, un *DUT*
- le *CAPES* > un *capésien*

- le *SMIC* > un *smicard*
- le *RMI* > un *érémiste*
- *l'ENA* > un *énarque*
- le *Sida* (Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis) > (un) *sidéen* (ou *sidatique*, mais pas *sidaïque* !)
- *radar* et *laser* sont aussi des sigles au départ, aujourd'hui écrits sans majuscules.
- De même, les partis politiques : le *PR*, le *RPR*, *l'UDF*, le *PS*, le *PC*...

Un *anti-cégétiste* pourrait dire qu'il faut *décégétiser*, un *pro-cégétiste* qu'il faut *recégétiser*... ; on peut inventer *onusiennement parlant*, etc. Quand la sonorité des sigles s'y prête, on peut créer nombre de nouveaux mots par dérivation.

Formation des groupements phraséologiques

Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur fonctionnement.

Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes Ch.Bally, A.Sèchehaye, J. Marouzeau, V.Vinogradov et d'autres.

Les mots forment dans la parole deux types de groupements différents. D'une part, ce sont des groupements de mots passagers et instables. D'autre part, ce sont des locutions dont les mots-composants ont perdu leur liberté d'emploi et forment une locution stable.

Ch. Bally était le premier qui a insisté sur la distinction de ces deux types d'agencements de mots. Il a insisté aussi sur l'existence d'une foule de cas intermédiaires entre ces deux types. C'est que les locutions phraséologiques diffèrent par le degré de leur stabilité et la cohésion. Alors il nomme **unités** celles dont la cohésion est absolue et **séries** dont la cohésion est relative.

De la complexité de ce phénomène découlent les difficultés de sa classification. On les groupe à partir des principes divers :

I. D'après le degré de **la motivation** on distingue :

1. les locutions motivées sémantiquement : *rire du bout des lèvres, sans en avoir envie;*
2. les locutions à sens littéral : *livrer une bataille, se rompre le cou;*
3. les locutions immotivées : *n' avoir pas froid aux yeux- avoir de l' énergie, du courage.*

II. D' après leur **fonction communicative** on dégage :

1. les locutions à valeur intellectuelle : *salle à manger, au bout du compte;*
2. les locutions à valeur logico-émotionnelle : *droit comme une faucille, «tordu»;*
3. celles à valeur affective : *flûte alors ! qui marque le dépit.*

III.D' après le **fonctionnement syntaxique** on dégage :

1. les équivalents de mots : *pomme de terre, sans cesse, tout de suite.*
2. les groupements de mots : *courir un danger.*
3. les équivalents de phrases : *qui dort, dîne (proverbe), c' est une autre paire de manches (dicton).*

IV. Toutefois, le **principe sémantique** de V.Vinogradov paraît être plus fructueux. Ce principe classifie les locutions phraséologiques en quelques types selon les degrés de cohésion sémantique de leurs composants.

Les combinaisons phraséologiques

La cohésion sémantique est relativement faible dans les combinaisons phraséologiques. Les mots qui les constituent conservent leur indépendance et ils s'isolent distinctement par leur sens. Elles se distinguent des mots par le fait que les mots-composants restent limités dans leur emploi.

Généralement un des composants est pris dans un sens lié tandis que l'autre s'emploie librement en dehors de cette locution.

Ainsi, l'usage a conservé *rompre les liens d'amitié* et *briser les liens d'amitié*. Il est cependant inadmissible d'employer les verbes synonymiques et dire : déchirer ou casser les liens d'amitié.

Ch.Bally remarque qu'il est correct de dire *désirer ardemment* et *aimer éperdument*, mais les adverbes de ces locutions ne sont pas interchangeables.

Certaines combinaisons phraséologiques sont le résultat d'un emploi restreint, parfois unique, d'un des composants qui est monosémique. Ainsi avec «ouvrable» nous avons seulement *jour ouvrable*, avec «saur» - *hareng saur*, avec *baba* - *rester baba*.

La plupart des combinaisons phraséologiques sont créées à la base de l'emploi imagé d'un des mots composants : *être noyé de dettes*, *éparpiller ses efforts*, *un nuage de lait*, *sauter sur l'occasion*.

Les combinaisons phraséologiques sont caractérisées par l'autonomie syntaxique de leurs composants, les rapports syntaxiques entre ces composants étant conformes aux normes du français moderne.

Notons que les combinaisons phraséologiques permettent la substitution du composant à sens lié par un autre vocable sans que le sens des locutions change. A côté de *être noyé de dettes*, on dira *être abîmé /cousu/ criblé/ perdu de dettes*. On peut faire choix entre *engager* et *lier la conversation*.

Les combinaisons phraséologiques ne sont pas loin des équivalents de mots, et par conséquent, ils n'entrent pas dans le vocabulaire en tant qu'unités lexicales. Toutefois la lexicologie aborde la question des combinaisons phraséologiques dans l'étude des sens liés des mots.

Les idiomes

Les idiomes sont des locutions phraséologiques dont le sens global ne coïncide pas avec le sens des mots-composants. A l'encontre des combinaisons phraséologiques, les idiomes présentent un tout indivisible dont les éléments ont perdu leur autonomie sémantique.

D'après leur fonctionnement syntaxique ils sont tantôt des équivalents d'un mot et jouent, par conséquent, le rôle d'un terme de la proposition (*de grande envergure, faire grand cas de qch*). Tantôt ce sont des équivalents d'une proposition dont les éléments conservent une certaine autonomie syntaxique (*il n'y a plus que le nid, l'oiseau s'est envolé, il n'y a pas de roses sans épines*).

D'après le degré de leur motivation on distingue deux types d'idiomes: les locutions soudées et les ensembles phraséologiques.

Les locutions soudées sont les plus stables et les moins indépendantes. Elles ne se laissent guère décomposer et leur sens ne découle nullement de leur structure lexicale. Leur sens est conventionnel tout comme le sens d'un mot immotivé. Parmi ces soudures viennent se placer des expressions figées telles que: *aller au diable Vauvert, marquer un jour d'une pierre blanche, aller à la queue leu leu, ne pas être dans son assiette*, et beaucoup d'autres. Leur sens ne peut pas être expliqué dans le français moderne par le sens des mots-composants. Seule une analyse étymologique permet de rétablir le lien sémantique effacé entre le sens réel de l'expression et celui des composants. En effet, la locution *marquer un jour d'une pierre blanche* qui signifie «être heureux pendant un jour» vient d'une croyance remontant aux anciens Romains, pour qui la couleur blanche symbolisait le bonheur. L'expression *aller au diable Vauvert*, se perdre, disparaître, se rattache à l'ancien château de Vauvert aux environs de Paris, qui sous le règne de Louis XI passait pour être hanté par le diable. La locution *à la queue leu leu* qui s'écrivait d'abord «à la queue leu» où «leu» est l'ancienne forme de «loup». Aujourd'hui elle signifie «à la file, un par un», ainsi comme marchent les loups.

Les locutions soudées comportent souvent des mots tombés en désuétude. Tels sont «assiette», - «manière d'être assis» dans l'expression *ne pas être dans son assiette*. Dans l'expression *ni peu ni prou*, le dernier mot de la vieille langue signifiait «beaucoup».

Certaines locutions soudées contiennent des archaïsmes grammaticaux. Signalons l'absence de l'article devant le substantif dans *n'avoir maille à partir* (c'est-à-dire, n'avoir à partager la plus petite des monnaies sous les Capétiens). Marquons aussi l'absence de la préposition dans *à la queue leu leu*. A l'origine des soudures il peut y avoir quelque usage ancien, disparu. Telle est l'expression *rompre la paille avec qn* qui veut dire « se brouiller », qui consistait à rompre la paille et à la jeter, pour signaler qu'on renonçait à toute relation avec la personne dont on voulait se séparer.

Les soudures subissent parfois l'action de la fausse étymologie, ce qui tient à une tendance psychologique à prendre conscience du sens caché d'un vocable et s'expliquer sa structure matérielle, son enveloppe sonore. Ainsi, la locution *aller au diable Vauvert* devient dans le langage populaire *aller au diable vert*.

La plupart des soudures ont dans la langue une valeur expressive, émotionnelle. Elles sont largement utilisées comme moyen stylistique dans les œuvres littéraires. Cependant l'effacement de l'image primitive des locutions soudées entraîne parfois la perte de la valeur expressive qui leur était propre autrefois. Tels sont : *bouc émissaire*, *à la queue leu leu* qui paraissent être dans le français moderne des dénominations dépourvues de toute expressivité.

A l'encontre des soudures le sens général et réel des **ensembles phraséologiques** se laisse plus au moins révéler à travers le sens de leur mots composants. Telles sont les expressions : *passer l'éponge* qui signifie « oublier , pardonner », *avoir la langue liée*, c'est-à-dire « avoir un motif qui ne permet pas de dire qch ».

La plupart des ensembles se comprennent eux-mêmes. Telles sont les locutions *conte (récit) à dormir debout* ou « qui donne une envie de dormir irrésistible », *tirer à qn une épine du pied* signifie « délivrer d'un grand embarras », *lire entre les lignes* veut dire « deviner ce que l'auteur

laisse entendre », *avoir la langue bien pendue* – « parler avec facilité », *n'avoir ni feu ni lieu* signifie « être extrêmement pauvre et sans asile ».

Un certain nombre d'ensembles renferment une allusion à quelque événement historique, quelque fait littéraire. Afin que le sens de la locution *revenir à ses moutons*, c'est-à-dire « revenir à son sujet » apparaisse nettement, il faut connaître la célèbre « Farce de Maître Pathelin » où le juge rappelle aux plaideurs la cause première de leur querelle (il s'agit de moutons) en répétant : « Sus, revenons à nos moutons ! » C' est précisément à la forme impérative que cette locution est surtout employée.

La locution *cultiver son jardin* qui signifie au figuré , « mener une vie paisible, sans se soucier des affaires d'autrui et de ce qui se passe par ailleurs » est tirée de l' œuvre de Voltaire « Candide », dont la dernière phrase en constitue la morale : « Cela est bien dit, - répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin ».

La locution *coiffer Sainte Catherine* qui signifie « rester vieille fille » ne peut être comprise qu' à condition de connaître l'antique usage de certains pays catholiques (Espagne, France, Italie) qui consistait à coiffer dans les églises la statue de Sainte Catherine, la patronne des vierges dès l' âge de seize ans.

Parmi les ensembles phraséologiques vient se classer un grand nombre de comparaisons imaginées qui sont bien typiques pour la langue française . Ce sont des expressions très usitées telles que: *manger comme quatre, marcher comme une tortue, être sage comme une image, être comme un poisson dans l'eau*.

Ces expressions sont généralement très concrètes et leur sens se laisse facilement comprendre. La comparaison que renferment ces ensembles phraséologiques, forme leur intégrité.

L'intégrité des ensembles phraséologiques peut être créée dans la langue française par d' autres éléments composants :

1. par la présence dans la locution de mots sémantiquement apparentés : *parler clair et sûr* , c'est-à-dire d' une façon intelligible, *ne remuer ni pied, ni patte*, ou rester complètement immobile ;

2. par la présence d'antonymes : *faire la pluie et le beau temps*, - être puissant, *cela ne lui fait ni chaud ni froid*, - cela lui est indifférent. Ces locutions sont assez nombreuses dans la langue française;

3 . l'intégrité de la locution est due souvent à ce que les éléments composants sont liés par un rapport réel ou objectif : *de fil en aiguille*, c'est-à-dire, de propos en propos, d'une chose à l'autre, *avoir bec et ongles* - être en état de se défendre;

4. parfois l'intégrité de la locution est formée par un effet phonique : a) par l'allitération : *conter monts et merveilles*, - conter les choses qui provoquent l'admiration, *n'avoir ni bure ni buron*, c'est-à-dire, n'avoir pas même le vêtement le plus humble, *demander qch à cor et à cri* - insister bruyamment pour l'obtenir; b) par la rime: *n'avoir ni feu ni lieu* – être sans abri, sans gîte.

Les dictons et les proverbes viennent se placer parmi les ensembles phraséologiques: *qui dort dîne, la lune pâle est pluvieuse, la rougeâtre est toujours venteuse*.

Les **ensembles phraséologiques** signalés ci-dessous représentent des locutions imagées à valeur affective. Les ensembles de ce genre sont largement utilisés dans des buts stylistiques comme moyens expressifs. Toutefois il existe dans le vocabulaire du français moderne un grand nombre d'ensembles phraséologiques dépourvus de toute nuance affective et ne contenant point d'image, mais représentant des dénominations directes d'objets et de phénomènes de la réalité. Ces locutions sont bien typiques du français moderne dont les tendances analytiques sont très prononcées. Parmi ces locutions les plus répandues sont les constructions nominales: arc-en-ciel, fer-blanc, tapis roulant, sang bleu, oeil-de-boeuf, etc. Nombreuses sont les locutions verbales et adverbiales qui servent aussi à dénommer directement les phénomènes de la réalité: en bras de chemise, de main de maître, au fil de l'eau.

A l'encontre des groupements soudés, les ensembles phraséologiques sont généralement formés conformément aux normes syntaxiques du français moderne. Ils ne renferment guère de mots et de tournures vieilles, archaïques. Les ensembles phraséologiques admettent parfois la substitution d'autres mots à l'un de leur mots-composants sans que le sens de la locution entière change. Ainsi, il existe plusieurs variantes de l'expression *dormir comme une marmotte*. On peut dire également *dormir comme une souche (un sabot)*. Il en est de même pour *pleurer comme une fontaine* dont la variation est *pleurer comme une Madeleine*.

Les ensembles phraséologiques admettent dans certains cas la transposition de leur mots-composants sans que le sens du tout change. On dit aussi *bien un temps de chien* qu'*un chien de temps*. Les mots-composants des ensembles phraséologiques prennent plus facilement que dans les groupements soudés une position distante: « monsieur, mettez la main, s'il vous plaît, à la pâte » (Renart).

De même que pour les groupements soudés, la structure lexicale des ensembles phraséologiques peut correspondre à celle des agencements libres, p.ex., *tirer une épine du pied* peut être compris aux sens direct et figuré.

IX^e semaine

Plan du cours:

1. Les variantes phraséologiques.
2. Les emprunts Généralités.
3. Les emprunts aux langues classiques.
4. Les emprunts aux langues orientales.
5. Les différenciations sociales du lexique français.

Les variantes phraséologiques

Un des traits particuliers de la phraséologie française est la variabilité des ses unités. En effet, un grand nombre de locutions phraséologiques est sujet à des modifications portant sur leur structure formelle. Ces modifications ne sont que partielles, elles ne portent atteintes ni au sens, ni à l'image qui en principe restent les mêmes.

Il faut distinguer entre les **variantes** et les **synonymes** phraséologiques qui parfois prêtent à confusion. Il y a la synonymie si les distinctions formelles sont accompagnées d'une différenciation de sens. Dans le cas contraire nous avons variantes. C'est pourquoi il faudrait qualifier de variantes „ne pas remuer (bouger) du petit doigt” et des synonymes „tirer profit de” et „tirer parti de.”

Quant aux modulations stylistiques, elles ne détruisent pas l'intégrité des locutions phraséologiques, p.ex., „se mettre en colère,” „se foutre en colère”.

Les variations affectent parfois la structure grammaticale des locutions phraséologiques. Ainsi, on dira également „jouer des mâchoires” et „jouer de la mâchoire”, „entendre pousser l'herbe et „entendre l'herbe pousser”. Très souvent c'est la composition lexicale qui varie. L'enver-gure sémantique du composant variable est très large.

Ce peuvent être aussi des vocables à valeur sémantique éloignée, p.ex.: mettre/ réduire à la besace, couper/ manger son blé en herbe'', parler à un sourd/ à un mur/ aux rochers. Toutefois le plus souvent ce sont des vocables à sens plus au moins voisin parmi lesquels:

1) **les dénominations d'animaux**, p.ex., un froid de loup/ de canard, donner sa langue aux chats/ aux chiens, brider son âne/ son cheval par la queue;

2) **des parties du corps**, p.ex., avoir un chat dans la gorge/ le gosier, jeter qch à la figure/ à la face de qn, se tordre les mains/ les bras/ les doigts. Parfois c'est le changement de l'ordre respectif qui crée des variantes: mettre du noir sur blanc et mettre du blanc sur noir.

Les emprunts. Généralités

L'emprunt aux langues étrangères n'est pas un procédé nouveau, loin de là : à toutes les époques, toutes les langues ont toujours enrichi leur lexique par des emprunts à des langues culturellement influentes ; aujourd'hui, c'est surtout l'anglo-saxon qui domine, mais ce n'est historiquement qu'un prêt pour un rendu. Au départ, un emprunt est souvent un **xénisme** : un mot étranger utilisé pour désigner une réalité étrangère (un *goulag*). La particularité de l'emprunt, c'est qu'il ne se fonde pas sur des éléments préexistants dans la langue ; les mots étrangers s'intègrent dans la langue comme des mots isolés, avec ou sans adaptation phonétique ou orthographique (*riding coat* > *redingote* ; mais *week-end* reste inchangé). Les emprunts dépendent énormément de la situation (culturelle, politique...). Ils correspondent à des domaines où le français ne possède pas de formes appropriées, pour désigner des réalités nouvelles : *jazz, rock, football...* Parfois, une réaction aboutit à une francisation : *walkman* > *baladeur* (terme lancé par la FNAC).

Des termes comme *pressing, parking, jogging*, tous ces mots d'apparence anglaise qui fleurissent aujourd'hui dans le lexique français ne sont pas des emprunts, puisque les anglo-saxons ne les connaissent pas ! Il faut les considérer comme des dérivés français, le radical étant

anglais, l'élément *-ing* étant un suffixe d'importation, comme en d'autres temps on avait importé les suffixes provençal et italien *-ade* ou *-esque*. En anglais, une forme substantivée en *-ing* ne peut jamais posséder un référent concret comme celui de *parking*, elle reste ce qu'on appelle un **déverbal**.

On pourrait rajouter qu'il existe aussi des emprunts de **sens**, comme pour *challenge* (passé de « compétition sportive » à « défi »), *réaliser* (« effectuer » > « constater la réalité »), *excitant* (*exciting* = « passionnant »), voire des emprunts de syntaxe : *considérer* utilisé sans *comme* : *On considère le mark la monnaie la plus stable de l'Europe* (lu dans un journal d'enseignants !).

Dans le vocabulaire sportif, *invincible* signifie « invaincu », et *l'invincibilité d'une équipe*, c'est son caractère invaincu, depuis... 3 ou 4 semaines ?? De même, ou pire : *l'adversité a progressé* (authentique) ne nous plonge pas dans les affres de la tragédie antique, mais signifie que l'adversaire a progressé ! Ce sont là d'amusants emprunts à l'intérieur de la même langue, comme si elle fonctionnait comme une langue étrangère...

Bref, les procédés de création de mots nouveaux à l'aide des éléments étrangers, sont multiples. Et les créations sont nombreuses : chaque année, l'Institut National de la Propriété Industrielle examine 45 000 mots nouveaux dont les inventeurs voudraient qu'on leur garantisse l'exclusivité d'emploi!

Exemples :

- *Un appreneur* (en psychopédagogie) ; les parents d'élèves sont devenus des *géniteurs d'apprenants* dans certains textes officiels, comme l'échec scolaire devient *le parcours de réussite*, le ballon un *référentiel bondissant*, les femmes de ménage des *techniciennes de surface*...
- *la clim*
- *la CDgraphie*
- *concubiner* (<*pacser*)
- *body-buildé*

- *pédéger*
- *marabouter*
- *une caviateria* (<caviar)
- Les enfants modernes sont-ils entièrement *Harry-Potterisés* ?...

La concurrence entre mots populaires transmis oralement et remontant par transformations successives à un mot-ancêtre ou « étymon », le plus souvent latin, et mots savants calqués sur des mots latins ou grecs, résulte d'une longue symbiose entre le français et le latin, qui a lui-même emprunté et transmis de nombreux mots grecs. À toutes les époques de la langue, mais plus que jamais au XXe s., des mots savants ont été introduits en français, et beaucoup, parmi les plus anciens, ne sont plus sentis comme tels et sont devenus tout à fait usuels en français, alors que bon nombre de mots « populaires », rares ou archaïques, sont sortis de l'usage et ne sont plus connus que des savants !

Certains mots populaires coexistent avec des mots savants calqués sur leur étymon. On les appelle des «doublets»: ainsi «avoué» (populaire) et «avocat» (savant) remontent tous deux au mot latin *advocatus* «appelé», «personne appelée à l'aide». D'autre part, beaucoup de mots populaires français n'ont pas de dérivés. Il est facile d'en construire un sur le radical de l'étymon : ex. à côté de « bouche » (issu du latin *bucca*), l'adjectif « buccal » ou d'un mot latin ou grec sans aucune parenté étymologique avec le mot de base. Ainsi, à côté de « lettre » (latin *littera*), il y a « épistolaire » (lat. *epistŭla*), à côté d'âme (lat. *anĭma*), - « psychique » (grec *psukhē*).

Soit le nom français *bloc*. Comment dit-on, au moyen d'un adjectif, « d'un seul bloc » ? *monolithique* (de deux mots grecs signifiant « d'une seule pierre »). « *Bloqué* » a un tout autre sens.

Certains mots populaires ont à la fois des dérivés populaires et des dérivés savants qui se répartissent les sens et les usages : ainsi à côté de *œil* (populaire, latin *ocŭlus*) et des dérivés populaires *œillet*, *œillère*, on trouve *oculiste* (formé sur l'étymon *oculus*), et *ophtalmologiste* formé sur le mot grec *ophtalmos* «œil»; à côté de *femme*, *femmelette* (populaires),

on trouve féminin (savant) et gynécologie, misogynie (savants, calqués de mots grecs) ; à côté de légende, légendaire (savants, devenus usuels), - mythique, mythologie (décalques de mots grecs). Quoique parfois employés par pur pédantisme, les mots savants sont indispensables comme termes techniques. Leurs radicaux doivent être mémorisés. Ils fonctionnent avec une grande régularité et sont dans une large mesure internationaux. Dans les articles des dictionnaires du français usuel les mots formés sur ces différents radicaux sont soigneusement regroupés, distingués et classés à leur place logique.

Les emprunts aux langues classiques

Le latin, langue-mère des langues romanes a exercé et exerce toujours une grande influence sur le français. Le latin a servi de tout temps au français une source d'enrichissement. L'influence du grec ancien était surtout considérable à partir du 14 siècle, mais elle est beaucoup plus restreinte que celle du latin.

L'influence latine et grecque se fait surtout sentir à l'époque de la Renaissance de la culture et de l'art antique. On trouve une quantité de mots latins et grecs dans les oeuvres de Rabelais, Montaigne et d'autres écrivains. Conformément à la théorie de Du Bellay, on usait de tous les moyens pour combler les lacunes dans le vocabulaire de la langue maternelle. On empruntait aux langues mortes surtout des termes abstraits, p.ex., au latin (1) et au grec (2) on a emprunté : 1. *évolution, concours, structure, éducation, explication, assimiler, hésiter, etc.* ; 2. *académie, épigramme, hypothèse, sympathie, anarchie, périphrase, économie, politique, aristocratie, etc.*

A côté des emprunts de vocables entiers il faut mentionner un grand nombre d'éléments de mots, de thèmes de formation et d'affixes. Signalons les affixes productifs empruntés du latin (1) et du grec (2): - *ation* < -*ationem*, -*ible* < -*ibilis*, -*ment* < -*mentum*, - *al* < -*alis*, -*ité* < -*itatem*, - *ique* < -*icus* - du latin ; - *isme* < -*ismos*, - *iser* < -*izein*, -*iste* < -*istes*, *anti* - < *anti* - - du grec.

Pas mal de mots sont formés de thèmes de formation latine et grecque: *manuscrit* < *manus* + *scriptum*, lat. *écrit*, *vélocipède* < *velox* + *pes*, *pedis*, lat., *locomotive* < *locus*, lieu + *motus*, mouvement, lat. Les formations grecques: *aérodrome*(gr. *aër* = *aire*+*drome* = *course*), *photographie* < *phôtos*+*graphê*, *inscription* etc.

Notons que les mots et les éléments de mots empruntés aux langues classiques sont par tradition appelés « savants ». Ils s’opposent aux mots et leurs éléments venus par la voie populaire; cependant « mots savants » ont pénétré profondément dans la langue commune: *nature*, *régiment*, *facile*, *fatiguer*, *habituer*, *imaginer*.

Les emprunts aux langues orientales

Les langues orientales ont enrichi le français d’un nombre de vocables ayant trait à la culture et aux moeurs nationaux:

De **l’hébreu** le français tient surtout des termes bibliques: *alléluia* – « louez l’Eternel », *amen* –« ainsi soit-il », *cabale*- « tradition », *chérubin*- « sorte d’anges », *sabbat* –« repos », *satan* –« nom de l’esprit du Mal », *séraphin* –« sorte d’anges ». Ces mots ont été transmis par le latin ecclésiastique.

Le français a aussi adopté quelques mots **persans** dont la plupart lui sont venus par l’intermédiaire de l’espagnol, l’italien ou de l’arabe: *bazar*, *caravane*, *échec* < *shâh*, « roi », *taffetas*, « tressé, tissé ».

Il faut accorder une place à part à **l’arabe** dont l’influence remonte au Moyen Age. C’était l’époque de l’épanouissement de la culture, de la science et de la philosophie arabe. C’était aussi l’époque de la domination des Islamites dans le bassin méditerranéen et leur séjour en Espagne. Le français doit à l’arabe:

- 1). des termes **médico –pharmaceutiques**: *alcool*, *elixir* (pierre philosophale), *sirap* (boisson) de « charâb »;
- 2). des termes **mathématiques**: *zéro*, *chiffre*, *algèbre*;
- 3). des termes **astronomiques**: *zénith* (*chemin*), *alchimie* (*magie noire*).

4).Ce sont aussi les dénominations de **cultures** et de **produits** importés: *orange, abricot, artichaut, coton, safran, satin*.

5).Ce sont enfin des mots **reflétant les réalités et les coutumes** des pays arabes: *harem* (ce qui est défendu), *calife, émir, caïd* (chef de tribu), *fellah* (cultivateur). Ici viennent se ranger des emprunts plus récents qui ont pénétré en français après la conquête de l'Algérie: *casbah* (citadelle d'un souverain), *medersa* et d'autres.

Les différenciations sociales du lexique français

Les classes et les différents groupes sociaux tâchent d'utiliser la langue dans leurs intérêts. Alors on crée les termes particuliers ou l'on prête une valeur spéciale aux mots déjà existants.

C'est, p.ex., **le jargon** des précieuses, créé au XVII^e siècle dans le salon de la marquise de Rambouillet. Ce jargon se distingue par un « raffinement » et l'amour aux paraphrases:

les dents – « l'ameublement de la bouche »,

le fauteuil – « les commodités de la conversation »,

la chemise - « la campagne perpétuelle des morts et des vivants ».

L' argot des déclassés et les jargons utilisent la grammaire et la phonétique de la langue générale. L'argot sert de moyen de communication à un petit groupe social - aux malfaiteurs, lycéens, étudiants, etc.

Les premiers documents sur l'argot apparaissent au XV^e siècle, on l'appelait « jobelin », c'est-à-dire « dupe », un homme facile à « plumer comme un pigeon ». Le terme « argot » lui-même est la déformation du mot « ergot ». Il a donné à la langue usuelle les mots *dupe, duper, mioche, escarpe*.

Ensuite apparaissent d'autres termes synonymiques: **jargon, argot, langue verte**. L'argot des déclassés puise son lexique de la langue générale. Il se sert des euphémismes et métaphores: guillotine - s'appelle

veuve, tuer est *apaiser*, l'argent- *graisse*, *galette*, *braise*, *huile*, *pognon*, etc.

Il existe une quantité d'argotismes pour désigner l'agent de police: *flic*, *cierge*, *chandelle*, *poulin*, *mouchard*. La prison s'appelle: *boîte*, *coffre*, *malle*, *collège*, *hôpital*. Selon A. Dauzat la métaphore est une des principales forces créatrices des langages argotiques, comme de tous les parlers populaires.

En argot on trouve tous les procédés de formation propres à la langue générale, p. ex. :

1) l'affixation à l' aide **des affixes productifs**: *bonjourier* < *bonjour* + *-ier* – voleur des chambres d' hôtel.

2) On y voit **des abrégés**: *bombe* < *bombance*, *bide* < *bidon*, *dégui* < *déguisement*.

3) La conversion s' y rencontre assez souvent: *le luisant-* le jour, *la profonde-* la cave, *la dure-* la prison.

4) L'argot recourt souvent aux emprunts aux autres langues, p.ex.: *mendigot-* « mendiant » en espagnol, *chialer-* « pleurer » de l' italien.

5). L'argot possède aussi ses propres modèles, p.ex., avec les suffixes -ot, -ache, -oche et leurs variantes: *parigot* – parisien, *boutache* – boutique, cinéma - *cinoche*.

L'argot aime à déformer les mots de la langue usuelle ou à les remplacer: le pied – *poturon*, le soleil- *huré couchant*, l'argent- *fric*.

Parfois il est très difficile de dire si l'on a affaire à un argotisme ou à un terme de métier, un mot populaire. Les jargons de profession utilisent largement les procédés propres à l' argot des déclassés, la métaphore, tout d'abord. P.ex., dans l'argot militaire « un gros obus », c'est *une marmite*, *un sac*, *le métro*, *la valise diplomatique*.

On ne doit pas abuser des argotismes, car cela nuit à la clarté de la langue. On ne doit pas non plus confondre le langage populaire avec l'argot. Le langage populaire est l'idiome parlé couramment et habituellement dans le peuple que l' homme du peuple tient de ses père et mère et qu'il entend chaque jour sur les lèvres de ses semblables.

L' argot des déclassés, au contraire, a un emploi très restreint dont le but est de se comprendre entre soi sans être compris des non-initiés.

X^e semaine

Plan du cours:

1. Les emprunts aux langues romanes.
2. Les emprunts aux langues germaniques.
3. Les doublets.
4. Groupements lexicaux du français moderne. Caractéristique du fonds usuel du vocabulaire du français.

Les emprunts aux langues romanes

C'est l'**italien** qui a laissé la trace la plus profonde dans le français. Il a exercé son influence à deux reprises, aux 16-me et 18-me siècles. Ces emprunts sont dus aux campagnes militaires en Italie (de 1494 à 1558), ainsi qu'à l'influence croissante de la culture italienne.

La pénétration des marchands et des banquiers italiens dans les villes du Midi de la France ont aussi contribué à la propagation des italianismes.

1. La guerre avec l'Italie et son art militaire ont introduit en français **des termes de guerre**: *attaquer, barricade, bastion, brigade, canon, soldat*. Parmi eux quelques termes de **la marine**: *frégate, escadre, golfé, boussole*.

2. La vie à **la cour royale** a contribué à la pénétration de mots tels que: *altesse, ambassade, cortège, courtisan, mascarade, page*.

3. **Les relations commerciales** ont apporté un grand nombre de termes spéciaux: *banque, banqueroute, bilan, crédit, faillite*.

4. L'influence de **l'art italien** a aussi laissé son empreinte:

a) des termes d'architecture: *balcon, cabinet, façade, fresque, mosaïque, corridor*; b) de la musique: *arietta, duo, soprano, tenor, opéra*; c) de la peinture: *aquarelle, pastel, pittoresque*.

A peu près vers la même époque (16-18 ss.) le français a subi l'influence de **l'espagnol**. Les emprunts espagnols ont été faits lors des invasions de troupes espagnoles pendant les guerres de religion et par des immigrants. Ils se rapportent à différents domaines de l'activité humaine: *adjudant, camarade, canot, boléro, tango, chocolat, vanille, tomate, caramel, ananas, jonquille, mantille, créole, cigare, canari, cannibale*.

Le portugais a donné vers la même époque des mots tels que: *mandarin, caste, fétiche, caravelle, bambou, banane, baroque, albinos*.

Les emprunts aux langues germaniques

I. L'apport fait par **l'allemand** au français est assez important. Au 16^e siècle surtout l'influence de l'allemand se fait nettement sentir: on l'employait des mercenaires allemands dans l'armée française. Cette influence grandit aussi au 17^e siècle pendant la guerre de 30 ans qui a conduit les troupes françaises en Allemagne. D'autres relations, - commerciales et culturelles ont provoqué de nouveaux emprunts. Cependant les deux guerres mondiales n'ont point laissé de trace linguistique considérable.

1. L'allemand a surtout fourni des termes de **guerre**: *sabre* < Säbel; *schlague* < Schlag, «le coup»; *halte* < halten, «s'arrêter».

2. Ce sont aussi des termes de **musique** et de **danse**: *accordéon, harmonica, leitmotiv, valse*.

3. Ce sont des **noms d'objets et de produits**: *chope, nouille, choucroute, schnaps*.

4. **des termes scientifiques et techniques**: *zing* < Zink, *potasse* < Potashe, *aspirine, cobalt*; les termes de la vie de tous les jours: *vasistas* < Was ist das? («Qu'est-ce que c'est?»).

5. Les emprunts récents concernent plutôt l'occupation allemande: *Gestapo, Wehrmacht, Gauleiter, Reichstag, Diktat*.

II. L'influence **anglaise** se manifeste nettement à partir du 17^e siècle, mais elle est surtout intensive depuis le 18 et le 19 siècles. Cela s'explique par l'intérêt croissant des Français pour le régime parlementaire (établi en Angleterre en 1649). C'était aussi le résultat de l'influence de la philosophie et de la littérature anglaise.

1. L'anglais a enrichi le français en **termes politiques et publiques**: *vote, budget, club, comité, corporation, jury, parlement*.
2. Au 19^e siècle on constate un afflux de termes **techniques et industriels**: *rail, tramway, tunnel, express, parking, shampooing*.
3. **Les jeux sportifs** anglais sont répandus en France: *sport, sportsman, boxe, starter, record*.
4. L'intérêt excessif à tout ce qui vient des pays anglophones est devenu aux 20 et 21 siècles une vraie anglomanie. Cela permet de dire même d'un « franglais » (p.ex., dans le livre d'Etiemble « Parlez-vous franglais? »). Un grand nombre de termes appartient à la vie journalière: *bar, bifteck, cocktail, pudding, sandwich, cottage, dandy, snobisme, festival, star, spleen, dancing, pull-over, sweater, shopping*.
5. Le français compte un certain nombre d'américanismes qui y pénètrent depuis le 19^e siècle: *celluloïd, cow-boy, rancho, lynch, bulldozer, bluff, gangster, kidnapper*.

Les doublets étymologiques

Rappelons que le vocabulaire français examiné du point de vue de son origine se compose de trois couches essentielles de mots: 1. les mots d'origine populaire. 2. les mots d'origine savante; 3. les mots d'origine étrangère. On est en présence de doublets si les mots proviennent d'un vocable et appartiennent à deux couches différentes. C'est qu'ils viennent en français par deux voies distinctes, p. ex.:

Mot latin	Mot français d'origine populaire	Mot français d'origine savante
-----------	----------------------------------	--------------------------------

auscultāre	écouter	ausculter
captīvus	chétif	captif
fragilem	frêle	fragile
pensāre	peser	penser
integrum	entier	intègre
fabrika	forge	fabrique
hospitālium	hôtel	hôpital
lĕgālem	loyal	légal

Mot latin	Mot de souche française	Mot repris à une autre langue étrangère
-----------	-------------------------	---

balneum	bain	bagne, it.
caballārium	chevalier	cavalier, it.
dominam	dame	duègne, esp.
nigrum	noir	
nègre, esp.		

Les doublets sont parfois la conséquence du retour dans la langue d'origine, de mots déformés à la suite de leur séjour dans une autre langue: tunnel/tonnelle, interview/ entrevue, humour/humeur.

Dans la plupart des cas les doublets se spécialisent d'après leur sens; plus rarement ils sont synonymiques et se diffèrent par les nuances.

Groupements lexicaux du français moderne

Caractéristique du fonds usuel du vocabulaire du français

Le fonds usuel comprend des vocables d'un emploi commun pour toute la société: *terre, soleil, homme, grand*. Ce sont aussi les mots-outils: articles, pronoms, prépositions, verbes auxiliaires. Ces mots et ces mots-outils sont constamment employés par les gens de toutes les régions et de toutes les couches sociales. En dehors du fonds usuel du vocabulaire restent les mots dialectaux, d'argot et le jargon, des emprunts.

Le fonds usuel est plus vital que le reste du vocabulaire. Un grand nombre de ses mots appartenait autrefois au latin populaire; ils étaient répandus par les soldats romains: *oie, parent, tête, bouche, manger, trouver*, etc. Les relations entre Rome et Grèce ont contribué à la pénétration de certains mots grecs dans le fonds usuel par l'entremise du latin populaire: *carte*<*charta*, *lampe*<*lampa*, *école*< *schola*, etc. Ensuite le latin populaire élimine le gaulois, la langue indigène et emprunte un nombre de mots du celtique ; il n'en reste que 60. Ces mots expriment surtout les notions concernant la vie villageoise: *charrue, sillon, ruche, tonneau, charpente, bouleau, chêne, alouette, bec*, etc.

Plus de 500 mots germaniques ont pris pied dans le vocabulaire du gallo-romain; il n'en reste que 200. Les Francs ont apporté avec eux le régime féodal plus progressif que le régime esclavagiste romain. *Maréchal, riche* étaient autrefois les termes féodaux. Les Francs, menant une vie champêtre, ont introduit dans le français: *hêtre, haie, jardin*. Ils

ont introduit aussi d'autres termes se rapportant à la vie domestique ou sociale: *fauteuil, gant, guérir*.

Vers le VIII siècle la langue parlée par les Gaulois s'est beaucoup éloignée du latin classique. Le dernier devient pratiquement inaccessible au peuple.

Le fonds usuel du français moderne ne doit pas être confondu avec le fonds héréditaire. Il comprend les mots du latin populaire de l'époque de la formation du français.

Le fonds usuel s'enrichit graduellement au cours des siècles. La pénétration des mots est favorisée par leur large emploi dans la littérature et la presse. Les écrivains ont introduit dès le XVI siècle: *bavard, causeur, désordre, parfum, parfumeur, représentant, célèbre, laver, vieillard, chien, cheval, bâton, ménager*, largement utilisés par V. Hugo.

XI^e semaine

Plan du cours:

1. Différenciation territoriale et sociale du lexique du français moderne.

Langue nationale et les dialectes locaux.

2. Caractères essentiels du français régional.

3. L' influence des parlers locaux sur le français national. Les facteurs de la diversité linguistique : sur la classification diatopique et la diastratique.

Différenciation territoriale et sociale du lexique du français moderne.

Langue nationale et les dialectes locaux

Le lexique de toute langue a des particularités lexicales. Cependant un des indices de la nation est la communauté de la langue. Mais le dialecte possède des traits particuliers quant aux systèmes grammatical, lexical et phonétique. Tout comme la langue nationale, le dialecte est au service du peuple habitant un territoire déterminé. Il peut élargir la sphère de son emploi et se développer en une langue nationale. La formation de la nation française et de la langue nationale remonte aux XI et XII siècles à l'époque de l'apparition de nombreuses villes.

La langue nationale française s'est développé du dialecte de l' Ile-de-France; le rôle dominant du dialecte francien date de la fin du XII siècle. Mais le francien est proclamé langue d'Etat au XVI siècle seulement. Avant c' était le latin qui était langue d'Etat. C 'est précisément par l'ordonnance du roi François I que le français devient la seule langue officielle dans toutes les régions françaises.

Pourtant les dialectes locaux étaient nombreux à cette époque féodale. Les principaux dialectes de la France féodale étaient au Nord et

à l'Ouest: le francien, le normand, le breton, le picard, etc. Au Sud et sur le Plateau Central étaient répandus : le provençal, le languedocien, le dauphinois, l'auvergnois, le gascon, le limousin. Ils possédaient leur écriture et leur littérature et par cela se distinguaient des patois qui étaient parlés par la population des régions plus petites.

Ces dialectes étaient des rejetons du latin parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain. Ils se laissaient répartir en 3 groupes qui apparaissent nettement au X^e siècle:

1. la langue d'oïl – au Nord et à l'Ouest;
2. la langue d'oc – dans le Midi et sur le Plateau Central;
3. les dialectes franco - provençaux aux confins de la Suisse.

Les dialectes du Nord, de la langue d'oïl conservaient beaucoup d'éléments gaulois et germaniques.

Les dialectes du Midi, de la langue d'oc avaient subi une grande influence romane.

Les dialectes franco - provençaux avaient un caractère double: le vocalisme de la langue d'oc et le consonnantisme et la palatalisation de la langue d'oïl.

Les dialectes du Nord et du Midi se distinguaient par certaines formes grammaticales. Les dialectes du Nord possédaient les tendances analytiques plus fortes: leur système de déclinaison a été détruit plus tôt.

Ces dialectes étaient un obstacle sérieux à la propagation du français national: au XVI siècle un petit nombre de gens parlait cette langue. Le français se répand surtout comme langue de littérature et des chancelleries. Au XVII s. le français est déjà parlé dans les provinces de la langue d'oïl qui étaient en contact avec la capitale. Mais après la grande révolution bourgeoise de 1789 commence l'élimination des dialectes et l'implantation du français sur tout le territoire de la France.

Caractères essentiels du français régional

Le français régional a subi l'influence des parlers locaux qui se fait surtout sentir sur la **prononciation**. Au Nord elle est presque la même que celle des Parisiens. Mais dans le Midi elle s'en distingue profondément. Le langage y est plus mélodieux et son timbre est plus élevé. Les sons nasaux n'y existent presque pas: *enfant* [ãnfan], *chanter* [Sãnte].

Un autre trait de l'accent méridional est la présence en position finale des [ə], la prononciation de « eu » dans les syllabes fermées comme [ø]: *aveugle* [avøglə] est caractéristique des Lorrains et Berrichons. La prononciation du français régional conserve des traits archaïques. Ainsi, on prononce [ə] dans *jaune* [jən], *rose* [rə:z] dans le Midi et en Picardie. L'ancienne prononciation des voyelles finales ouvertes: *pot*-[pə] a survécu aux confins de la langue d'oïl.

II. **Les distinctions grammaticales** du français régional sont moins prononcées :

1. C ' est l'emploi du passé simple dans la conversation dans les régions du Midi;
2. C 'est aussi la conjugaison du verbe « être » avec l'auxiliaire « être »: *je suis été*;
3. Il est à nommer l'emploi des tournures comme: *c' est le livre à Pierre*;
4. Mentionnons aussi l'existence d'un plus grand nombre de verbes pronominaux: *se penser, se manger un poulet*.

III. Quant au **vocabulaire** du français régional, 1. il comprend des archaïsmes:

courtil - jardin en Bretagne ,
soudard - soldat en Savoie,
relevée - après - midi dans la Suisse française,
souventes fois - souvent en Saintonge.

2. Le français régional, surtout dans le Midi, possède des mots et des expressions de **sa propre fabrication**:

sous-tasse - soucoupe en Gascogne,
Pierre d'assalier ~ à sel en Provence,
bambée ballade en Savoie.

L'action du français sur les patois (par l'intermédiaire du français régional) se manifeste surtout dans le vocabulaire: toutes les innovations dans les domaines social, économique et politique sont dénommées par des mots français. Les patois, essentiellement concrets, adoptent les termes abstraits français. Les plus vivaces sont les vocables ayant trait à la vie rurale et domestique.

Les dialectes et les patois sont une source inépuisable d'enrichissement du lexique français. Ainsi, les mots *crevette*, *caillou*, *écaille* viennent du picard et du normand, *escargot* – du Languedoc.

Le Midi a donné une quantité de mots, tels que: *ballade*, *charade*, *béret*, *pelouse*. Presque tous les termes de la marine sont normands: *bateau*, *bord*, *vague*, *cingler*. Les écrivains s'en servent largement dans des buts stylistiques: chez G. de Maupassant on trouve un grand nombre de mots normands, chez A.Daudet, - beaucoup de provençalismes, R.Rolland fait recours au bourguignon.

Parfois le français emprunte le radical et y ajoute un affixe, en formant un mot nouveau, p.ex.: *costaud*, le mot familier est venu du provençal *costo* (côté) et s'emploie comme synonyme de « solide », ou bien au sens d'un « brave gaillard ».

Un autre mot très familier *dingo*, « dingue », qui veut dire « fou » provient du verbe *dinguer*, « sursauter avec un grand bruit ».

Il est à noter que l'évincement actuel des dialectes et des patois ne signifie pas leur disparition complète.

L ' influence des parlers locaux sur le français national

Les dialectes locaux s'incorporent à la langue nationale en y apportant des mots et des expressions qui reflètent la culture, les conditions

économiques et géographiques des régions différentes. Parmi ces dialectes la première place revient au provençal qui a donné les mots tels que: asperge, cadenas, cadeau, cigale, amour, caserne, cap, cabas (panier), bouillabaisse, ailloli (un plat); du normand sont venus: galet, pieuvre, etc.

Les parlers de la Savoie et la Suisse française ont introduit une quantité de mots se rapportant aux montagnes: chalet, glacier, avalanche, alpage (pâturage). Beaucoup de termes se rapportant à l'industrie minière sont venus des dialectes picardo-wallons: houille, faille, benne.

Les facteurs de la diversité linguistique : sur la classification diatopique et la diastratique

Étant donné que le lexique et le vocabulaire de la langue française sont très spécifiques il est nécessaire de fournir des informations sur la classification diatopique et diastratique, c'est - à - dire, la division de dialectes en idiolectes, sociolectes et langues régionales. La langue comme un phénomène social se distingue au niveau individuel – l'idiolecte, au niveau régional – le dialecte et au niveau social – le sociolecte. Il existe de différentes définitions de **l'idiolecte** : B.C. Istomin dans son ouvrage l'appelle l'ensemble des usages du langage propres à un individu donné, s'exprimant oralement (Истомин В.С. 2008 : 70). On peut dire que chaque individu a son vocabulaire à lui, qui fait partie de son idiolecte, sa façon individuelle de s'exprimer. Un idiolecte présente toujours, au minimum, des zones de contact avec un sociolecte et un dialecte ou une langue. La sociolinguiste Claudine Bavoux définit l'idiolecte par son opposition au sociolecte, qui est l'utilisation particulière d'une langue par un groupe social donné(.....). R.-L. Wagner, dans son ouvrage «Les vocabulaires français» dit que les idiolectes permettent de concilier la nécessité de communiquer avec les autres et celle, pour chaque personne, de pouvoir exprimer sa façon particulière d'être et de penser, ses goûts et ses besoins. Tout être humain possède un idiolecte, ou plusieurs (s'il est bilingue, trilingue,etc.) (Wag-

ner1970 :45). Il ajoute aussi que le vocabulaire individuel est relativement réduit. En effet, il semble que selon le niveau socioculturel des individus, le vocabulaire varie pour une langue de civilisation entre 3000 et 40000 mots (Wagner, idem).

Un dialecte (du grec «parler ensemble») est une variété d'une langue qui se distingue des autres dialectes de cette même langue par un certain nombre de particularités lexicales, syntaxiques ou phonétiques, et qui est utilisée par une fraction plus restreinte de la population, tout en restant compréhensible par tous les locuteurs de la langue (Истомин 2008 : 72) La branche de la linguistique qui étudie les variétés linguistiques non standardisées que sont les dialectes, est la **dialectologie**. Toute langue possède des dialectes, sans exception. On distingue généralement deux types de dialectes: 1. les dialectes locaux (ou géographiques), qui sont étudiés par la dialectologie. Ces dialectes peuvent coexister sur le même plan (c'est le cas des États Unis: chaque région parle un anglais un peu différent, aucune variante n'est censée être préférable aux autres).

Les dialectes sociaux sont considérés comme inférieurs à une langue standard (ou sociolectes), étudiés notamment par la **sociolinguistique**. Au point de vue de la linguistique, on n'oppose pas un dialecte à une langue. Qualifier une façon de parler du terme de dialecte est en général une appréciation dévalorisante (comme parler de patois). Pour être plus précis, tout moyen linguistique utilisé de façon continue par plusieurs personnes pour communiquer est une langue. De nos jours il ne subsiste, outre des langues éloignées du français par leur origine, tels que le breton, le basque, le flamand et l'alsacien, ce que l'on appelle **des patois**. Le patois est une variante dialectale d'une communauté rurale précise, un «langage corrompu et grossier tel que celui du menu peuple, des paysans et des enfants qui ne savent pas encore bien prononcer (idem: 66) Le terme est souvent employé avec une valeur péjorative pour désigner des dialectes couvrant une zone d'emploi plus limitée, et présentant des écarts moins nombreux par rapport au dialecte dominant,

essentiellement d'ordre lexicale et phonétique. (S.-J.Bertocchi 2003 : 95) Le sociolinguiste B.C.Istomin trouve que le sociolecte, au niveau de la sociologie se distingue selon quelques critères: « Le sociolecte désigne une variété linguistique qui dépend du contexte social (l'âge, le niveau d'instruction, entre autres choses). Ainsi, on constate que les jeunes ne parlent pas comme leurs grands parents, et qu'il existe, par exemple, des variétés linguistiques qu'on n'entend pas parmi les gens instruits» (ИСТОМИН 2008 : 71).

Par analogie, Niklas Salmien croit que « Les langues sociales concernent le domaine de variation qui est souvent affecté par la structuration sociale: on peut remarquer qu'un ouvrier ne s'exprime pas comme un agriculteur, qui lui-même ne parle pas comme un professeur d'université. Cette variation sociale, qui se manifeste dans la langue, découpe la société en fonction des classes sociales» (Salmien, 1997 : 25). Au contexte diastratique, on doit ajouter d'autres facteurs : les couches sociales et les professions. Selon S.-J.Bertocchi, le langage d'une communauté varie en fonction des classes sociales. Celles-ci se définissent et se différencient à partir d'un ensemble de critères combinés : le niveau d'études, les revenus et la profession, donc, il est impossible de s'en tenir à une partition nette d'un petit nombre de classes, la hiérarchie sociale ne peut aujourd'hui s'appréhender qu'en termes de continuum. Ainsi pourra-on entendre un ancien élève de l'École normale supérieure dire « le fiancé à ma soeur conformément à l'ancienne habitude familiale, ou bien encore plus couramment « je sais pas », dans une situation familière ou face à un interlocuteur au curriculum vitae moins prestigieux (Bertocchi 2003 : 56). Pour résumer on peut dire que le vocabulaire d'un individu est unique, aussi bien par la nature que par la quantité de mots connus. Chaque locuteur a un vocabulaire, composante lexicale de son idiolecte. Mais en même temps, un dialecte est une variété linguistique utilisée dans une région particulière. En fait, les frontières entre les dialectes et les sociolectes ne sont pas tout à fait étanches. On entend souvent des locuteurs qui imitent d'autres dialectes ou sociolectes. En outre, il existe une autre dimension même plus

difficile à préciser; il s'agit des différences de registre. Dans un contexte formel, on ne parlera pas de la même façon que dans un contexte familier.

En ce qui concerne les régionalismes, ils peuvent se définir comme des formes utilisées dans une partie seulement d'un territoire linguistique (idem : 28). On observe la division linguistique conditionnée par la dislocation géographique, économique et sociale de la France. Aujourd'hui dans chaque région en France on utilise les mots différents pour exprimer la même chose. Par exemple, au Nord de la France on dit « crayon de bois » et au Centre - « crayon à papier », au Nord on dit « sac plastique » au centre - « pochon ». Les dialectes et les parlers locaux sont au service de toutes les classes d'une population habitant un territoire déterminé; ils servent sans distinction toutes les classes du territoire où ils sont parlés, mais ils peuvent avoir des différenciations lexicales, phoniques et grammaticales. A l'époque de la formation de la langue nationale française, des dialectes du Centre, y compris le dialecte de l'Île-de-France, ont joué le rôle prédominant (Истомин 2008 : 68). En France d'aujourd'hui les dialectes sont entièrement évincés par la langue nationale, ils sont réduits à l'état de patois ou de parlers locaux. Il existe la distinction linguistique entre les certaines régions de la France. Quant à la langue du Québec on en parle même d'une grande bataille entre le **québécois** et le français, pour désigner la distinction linguistique entre les Québécois et les Français. Il existe vraiment un parler populaire typiquement québécois. Bien qu'il ne soit pas obligatoirement utilisé en ville ou à la campagne, il vaut mieux connaître la traduction de certaines expressions au risque d'être désorienté.

Nommons à titre d'exemple : aspirateur - québ. « balayeuse », petit-déjeuner - québ. « déjeuner ». Dans les expressions québécoises « écouter une bonne tune » venant de « tune », - un extrait musical de musique ou « il est cute, ce bébé », « cute » signifie « mignon », « faire du filing » (faire du classement), « céduler un meeting » (de l'anglais « to schedule » - programmer une réunion). Voici quelques exemples de faux-amis: « liqueur »

(soda), «breuvage» (boisson), «boisson» (boisson alcoolisée), «cartable» (classeur), «cabaret» (plateau), «brocheuse» agrafeuse.

Le catalan est parlé en France dans le département des Pyrénées-Orientales à l'exception de Fenouillèdes où l'occitan est pratiqué. Sa diffusion correspond à l'ancienne province du Roussillon rattachée à la France en 1659 suite au traité des Pyrénées et antérieurement c'était une possession de la couronne d'Aragon au sein du royaume d'Espagne (Истомин 2008 : 135). Dans son ouvrage Istomin indique sur les relations entre Espagne et Catalogne : « Cette zone est aussi appelée Catalogne du Nord dans certains milieux catalanophones. Alors qu'en Espagne la pratique du catalan s'est maintenue à un niveau assez important, il a connu en France un recul progressif à partir de 1700, date à laquelle Louis XIV a interdit son usage dans l'espace public » (idem: 105). En voici l'exemple des métiers en catalan : « aduber » - ouvrier qui travaille les peaux, « hortola » - jardinier, « pastor » - berger, « sastre » - tailleur. Encore quelques mots du catalan concernant la famille: « fadri, jove » - célibataire, « donzella, minyona » - demoiselle, jeune fille « major de dias, menor de dias » - majeur, mineur (d'âge), « viudo, vidu » - veuf, « viuda, viuda relictà » - veuve, femme délaissée, « cunyat, cunyada » - beau-frère, « sogre, sogra » - belle - sœur, « cosi, cosi germa » - cousin, cousin germain.

L'occitan est une langue romane parlée dans le tiers sud de la France, les Vallées occitanes et Guardia Piemontese (en Italie), le Val d'Aran (en Espagne) et à Monaco. L'occitan n'est reconnu comme langue officielle qu'en Catalogne et dans les vallées italiennes, où il est parlé, c'est juste une reconnaissance légale. En France, il n'est admis constitutionnellement qu'au titre de « patrimoine », alors que c'est une langue bien vivante. Voici quelques exemples de langue d'oc: « la femme » : Gascon – hemna, Languedocien – femna, Auvergnat-limousin – femna /frema; « oiseau »: Gascon – aucèth, Languedocien – aucel, Auvergnat-limousin – aucel, « même »: Gascon – meteish , Languedocien – meteis, Auvergnat-limousin – meteis, « ce »: Gascon - aqueth, Languedocien - aquel, Auvergnat-limousin – aquèu .

XII^e semaine

Plan du cours :

1. Les français régionaux en dehors de France.
2. Les jargons de profession.
3. Les voies de l' enrichissement de la terminologie spéciale.
4. Les mots internationaux.

Les français régionaux en dehors de France

On parle aussi de français régionaux s'il s'agit de la langue française en usage en dehors des frontières de la France. Au-delà de l' hexagone les régions francophones les plus étendues sont celles de la Belgique, de la Suisse romande et du Canada.

Les divergences du français en usage sont avant tout d'ordre lexical. Ce sont parfois des dénominations de réalités locales, comme, p. ex., ces canadismes: ouaouaron (m) – grenouille géante, doré (m) – poisson d'eau douce, etc. ou ces belgicisms: craquelin- variété de pain, cassette-spécialité de fromage.

Plus souvent ce sont des équivalents de vocables du français central. Ainsi en Belgique on dit: «amitiaux» pour «affectueux», «avant – midi» pour «matinée», «fricadelle» pour «boulettes de viande hachée», en Suisse: «clairance» pour «clarté», «moindre» pour «affaibl», «fatigué»; «septante, octante, nonant» sont à la foi des belgicisms et des helvétismes employés pour les adjectifs cardinaux 70, 80, 90.

Des mots du français central peuvent recevoir des sens particuliers: l'adjectif «cru» veut dire «froid» et «humide» en Suisse et en Belgique: « Il fait cru aujourd'hui ».

Il est à signaler que certains vocables n'ont pas exactement la même valeur sémantique en France et dans les autres pays francophones. Il en

est ainsi de « déjeuner », « coussin », « odeur » qui sont employés pour « petit déjeuner », « oreiller », « parfum » dans le français belge.

Il est remarquable que **les régionalismes « extrahexagonaux »** désignent souvent des choses pour lesquelles le français central n'a pas trouvé de dénomination univérale. Tels sont les canadismes «poudrerie» (neige sèche et fine) et « avionnerie » - usine d' aviation.

En ce qui concerne l'origine des régionalismes, elle se rattache à la situation géographique, à l'histoire culturelle et linguistique du pays francophone. **Les substrats**, c'est-à-dire, idiomes en usage avant le français, sont très divers. P.ex., pour le français de la Suisse romande et de la Wallonie, on retrouve les substrats celtique, latin, dialectal français. Le français du Canada a pour substrat les parlers indiens de l'Amérique du Nord.

Les français régionaux subissent aussi l'influence des langues voisines (**les adstrats**). Ce fait est surtout répandu dans la variante canadienne du français qui est très influencée de l' anglais d' Amérique.

Les distinctions “des cousins” du français central portent aussi sur la prononciation. Ainsi on reconnaît un Liégeois à sa façon de faire durer les [i] et les [y]: timide, pigeon, flûte, et un Québécois à sa façon de prononcer des [t] et [d] comme [ts] et [dz] devant les voyelles.

Les jargons de profession

En dehors du fonds usuel du lexique se trouvent aussi les jargons de profession. C' est ce qu'on appelle lexique spéciale propre à un groupe professionnel. En comparaison avec les parlers locaux, ces jargons de profession diffèrent seulement par leur vocabulaire.

L' usage des jargons professionnels est limité. Un homme de métier se sert de termes spéciaux durant son travail ou avec ses camarades de travail.

I. Les jargons de profession ont un caractère oral en général.

II. Chaque métier a son vocabulaire à lui, il existe l'argot ou jargon des mineurs, des typographes, des marins, des médecins, etc.

Parmi les plus connus est à citer le jargon scolaire qui emploie largement les abrégés: *math, compo, géo, trigo, labo, philo, dic*.

L'argot des casernes est très expressif: *pucier* (lit), *singe* (conserves américaines), *poilu* (soldat de la première guerre mondiale), *marmite* (bombe).

Les argots des sports abondent en mots d'origine anglaise, c'est-à-dire, des emprunts.

Il s'effectue un échange perpétuel entre la langue de tous les jours et les jargons de profession. Les locutions synonymiques *avoir le filon* et *avoir de la veine* sont prises du vocabulaire des mineurs. Les synonymes du verbe « travailler » qui se rapportent au français familier, sont tirés de différents métiers: *boulonner* < boulot, *masser* < massue, *bûcher* < bûche, *turbiner* < turbine.

Tous ces mots signifient « travailler dur » et sont très expressifs.

Les jargons professionnels s'enrichissent en spécialisant le sens des mots usuels de la langue nationale. Ainsi, le mot « arbre » signifie dans la terminologie spéciale un détail important, ainsi que « dent », «poupée», «col de cygne».

Les écrivains sont aussi les agents de l'enrichissement de la langue générale à l'aide des mots pris à l'argot. Dans le roman d' A. Camus « La peste » on peut trouver une quantité de termes médicaux: *stérilisateur, vaccin préventif, foyer d'infection, rhume de cerveau*, etc.

Les voies de l'enrichissement de la terminologie spéciale

Le terme est un mot qui désigne une notion spéciale. La terminologie spéciale présente un système établi qui se caractérise par sa stabilité et sa monosémie. La polysémie nuit à la terminologie qui suppose la précision dans la dénomination des notions scientifiques.

Les termes ont un caractère neutre, ils sont privés de valeur expressive. La terminologie s'enrichit en utilisant les procédés de formation du fonds lexical usuel. Elle crée des termes nouveaux à l'aide des suffixes usuels. Parmi les suffixes d'agent sont surtout productifs –eur, -euse, -ier, -ière: *gommeur, toileur, caoutchoutier, lamineur*. Dans bien des cas le même terme sert à nommer l'agent d'action et l'outil: *gommeur, mélangeur, lamineur*.

Pour former les noms d'action qui désignent différents processus, la terminologie spéciale utilise largement les suffixes d'action –age, -ment, -ation: *freinage, écoulement, activation*.

Parmi les suffixes d'adjectifs sont répandus dans la terminologie spéciale -ique, -al, -el, -if, -able, -ible: *électronique, directionnel, abrasif, amalgable, etc.*

Seule la conversion est peu productive dans la terminologie spéciale. Pourtant un nombre de termes linguistiques sont formés surtout de la substantivation des adjectifs et des participes: *la palatale, la finale, la nasale, le dérivé, le signifiant et le signifié*.

La terminologie spéciale se sert largement de la composition des mots par l'adjonction de deux radicaux d'origine savante: *cardiographie, chronomètre, microsphère*.

On trouve souvent des composés des radicaux grecs et latins, français: photocompteur, radioguidage, phonocapteur. On voit aussi une multitude d'abrévés, surtout des sigles dans la terminologie spéciale: *T.A.* – traduction automatique, *n.f.* – norme française (standard).

La terminologie abonde en locutions nominales et verbales: *énergie nucléaire, réacteur thermique*.

R. Georgin cite une quantité de locutions verbales se rapportant au langage administratif. Elles correspondent dans la langue générale à un seul verbe: *donner connaissance - informer, faire réponse – répondre*. Ainsi les couches lexicales en dehors du fonds usuel du lexique français sont en rapport étroit avec celui-ci. La création des termes nouveaux se

fait à l'aide des procédés de formation de la langue générale et suivant les lois qui président son enrichissement.

Mots internationaux

Les mots internationaux font partie du vocabulaire des langues différentes. Ils remontent étymologiquement au même vocable, aux mêmes éléments de mots. Voilà pourquoi leur valeur sonore et la valeur sémantique sont très proches. On y ajoute aussi les calques internationaux. Ce sont des mots ou expressions qui reproduisent la forme interne du mot ou de l'expression de source. Les mots internationaux facilitent la communication entre les peuples possédants les cultures différentes dans les domaines de technique, science, etc. Tout d'abord ce sont les terminologies qui sont riches en vocables internationaux. 1. C'est surtout la terminologie **sociale et politique**: diplomatie, propagande, régime, nationaliser, centraliser. 2. Il en est de même pour la **terminologie scientifique**: géographie, histoire, chimie, linguistique, philosophie. 3. **La terminologie technique** comprend aussi beaucoup de mots internationaux: film, radio, automobile, téléphone, trolleybus, machine, électricité.

Les emprunts constituent un grand nombre de vocables internationaux en français. La première place revient aux emprunts des langues classiques: le rôle du latin est particulièrement grand, car c'était la langue internationale de la science jusqu'au XVIII^e siècle. Jusqu'à présent cette valeur n'est pas perdue surtout pour la médecine, la botanique, la zoologie.

Les éléments latins et grecs servent de tous temps à la dénomination des concepts nouveaux. C'est ainsi qu'ont été créés: au XIX s.: *avion, aviation, bicyclette, sociologie, télégraphe*, au XX s.: *hydravion, autocar, cinématographie, télévision*. Surtout productifs sont les éléments

grecs: - logue et -logie, -graphe, -graphie. Ils ont formé les séries entières de mots internationaux.

Parmi les langues vivantes l'anglais et l'italien ont surtout enrichi le lexique international. Dans beaucoup de langues les termes de guerre, de marine, de banque, d'architecture et de musique sont de provenance italienne. Les termes sportifs et techniques sont souvent d'origine anglaise.

Le français a servi à son tour aux autres langues de source féconde d'emprunt : *agiotage, avance, avant-garde, artiste, attaché, barrière, bourgeois, cliché, garage, trottoir, volontaire, abordage, etc.*

XIII^e semaine

Plan du cours:

1. **Éléments archaïques dans le vocabulaire du français moderne.**
2. **Éléments nouveaux dans le vocabulaire du français moderne.**
3. **Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne.**

Éléments archaïques dans le vocabulaire du français moderne

Les archaïsmes sont des mots qui tendent à disparaître de l'usage et tombent en désuétude. Le terme provient du mot grec „archaios” qui veut dire „ancien”.

Ces éléments vieillis témoignent des modifications graduelles qui se produisent dans le vocabulaire. Les archaïsmes sont des mots, qui cessent d'être indispensables en tant que moyen de communication des gens. Ils sont de deux types différents :

- 1) Les archaïsmes exprimant des notions d'une valeur purement historique; ce sont des témoins des époques révolues : a) *druide*, *druidesse* (prêtre, prêtresse des Gaulois) ; *escarcelle* (grande bourse à la ceinture en usage au Moyen Âge) ;
b) tels sont aussi les noms d'objet et des phénomènes du régime féodal , disparus après la révolution bourgeoise : *dîme* (1/10 partie des récoltes), *sénéchal* (officier, chef de justice) ;
c) nommons encore des termes d'antiquité : *bacchanale* (fêtes latines en l'honneur de Bacchus), *forum* (place à Rome où le peuple s'assemblait), *patricien* (noble romain).
- 2) D'autre part, ce sont les archaïsmes qui sont des vocables désuets des notions vitales. Ces notions qui continuent à être sont dénommées

autrement. Ce sont *cuidier* et *engeigner* remplacés par *penser* et *tromper*.

Ce sont aussi : *couard*, *couardise*, *courre*, *s'éjouir*, *fraiseur*, *goupil*, *val*, remplacés dans le français moderne par: *poltron*, *poltronnerie*, *courir*, *se réjouir*, *coiffeur*, *renard*, *vallon*.

Il est à remarquer qu'avant de disparaître, les archaïsmes se réfugient dans des locutions. Là, il peuvent vivoter pendant de longs siècles. Tels sont les cas de: *courre* dans *chasse à courre*, de *val* dans *par monts et par vaux*.

Parfois les archaïsmes se confinent dans quelques terminologies spéciales. Parmi les termes de droit on trouve : *bien meubles* (où «meubles» est employé dans son ancienne fonction d'adjectif) ; *miroir* est recueilli par les opticiens, *roche* cède le pas à *rocher* et utilisé d'habitude par les géologues.

Éléments nouveaux dans le vocabulaire du français moderne

Les néologismes (du grec *neos*- nouveau et *logos* - notion, mot) sont des mots et des locutions nouvellement surgis dans la langue. Ce sont aussi des mots anciens employés dans un sens nouveau. Toute notion nouvelle de l'activité humaine reçoit sa dénomination dans la langue. Ainsi apparaissent les néologismes.

Les néologismes sont formés par les moyens internes de la même langue ou bien ce sont des emprunts faits à d'autres idiomes. Les vocables figurent dans la langue en qualité de néologismes si l'on perçoit ces mots comme introduits récemment.

Peu à peu, avec le temps, ces mots perdent leur valeur de néologismes. Il est difficile de fixer la date précise de l'apparition de néologismes, car c'est le résultat des efforts du peuple en entier. Les termes techniques sont créés parfois par les savants, p.ex.: *oxygène* est

créé en 1786 par le savant Lavoisier. *Sociologie* est formé en 1830 par Comte, et *cinématographie* au début du 20-e siècle -par les inventeurs du cinéma, les frères Lumière. Le mot *socialisme* est créé en 1830 par le socialiste - utopiste Leroux .

On distingue les néologismes linguistiques et individuels ou bien stylistiques. Les premiers font partie de toute la langue et les deuxièmes sont des inventions des écrivains et des journalistes. Ces mots peuvent être compris seulement dans un texte de l'auteur.

On ne peut contester aux écrivains, à qui la langue est redevable d'une grande partie de son renom, le droit de former des mots. Beaucoup le prennent et certains y ajoutent celui de les déformer. Voici quelques formations: *surdécoré* (Alexandre Arnoux), *se plénifier*, *sédulosité* (Paul Claudel), *vagueur* (Marcel Aymé), *dépantiniser*, *touchatouisme* (Jean Cocteau).

Cependant les néologismes individuels heureux peuvent passer dans le vocabulaire de la langue nationale. Tel a été le sort de *mégère* introduit au sens figuré par Saint-Simon, on doit à Balzac -*gâterie* et à V. Hugo - et *hilaire*.

Ce sont les deux guerres mondiales et les mouvements populaires qui ont donné le jour à plusieurs néologismes français au 20^e siècle. Dans les années 30 du 20^e siècle la crise économique a donné le mot *sans-travail*, plus expressif que *chômeur*, *gréviste*, ensuite - *surarmement*, *défense passive*. Le régime fasciste a fait naître *fascisme*, *fasciste*, *nazi*, *nazisme*, *collaborationniste*.

La période d'après-guerre est marqué du mouvement pour la paix, ainsi apparaissent les expressions *colombe de la paix*, *messenger de la paix*.

Dans la première moitié du 20-e siècle le vocabulaire s'enrichit de termes de radio et cinéma : *filmage*, *documentaire*, *cinéaste*, *TSF*, *radio-amateur*, *speaker*, *speakerine*, etc.

Les progrès de la science et de la technique ont enrichi le vocabulaire français par les mots suivants : *alunir*, *cosmonaute*, *sputnik*, *cassette*,

magnétoscope, haute-fidélité (hi-fi abrégé.) Dans son avant-propos au « Dictionnaire des mots nouveaux » P. Guilbert remarque que l'Institut national de la propriété industrielle examine chaque année près de 45 000 noms de marques déposées. Bien sûr que la plupart ne reçoivent pas le statut des mots de la langue. Mais ce chiffre impressionnant donne l'idée de la quantité de mots nouveaux. Dans l'ouvrage consacré aux modèles des néologismes français et espagnols, j'examine quelques milles de substantifs qui ont vu le jour et sont déjà fixés dans les dictionnaires français pendant 60 ans (1950-2013) (Диасамидзе 2013).

L'époque actuelle connaît une créativité néologique comparable au 16^e siècle. Cette créativité entraîne parfois des conséquences fâcheuses. Comme autrefois à l'époque de la formation de la langue nationale, le français est encombré de doublets et de créations éphémères, p.ex.: *séismicité et sismicité réceptionniste*, (dans un hôtel) et *réceptionnaire, faisabilité et faisibilité* (pris à l'anglais).

Il existe des organismes officiels qui sont chargés d'arrêter le flot d'innovations lexicales. Tels sont le Haut Comité de la langue française, le Centre d'Etude des néologismes lexicaux, les Archives du français contemporain, le Conseil international de la langue française, l'Association française de terminologie. Ils font les tentatives de réglage et des recommandations qui visent à combattre «l'anarchie». Cette «anarchie» lexicale règne aujourd'hui, selon les linguistes, dans le français et l'on doit la combattre pour assurer à la langue un avenir digne de son passé.

Tirons les conséquences, - les néologismes constituent la partie intégrante du lexique français. Les néologismes, - ce sont des mots et des expressions nouveaux apparaissant à la suite du développement de la science, de la culture, de la vie économique et politique du peuple. On appelle «néologisme» l'apparition d'un signifié nouveau soit par création ou emprunt d'un signifiant nouveau, soit par changement de sens ou de valeur morphologique d'un mot existant. L'évolution de la société et des techniques impose un apport incessant de mots nouveaux.

La néologie, en général, se fait par trois voies: lexicale, sémantique et phraséologique. Les mots nouveaux remplacent les mots qui s'usent par le sens et par la forme. Parfois on crée un mot nouveau pour exprimer une notion ou un objet déjà existants avec plus d'exactitude ou de vivacité, ou bien pour trouver une forme plus courte et plus expressive (Lévite 1963, Goosse 1975). La linguiste Lopatnikova souligne : « La création des néologismes est un témoignage de la vitalité de la langue. La langue qui ne se renouvelle pas, s'appauvrit et ne peut plus exprimer toute la variété et toute la richesse des connaissances humaines, elle ne peut pas refléter le progrès de la civilisation » (Лопатникова 2006 : 110).

On distingue trois types essentiels de néologismes: les néologismes de mots (néologismes lexicaux), les néologismes de significations (néologismes sémantiques) et les néologismes phraséologiques. **Les néologismes lexicaux** sont des acquisitions de mots nouveaux. Ce sont des mots tels que syndicaliste, gréviste, soviétique, téléviseur, radio, spatial, alunissage, porte-avion, parus à la suite du progrès de la vie politique, de la science, de la technique. Parmi les néologismes du XIXe et du XXe siècles on trouve un groupe tout à fait à part, ce sont des **néologismes morphologiques**: certains mots qui n'avaient pas de féminin ou ne s'employaient qu'au singulier, ont acquis ces formes. On distingue encore les **néologismes linguistiques et les néologismes littéraires (ou stylistiques)**, créations individuelles des écrivains, de la presse, de la profession etc. L'apparition de nombreuses professions féminines, inconnues autrefois, a conduit à accepter les néologismes tels que *doctoresse, chirurgienne, autresse, avocate, aviatrice, conseillère municipale, cosmomette, ingénieure, promotrice, rédactrice, technicienne, speakerine, téléspeakerine*. On a créé aussi *lauréate, championne, copine, pédaleuse*, et d'autres.

Les substantifs « loisir » et « instance » ont acquis le pluriel: avoir les loisirs, faire de vives instances.) «Quelques mots savants nés par siglaison ont pourtant une grande fortune à la diffusion des techniques qu'ils désignent: *radar* (de radio détection and ranging, «détection et re-

pérage par radio»), *laser* (light amplification by stimulated émission of radiations, «amplification de lumière par émission de radiations stimulée») (H.H.Лопатникова 2006: 112). Z.N.Lévite dans son ouvrage « Cours de lexicologie française» donne les exemples de néologismes tirés de la presse; beaucoup d'entre eux sont déjà fixés dans les dictionnaires : «américanade», n.f. (aventure américaine), «antho», n.f. (réduction d'anthologie), «barriquette», n.f. (récipient contenant 5 litres de vin), «beaubourgite », n.f.(engouement pour le Centre Pompidou), «bitume (racler le),» loc. verbale (prendre le maximum de risques dans un virage), «bluesy», adj. du style des «blues», «bocal», n.m. (cabine circulaire vitrée abritant le commentateur des courses de chevaux), «branchant» adj.(intéressant, captivant (Radio RTL), «briefer» (se) sur une question, v. pron. (organiser une séance d'information sur un sujet), «cargolade», n.f.: (grillade d'escargots). Cette avalanche quotidienne de «mots sauvages» a besoin d'être endiguée et filtrée, fonction remplie par des grammairiens qui consacrent des rubriques à l'épuration de la langue.

Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne

Dans son « Cours de linguistique générale » Ferdinand de Saussure a émis l'idée d'une « coordination » du lexique ou chaque mot serait le centre d'une « constellation » associative (P.,1916). Cette approche a permis l'élaboration de la théorie des champs linguistiques. Etant l'unité d'une forme et d'un contenu, le mot peut faire partie de sous-systèmes formels, sémantiques ou mixtes.

Dans les sous-systèmes **formels** viennent se ranger les homonymes et les paronymes (mots à sens différents, à prononciation similaire).

Parmi les sous-systèmes **sémantiques** on distingue les champs conceptuels, les séries synonymiques et homonymiques. **Un champ conceptuel** réunit tous les vocables se rapportant à une notion générale appelée « invariant ». **Un groupe lexico-sémantique** comprend les mots à signification similaire, et appartenant à la même partie du discours.

Nous avons déjà vu que le lexique pouvait se décrire grosso modo comme un ensemble des mots ou des lexies regroupées. Précisons la notion de lexique, en la contrastant notamment avec celle de vocabulaire. On peut toujours effectuer des classifications, des regroupements des mots de la langue. Cependant, ces structures descriptives que l'on plaque sur le lexique ne servent qu'à mettre en évidence des aspects bien spécifiques de son organisation. Elles répondent à un besoin pratique de classement mais, prises individuellement, ne peuvent suffire à modéliser la structure du lexique, qui est multidimensionnelle. Cette dernière doit être considérée selon plusieurs angles simultanément, selon A. Polguère (Polguère 2001 : leçon 3).

Le lexique n'est pas véritablement un ensemble dont les éléments, les mots ou les lexies, peuvent être énumérés de façon systématique. On peut, par exemple, discuter du fait de savoir si tel ou tel anglicisme entendu à la radio fait ou non partie du lexique du français contemporain, si une expression comme « Défense de stationner » est ou non une lexie, etc. On postule donc l'existence d'un lexique, qui est une sorte d'idéalisation : une entité théorique qui, dans les faits, ne peut pas être décrite avec une précision et une certitude totales.

Considérons maintenant la seconde partie de la définition: le lexique est un ensemble de mots ou lexies. On pourrait postuler que le lexique est un ensemble des mots (mots-formes) et représenter ainsi le lexique du français. Cette modélisation revient à dire que notre connaissance lexicale est une connaissance d'un ensemble de mots-formes et que, par exemple, «maison» et «maisons» sont deux éléments distincts de notre connaissance lexicale du français. Cependant, nous percevons bien que le lexique d'une langue est l'entité théorique correspondant à l'ensemble des lexies de cette langue. Structure du lexique, formes en question sont regroupés dans quelque chose de plus général, qui « factorise » tout ce que ces deux signes linguistiques ont en commun. Il s'agit du mot *maison*. La lexie est vraisemblablement une entité psychique qui structure la connaissance linguistique des langues. D'un strict point de vue ensemb-

liste, il revient à peu près au même de considérer le lexique comme un ensemble de lexies/mots ou un ensemble de mots-formes. La différence se fait sentir dès que l'on veut modéliser le lexique dans un dictionnaire. Il nous faut alors choisir une unité de description. Les mots-formes associés à une lexie sont en général calculables à partir du radical de la lexie et de règles de grammaire générales. Il serait extrêmement redondant de construire un dictionnaire décrivant explicitement tous les mots-formes de la langue. On va donc considérer que le lexique d'une langue donnée est l'ensemble de ses lexies et non l'ensemble de ses mots-formes (idem).

Il faut distinguer **la notion de vocabulaire** d'un discours de celle de vocabulaire d'un individu. Notez que, contrairement au vocabulaire d'un discours, le vocabulaire d'un individu est, en tant que sous-ensemble d'un lexique, une entité théorique. Le vocabulaire d'un individu est une composante de l'idiolecte de cet individu, c'est-à-dire de la langue qu'il maîtrise et parle. En effet, personne ne parle véritablement de la même façon et personne n'a exactement la même connaissance de la langue. De ce point de vue, la langue (comme le lexique) n'existe pas: c'est une abstraction théorique qui synthétise les connaissances communes à l'ensemble des locuteurs. Cela a des conséquences très importantes sur la méthodologie de l'étude linguistique, dans la mesure où l'on ne peut jamais se baser sur la façon de parler d'un individu pour en déduire une description de la langue en général. Il faut toujours se donner les moyens de prendre en compte les variations idiolectales.

En réalité, le problème de la **variation linguistique** ne se pose pas seulement au niveau de l'idiolecte. La langue varie en fonction des individus qui l'utilisent mais aussi en fonction des contextes d'utilisation. On peut ainsi isoler au moins cinq axes de variation linguistique pouvant poser problème dans le cadre de l'étude de la langue et, notamment, du lexique : 1. variations **géographiques** — par exemple, français parisien vs montréalais ; 2. variations **sociales** — il n'est pas rare que

l'on puisse déterminer le « milieu social » dans lequel a grandi ou dans lequel évolue un individu en se basant sur la façon dont il s'exprime. Le vocabulaire d'un individu est le sous-ensemble du lexique d'une langue donnée contenant les lexies de cette langue que maîtrise l'individu en question. 1. Il peut aussi s'agir du vocabulaire d'un ensemble d'individus. 3. **variations selon les générations** — vous ne parlez sûrement pas la même langue que vos grands-parents ou que vos petits enfants; 4. variations **selon le domaine d'utilisation de la langue** — au niveau du lexique, on sera surtout concerné ici par les terminologies (scientifiques ou techniques) ; 5. variations dues au **médium de communication** — cf., notamment, langue écrite et langue parlée.

Les deux premiers types de variations correspondent à ce que l'on appelle des dialectes : dialectes régionaux ou dialectes « sociaux ». Les notions scientifiques ne peuvent être correctement comprises et définies qu'en considérant les liens qu'elles entretiennent avec d'autres notions. C'est pourquoi une bonne définition de la notion de lexique doit en fait être une définition de la notion de lexique d'une langue. C'est aussi pourquoi nous voyons clairement que dans les définitions proposées il existe en fait deux notions distinctes de vocabulaire, selon que l'on parle du **vocabulaire d'un discours ou du vocabulaire d'un individu**.

La clé pour la compréhension et l'assimilation d'une définition de ce type est de chercher à comprendre le tout formé par la notion et les autres notions qu'elle met en jeu. Il faut se souvenir qu'un lexique est en fait le lexique d'une langue, qu'un vocabulaire est en fait **le vocabulaire d'un discours ou d'un individu**, etc. Les mots des classes ouvertes sont en quelque sorte des unités lexicales types, du point de vue de leur comportement en langue et du point de vue de leur sens. D'où le terme de « mot lexical » fréquemment employé pour les désigner. La plupart des mots appartenant aux classes fermées sont, au niveau de leur comportement en langue et au niveau du sens, intimement liées à la grammaire de la langue. Il faut cependant faire très attention à ne pas

établir un parallèle trop strict entre ces deux paires de notions. Ainsi, les prépositions appartiennent à une classe fermée mais certaines prépositions semblent bien être des mots lexicaux (A.Polguère 2001, idem).

Il est très important de garder toujours à l'esprit le fait que l'on regroupe les mots dans des parties du discours en fonction d'un ensemble très hétérogène de propriétés grammaticales. De plus, les propriétés qui caractérisent les verbes, les noms, etc. varient considérablement d'une langue à une autre. Par exemple, les noms français se caractérisent notamment par le fait qu'ils possèdent une flexion en nombre (singulier et pluriel) et qu'ils possèdent un genre grammatical (masculin ou féminin). Bien que les parties du discours se caractérisent avant tout par des propriétés grammaticales, il existe certaines propriétés sémantiques partagées par les noms, les verbes, etc. Mais, comme nous le verrons, la numérotation de ces mots est empruntée au Nouveau Petit Robert. Ces propriétés sémantiques communes sont très vagues et ne permettent en aucun cas de caractériser de façon rigoureuse les parties du discours. Les noms désignent des objets, les verbes - des actions. De telles définitions ne sont que des approximations et donnent d'étranges résultats si on les utilise de façon littérale.

Le réseau lexical de la langue : le lexique n'est pas un ensemble « plat » de mots. Chaque mot prend sa valeur en langue du fait des liens d'opposition, de similarité, de compatibilité, d'incompatibilité, etc. qui l'unissent aux autres mots. Le lexique est ainsi un réseau extrêmement riche et complexe d'unités lexicales connectées les unes aux autres. Il existe deux types majeurs de liens entre mots, qui ont été identifiés par F. de Saussure dans le Cours de linguistique générale: 1. **Les liens paradigmatiques** qui connectent les lexies à l'intérieur du lexique par des relations sémantiques, éventuellement accompagnées de relations morphologiques.

Par exemple, le mot *barbe* est liée paradigmatiquement aux mots *barbiche*, *bouc* (comme types de barbe), *barbu*, *imberbe*, *glabre*, *barbier*, *poile*, etc. 2. **Les liens syntagmatiques** connectent les lexies à

l'intérieur de la phrase par des relations de combinatoire. Par exemple, le mot *barbe* s'emploie dans les expressions suivantes: grande / longue / forte / épaisse / grosse / ... barbe, se couper / se tailler / se raser / se faire / ... la barbe, avoir / porter une barbe, etc. Les quelques exemples donnés montrent que le lexique est un gigantesque réseau où tout se tient. Il suffit de « tirer » sur un mot de ce réseau pour que vienne avec elle toute une série d'autres mots auxquelles elle semble attachée par des liens parfois très subtils. L'étude des relations lexicales est au cœur du travail en lexicologie (Perrot1968 : 283-299).

Les relations d'équivalence et d'opposition structurent le lexique sur le plan horizontal : on peut imaginer que le locuteur a devant soi un éventail des unités lexicales à choisir pour exprimer la même chose de façon toujours différente (ce procédé stylistique est rendu possible grâce aux synonymes) ou pour exprimer l'idée ou le concept opposé à l'aide des antonymes. Il s'y ajoute une catégorie des co-hyponymes qui partage des traits communs avec cette deuxième catégorie, tout en étant proche des relations hiérarchiques.

XIV^e semaine

Plan du cours :

1. Les synonymes. Les variations différentielles.
Classement des synonymes. Relations d'équivalence.
2. Synonymie partielle (relative) ou parasynonymie.
Différence dans l'environnement syntaxique.
Différences entre les sémèmes des synonymes.
3. Les homonymes. Relations lexicales sans rapport sémantique.
Principaux types d'homonymes.
4. Les homonymes lexicaux.

Les synonymes

Les opinions des linguistes contemporains sur la synonymie sont bien différents. C'est que la synonymie est un phénomène qui suppose des traits communs et des traits distinctifs. Les vocables forment des séries synonymiques à partir de leur communauté, mais leur présence dans la langue est due principalement à leur fonction différentielle. La richesse de la synonymie témoigne de la richesse de la langue en entier. Il est possible de dégager des synonymes à partir de la faculté des vocables d'exprimer des notions identiques ou proches. Les synonymes, dont la structure sémantique soit identique, sont rares.

Toutefois on constate la présence de synonymes absolus dans les différentes **terminologies** ce qui d'ailleurs ne contribue ni à la clarté, ni à la précision, p. ex.: *désinence* et *terminaison* en grammaire, *spirante* et *fricative* en phonétique. La synonymie absolue est aussi caractéristique de l'**argot** qui crée toujours les innovations pour substituer les anciennes formations.

Généralement la synonymie n'est que relative. En effet, les synonymes servent à rendre nos idées, nos sentiments d'une manière précise donc nuancée. Ils reflètent les divers aspects des phénomènes réels, établis par le peuple au cours de son expérience historique.

Les variations différentielles des synonymes

Les synonymes diffèrent tant par leur **sens (variations notionnelles et affectives)** que par leur **signalement (variations stylistico-fonctionnelles et variations d'emploi)**.

Les variations notionnelles sont illustrées par la série synonymique de *craindre, redouter, avoir peur, appréhender*. Les auteurs des vocabulaires de synonymes expliquent les distinctions intellectuelles de la manière suivante: « Une terre peut être naturellement féconde, mais ne pas être fertile si on ne la travaille pas », remarque R. Bailly (Bailly...). « Un lieu est par nature tranquille: il est calme à un certain moment ou par opposition à l'agitation qui règne ailleurs », d'après H. Bénac (Bénac ...).

Les variations affectives. Il existe plusieurs synonymes pour rendre la notion de *enfant*. Le mot *enfant* est neutre, le mot *bambin* désigne « un petit enfant » avec une nuance de sympathie ou d'intérêt; le mot *gosse* traduit la sympathie du locuteur, mais il comporte en même temps une nuance de supériorité et de dédain. Quand on veut parler à un petit garçon sur un ton amical et un peu protecteur, on peut l'appeler *petit bonhomme*. Le mot *galopin* est employé généralement dans un sens péjoratif.

Pour montrer son mépris, son aversion pour une personne avare, on emploie à côté du mot *avare* ses synonymes affectifs: *grippe-sou, crasseux, liardeur, harpagon*.

Les variations stylistico-fonctionnelles. Le choix des mots dépend dans chaque cas concret des circonstances, du caractère de l'énoncé. On

ne se sert pas du même vocabulaire dans un livre scientifique, une lettre officielle, une conversation avec une personne âgée ou avec un enfant. Les mots appartiennent à un des styles de la langue écrite ou parlée; ils peuvent être neutres, nobles, familiers ou vulgaires, etc. Cette répartition stylistique du vocabulaire donne naissance aux synonymes stylistico-fonctionnels. P.ex., à côté du mot neutre *tête* il existe des variantes vulgaires: *boule, caboche, citrouille, sorbonne*, etc. A côté de *ventre* on emploie des synonymes populaires et vulgaires: *bedaine, bidon*, etc. Nous devons à J. Marouzeau une étude intéressante des caractéristiques sociales des mots. Il nous apprend, p.ex., que *fuir* est plus distingué que *se sauver, vitre* - que *carreau, infortuné* - que *malheureux*. « Pour exprimer l'idée de la quantité, dit Marouzeau, la langue dispose de toute une collection de vulgarismes: *une tapée, une tripotée, une flopée, une biturée, une dégelée*: puis, à un degré au-dessus: *une masse de, des tas de*; plus haut encore: *une foule de, quantité de*; ensuite, au niveau de la langue commune: *bien des, beaucoup de*, enfin à l'usage des cultivés, les survivances de l'ancienne langue: *maint, force* et même l'archaïque et prétentieux *moult...* » (Marouzeau 1950 : 50).

Il y a des synonymes appartenant à différents genres littéraires: *firmament* est plus poétique que *ciel*, *génisse* est plus poétique que *vache*; à côté de *la main droite* il y a un synonyme appartenant au style élevé et archaïsant *dextre*.

Les variations d'emploi. Il y a des synonymes qui se distinguent avant tout par leur environnement linguistique. L'emploi des ces mots avec d'autres mots est une question d'usage.

Les mots *travail, labeur* sont des synonymes dont les sens sont très proches, mais le dernier mot signifie un travail plus pénible. Il y a des cas où les deux synonymes s'emploient indifféremment, dans les mêmes conditions linguistiques: *vivre de son travail, vivre de son labeur, immense travail, immense labeur*, etc. Toutefois on dit *travaux publics*, mais on ne peut pas dire *labeurs publics*, l'usage n'admet pas une

pareille combinaison. Le mot *labeur* peut être appliqué pour désigner un travail scientifique et cependant on dit *travail scientifique*.

Ainsi, selon le caractère des variations on distingue 1. les synonymes **idéographiques** (*fécond, fertile*); 2. les synonymes **affectifs - galopin, bambin** par rapport à *garçon*); 3) les synonymes **stylistico-fonctionnels** (*caboche* et *tête*), les synonymes d'emploi différent (*triomphe* et *victoire*). P.ex., on dit *un air de triomphe*, mais *remporter une victoire*; on peut dire également *air victorieux* et *air triomphant*.

Synonymie partielle

Les mots polysémiques sont membres de plusieurs séries synonymiques à la fois. Ainsi, le mot *aigre* a plusieurs sens, dont chacun possède des synonymes: 1. „qui a une acidité désagréable, ses synonymes sont *acide, acerbe, piquant*; 2. on dit en parlant d'un son ou d'une voix forte et désagréable: *aigu, criard, perçant, strident*; 3. en parlant de l'air, du vent: *froid, glacial, glacé, cuisant, vif*; 4. en parlant du ton et de l'humeur au sens de contraire de *aimable*: *âcre, amer, cassant, mordant*.

C'est ce qu'on appelle *synonymie partielle*. La synonymie des mots au sens phraséologiquement lié offre un cas particulier de la synonymie partielle. Parfois un mot, formant avec un autre mot une combinaison stéréotypée, reçoit un sens qu'il n'a pas en dehors de cette combinaison. Il peut avoir des synonymes qui ne le sont que par rapport à cette valeur phraséologique. Ainsi, l'adjectif *vif* ne peut signifier *froid* que lorsqu'il est associé au mot *air*. Les adjectifs *froid, glacial, cuisant* deviennent ses synonymes seulement quand *vif* est pris dans son acception phraséologiquement lié.

Il y a des cas où les différentes séries synonymiques ne s'entrecroisent point, mais passent insensiblement de l'une à l'autre, grâce aux mots à valeur intermédiaire qui les réunissent. P.ex., les synonymes: “*affliction, peine, chagrin, désolation, désespoir*” désignent les différentes manifestations de la tristesse.

Donc, **synonymie** est une « relation d'équivalence sémantique ». La synonymie, c'est aussi une relation asymétrique au niveau du signe linguistique – on a affaire à un signifié et à deux ou plusieurs signifiants.

Classement des synonymes

Nous avons exposé supra la division traditionnelle des synonymes. Selon le taux de partage des traits constitutifs (dénotatifs, certes, mais aussi connotatifs) en A) synonymes **parfaits** et B) synonymes **partiels**. Nous verrons infra les raisons pour lesquelles la lexicologie actuelle, équipée des outils informatiques puissants, opte de plus en plus pour la notion de parasynonymie.

Synonymie parfaite (absolu / exacte / totale). Ce type de la synonymie a été traditionnellement donné comme exemple de ressemblance totale des signifiés (tout comme l'homophonie traduit une ressemblance totale de l'image acoustique du signifiant. Ce type est pourtant assez exceptionnel dans la langue car il faut remplir le critère d'interchangeabilité dans tous les contextes sans que le sens soit modifié.

Relations d'équivalence

Souvent, on retrouve les synonymes totaux dans les noms de métiers, disciplines, etc. où un terme local est concurrencé par un terme emprunté aux langues de prestige.

En réalité, si l'on prend en considération tous les contextes, facteurs socio-culturels, ainsi que la fréquence du lexème, la synonymie totale s'avère utopique. C'est notamment le principe (spontanément déclenché) de l'économie paradigmatique (Martinet 2005 : 177), qui bloque la croissance du répertoire lexical. Ceci parce que les capacités énonciatives de l'homme ne sont pas sans limites et que ce serait un luxe peu fonctionnel.

Selon Tournier & Tournier (2009 : 340), lorsque deux mots coexistent dans la langue à un moment donné en tant que synonymes, il se

produit le plus souvent une réaction de deux types : a) le rejet progressif de l'un des deux mots concurrents au profit de l'autre (p. ex., on assiste à la disparition progressive de l'usage du verbe *œuvrer* au profit de *travailler*. b) La spécialisation dans l'emploi de chacun des deux mots, portant sur le sens, la connotation ou le registre de langue (p. ex., en ancien français, les doublets « poison » et « potion » (tous deux du lat. *potio* « boisson ») avaient l'un comme l'autre le sens de « breuvage, empoisonné ou non ». Plus tard *poison* s'est spécialisé dans le sens de « breuvage empoisonné » et *potion* dans celui de « breuvage médicinal ».

La synonymie totale est-elle un leurre ? Les nouvelles preuves sur les disparités entre les synonymes considérés en tant qu'absolus nous apporte la linguistique de corpus :

À en croire à Chiss, Filliolet, Maingueneau (2005 : 130), le constat sur l'utopie de l'idée de la synonymie totale n'arriverait pas seulement au moment de la grande diffusion des recherches basées sur les corpus. Selon ces auteurs, il paraîtrait que les usagers avaient toujours été prudent et avaient « pressenti » collectivement l'omniprésence parasynonymique : « Une idée très ancienne consiste à dire qu'il n'y a pas de « vrais » synonymes et que l'on arrive toujours à déceler une « nuance » pour distinguer les prétendus synonymes. C'est là une conséquence immédiate de l'indissolubilité de la relation entre signifiant et signifié : quand il y a deux signifiants différents, les locuteurs postulent qu'ils correspondent à deux signifiés différents. Ainsi, la plupart des francophones croient qu'oculiste et ophtalmologiste, quoique parfaitement synonymes en droit, n'ont pas le même signifié. »

Synonymie partielle (relative) ou parasynonymie

À la différence des synonymes totaux (peu fréquents ou même inexistant dans la langue – voir infra), les synonymes partiels (pratiquement tous les synonymes) chevauchent dans leurs traits sémantiques centraux mais diffèrent par leurs traits marginaux, voire par leurs nuances pragmatiques.

À cause de son caractère approximatif, on emploie les termes de quasi-synonyme ou de parasynonyme. Le préfixe para- s'emploie également pour la synonymie de phrases, c'est-à-dire pour les formulations différentes d'un même contenu sémantique = paraphrases.

Dans la pratique lexicographique, la relation d'équivalence sémantique doit être établie entre le mot-entrée et sa périphrase définitionnelle.

Les parasynonymes diffèrent sur trois plans, à savoir le plan : A) syntaxique, B) sémantique et C) pragmatique, souvent de façon simultanée (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 85-89). Nous passerons en revue chacun des plans séparément puisqu'ils forment des bases de la sémantique textuelle et la sociolinguistique.

Différence dans l'environnement syntaxique

On parle de la synonymie relative du fait que les mots reconnus comme synonymes ne sont pas interchangeables dans 1) tous les contextes ou 2) toutes les collocations. 1) On parle également de la **synonymie contextuelle** - en grande partie provoquées par la polysémie, les différences d'emploi ont pour effet la restriction de la synonymie à un sous-ensemble de contextes communs : p.ex., *Il prend ce remède/médicament avant chaque repas*, mais cette substitution n'est pas possible au sens métaphorique qu'a le mot *remède* ; *Le gouvernement cherche un remède et pas un médicament contre le chômage* ; *Le second rôle a eu le deuxième prix* et non « *Le deuxième rôle a eu le deuxième prix* » (Tournier & Tournier 2009 : 339). Notice : Le mot « contexte » étant polysémique lui aussi, il convient ici de préciser la différence entre les mots *contexte* (plus fréquemment compris comme situationnel) et *cotexte* (= contexte purement linguistique ; ce qui entoure une unité lexicale en question). P.ex., *Il ne voyage jamais sans son guide.* – polysémie du mot *guide* (livre ou personne ?) implique les risques d'ambiguïté lexicale ; cette dernière est levée grâce au cotexte (environnement linguistique à droite – ce qui va suivre comme parasynonyme,

par exemple) et au contexte (circonstances énonciatives, situation référentielle – qui/qu'est-ce qu'on montre du doigt ?) (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 98).

2) **les syntagmes lexicaux** entrent en relations synonymiques avec les mots ou d'autres syntagmes lexicaux (*cancer* ≈ *longue maladie*), y compris les collocations (= groupes de mots fréquemment associés dans le discours et semi-figés) : p. ex., (*grande*) *peur* > *une peur bleue* et non rouge, vert ou associée à une autre couleur (Tournier & Tournier 2009 : 339).

Sur le plan syntagmatique, les collocations restreignent la combinatoire des mots, en d'autres termes limitent la variation des synonymes: *ouvrir* et *entamer* sont substituables dans certains contextes : *ouvrir/entamer un dialogue, une discussion*, mais on dira plutôt : *ouvrir le débat, entamer les pourparlers* (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 86-87).

Différences entre les sémèmes des synonymes

Les différences de ce type portent sur les sèmes spécifiques : lorsque des synonymes concernent des unités polysémiques (plus de 40% du lexique et la grande majorité des mots fréquents), la synonymie ne porte que sur une acception ! (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 85, 87). Par exemple, *sommet* et *cime* : au niveau du sémème, « cime » se distingue de « sommet » par le sème /pointu/ : les deux commutent dans le sens « endroit le plus élevé d'un objet vertical » (le sommet ≈ la cime d'un arbre) mais non dans le sens de « point le plus élevé » (il est au sommet / et non à la cime de sa gloire) => ici, « sommet » a pour synonyme « apogée ».

Notons, que le problème de la synonymie est consultable sur les pages web du laboratoire CRISCO Dictionnaire élémentaires de synonymes en France de l'Université de Caen (www.crisco.unicaen.fr/

des/synonymes/). Pour chaque entrée, les synonymes et les antonymes sont d'abord présentés à l'ordre alphabétique, puis ils sont classés selon leur proximité au mot recherché, appelé « la vedette ». Premiers synonymes sont donc par principe ceux qui partagent le plus de sens élémentaires avec « la vedette ». L'avantage de cet outil est qu'il est interconnecté au Trésor de la langue française informatisé (désormais TLFi), il suffit donc de cliquer sur « définition » à côté de « la vedette » pour avoir un lien direct à l'entrée du TLFi.

Généralisons **la méthode de l'étude des synonymes** : a) analyse distributionnelle : consiste à préciser les environnements possibles de chaque mot, du point de vue syntaxique et sémantique (l'étude des phrases comportant l'unité observée permet de dégager les propriétés distributionnelles), d'où b) sous-catégorisation syntaxique : spécification des constructions syntaxiques, puis c) sous-catégorisation sémantique : indication des traits sémantiques de sélection (tels que humain / non humain, concret / abstrait, comtable / massif, etc.)

On parle d'une sous-catégorie des synonymes de spécification. Par exemple, « rouge » et « pourpre » sont commutables, par exemple, dans *une étoffe rouge ≈ pourpre*, mais le mot « pourpre » doit-il être considéré en tant que synonyme ou plutôt comme hyponyme de rouge ? La réponse est synonyme et hyponyme à la fois (or, il faut respecter les liens logiques et ne pas confondre les deux notions !) et, finalement, on distingue des synonymes d'intensification. On constate un phénomène de gradabilité qui est typique pour la synonymie en général et un lien aux synonymes émotionnels (*peur – crainte – frayeur – effroi – panique – terreur – épouvante*, etc.).

Différences entre les composantes pragmatiques

Les composantes pragmatiques, autrement dit signifiés connotatifs sont au cœur de la sociolinguistique variationniste. Lorsque les synonymes

ont le même sens dénotatif, c'est la partie connotative du sémème qui varie. Les différences pragmatiques renvoient aux aspects de la variation lexicale intralinguistique. Par exemple, dans les dictionnaires, la synonymie de ce type se manifeste par les différentes marques lexicographiques. Le lexique marqué est défini par son synonyme neutre, non-marqué ou par leur hyperonyme commun. En voici les exemples tirés du Petit Robert-2009 pour la variation: a) **diatopique**: *wassingue* ≈ *serpillière* (*panosse* dans le Midi); les régionalismes peuvent toucher non seulement les régions françaises mais les différents pays de la francophonie.

b) la variation **selon l'usage** portant des marques de connotation situationnelle (péjoration ou euphémisme) sont les plus fluctuantes et dépendent du niveau de figement et se combinent très souvent avec les autres cités (p. ex., euphémisme : *technicien de surface* ≈ *balayeur* ; série : *SDF* (= sans domicile fixe) ≈ *sans-abri* ≈ *clochard*, *clodo*, *cloclo*, etc.)

c) Les synonymes qui diffèrent uniquement par leur composante pragmatique sont substituables dans les mêmes énoncés : p. ex., *La ville de Paris a licencié cent techniciens de surface.* ≈ *La ville de Paris a licencié cent balayeurs.* La référence est la même = « personne qui nettoie les rues » mais les deux phrases ne sont pas utilisées dans les mêmes situations de discours (discours soutenu où l'énonciateur a besoin d'exprimer la politesse, p. ex., dans le journal télévisé ou la conversation entre amis), ni par les mêmes énonciateurs (ceci touche notamment les questions de l'âge, de domicile et du sociolecte/technolecte, p. ex., le médecin parlera de la rhinite, le malade d'un rhume).

Séries synonymiques

L'asymétrie du signe linguistique ne se manifeste pas uniquement dans la synonymie entre deux éléments, mais il y a de nombreuses séries synonymiques pour certaines unités dites « dominantes » ou « unités-

noyau ». Ces unités ont généralement la fréquence la plus élevée et l'emploi le moins restreint contextuellement – parfois il y en a deux égales. Les séries se structurent également au niveau vertical (selon les registres plus ou moins prestigieux : la série autour de *regarder*, à savoir *gaffer, zieuter, mater, lorgner, reluquer* appartient au registre familier, voire argotique au sens moderne du terme.

De longues séries synonymiques ne sont pas réparties de façon régulière dans le lexique : elles dominent certains domaines : a) **au niveau substandard**, domaines dits **argotogènes** (p. ex., argent, filles, alcool, drogues, activités illicites); b) dans les domaines qui comportent ou sous-entendent **une évaluation** (niveau poétique aussi bien que familier : *splendide, bon, cool*), c) dans **les domaines des tabous** (religion, mort, etc.).

La raison de la création des séries repose sur une neutralisation de l'expressivité ; c'est le disciple de Ferdinand de Saussure, Charles Bally, qui met le signe d'implication entre la notion d'expressivité et des nouvelles créations synonymiques : « rien ne s'use autant que ce qui est expressif ; de là l'obligation de toujours innover » (Bally 1935 : 55).

Remarques sur les aspects morphologiques

Toutes les catégories grammaticales connaissent la synonymie mais le plus fréquemment, on peut l'observer entre les substantifs, verbes, adjectifs et adverbes : cette asymétrie traduit les aspects cognitif et émotionnel du sens. La synonymie ne se limite pas uniquement au lexique, quasiment tous les plans langagiers connaissent cette relation paradigmatique: 1) tous les niveaux plus petits que le mot (sauf le plan phonologique): a) radicaux – parasynonymie sur les mêmes radicaux en français, p. ex., sur le verbe *nettoyer* se forment deux noms suffixés qui sont presque synonymes, *nettoyage* et *nettoisement* (fait de nettoyer) – mais leurs emplois ne se recouvrent pas exactement. Attention – traditionnellement, les variantes morphologiques (*bredin* et *berdin* (en

bourbonnais)) et phoniques (*je suis, j'suis, chuis*) ne sont pas considérés comme synonymes pragmatiques.

b) Suffixes et préfixes synonymiques – dont certains deviennent modernes à une époque donnée et sont donc extrêmement productifs, – p.ex., le suffixe *-oche* dans les années 80 – d'où *téloche, valoche* – actuellement, on peut observer une série de préfixes synonymiques pour la notion de « position inférieure » – cette dernière peut être rendue par les éléments préfixés *sou-* (du français *sous* : p. ex., *souterrain*), *sub-* (du latin : p. ex., *subaquatique*), *infra-* (du latin : p. ex., *infrastructure*), *hypo-* (du grec : p. ex., *hypodermique*) (Tournier & Tournier 2009 : 340); 2) tous les niveaux plus grands que le mot : la relation synonymique peut se former entre un mot et une lexie complexe (p. ex., *agent de police* ≈ *policier* ; *marchand de chaussures et non marchand de souliers*), un mot et une unité phraséologique (p. ex., *mourir* ≈ *plier son parapluie*) ou entre deux unités phraséologiques (p. ex., *haut comme trois pommes* ≈ *grand comme un mouchoir de poche*, etc.).

Au niveau syntaxique, il convient de rappeler que les apprenants de FLE doivent apprendre non seulement leurs formes mais leur attention doit être portée sur les constructions prépositionnelles qui varient souvent : p. ex., le fameux couple *se souvenir de qqch* – *se rappeler qqch*.

Traitement lexicographique de la synonymie. Hormis les travaux du laboratoire CRISCO en ligne, quasiment chaque grande maison d'édition publie son dictionnaire des synonymes (et d'antonymes). Entrées « bicyclette » et « vélo » dans le Dictionnaire des synonymes de Larousse : bicyclette : [cour.] vélo ◆ [très fam.] bécanne ◆ [vieilli] petite reine ◆ [fam.] clou (= vieille bicyclette) ◆ [plus génér.] deux roues*, cycle ◆ [en partic.] VTC (vélo tout chemin), VTT (vélo tout-terrain). Un cycliste peut ainsi être vétéciste, vététiste :

En quelque sorte, on peut considérer comme un type spécifique des dictionnaires synonymiques (qui diffèrent par leur composante pragmati-

que) également tous les dictionnaires d'argot (p. ex., Grand dictionnaire Argot & français populaire (Colin & Mével & Leclère, 2006)), les dictionnaires des régionalismes, des métiers, etc. puisque les définitions des lexèmes substandard ou autrement marqués passent le plus souvent par la définition par synonyme (moins souvent par antonyme). Cependant, dans les dictionnaires d'usage pour des items non-marqués, la surutilisation des synonymes dans les définitions est critiquée puisqu'elle produit un phénomène de tautologie (A renvoie au B, B renvoie à A et l'apprenant n'a pas de point d'appui pour comprendre le sens de la forme qu'il tente d'élucider grâce à la consultation du dictionnaire).

Les homonymes. Principaux types d'homonymes

On appelle homonymes les mots qui ont la même forme phonique, mais se distinguent par leur sens. C'est un phénomène très répandu en français. Deux questions essentielles se posent à ce propos:

1. Quels sont les principaux types d'homonymes?
2. Quelles sont les origines de l'homonymie?

L'homonymie est **absolue** quand les mots se distinguent par leur sens, p.ex.: *la goutte* et *la goutte* (maladie) qui se prononcent et s'écrivent pareillement et se rapportent aux mêmes catégories grammaticales. L'homonymie est **partielle** lorsqu'il y a les indices particuliers qui distinguent deux homonymes, outre la signification. Cela peut être le genre grammatical du mot: *la mousse* et *le mousse*.

Les homonymes peuvent s'écrire d'une manière différente: *mètre*, *maître*, *mettre*, *voix*, *voit*, *voie*. Il arrive que les homonymes se distinguent à la fois par leurs genre et leur orthographe: *le couloir* et *la couloire*, *le bal* et *la balle*.

Les homonymes qui s'écrivent identiquement s'appellent **homographes**. Les homonymes qui ont la même prononciation, s'appellent **homophones**. Les homonymes partiels ne sont parfois que des homophones. On peut classer les homonymes en quelques groupes.

1). **Les homonymes lexicaux.** On fait entrer dans ce groupe les mots homonymes qui coïncident quant à leur forme phonique et grammaticale. Cela signifie que: a) ces mots comportent les mêmes sons et b) ces mots appartiennent à la même partie du discours. P.ex., les mots *chair (f)* et *chaire (f)* sont des homonymes lexicaux, car ce sont deux substantifs féminins. Au contraire, *bal (m)* et *balle (f)* dont le genre est différent, ne le sont pas.

Il existe les homonymes lexicaux **absolus**: *berge f – rive f, berge f – canoë m, barque f, berge f – l’année (argot) ; botte f – sabot m, botte f – tonneau m, botte f – le pas en escrime*. Les homonymes lexicaux **partiels** sont, par exemple: *faim f – fin f ; pain m – pin m ; porc m – pore m – port m*.

2). **Homonymes grammaticaux:** Ce groupe embrasse les homonymes partiels qui se distinguent grammaticalement, c’est-à-dire, qui possèdent des catégories grammaticales différentes. On peut les subdiviser: a) les homonymes grammaticaux qui appartiennent aux différentes parties du discours: *bond m et bon, boucher, verbe du I gr. et le boucher*.

L’apparition des homonymes est due aux coïncidences occasionnelles. C’est le résultat de différents phénomènes dans la langue au cours de son développement.

1. C’est le **développement phonétique** des mots qui avaient une forme différente en latin:

<i>pain m < panem</i>	<i>foi f < fides</i>
<i>pin m < pinum</i>	<i>fois f < vices</i>
<i>pore m < porus</i>	<i>foie f < ficatum</i>
<i>porc m < porcus</i>	<i>port m < portus</i>

2. **L’emprunt** occupe aussi une certaine place dans la formation des homonymes. Il arrive qu’un mot est emprunté à la même forme phonique qu’un mot déjà existant dans la langue. Ainsi, le mot *botte (f)* est venu de l’italien *botta* et signifie « coup porté avec le fleuret », tandis que *botte (f)* « gerbe » est un ancien emprunt au néerlandais (« touffe de

lin »). Aux homonymes français *blouse (f)* et *blouse (f)* s'est joint un homonyme emprunté de l'anglais *blues*.

3. **La dérivation impropre** a aussi donné un grand nombre d'homonymes; ainsi, les substantifs du genre féminin désignant quelques occupations, font naître des substantifs au masculin désignant les personnes qui l'exercent: *garde (f)* – *garde (m)*, *aide (f)* – *aide (m)*, *radio (f)* – *radio (m)*.

Relations lexicales sans rapport sémantique **Homonymie**

Le français est relativement riche en mots monosyllabiques qui sont particulièrement touchés par l'homonymie. Cette dernière résulte le plus souvent de l'évolution phonétique d'étymons différents : plus le mot est court, plus il a de chances de coïncider avec d'autres : à titre d'exemple, par jeu des changements phonétiques, le latin *turris* a donné *tour* en français (« bâtiment »), homonyme de *tour* (issu de *tornus* - « machine-outil »), ce qui permet de parler des « collisions homonymiques » (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 100).

S'il y a une collision homonymique que le contexte a du mal à disjoindre, la langue a tendance à supprimer un des deux termes et recourt à un nouveau signe, afin de reconstituer les oppositions phonologiques, nécessaires pour la désambiguïsation. Par exemple, les homonymes ayant été une source de perturbation, *aimer (issu de amāre)* et *esmer (de aestimāre)*, ont vu résoudre leur conflit par l'emprunt de forme savante *estimer* qui a remplacé *esmer* (ibidem).

La différenciation des homonymes est pratiquée au niveau de l'orthographe (*dessein / dessin*) et au niveau de l'indication du genre (*le voile / la voile*). Pour les classes syntaxiques différentes, elle est généralement bien tolérée, le contexte et le cotexte permettant d'enlever l'ambiguïté lexicale. C'était particulièrement à l'époque classique que l'on a accordé une grande importance à la distinction des homophones

à l'écrit : ainsi, les orthographes de *dessein* et *dessin* ou de *compte* et *conte* se sont spécialisées. Cette tendance explique la présence de beaucoup d'homophones et de peu d'homographes (Dubois et al. 2007 : 234).

Encore une fois sur le classement des homonymes selon Lyons (1977 : 550-569). Les homonymes se divisent traditionnellement en deux catégories selon le degré d'identité entre les deux signifiants : a) homonymie absolue (complète) – repose sur l'identité des formes et de la catégorie syntaxique – p. ex., *le son* (« résidu de la mouture du blé ») et *le son* (« sensation auditive »). D'autres auteurs utilisent le terme **d'homomorphie** et négligent la catégorie grammaticale – p. ex., *joue* = 1) verbe conjugué, 2) substantif ; *fin* = 1) adjectif, 2) substantif ; b) homonymie partielle – réunit l'homophonie [*so*] *sceau*, *seau*, *sot*, *saut* et l'homographie – p. ex., *la pub* [*pyb*] et *le pub* [*pæb*].

Un autre classement est proposé par Paveau & Rosier (2008 : 123-124), lorsqu'elles présentent l'homonymie au niveau des énoncés à vocation pédagogique: **homophones hétérographes et homographes hétérophones**. Ce classement est utile pour les apprenants qui, sous forme ludique, découvrent les pièges de l'orthographe française qui demande de faire des calculs mentaux complexes sur les écritures des sons. Voici quelques énoncés plaisants que Paveau & Rosier reprennent d'un petit livre sans date d'Ernest Olriau :

a) **homophones hétérographes** : *On dit que l'Amer de la mère Piccon, qui est en dépôt non loin de la mer, est un amer amer, quand il a traversé l'onde amère. La mère Hic et le père Houx en réclament constamment. – On dit que ce pauvre hère, qui a mauvais air et qui erre le jour, en chantant de beaux airs, couche tantôt dans l'aire d'une ferme, tantôt dans une caverne sans air, renfermant des aires d'oiseaux particulièrement dangereux. Parlez-nous de l'ère chrétienne et de l'ère des olympiades. – Ton marchand de thons n'a pas bon ton, et le ton de sa voix ne me plaît pas davantage ; on affirme, en outre, qu'il « tond » ses clients comme je tonds mes moutons ; bref, il n'est pas de bon ton de*

*prendre le ton chez lui. – Ces hommes se leurrent en pensant qu'ils ont l'heur de plaire à leurs chefs et qu'ils pourront sortir tous les jours à l'heure fixée ; b) **homographes hétérophones** – Paul et son parent parent le coup. – Nous portions nos portions. – Nous exceptions ces exceptions. – Le président et le vice-président président.*

b) Maîtriser le rapport entre l'écrit et l'oral, y compris la question des homonymes, est une condition sine qua non pour arriver à maîtriser l'orthographe française. Cette maîtrise est souvent présentée comme «un savoir minimal par les puristes» (Paveau & Rosier 2008 : 124), mais la responsabilité de l'homonymie d'un bon nombre de difficultés orthographiques contemporaines est paradoxalement rarement rappelée. Pourtant, il est à noter que la maîtrise du système orthographique était un privilège bourgeois et reste jusqu'à présent un moyen de discrimination, ceci non seulement au niveau de la réussite scolaire.

Homonymie ou polysémie ?

L'une des questions-clé concernant l'homonymie pour le lexicographe est celle qui concerne le **traitement lexicographique de l'homonymie** et celui de la polysémie. Il lui faut décider d'une façon cohérente quel traitement dictionnaire adopter pour les deux formes identiques rencontrées : 1) En cas d'homonymie, chaque homonyme, étant un autre mot, doit faire l'objet d'une autre entrée, c'est-à-dire d'un autre article de dictionnaire. 2) Par contre, en cas de polysémie, chaque sens d'un même mot doit être présenté dans la même entrée. On peut quelquefois observer, y compris dans les meilleurs dictionnaires d'usage, une certaine incohérence dans ce domaine (Tournier & Tournier 2009 : 173-174). Par exemple, dans Le Petit Larousse 2010, le mot *pair* fait l'objet de trois entrées différentes, correspondant à trois emplois que l'on peut distinguer dans les séquences suivantes : a) un pair de royaume, b) le travail au pair, c) un nombre pair.

Or, il s'agit d'un seul et même mot polysémique, correspondant à une seule et même étymologie : le latin *par, paris*, (« égal »). Ce cas de polysémie est traité exactement comme il s'agissait d'un cas d'homonymie. Un traitement cohérent aurait respecté le schéma suivant à l'intérieur d'un même article : 1. Emploi comme nom, a) cf. *pair du royaume*, b) cf. *travail au pair* (nom intégré dans une lexie prépositionnelle). 2. Emploi comme adj., cf. *un nombre pair*.

Du point de vue diachronique, la formation des homonymes suit deux voies différentes (Tournier & Tournier 2009 : 174) : a) **homonymie par convergence morphologique** - deux mots différents d'origine, de sens et de forme, suivent une évolution qui aboutit à une seule et même forme. Par exemple, *Palais*, du lat. *palatium* et *palatum*. *Palais* < *palatium* (« édifice »), *palatum* < (« partie de la bouche ») ; b) **homonymie par divergence sémantique** - un seul et même mot suit une évolution telle qu'il prend deux sens entièrement différents, de sorte que les usagers finissent par considérer qu'il s'agit de deux mots différents sans percevoir de lien entre eux. Par exemple, le lat. *calculus* (= « caillou servant à compter ») est à la fois à l'origine du mot *calcul* (« concrétion qui se forme dans un organe », cf. *un calcul rénal*) et du mot *calcul* (« opération sur les nombres », cf. *le calcul mental*), perçus comme deux mots différents.

Homonymie et calembour

L'homme est né dans l'eau, son ancêtre est la grenouille et l'analyse des langues humaines apporte la preuve de cette théorie (Brisset 1883 :40). Parler de l'homonymie sans rappeler la notion de calembour serait se priver de l'humour qui réside dans cette relation lexicale et dont se servent des humoristes, des poètes, des littéraires...

Le calembour peut être défini en tant que jeu de mots oral, basé sur l'*homonymie*, moins souvent sur la *paronymie* (homonymie approximative) et, au sens large du mot, également sur la *polysémie*. Il est souvent

formé à des fins humoristiques et ironiques (p. ex., titres dans l'hebdomadaire satirique « Le Canard enchaîné »). Le lecteur assidu réfléchit déjà sur le propos de J.-P. Brisset, présenté en tête de ce sujet. Le calembour sur deux mots, l'onomatopée coa et le pronom interrogatif quoi résout l'énigme.

XV^e semaine

Plan du cours :

1. **Paronymie. Généralités.**
2. **Relations d'opposition. Catégorisation des antonymes.**
3. **Antonymie contradictoire.**
4. **Antonymes réciproques.**
5. **Oppositions polytomiques non-binaires.**
6. **Co-hyponymes.**
7. **Les dictionnaires et la lexicographie.**

Paronymie. Généralités

Avant de commencer, transcrivez la phrase paronymique suivante: « Qui se ressemble s'assemble ». Que constatez-vous au niveau des signifiants et au niveau des signifiés ? *Paronyme*, n.m. vient du grec, littéralement « nom voisin » = mot du couple/triple, etc. entretenant une relation paronymique.

Pour la proximité de cette relation à l'homonymie, la paronymie est souvent surnommée homonymie approximative. Il s'agit d'une ressemblance formelle qui est à l'origine de confusions involontaires.

La plupart du temps, même si le contexte permet une désambiguïsation, si les signifiants sont très proches, les usagers confondent régulièrement les signifiés : phénomène des faux-amis.

Notons encore que la paronymie au niveau des paires minimales devient homonymie dans certaines régions de la francophonie (p. ex., l'opposition entre brin et brun est neutralisée en France non-méridionale).

Les paronymes jouent plusieurs rôles dans le discours. Pour Apothéloz (2002 : 127), « cette relation paronymique et paradigmatisée est

souvent utilisée syntagmatiquement, en contexte [...] lorsque l'on joue de leur ressemblance formelle pour laisser croire à leur ressemblance sémantique ». Ainsi s'active le principe de la rime en poésie (associations sémantiques à partir des relations sur le plan des sonorités et de la graphie). Le phénomène de rapprochement des paronymes à l'intérieur de la même phrase s'appelle **paronomase**. Il est fréquent dans la publicité, dans les sketches et dans les chansons (notamment de rap). La paronymie est également à rapprocher des contrepèteries (= jeu de mots qui consiste à renverser les sons ou les syllabes).

Relations d'opposition. Les antonymes

Les antonymes sont des mots à sens opposé qui expriment des notions contraires. Antonyme, n.m. – du grec, littéralement « nom opposé » = un mot (ou syntagme) du couple/triple, etc. dans lequel il existe une mise en opposition d'une de ses composantes de sens et qui ont la même catégorie grammaticale.

Si l'on peut constater que l'antonymie est quasiment inexistante dans la classe des noms concrets, elle est, au contraire, fréquente dans la classe des noms abstraits (*bravoure* | *lâcheté*) aussi bien qu'auprès des adjectifs (*brave* | *lâche*), des adverbes (*bravement* | *lâchement*) et des verbes (*braver* | *fuir* ; *lâcher* | *capturer*). On sait que les contraires forment une sorte d'unité: les choses qui n'ont rien de commun ne peuvent pas être contraires: *Pierre et livre*. Mais *bon et mauvais* sont des antonymes, car ces mots désignent des notions contraires.

Le contraire, c'est l'opposition entre deux choses homogènes. Ces oppositions sont de différente nature: de là apparaissent les différents types d'antonymes.

1. On considère comme antonymes les mots qui désignent les notions ne pouvant pas exister simultanément: *vie – mort*, *guerre – paix*.

2. Ce sont les mots qui désignent les notions spatiales opposées: *le sud – le nord*, *le haut – le bas*. C'est aussi le déplacement dans les directions opposées: *entrer- sortir*, *monter – descendre*.

3. Le troisième type d'antonymes représente les gradations qualitatives ou quantitatives: *froid – chaud, petit – grand*.

Il est à noter que les qualités contraires peuvent avoir des degrés d'intensité qui s'éloignent du centre dans des directions opposées: *minuscule – petit; grand – colossal; ami – ennemi; partisan – adversaire*.

4. L'emploi antonymique des mots qui désignent des objets, des animaux est fréquent dans le style allégorique des fables: *le loup et l'agneau*.

5. Ce sont aussi les dénominations sociales des groupes antagonistes de la société humaine: *aristocrate – plébéien, riche – pauvre*.

Tout comme les synonymes, les antonymes peuvent être **partiels**. Ainsi, les mots polysémiques peuvent avoir des antonymes dans chacune de leurs acceptions: *bouillant* est un antonyme partiel des adjectifs *froid et calme*.

Il existe aussi **les morphèmes antonymes**. Ce sont des affixes qui communiquent au mot dérivé un sens contraire à celui de la racine : *prudent – imprudent, accord – désaccord, réel – irréal, plaisir – déplaisir*. Mais il y a des cas où la dérivation, au contraire, détruit l'antonymie: *droit – gauche* sont des antonymes, mais les substantifs ne le sont pas: *droiture et gaucherie*.

Dans les cas de **conversion** (le passage d'un mot d'une catégorie lexico- grammaticale à une autre), ils le sont: *le haut – le bas, le droit – le gauche*. L'antonymie, c'est avant tout les relations d'opposition sémantique.

Sur le plan du signifiant, les antonymes sont exprimés :

a) le plus souvent par des formes qui n'ont aucun rapport morphologique l'une avec l'autre (*généreux, -euse | avare, cacher | trouver*) mais l'opposition peut également être exprimé ;

b) b) par la préfixation négative. Cette dernière se manifeste à l'aide des préfixes suivants : – *in-* [~'] ou [in] et ses allomorphes (*im-, il-, ir-*) (*acceptable | inacceptable, complet, -ète | incomplet, -ète, politesse | impolitesse, logique | illogique, régulier, -ère | irrégulier, -ère*), – *dé- et ses allomorphes (dés-, dis-)* (*boutonner | déboutonner, habiller |*

déshabiller, continu,e | discontinu,e), – mal- (adroit,e | maladroit,e), mé- (content | mécontent), – a-, an- (politique | apolitique, allergique | anallogique), – contre- (alisez | contre-alisez), – anti-, ant- (héros | antihéros, arctique | antarctique), – non-, par imitation de l’anglais, notamment au 20e siècle (activité | non-activité).

c) à partir de deux préfixes opposés : – en-/em- (« dans ») et dé- (« hors de ») (encourager | décourager, emballer | déballer), – sur- et sous- (sur-estimer | sous-estimer), – bien- et mal- (bienveillant,e | malveillant,e), – pro- et anti- (proeuropéen,ne | antieuropéen,ne), etc. Notez : Les suffixes opposés tels que –phobe et –phile, voire –phobie et –philie (xénophobe/phobie | xénophile/philie) complètent en quelque sorte la liste de ces antonymes morphologiques.

Tout comme un lexème polysémique active dans la relation synonymique uniquement une de ses acceptions (le problème est grave ≈ sérieux, mais le son de cette guitare est grave ≠ sérieux ; il est bas), la relation d’opposition ne s’applique que sur une des acceptions d’un lexème polysémique (grave | futile, grave | aigu, etc.).

Tout comme pour la synonymie, le facteur contextuel joue un rôle primordial, le paradigme antonymique ne pouvant se construire qu’avec la prise en compte des éléments disposés sur l’axe syntagmatique. Par exemple, elle a du mal à trouver sa taille en prêt-à-porter. C’est une femme forte : elle a beaucoup de caractère. Parler de femme forte fait référence à la « force » quand l’expression antonymique est « femme faible », mais à la « corpulence » quand c’est une femme mince (Niklas-Salminen 1997 : 117).

Catégorisation des antonymes

Nos repères spatiaux, temporels, sensoriels, sensibles, moraux, etc. sont structurés grâce aux oppositions organisés par paires. Ainsi se forme notre outillage linguistique concernant l’appréciation et l’évaluation (Gaudin & Guespin 2000 : 183).

Les relations d'opposition qui s'appliquent sur les oppositions binaires (entre deux unités lexicales) sont traditionnellement divisées en trois types. Or, il est également possible d'appréhender les relations d'oppositions d'un point de vue plus large, celui des contrastes ; ainsi, on peut trouver dans le lexique plusieurs types d'oppositions polytomiques (entre trois ou plus de membres) – cf. Lyons (1970 : 352-359).

Les trois types de relations d'opposition reçoivent les appellations selon les approches abordées (antonymie graduelle = contraire = scalaire, etc.) mais leur délimitation est toutefois univoque si l'on applique des tests logiques propres à chacune des catégories.

Antonymes contraires (gradables ou scalaires). Ce type d'antonymie est considéré, comme l'antonymie proprement dite; il s'agit de l'opposition qui n'implique ni réciprocity, ni exclusion obligatoire. Cette catégorie traditionnelle d'antonymie est basée, en revanche, sur l'existence d'une échelle de gradation sur laquelle se situent des degrés intermédiaires: p. ex. grand | petit, gros | maigre sont des antonymes gradables car il existe un degré intermédiaire moyen entre eux qui neutralise toute sorte d'oppositions évaluatives (Gaudin & Guespin 2000 : 185). Dans cette vision scalaire (échelle allant d'un maximum vers un minimum d'une propriété quelconque – taille, volume, bruit, etc.), on peut observer des pôles. Sur cette échelle, on peut imaginer un ensemble de termes organisés autour de deux mots pivot (p. ex., *chaud et froid*).

La gradabilité est une caractéristique sémantique qui permet et qui conditionne l'existence de la catégorie grammaticale qu'est la comparaison (Čermák 2010 : 269). Grâce à la gradabilité, la propriété étudiée peut être mesurée et/ ou quantifiée objectivement dans le contexte donné.

Dans la comparaison, un adjectif gradable peut être employé au comparatif: *Alain D. est plus beau que Jean-Paul B.* et au superlatif: *Brigitte B. est la plus belle.* Les adjectifs non-gradables ne peuvent pas entrer dans les relations d'opposition contraire : p.ex., « célibataire » ne

peut pas, sauf dans les métaphores ironisantes, être gradué : *Pierre est le plus célibataire de tous.*

Notez : Si l'on a parlé de l'objectivité dans le contexte donné, cela veut dire que la mesure ou quantité dépend de la norme socioculturelle en vigueur. Par exemple, la propriété grand et petit ne sera pas attribuée de la même façon à un logement à Paris ou dans une petite ville en province (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 91). En voilà encore des exemples ; soit les propositions affirmatives : *Cet homme est riche. Cet homme n'est pas pauvre. Cet homme est pauvre.* => *Cet homme n'est pas riche.* Soit les propositions négatives : *Il n'est pas riche.* ≠> (n'implique pas forcément) *Il est pauvre. Il n'est pas pauvre.* ≠> (n'implique pas forcément) *Il est riche.* Ainsi, on peut constater qu'il peut être ni riche ni pauvre, sa fortune se situant à un degré intermédiaire. La négation de l'un n'implique pas obligatoirement l'affirmation de l'autre, de même que l'affirmation de l'un n'implique pas forcément la négation de l'autre (Niklas-Salminen 1997 : 116).

Le contexte permet de nuancer le choix du terme intermédiaire : p. ex., pour la paire *gagner | perdre*, le degré intermédiaire n'est pas a priori lexicalisé mais pour le contexte des compétitions, une locution *un match nul* s'impose entre les deux pôles. Note : Jadis, l'adjectif *médiocre* exprimait le degré intermédiaire entre bon et mauvais mais l'usage l'a fait glisser vers les valeurs axiologiques négatives.

Les noms et les adjectifs de dimension (*grand, long, large, haut*, etc. neutralisent l'antonymie afin de pouvoir parler d'eux (en tant que termes non-marqués au niveau de l'évaluation) dans les contextes neutralisants suivants : a) phrase interrogative : *Quelle est la largeur de ce ruban ?* et non *Quelle est l'étroitesse de ce ruban ?* (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 91) ; b) phrase déclarative : *Je demande la largeur de ce ruban* et non *l'étroitesse de ce ruban.* c) expression de mesure : *Ce ruban est large de trois centimètres* et non *l'étroit de trois cm.*

John Lyons considère que « l'antonyme non-marqué est appliqué à ce qui est jugé « supérieur » plutôt qu' « inférieur » aux normes » ; il

voit dans cette neutralisation dans des contextes syntaxiques la raison pourquoi l'un des deux antonymes aurait une valeur positive, l'autre une valeur négative : « en effet, nous avons tendance à dire que les petites choses n'ont pas une taille suffisante, plutôt que de dire que les grandes choses manquent de petitesse » (Lyons 1970 : 356-357).

Comme la synonymie, l'antonymie lie des mots ayant une certaine identité de sens. En fait, elle est très proche de la synonymie. Comme dans le cas des synonymes, on peut distinguer les antonymes exacts et les antonymes approximatifs. On identifie souvent des types particuliers d'antonymes, selon la nature de l'opposition sémantique mise en jeu. Ainsi, on trouve fréquemment citées comme exemples d'antonymes des paires de mots dites « réversives » : *boutonner et déboutonner, coller et décoller, consruire et détruire, etc.*

Attention ! Il ne faut pas confondre les antonymes véritables et les mots lexies dits contrastifs. Ainsi *blanc* et *noir* sont en opposition contrastive dans la langue, comme en témoignent les expressions *écrire noir sur blanc* , *en noir et blanc* , dire *blanc* quand quelqu'un d'autre dit *noir* , etc. Pourtant, ces mots ne sont pas des antonymes : dire *cette chose est noire* ne revient pas à exprimer l'opposé de *cette chose est blanche* . *Sa chemise est noire* signifie que la chemise en question est d'une couleur particulière, associée à la nuit (à l'absence de lumière), etc. C'est pourquoi on devrait parler ici d'opposition contrastive, plutôt que d'opposition sémantique, pour désigner ce lien particulier existant entre le mot *noir* et le mot *blanc* . Deux lexies L1 et L2 appartenant à la même partie du discours sont des antonymes si (L1) et (L2) se distinguent par la négation ou, plus généralement, la mise en opposition d'une composante de leur sens.

Antonymie contradictoire (complémentaire)

Il s'agit d'une relation de disjonction exclusive : les deux mots de la paire sont mutuellement incompatibles : p. ex., on ne peut pas être à la

fois célibataire et marié, femme et homme. L'**hyperonyme** (état civil, etc.) est divisé en deux sous-ensembles disjoints et complémentaires (c'est-à-dire qu'ils n'offrent pas une possibilité pour la troisième variante ou pour un degré intermédiaire – *ni marié, ni célibataire, ni femme, ni homme* serait une métaphore littéraire ou création conversationnelle ad hoc). De la même manière, les paires de ce type ne peuvent pas être employées au comparatif ou au superlatif normalement.

La norme socioculturelle s'impose également pour ce type d'antonymes : il faut tenir compte des présuppositions et croyances propres à une culture. Ainsi, la complémentarité de *marié* | *célibataire* « exige que l'on suppose qu'il s'agit d'un individu adulte, que le mariage est reconnu dans la civilisation, que être veuf ou divorcé équivaut à marié, avoir été marié et que « concubin » est situé dans la même classe que célibataire. Mais le nouveau statut juridique défini par le Pacs (Pacte civil de solidarité) en 1998 a changé les données de telle sorte qu'il y a désormais trois antonymes mutuellement exclusifs : *marié* | *célibataire* | *pacsé* » (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 90). L'opposition binaire est devenue donc polytomique et c'est pourquoi la catégorisation des termes incompatibles est rangée soit sous les antonymes, soit sous les oppositions non-binaires (cf. Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 90 ; Gaudin & Guespin 2000 : 185 et Niklas-Salminen 1997 : 116-117).

D'un point de vue de la logique formelle, il s'agit de l'opposition complémentaire : des tests sémantico-logiques permettent une double implication dans les deux sens, à la différence du test pour les antonymes gradables. L'affirmation de l'un implique la négation de l'autre aussi bien que la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre. Par exemple, *Isabelle est mariée* \Leftrightarrow *Isabelle n'est pas célibataire* ; *Hubert est célibataire* \Leftrightarrow *Hubert n'est pas marié*. Cet exemple peut être transcrit formellement ainsi : c'est-à-dire le choix est uniquement A ou B) ou, en d'autres mots et moins formellement, chez Gaudin & Guespin (2000 : 184) : A et B sont complémentaires si $\neg A(x) \vee B(x)$.

Antonymes réciproques (converses)

Appelé souvent relation de réciprocité ou de conversité, l'antonymie de ce type est basée sur l'inversion de l'ordre des arguments dans la phrase : *Julie est la femme de Gilles* implique que Gilles est le mari de Julie. Si *Pierre est devant Paul*, Paul est obligatoirement derrière Pierre. Les mots de la paire expriment la même relation, se réfèrent à une même réalité, à un même procès, mais elle est en quelque sorte « vue » par deux optiques différentes qui sont réciproques : *Sur ce marché, on vend des produits bio* (optique des marchands envers le client); *Sur ce marché, on peut acheter des produits bio* (optique de la clientèle envers la marchandise). Pour pouvoir décider qu'un couple de verbes appartient à cette catégorie d'oppositions, on peut se fier à un test de permutation (que l'on peut, selon Lehmann & Martin-Berthet (2012 : 92), rapprocher de l'actif et du passif).

Ainsi, une transformation syntaxique sera engendrée par la permutation de la position des actants (c'est-à-dire des participants au procès du verbe) : Par exemple, dans les phrases *Jean possède cette maison. Cette maison appartient à Jean ; Marie donne un cadeau à Sophie. Sophie reçoit un cadeau de Marie*, – l'action se passe en même temps, une proposition implique l'autre et vice-versa. Or, ces relations « permutatives » peuvent avoir une analogie dans des variantes de type prévisionnel ou présuppositionnel avec un décalage temporel sans qu'il s'agisse de l'implication réciproque (Niklas-Salminen 1997 : 116). Ce sont notamment des relations de parenté (*oncle | neveu, grand-père | petit-fils*, etc.) et des relations décrivant les échanges et les rôles sociaux (*professeur | élève, patron | employé*) qu'abrite cette catégorie, aussi bien que des relations temporelles et spatiales (*avant | après, devant | derrière*).

Les antonymes morphologiques peuvent se concurrencer : p. ex., *impropre et malpropre* (sale). Dans ces cas, la concurrence provoque

souvent la spécialisation technique de l'un : p. ex., *inhabile* dans le langage du droit et *non malhabile* (Gaudin & Guespin 2000 : 186).

Il convient d'ajouter «pas» aux ressources morphologiques puisqu'il marque négativement les lexèmes : *Cette fille, elle est pas possible* = impossible. Attention à ne pas confondre ce rôle avec celui que « pas » joue dans la locution négative « ne...pas ». La proximité formelle laisse cependant voir la proximité de la relation lexicale d'antonymie et la relation syntaxique de négation (Gaudin & Guespin 2000 : 186). Exceptionnellement, les deux sens sont réciproquement opposés, mais partagent la même forme : *louer* | *louer* («donner en location et prendre en location») : on parle de l'énantiosémie (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 98).

Il n'est pas rare qu'une unité phraséologique contient des mots qui sont perçus comme antonymes : *tant bien que mal*, *remuer ciel et terre*. De même, les mots sans une relation d'opposition évidente peuvent entrer dans des unités phraséologiques antonymiques : *voir tout en rose* | *voir tout en noir*, *ouvrir une séance* | *lever une séance* (Brňáková 2012 : 70).

La relation d'opposition se manifeste dans les dictionnaires par la marque Contr. (= contraire(s)) à la fin des entrées, p. ex., l'entrée «jeune» dans le PRE 2009 contient cette information tout à la fin de la ligne. Pour des raisons stylistiques, l'apparition des antonymes dans les dictionnaires est pratique. Il est cependant critiquable si l'antonyme est utilisé dans la définition même, pour éviter la tâche de catégoriser par d'autres moyens.

Oppositions polytomiques (non-binaires)

La tendance à dichotomiser (c'est-à-dire à catégoriser l'expérience humaine en termes d'oppositions binaires) est un principe essentiel au fonctionnement des langues qui correspond à des schèmes cognitifs (à voir Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 92). Dans les ensembles cohé-

rents à nombre supérieur à deux, on peut décrire leur relation en termes d'incompatibilité: p. ex., des états civils (*célibataire, concubin, marié, divorcé, veuf*), des couleurs (*rouge, bleu, vert, violet, orange, gris, blanc*...,etc.). Čermák (2010 : 271) distingue quatre types d'opposition polytomique (*sérielle, systémique, phasique et directive*) dont notamment deux dernières s'appliquent bien aux verbe. L'opposition phasique de type composé comporte une phase 1) inchoative; 2) durative et 3) terminative (*obtenir – avoir – perdre*), l'opposition directive de type simple appliquée aux adverbes (*autrefois – maintenant – un jour*).

La lexicologie française reprend la catégorisation des oppositions non-binaires de J. Lyons (1977 : 287-290) qui distingue dans la catégorie des oppositions non-binaires deux types d'ordre : a) **ensembles ordonnés sériellement** - séries lexicales désignant des grades militaires (*maréchal, général,, capitaine, caporal, simple soldat*) – ayant des éléments extrêmes (*maréchal, soldat*) et chaque autre élément est ordonné entre deux autres éléments; b) **ensembles ordonnés cycliquement** – chaque élément est ordonné entre deux autres éléments – p. ex., unités périodiques du temps : (*printemps, été, automne, hiver*), (*janvier, février.....etc.*), (*lundi, mardi...etc.*).

A la différence des séries, les cycles n'ont pas d'éléments extrêmes: un premier et un dernier élément (p. ex., *janvier-décembre*) existent cependant conventionnellement – pour avoir un exemple de cette organisation conventionnelle, comparez le premier jour de la semaine chez nous et dans le monde anglo-saxon. Dans les cycles, les termes sont ordonnés en termes de successivité : un jour précède l'autre, un mois suit l'autre, etc. Comme les éléments des ensembles cycliques sont mutuellement exclusifs au sein d'un paradigme, ils peuvent être considérés comme des co-hyponymes, selon Lehmann et Martin-Berthet (2012 : 92).

À la différence de la synonymie ou de l'homonymie, l'antonymie n'est pas une relation accidentelle, elle est récurrente dans toutes les langues du monde, notamment pour les dichotomies dites universelles (spatiales, temporelles, évaluatives, etc.) et elle est importante pour la

description lexicographique (descriptions des oppositions qui font différer un mot-concept d'un autre).

L'ironie peut être considérée en tant que le cas spécifique de l'antonymie – un lexème à valeur positive est utilisé ironiquement en sorte que la valeur est comprise comme opposée, négative. Cette compréhension découle du contexte, de la situation de communication et de plus, à l'oral, de l'intonation.

Attention à ne pas confondre l'antonomase et l'antonymie! L'antonomase est une sous-catégorie de la métonymie qui consiste en désignation d'un objet par une épithète ou un patronyme (p. ex., un Don Juan pour un « séducteur », le Corse pour Napoléon, etc.).

Co-hyponymes

À mi-chemin entre les relations hiérarchiques et les relations d'équivalence et d'opposition se trouvent des co-hyponymes. Il s'agit d'une relation sémantique triangulaire où l'hyperonyme entretient une relation avec plusieurs hyponymes de même rang.

Les co-hyponymes peuvent avoir des frontières ouvertes (p. ex., les noms de différents métiers, de différentes plantes, etc.) ou bien former des ensembles fermés, ordonnées cycliquement (p. ex., les saisons de l'année). Ces hyponymes sont mutuellement exclusifs (aucune substitution n'est possible, tout au moins à des niveaux dits moyen: *Pierre m'a offert une rose* ne peut pas être remplacé par *Pierre m'a offert une marguerite* et diffèrent entre eux par un ou plusieurs traits spécifiques (p. ex., *marguerite blanche* et *marguerite de Transvaal* pour l'hyperonyme astéridés). Plus les co-hyponymes sont subordonnés, moins de traits spécifiques les sépare jusqu'au point de les considérer comme paronymes co-hyponymiques. Lehmann & Martin-Berthet (2012 : 93) donnent pour exemple : *guilleret* et *jovial* que l'on peut considérer comme des co-hyponymes de *gai* (*jovial* = *gai* + /gaieté franche/, *guilleret* = *gai* + /gaieté vive/). En revanche, de nombreux co-hyponymes entretiennent une relation d'antonymie : p. ex., les co-hyponymes

de *se procurer* est *acheter* et *voler*. Notons que la frontière entre les antonymes contradictoires binaires / polytomiques et les co-hyponymes (cf. exemple avec *marié* / *célibataire* / *pacsé* + *divorcé*, *veuf*, *concubin*) est relativement floue et les visions structurelles se superposent.

Les dictionnaires et la lexicographie

Tout le monde ou presque possède au moins un dictionnaire, même si c'est un ouvrage plutôt aride, destiné à la consultation, et même si nombreuses sont les personnes qui n'ouvrent jamais le dictionnaire qu'elles ont à la maison ou au bureau. Un dictionnaire est un peu comme un annuaire téléphonique : un « gros livre » que l'on se doit de posséder au cas où. Les gens ont donc un rapport un peu particulier avec les dictionnaires. Parce qu'ils en possèdent tous un, parce que le dictionnaire est généralement présenté comme un outil pour le grand public, ils pensent bien connaître et comprendre l'information qu'il contient. Or, rares sont ceux qui ont véritablement pris le temps d'étudier quelle information contient leur dictionnaire et comment elle y est présentée. On ouvre bien souvent un dictionnaire uniquement pour vérifier l'orthographe d'un mot ou, au mieux, pour trouver la signification d'un mot rare ou technique que l'on a rencontré.

Nous allons examiner les dictionnaires, qui sont en quelque sorte des « produits dérivés » de la lexicologie, comme les grammaires scolaires sont des produits dérivés de l'étude de la grammaire des langues. La présentation des dictionnaires peut faire à elle seule l'objet de tout un ouvrage. On se contente de donner ici des informations permettant de relier les dictionnaires aux notions de base de lexicologie que nous avons étudiées jusqu'à présent. Les dictionnaires sont, pour la plupart, des ouvrages écrits par des spécialistes de la langue pour un public de non spécialistes. De plus, les dictionnaires sont perçus par le grand public comme des symboles de la langue elle-même. S'acheter un dictionnaire revient en quelque sorte à s'approprier la connaissance véritable de

ce qu'est la langue. La foi dans l'infaillibilité des dictionnaires est totale. On perd de vue le fait que ces ouvrages sont élaborés par des êtres humains, qui mangent, boivent, dorment, sont fatigués, font des erreurs, font des omissions, ignorent certaines données, etc. Le mythe de l'exhaustivité des dictionnaires à la vie dure. Les gens vont admettre que « tous les mots de la langue » ne sont peut-être pas décrits dans leur dictionnaire favori, mais ils croiront dur comme fer que la description d'un « mot » donné - ce que nous appelons aussi un vocable - est, elle, complète et juste. Tous les dictionnaires sont d'une façon ou d'une autre incomplets et erronés. Cela n'enlève d'ailleurs rien au fait qu'ils peuvent être d'irremplaçables outils de travail.

Qu'est-ce qu'un dictionnaire? Le terme « dictionnaire » est habituellement utilisé pour désigner les dictionnaires commerciaux comme le Petit Robert ou le Larousse illustré, qui sont avant tout des produits destinés à la vente. Rédiger de tels dictionnaires revient en quelque sorte à faire de la « lexicologie appliquée ». Il existe cependant aussi des dictionnaires théoriques, c'est-à-dire des dictionnaires conçus comme des outils de recherche en linguistique, que l'on développe en vue d'étudier le lexique des langues. **Les dictionnaires théoriques** peuvent cependant aussi être utilisés comme modèles expérimentaux pour améliorer la qualité (complétude, cohérence, etc.) des dictionnaires **commerciaux**. Voici deux exemples de dictionnaires théoriques: Un dictionnaire d'une langue donnée est un répertoire du lexique de cette langue qui fournit, pour chaque mot, une description — définition, étymologie, prononciation, exemples d'emploi, etc. - selon un patron relativement rigide. La lexicographie est l'activité ou le domaine d'étude visant la construction de dictionnaires :Mel'čuk, Igor A. et al. (1984, 1988, 1992, 1999) : Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexicosémantiques (Volumes I à IV). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal ; Wierzbicka, Anna (1987): English Speech Act Verbs: A Semantic Dictionary. Sydney: Academic Press.

Nous allons nous concentrer sur le cas des dictionnaires commerciaux, les dictionnaires théoriques ne pouvant être étudiés que dans le cadre d'un cours de lexicologie ou de sémantique plus avancé. Les dictionnaires commerciaux ne sont pas des livres comme les autres, pour au moins deux raisons. Les dictionnaires ont une importance sociale considérable. En effet, en décrivant le lexique d'une langue, le dictionnaire se présente en même temps comme un reflet de la société dans laquelle cette langue est parlée. On peut donc affirmer l'existence même d'une société, d'une culture, en entreprenant la rédaction d'un dictionnaire de sa langue. Les états sont souvent impliqués dans la rédaction de dictionnaires (Dictionnaire de l'Académie française, etc.), qu'ils peuvent encourager, financer ou même décourager pour des raisons politiques. Cela est particulièrement évident dans le cas de la rédaction de dictionnaires décrivant une variante dialectale d'une langue.

La théorie lexicographique apparaît comme science au XXe siècle. L'étude des dictionnaires, ou la lexicographie, s'élève, à l'époque actuelle, à la hauteur d'une science. Les lexicographes français, dans leur activité ont atteint une grande perfection et ont apporté une grande contribution à la création de différents types de dictionnaires (Лопатникова 2006 : 107). Ainsi, le dictionnaire en qualité d'un ouvrage didactique et pratique, est fait pour être mis en vente dans le commerce, il doit répondre à une demande précise du public. Voici quelques noms des maisons d'éditions où apparaissent les dictionnaires: Hachette, Didier, Hâtier, Larousse, Clé International, PUF – Presse Universitaire Française, PUG – Presse Universitaire, Nathan et beaucoup d'autres. Dans le cadre de la lexicographie on distingue: la théorie lexicographique (les problèmes qu'un lexicographe rencontre au cours de son travail) ; la pratique lexicographique (la collecte du lexique, son traitement et constitution des dictionnaires). Les méthodes d'un travail lexicographique sont liées au choix du but de travail, au type de dictionnaire. **Le but** d'un dictionnaire est essentiellement **pédagogique** et **didactique**. C'est un objet culturel de référence pour la communauté nationale. Le but est donc utilitaire : le dictionnaire doit satisfaire le besoin d'information de

l'usager ; il doit donc chercher l'**exhaustivité** ; et il doit utiliser une méthode pratique, qui est l'**ordre alphabétique**.

Lexicographie est une des disciplines de la linguistique appliquée qui s'occupe de la théorie, des méthodes et de la pratique de constitution des dictionnaires. La partie la plus importante c'est de recenser, classer et définir les mots. Pour rendre clair les définitions, c'est une possibilité d'illustrer les mots par des exemples ou des expressions. Traditionnellement cette activité est très développée en France où donne lieu, régulièrement, à la parution de dictionnaires généraux (Larousse, Robert...) et aussi de dictionnaires plus thématiques.

La lexicographie est la science qui a pour but de mettre en œuvre les techniques pour élaborer un dictionnaire. Son but est de satisfaire aux besoins des informations de l'usager. Le lexicographe – c'est quelqu'un qui élabore les mots et il est un auteur des dictionnaires. Le lexicographe est donc une personne qui fait un dictionnaire de langue. Le lexique se compose de plusieurs parties et il est toujours en mouvement.

Différents types de dictionnaires. Pour les lexicographes, c'est le dictionnaire unilingue qui est un ouvrage le plus important. Les principaux problèmes qui se posent au lexicographe sont: sélection des entrées qui déterminent l'étendue et la nature du futur dictionnaire. Les dictionnaires ne cessent de grossir, la limite d'un seul volume est très courte. Les nouvelles entrées sont donc strictement choisies. Par exemple, pour les mots populaires, dans les dictionnaires usuels nous ne trouverons que certains de mots populaires, les plus courantes. Sinon il faut utiliser les dictionnaires spécialisés (par ex., dictionnaire d'argot), permettant le classement des sens (selon un ordre historique, logique, etc.). Le style des définitions limite le choix des exemples qui sont des citations tirées d'œuvres littéraires ou phrases de la langue courante forgées par l'auteur, le traitement de l'homonymie et de la polysémie, l'intégration (lexicalisation), des néologismes, l'intégration des anglicismes.

Un peu sur l'histoire de la lexicographie. Dans l'Antiquité, on a élaboré des **glossaires** : des ouvrages qui expliquaient les mots peu connus ou vieillis des textes ; une **glose**, c'est-à-dire un article de glossai-

re, proposait des synonymes, et quelques explications supplémentaires. Les dictionnaires sont apparus en France quand le lexique a commencé à devenir celui d'une langue commune, une langue écrite de plus en plus souvent, et une langue d'État. Jusqu'alors, il n'y avait qu'une série de dialectes, et le lexique se transmettait oralement. Dès que la langue est devenue commune, son lexique s'est élargi considérablement, et la transmission orale ne suffisait plus. Il a fallu alors élaborer des ouvrages qui serviraient de dépôt de la langue officielle. Les pouvoirs publics y avaient intérêt, et ils ont décidé d'en favoriser l'élaboration et la diffusion, ce qui a été facilité par l'imprimerie au XV^{ème} siècle. Serments de Strasbourg – premier texte écrit en français (842). En 1539, – par l'ordonnance de François 1er Villers-Cotterêts, le français devient langue officielle du royaume de France. La lexicographie va se développer à partir du XVI^e siècle. Cette période marque la naissance de la lexicographie moderne, et avec elle le perfectionnement des méthodes appliquées au traitement des langues littéraires, surtout le latin, mais aussi d'autres langues européennes, ce qui a ouvert la voie aux premiers grands ouvrages monolingues, p.ex., : Robert Estienne: Dictionnaire français-latin (1531). Les premiers véritables dictionnaires ont été publiés au XVI^{ème} et surtout au XVII^{ème} siècles. Les premiers grands lexicographes sont Richelet (*Dictionnaire françois*) et Furetière (*Dictionnaire universel*), à la fin du XVII^{ème} siècle (1680 et 1690) et le *Dictionnaire de l'Académie* date de 1694.

Inspiré par Jean Nicot «Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne» (1606), César Oudin « Thrésor des deux langues française et espagnole » (1607), **la lexicographie du XVII^e siècle** voit naître les premiers grands ouvrages lexicographiques, base d'une tradition bien française, qui commence à s'orienter vers les premiers travaux monolingues. Ce sont par Montmeran «Synonymes» (1645), par Richelet «Dictionnaire français» (1680), premier dictionnaire de langue monolingue, « Dictionnaire de l'Académie française » (1674).

L'Académie fera paraître des éditions successives: 1694, 1718, 1740, 1798, 1835, 1878, 1932, la dernière est parue en 1979. Encore quelques noms : Furetière : Dictionnaire Universel (1690), Furetière et Trévoux: Dictionnaire Universel françois et latin (1704), connu comme Dictionnaire de Trévoux, il était très connu et avait un grand succès ; Thomas Corneille: Dictionnaire des Arts et Sciences (1696), Dictionnaire géographique et historique (1708), Pierre Bayle: Dictionnaire historique et critique (1696), Père de Livoy: Dictionnaire des synonymes (1767), description purement linguistique.

XIXe siècle. Le siècle après la Révolution, le siècle de l'Empire et de l'industrialisation sera marqué par un nouveau vocabulaire enrichi de nombreux mots nouveaux et par deux grands personnages de la lexicographie française: Pierre Larousse (1817-1875) et Émile Littré (1801-1881). Émile Littré fait apparaître Dictionnaire de la langue française (1863-1872) ; à Pierre Larousse appartiennent Lexicologie des écoles primaires (1849), Nouveau dictionnaire de la langue française (1856, ancêtre du fameux Petit Larousse illustré), Delvau: Dictionnaire de la langue verte (1867) était une référence en matière d'argot. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, c'est le dictionnaire de l'Académie qui sert de référence absolue.

Ceci ne sera plus le cas au **XXe siècle**, où l'on aura recours aux dictionnaires du commerce (Littré, Larousse, Robert), Paul Rouaix: Dictionnaire des idées suggérées par les mots (1898), Charles Marquet : Dictionnaire analogique (1936), méthode analogique (couvre l'ensemble de champs lexicaux) et présentation alphabétiques que reprendront Hartzfeld, Darmsteter, Thomas dans leur Dictionnaire général de la langue française (1890-1900). Cette oeuvre annonce la **lexicographie contemporaine** par le nouveau système du traitement du lexique, une finesse des analyses sémantique et étymologique. Paul Robert s'y inspirera.

En 1951, Paul Robert fonde la Société du Nouveau Littré et publie le Dictionnaire alphabétique et analogique (1953-1964). Puis le Petit Robert commence à paraître dès l'an 1967 et il fait la concurrence au Petit Larousse illustré. Il ne faut pas oublier quelques ouvrages fondamentaux du XXe siècle: Jean Dubois: Dictionnaire du français contemporain (1967), Louis Guilbert: Grand Larousse de la langue française (1971), Paul Imbs: Trésor de la langue française (1971) - plus tard sous l'égide du CNRS-Centre National de la recherche scientifique- 2009). C'est un travail immense, crée sur la base de données textuelles Frantext. Aujourd'hui, l'informatique joue un rôle très important pour la lexicographie, la conception et la production de dictionnaires. L'histoire de la lexicographie de nos jours est transformée par l'informatique. Pour savoir plus sur l'histoire de la lexicographie: <http://www.orthophonistes.fr/upload/DO2-lexicographie.pdf>. Il y a des points communs entre la lexicographie et la lexicologie : étude de la forme des mots, origine du mot (étymologie), étude de la formation des mots, fonds primitif (mots issus du latin, du gaulois (vocabulaire surtout agricole), du francique (notamment, vocabulaire militaire), etc.

Différents types de dictionnaires

1) Dictionnaires monolingues/unilingues et bilingues.

2) Dictionnaires extensifs ou intensifs.

Les premiers, extensifs, cherchent à traiter tous les mots répertoriés, et les seconds, **intensifs**, décrivent un domaine technique ou scientifique limité; ce sont les dictionnaires spécialisés: de l'informatique, de linguistique, de cuisine, etc.

3) Dictionnaires encyclopédiques ou dictionnaires de langue ou de choses / de mots. La distinction porte sur la nature des informations données. Pour les premiers, les renseignements portent sur la chose désignée par le mot : utilisation, origine, place dans la société, etc. Pour faire comprendre, on rajoutera donc des images, des cartes, toute une **iconographie**. L'ordre des différents sens sera celui des différents emplois. Par exemple, au mot *camion*, on expliquera ce que c'est qu'un

camion aujourd'hui, les différentes sortes de camions, etc. ; on rajoutera des images, des photos, des plans... par exemple, les dictionnaires courants *Larousse*, *Hachette*, etc., ainsi que les ouvrages de grand format.

Il existe une grande variété de dictionnaires, selon le type de public et d'utilisation visé; par exemple: 1 **Les dictionnaires de langue** présentent les mots de la langue dans leur réalité linguistique : prononciation, partie du discours, sens, etc. Ils se distinguent des dictionnaires encyclopédiques, qui contiennent notamment de nombreux noms propres (noms de pays, de personnalités, etc.) et, surtout, donnent pour chaque unité décrite des informations non linguistiques sur les concepts correspondants. Ainsi, un dictionnaire encyclopédique ne va pas décrire le mot « vache », mais plutôt l'animal lui-même : ce que mange une vache, son poids moyen, la façon dont fonctionne son système digestif, etc. Dans les dictionnaires de langue, on s'intéressera aux mots eux-mêmes : renseignements grammaticaux, origine, utilisations des mots, niveaux de langue, etc. Les noms propres n'y ont pas leur place. Par exemple, ce sont *Littré*, *Robert*.

Dans la pratique, il y a toujours des aspects de langue dans les dictionnaires encyclopédiques, et des aspects encyclopédiques dans les dictionnaires de langue. Il y a surtout un aspect dominant, linguistique ou encyclopédique. Les choix apparaissent particulièrement dans l'ordre des différentes **acceptations** (sens admis, accepté) d'un mot. Parmi les dictionnaires **unilingues** existent plusieurs sous-types : on trouve parmi eux des dictionnaires de langue, des dictionnaires encyclopédiques, des dictionnaires idéologiques (ou analogiques), des dictionnaires de synonymes, des dictionnaires étymologiques, historiques, phraséologiques, des dictionnaires de termes spéciaux (Лопатникова 2006 : 107). La spécialisation des deux aspects conduit aussi à faire des **encyclopédies** véritables (*Encyclopædia Universalis*) ou des dictionnaires des synonymes, analogiques, etc.

Les dictionnaires de langue les plus importants sont :

- Le *Robert* ; le *Petit Robert* : 55 000 mots dans les premières éditions, au moins 70 000 maintenant ; le *Grand Robert*

Electronique en CDRom compte près de 100 000 entrées, de même que l'édition papier,

- *DFC (Dictionnaire du Français contemporain / Dictionnaire du Français au collège)* : 35 000 mots,
- le *Lexis* (Larousse) : 76 000 mots,
- le *Grand Larousse de la Langue française* : 70 000 mots,
- le *Trésor de la Langue française* : 90 000 mots.

Les lexicologues sont inévitablement amenés à faire des choix.

1) Les entrées

On appelle **entrées** ou **adresses** les mots en caractères gras, voire en typographie différente (petites majuscules) qu'on va chercher par ordre alphabétique, et sur lesquels portent les articles. Il s'agit normalement de mots graphiques entiers ; des parties de mots ou des séquences plus longues (groupes de mots) n'y ont pas leur place. Pourtant, on trouve des préfixes ou suffixes, ou des éléments comme *anti-*, parce qu'il s'agit d'éléments lexicaux entrant dans la formation de nombreux mots. On trouve aussi des lettres, quand elles ont une utilisation particulière, comme *x* et *y* en mathématiques. Par exemple, *cancero-*, *canceri-*, éléments signifiant « relatif au cancer ».

Surtout, à l'inverse, se pose le problème des mots composés et des locutions lexicalisées : où est la limite ? *Gentilhomme* ou *coffre-fort* ne posent pas de problèmes pour être admis (mots soudés, ou traits d'union). Mais pourquoi *c'est-à-dire*, et pas *c'est pourquoi* ? Et *pomme de terre* ? On trouve, par exemple, *noli me tangere* (« ne me touche pas »), *ulcère cutané*, *balsamine des bois* (*plante*). Les verbes sont à l'infinitif, c'est un choix arbitraire, bien que pratique. Pas de noms propres, mais des noms ou adjectifs dérivés, qui font entrer les noms propres indirectement : *freudien*, *sadisme*, *marxisme*, *gaulliste*... Et puis, pourquoi tel mot et pas tel autre ? Les lexicologues se limitent à un certain nombre de mots, ils ne peuvent dépasser un certain format du livre ; il faut bien éliminer des mots pour en faire entrer d'autres, et c'est un choix souvent arbitraire.

2) La présentation polysémique ou homonymique

C'est un choix en principe linguistique, mais on se demande parfois si ce n'est pas plutôt arbitraire. La présentation **polysémique** utilise une seule entrée, mais donne ensuite une série de sens différents, en établissant les liaisons, voire en marquant fortement (1. / 2.) des sens très éloignés. L'entrée est donc écrite une seule fois. C'est le choix du *Robert*, par exemple, « bouton » : sur une plante / sur la peau / sur un vêtement. La présentation **homonymique** utilisera plusieurs entrées, comme s'il s'agissait de mots différents (ex. : 3 entrées pour « bouton »). C'est le choix du *DFC*, du *Lexis*, et en général de Larousse. En fait, c'est un choix très difficile, souvent subjectif.

3) Le contenu des articles

Un dictionnaire de langue donnera les indications suivantes, totalement ou en partie : orthographe, ou orthographes différentes / prononciation / catégorie grammaticale, et genre s'il y a lieu / étymologie, avec date d'apparition / une série de définitions / des exemples, qui peuvent être courants, ou littéraires, avec des expressions stéréotypées quand il y en a des emplois (*technique, médical, etc.*) et des niveaux de langue. On y rajoute des synonymes, et souvent des antonymes, tout un champ lexical, les homophones à la fin de l'article (*Robert*). Certains y rajoutent les mots de la famille. Chez Larousse, comme dans le *DFC* ou le *Pluridictionnaire*, les mots de la famille sont intégrés à l'article.

4) L'ordre des définitions. Les lexicologues adoptent l'un des deux choix suivants :

La fréquence d'utilisation : on commence par le sens le plus courant à notre époque, et on termine par les sens rares ou vieillis. C'est le choix des dictionnaires encyclopédiques (de *choses*), ainsi que de certains dictionnaires de langue (*DFC*), c'est le choix chez Larousse, mais aussi dans les dictionnaires courants chez Hachette, etc.

L'ordre historique : les sens d'origine d'abord, et les sens dérivés ensuite. C'est le choix des dictionnaires de langue le plus souvent (*Robert, Littré*). Cela permet l'ajout d'autres indications : les dates d'apparition des différentes acceptions, et les glissements de sens (*par*

analogie = par métaphore, ou *par extension* = par métonymie). Ces dictionnaires sont donc en plus des ouvrages de **culture**.

5) La nature des définitions

Il existe bien des possibilités, voici quelques exemples: *plumard*: *lit* (synonyme, de même catégorie + niveau de langue); *écho*: *rédacteur chargé des échos dans un journal* (groupe, dont l'élément régisseur est de même catégorie, et est un hyperonyme, dont on limite ensuite le sens) ; *blancheur* : *qualité de ce qui est blanc* (groupe utilisant un terme définisseur : *qualité / action / opération / état / manière / propriété...*) ; *impossible* : *qui n'est pas possible* (définition par opposition, ici négation de l'antonyme.

Les dictionnaires unilingues comportent plusieurs sous-types: on trouve parmi eux des dictionnaires de langue, des dictionnaires encyclopédiques, des dictionnaires idéologiques (ou analogiques), des dictionnaires de synonymes, des dictionnaires étymologiques, historiques, phraséologiques, des dictionnaires de termes spéciaux, etc. Il y en a d'autres qui se rapprochent dans une certaine mesure des dictionnaires bilingues : ce sont les dictionnaires des dialectes et des patois, les dictionnaires de l'argot, etc.

Il existe un grand nombre de types de dictionnaires: 1. voici les dictionnaires **de langue** : les dictionnaires des mot, les dictionnaires de la prononciation, les dictionnaires des parties du discours, les dictionnaires des articles, les dictionnaires de l'emploi du mot dans des phrases, les dictionnaires étymologiques, etc. 2. Les dictionnaires **extensifs / intensifs** : le dictionnaire «extensif» traite le lexique de tous les domaines. Le dictionnaire «intensif» traite le lexique d'un domaine spécialisé (par exemple, juridique). 3. Les dictionnaires **de chose/de mots** : le dictionnaire de mots est un dictionnaire de langue. Le dictionnaire de chose est une encyclopédie où l'on trouve la désignation, son origine, son emploi. 4. Dictionnaires **unilingues / bilingues / plurilingues / monolingues** – ce groupe de dictionnaires sert aux besoins de la traduction.

Les dictionnaires monolingues, ou unilingues font une description interne à la langue alors que les dictionnaires **plurilingues**, généralement **bilingues**, décrivent les mots d'une langue soit par leur équivalent lexical dans une autre langue, soit par une véritable définition formulée dans cette autre langue. **Les dictionnaires d'enseignement**, ou d'apprentissage, sont faits pour être utilisés par des personnes qui apprennent activement la langue. Ils sont plus ou moins riches (de quelques dizaines de vocables à plusieurs milliers) selon le niveau d'enseignement visé. Les dictionnaires destinés à un très jeune public contiennent souvent beaucoup plus d'illustrations que les dictionnaires de langue courants. Certains dictionnaires de langue, comme le Petit Robert, ne contiennent aucune illustration; les dictionnaires d'enseignement peuvent avoir des structures très originales, regroupant, par exemple, les lexies par champs sémantiques plutôt que par vocables listés selon l'ordre alphabétique.

On va se concentrer dans ce qui suit sur le cas des dictionnaires de langue monolingues. Les dictionnaires de langue courants possèdent une organisation interne caractéristique. La macrostructure d'un dictionnaire — son ossature générale — est organisée autour d'une succession de superarticles, ordonnés alphabétiquement, dont chacun contient la présentation d'un vocable. Chaque vocable est présentée dans un article du superarticle. Le nom du vocable, qui identifie le superarticle, est généralement appelé **entrée de dictionnaire**. L'ensemble des vocables ayant une entrée dans le dictionnaire est la nomenclature du dictionnaire.

Voici, comme illustration, le superarticle du vocable CATASTROPHE, extrait du Nouveau Petit Robert (1993) : Comme on le voit ici, chaque acception d'un vocable est généralement numérotée à l'intérieur du superarticle. L'organisation interne des superarticles et des articles, en fonction du contenu de chaque article (étymologie, prononciation, définition, exemples, etc.) est appelée **la microstructure du dictionnaire**. Il faut bien comprendre qu'il n'existe pas une façon unique de décrire les vocables de la langue dans un dictionnaire. Les dictionnaires diffè-

rent énormément non seulement quant au format de présentation qu'ils utilisent, mais aussi pour ce qui est de l'information elle-même qu'ils procurent sur les vocables. Comparez, par exemple, le superarticle CATASTROPHE — 1552; lat. *catastropa*, gr. *katastrophê* «bouleversement». 1♦ DIDACT. Dernier et principal événement d'un poème, d'une tragédie. ' dénouement. « La catastrophe de ma pièce est peut-être un peu trop sanglante » (Rac.). 2♦ COUR. Malheur effroyable et brusque. ' bouleversement, calamité, cataclysmes, coup, désastre, drame, fléau, infortune. Terrible catastrophe. Courir à la catastrophe. Éviter la catastrophe. — Accident sinistre causant la mort de nombreuses personnes. Catastrophe aérienne. Catastrophe naturelle. Le bilan d'une catastrophe. APPOS. Film catastrophe, dont le scénario décrit un événement catastrophique, un accident grave. Des films catastrophe. ◇ LOC. EN CATASTROPHE: en risquant le tout pour le tout. Atterrir en catastrophe. PAR EXT. D'urgence pour éviter le pire. 3♦ FAM. Événement fâcheux. ⇒ désastre, drame. Tout est brûlé, c'est la catastrophe ! — ABRÉV. FAM. CATA. C'est la cata. — En interj. Catastrophe ! J'ai oublié ma clé ! ◇ PAR EXT. Son dernier film est une catastrophe. ◇ Personne très maladroite ; enfant turbulent. 4♦ (1972, R. Thom) MATH. PHYS. Théorie des catastrophes : théorie qui, à partir d'observations empiriques de la forme d'un système ou de processus discontinus, tente de construire un modèle dynamique continu. CONTR. Bonheur, chance, succès.

Le plat de résistance, dans un article de dictionnaire, est bien évidemment la définition, dite définition lexicographique. En théorie, une «bonne» définition lexicographique ne peut qu'être, en même temps, une définition analytique. Pourtant, il peut arriver que les dictionnaires utilisent, de façon ponctuelle ou quasiment systématique, une description sémantique des mots basée sur une liste de synonymes approximatifs. Contrastez, par exemple, les cas ci-dessous. 2. CATASTROPHIQUE, CATASTROPHER et CATASTROPHISME. CATASTROPHE [katast-røf] n. f. (lat. *catastropa*, gr. *katastrophê*, bouleversement; 1546). Événement subit qui cause un bouleversement, des destructions, des victi-

mes : Un avion s'est écrasé au sol; c'est la troisième catastrophe de ce genre en un mois (syn. ↓ACCIDENT). Le « captain » Lyttelton ne désirait manifestement pas commencer sa mission par une catastrophe (de Gaulle). L'incendie prend les proportions d'une catastrophe (syn. CALAMITÉ, DÉSASTRE). Son échec à cet examen est pour lui une vraie catastrophe (syn. MALHEUR). ● LOC. ADV. En catastrophe, se dit d'un avion qui atterrit dans des conditions particulièrement difficiles pour éviter un accident : Le pilote a atterri en catastrophe ; se dit d'une action qui est faite d'urgence et au dernier moment : Un mariage en catastrophe. ♦ catastrophique (...) ♦ catastropher (...) ♦ catastrophisme (...).

● CLASS. et LITT. catastrophe n. f. 1. Dénouement d'une tragédie, d'un récit : Qu'on se figure une salle de spectacle vide, après la catastrophe d'une tragédie (Chateaubriand). — 2. Issue malheureuse d'un événement : La catastrophe de ce fracas fut la perte de deux chevaux (La Fontaine) ; équivalents monolingues des exemples à propos des dictionnaires bilingues 3. (2) a. RÉPULSION, aversion, dégoût, haine, répugnance b. RÉPULSION répugnance physique ou morale à l'égard d'une chose ou d'un être qu'on repousse. Une liste d'un ou plusieurs synonymes peut suffire, dans certains contextes d'utilisation, comme moyen de cerner approximativement le sémantisme d'une lexie. Mais une telle liste ne devrait pas être appelée définition, dans la mesure où, justement, elle ne définit pas.

L'usage de ce type de liste est tout à fait justifié dans le cas de dictionnaires bilingues — dans lesquels on cherche généralement une traduction plutôt qu'une définition, mais elle reflète nécessairement une faiblesse dans le cas des dictionnaires de langue monolingues, qui ne sont pas supposés être des « dictionnaires de synonymes ». Si le dictionnaire de langue doit vraiment être utilisé comme un outil pédagogique ou d'apprentissage, il faut qu'il ait recours aux définitions analytiques. La seule contrainte qui s'applique aux définitions analytiques et qui peut

parfois être assouplie dans le cas des dictionnaires commerciaux est celle voulant que la définition soit une paraphrase.

Les dictionnaires **bilingues** donnent la traduction des mots d'une langue inconnue par les mots d'une langue connue et vice-versa. Ils sont destinés à l'usage des étrangers. Il existe un grand nombre des dictionnaires bilingues. Par exemple, les dictionnaires français-géorgien et géorgien-français, comme celui réalisé par K.Djachy : Le dictionnaire de l'argot scolaire et d'autres (Djachy

Parmi les dictionnaires bilingues sont aussi les dictionnaires des dialectes et des patois, les dictionnaires de l'argot, etc. Parmi les dictionnaires bilingues on trouve le plus souvent ceux qui sont des dictionnaires de traduction des mots isolés d'une langue en une autre, mais on y voit aussi des dictionnaires phraséologiques (Лопатникова 2006 : 108).

Les dictionnaires **historiques** sont des dictionnaires spéciaux qui fournissent les renseignements sur l'histoire du mot. Parmi les dictionnaires historiques les plus connus sont : le «Dictionnaire de l'ancienne langue française» rédigé par F. E. Godefroy (Paris, 1881- 1902) et le «Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle» d'Edmond Huguet (Paris, 1925-1944), basés tous les deux sur le dépouillement des textes. Les dictionnaires historiques sont aussi représentés par les glossaires du lexique des XVIe , XVIIe siècles: glossaires d'E. Huguet (1917), de G. Cayrou (1923), de J. Dubois et R. Lagane (1960). Ces glossaires expliquent le sens du mot, renseignent sur son «usage» d'alors, fournissent les informations très utiles d'ordre historique, grammatical, stylistique.

Les dictionnaires **étymologiques**. Dans l'ouvrage de G.A.Avramov est donnée l'explication de ce type de dictionnaire : Les dictionnaires étymologiques appartiennent aussi au type des dictionnaires historiques. Les meilleurs dictionnaires étymologiques de notre temps sont le dictionnaire de O. Bloch et W. Von Wartburg et celui de A. Dauzat. Le « Dictionnaire étymologique de la langue française » de O. Bloch et W. von Wartburg et « Le Dictionnaire étymologique de la langue française » de A. Dauzat. « Le Dictionnaire étymologique de la langue française »

de O. Bloch a été rédigé à l'intention du public non spécialiste. Cet ouvrage ne contient que le vocabulaire usuel du français contemporain et son vocabulaire comprend de nombreux mots techniques consacrés par l'usage, beaucoup de termes du français populaire, répandus dans la langue parlée (Avramov 2009 : 113).

«Le Dictionnaire étymologique de la langue française» de A. Dauzat, publié en 1938, a subi dix éditions dont la dernière en 1954. Ce dictionnaire, lui aussi, est destiné au grand public. Le vocabulaire du Dictionnaire de Dauzat est plus vaste que celui du Dictionnaire de O. Bloch et W. von Wartburg. Les mots sont datés et les articles marquent les modifications de forme et de sens subies par le mot au cours de son histoire.

Les dictionnaires **encyclopédique**. Les buts d'un dictionnaire encyclopédique (ou plutôt linguo- encyclopédique) sont plus larges que ceux des dictionnaires raisonnés ou analogiques. L'explication des mots comme tels y est donnée avec moins de détails d'ordre purement linguistique, mais en revanche un dictionnaire encyclopédique contient de nombreux renseignements sur le phénomène ou l'objet exprimé par le mot. Le Dictionnaire encyclopédique réunit en un seul texte ces deux types de dictionnaires : l'ensemble du lexique (avec toutes les parties du discours) et l'ensemble des choses (avec les noms propres et les illustrations) (à voir Истомина 2008 : 114, Лопатникова 2006 :114).

Aujourd'hui on peut remarquer une tendance d'un large d'utilisation des dictionnaires **électroniques**. Les dictionnaires de la fin du XXe siècle et du XXIe siècle, de plus en plus souvent offerts sur supports électroniques, c'est-à-dire sur «disques optiques compacts», plus couramment appelés «cédéroms», par exemple: ABBYY Lingvo X3 Multilingual Plus v8. On doit indéniablement confronter à la sensible évolution de fond et de forme d'un même produit, à la fois hautement symbolique et essentiellement pragmatique. S'il y a en moyenne, selon les statistiques, plus d'un dictionnaire par foyer, et si les dictionnaires

font en quelque sorte partie du mobilier et du patrimoine, il n'en reste pas moins qu'ils restent très mal connus quant à leur diversité et leur histoire.

Cours de lexicologie en résumé

Objet d'étude de la lexicologie

Le terme „*lexicologie*” est de provenance grecque. Il se compose de deux racines : *lexico*<de „lexikon” , *lexique* et *logie*<logos qui veut dire „mot, discours, étude.”

En effet, cette science linguistique a pour objet d'étude l'ensemble des mots et de leurs équivalents considérés dans leur développement et leurs liens dans la langue.

Aucune langue ne peut exister sans mots. D'après la richesse du vocabulaire on peut juger de la richesse de la langue. De là découle l'importance des études lexicologiques.

La lexicologie peut être historique ou /et descriptive. La lexicologie historique envisage le développement du vocabulaire d'une langue dès origines jusqu'à nos jours. Et c'est une étude diachronique, c'est-à-dire, à travers le temps.

La lexicologie descriptive s'intéresse au vocabulaire d'une langue pendant une période déterminée. Elle en fait un tableau synchronique. Mais il est à noter, qu'il n'existe pas de cloisons étanches entre la lexicologie descriptive et historique car toute langue vivante ne cesse pas de se développer à une époque déterminée. Par ex., ce cours de lexicologie est une étude du vocabulaire du français moderne qui est considéré comme un phénomène dynamique.

Notons que la lexicologie est une science relativement jeune et offre aux savants un vaste champ d'action.

Aspects synchronique et diachronique des études lexicologiques

La langue est caractérisée par une grande stabilité, pourtant elle ne demeure pas immuable. C'est en premier lieu le vocabulaire qui subit des changements et se développe et s'enrichit au cours des siècles.

La lexicologie du français moderne est orientée vers le fonctionnement actuel des unités lexicales. Mais pour révéler les tendances du vocabulaire français d'aujourd'hui, il est nécessaire de tenir compte des données de la lexicologie historique.

Ainsi, une étude diachronique du vocabulaire nous apprend que certains modèles de la formation des mots conservent leur vitalité et productivité à travers les siècles, d'autres en perdent.

Et puis, il y a des phénomènes du français moderne qui ne peuvent être expliqués que par le développement historique du vocabulaire, p.ex., polysémie, homonymie, synonymie, etc.

Si l'approche diachronique permet d'expliquer l'état actuel du vocabulaire, l'approche synchronique révèle les facteurs déterminants du mouvement progressif. Ce mouvement repose sur ce qu'on appelle „la loi d'analogie” d'après laquelle les modèles les plus présentés dans le vocabulaire actuel ont plus de chance de générer les mots nouveaux. Cependant, ces modèles sont les résultats d'un long développement historique.

Le vocabulaire en tant que système

Tout vocabulaire de toute langue n'est pas une agglomération d'éléments, c'est un ensemble d'unités lexicales formant „système où tout se tient.”

En effet, les vocables étant des unités indépendantes, ne sont pourtant pas isolés les uns des autres, p. ex., le système en général, suppose l'existence d'oppositions. Ces oppositions s'appuient sur des rapports associatifs existant au niveau de la langue-système. Elles appartiennent

au plan paradigmatique. P.ex., le radical du mot „enseignement ” est en rapport paradigmatique avec „enseigner, enseignons, enseignant”, etc. Du point de vue sémantique ce mot est lié avec „instruction, apprentissage, éducation”.

Ainsi, l'ensemble des unités entretenant un type de rapports paradigmatiques constitue un paradigme. On range parmi les paradigmes lexicaux les familles de mots, les synonymes, les homonymes.

Donc, le lexique qui fait partie du système de la langue représente à son tour le système des systèmes.

Des rapports linéaires entre les unités lexicales sont appelés „rapports syntagmatiques”. Et le caractère systémique du vocabulaire repose sur les rapports paradigmatiques et syntagmatiques qui s'établissent entre les unités lexicales.

Le lexique est un système particulier qui se distingue des autres systèmes de la langue, -des systèmes phonétique et grammatical (morphologique et syntaxique).

Plus que n'importe quel autre système, le système du vocabulaire subit l'effet des facteurs extralinguistiques. Ce sont avant tout les facteurs culturels et sociaux et cette influence est directe. Il s'ensuit que le vocabulaire représente un système ouvert étant d'une grande mobilité.

Une autre particularité du lexique en tant que système consiste dans le manque de la régularité et les limites floues des sous-systèmes. Il en est ainsi quant à la signification lexicale qu'il est difficile de définir parfois. Cela n'empêche point de fonctionner le système lexical dans la synchronie et évoluer dans la diachronie.

Le lien entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique

Le système de la langue présente un ensemble d'hierarchies des unités qui diffèrent par leur fonctionnement et leur complexité.

En allant des unités plus simples aux unités plus complexes, on distingue: les phonèmes, les morphèmes, les mots, les propositions.

Chacun de ces types d'unités constitue un niveau de structure. Ce sont respectivement les niveaux phonologique, morphologique, lexical, syntaxique.

Les unités de chaque niveau forment les unités du niveau supérieur qui sont formées d'unités du niveau inférieur.

Quant à la lexicologie, elle étudie les unités du niveau lexical. Ce sont les mots et leurs équivalents qui sont liés avec les unités des niveaux inférieurs et supérieurs. La lexicologie est rattachée à la morphologie et à la syntaxe.

Le lien entre la lexicologie et la morphologie est surtout manifeste dans le domaine de la formation des mots. Ses modèles intéressent la lexicologie du point de vue de l'enrichissement du vocabulaire. La morphologie y voit des parties du discours :noms, verbes, adverbess, etc.

Les contacts entre la lexicologie et la syntaxe sont aussi nombreux. Ce sont les groupements phraséologiques qui ont leur fonctionnement syntaxique.

La lexicologie s'unit aussi à la phonétique. La structure sonore des mots intéresse la lexicologie qui étudie la prononciation dialectale. Celle-ci offre des déviations à la norme littéraire.

La lexicologie est aussi en contact avec la stylistique, car elle considère l'emploi des mots dans les styles variés de la langue.

L'histoire de la langue aide la lexicologie à apprécier des faits du français contemporain.

Méthodes d'analyse lexicologique

Toute étude scientifique commence par l'observation des faits. Cela permet de procéder à l'analyse et de faire des généralisations.

L'observation constitue l'étape empirique de toute recherche.

Pour un linguiste, qu'il soit phonéticien, grammairien ou lexicologue, la méthode d'observation n'est applicable qu'au niveau de la parole (parlée ou écrite).

L'expérience scientifique est une autre méthode générale de la recherche. Le lexicologue y a recours lorsqu'on soumet les résultats de son analyse à une vérification objective. Cela peut être le travail avec les usagers de la langue ; on les appelle „informants”.

La méthode statistique est aussi d'une grande importance pour toutes les sciences, y compris la lexicologie. Cette méthode est très effective s'il s'agit de l'aspect quantitatif des phénomènes lexicaux de la langue. Il est aussi à noter que cette méthode permet d'analyser le nombre d'occurrences des mots employés dans la parole. Ce nombre dépend des conditions et des buts de l'énoncé.

Ainsi sont créés les dicos de fréquence de Juilland, dont se servent assez souvent les savants.

Parmi d'autres méthodes générales appliquées en lexicologie, nommons aussi la méthode de „patternisation”. Elle consiste dans l'utilisation de modèles (patterns ou schèmes). Cette méthode vise à déceler la structure abstraite et les caractères fondamentaux d'un phénomène.

En particulier cette méthode de patternisation est très féconde dans l'examen de la formation des mots. Car l'enrichissement du vocabulaire s'effectue conformément à certains modèles.

La lexicologie fait aussi appel à des méthodes plus spéciales, largement utilisées dans d'autres branches de la linguistique. Parmi les plus répandues nommons :

- les procédures de segmentation,
- l'analyse en éléments constituants (=EC),
- l'analyse composentielle,
- les méthodes distributionnelle,
- contextuelle et transformationnelle.

La segmentation est une procédure qui consiste à découper l'énoncé en unités de niveaux différents : mots, morphèmes, phonèmes. Cette procédure s'appuie sur les opérations de substitution et de combinaison. Ainsi, dans l'énoncé „mon fils lit” il est possible de substituer „son” à „mon”, „père à fils”, „mange” à „lit”. Cela permet à qualifier ces éléments comme de même nature. La segmentation aide à préciser le statut

des unités linguistiques, en particuliers, leur classification en parties du discours.

La lexicologie s'intéresse surtout aux constituants immédiats des mots construits. Cette analyse est liée à la procédure de segmentation. Tel est le plus long mot français „anticonstitutionnellement” qui peut être découpé de façon suivante : anti /constitution /n /elle /ment. Cette analyse met en évidence la structure formative du mot : base formative et affixes.

L'analyse distributionnelle a pour objectif de relever les environnements des unités de la langue. On décrit ces unités par leur aptitude à s'associer entre elles. La distribution d'un mot est la somme de tous ses environnements. Ainsi pour le verbe „chanter” la distribution de gauche sera : la chanteuse, la femme, les anges, etc. et la distribution de droite-la chanson, la cantate, l'oratoire, etc. Avec cette méthode, on décèle les facultés combinatoires des mots et de leurs éléments.

La méthode contextuelle présente des phénomènes de la langue dans un contexte verbal déterminé. Cela permet de présenter dans les dicos un riche inventaire d'emploi des vocables.

La méthode transformationnelle permet d'établir les rapports dérivationnels qui existent au sein du vocabulaire. On retrouve la direction dérivative à l'aide de la transformation régulière: globaliste (ou anti/globaliste) est partisan du globalisme. Cette transformation est plus régulière que globalisme-doctrine des globalistes.

L'analyse componentielle ou sémique vise à déceler les unités minimales de la signification. On les appelle aussi sèmes (ou composants sémantiques). Cette analyse permet de retrouver la structure profonde de la signification, ainsi que les rapports sémantiques existant entre les vocables dans les groupements de mots (séries synonymiques, champs sémantiques, etc.).

Ces méthodes appliquées en lexicologie visent à décrire la forme et le contenu des unités lexicales, ainsi que les rapports formels et sémantiques des mots entre eux.

Le sens étymologique du mot **Les mots motivés et immotivés**

Le sens premier du mot est appelé sens étymologique. Ainsi, le sens étymologique du mot

table < tabula, lat. “planche”,
linge < lat. lineus, adj. “de lin”,
rue < lat. ruga, “ride”.

Le sens primitif de “travail” < lat. pop. tripalium, c’est-à-dire, instrument de torture,

penser < lat. pensāre, “peser”,
traire < lat. trahēre, c’est-à-dire, “tirer”.

Ainsi, on s’aperçoit d’après ces exemples que le sens étymologique des mots ne se sent plus à l’époque actuelle.

Si le sens étymologique appartient à l’histoire du mot, la motivation reflète son sens à l’époque donnée.

Tous les mots d’une langue ont leur sens étymologique, explicite ou implicite. Cependant beaucoup entre eux ne sont pas motivés. Tel est le cas des mots „chaise, table, main, fortune, heure”. Au contraire, parmi les mots motivés sont: journaliste, alunir, porte-clé, perce-neige, cache-nez. Leur sens réel découle du celui de leurs composants.

Cependant, la motivation peut être directe ou indirecte. On assiste à la motivation directe lorsque l’élément de base possède une existence indépendante, p.ex., journal-iste. Par contre, „oculiste” ou „pédagogue” sont motivés indirectement, car ocul-ou peda-n’existent pas sous forme de mots indépendents.

Il est à remarquer que la motivation d’un mot n’est pas absolue. Il est difficile de dire pourquoi “coupe-gorge” nomme un lieu dangereux, fréquenté pas des malfaiteurs et non qch d’autre, pas analogie avec coupe-légume, coupe-papier, coupe-racine. Il serait juste de dire que ces mots sont relativement motivés, car on ne peut prévoir avec exactitude leurs sens réel.

Les mots sont parfois motivés pas un des éléments de leur structure, p.ex., malheur, bonheur, -heur du lat. augurium – “chance, présage”. On doit considérer ces mots comme étant partiellement motivés.

Nous assistons à l'étymologie populaire lorsqu'on attribue à un mot un autre sens, p.ex., faire bonne chère (gr.kara, „visage”). „faire un bon visage” est compris comme „faire un bon repas”.

Le mot du bas latin “arangia” devient en français “orange” pas association avec le nom de la ville d'Orange par où les fruits devaient passer au Nord.

Caractéristique phonétique des mots en français moderne

1. Les mots français sont caractérisés par leur brièveté. Il est à souligner qu'il y en a qui se réduisent à un seul phonème; ce sont surtout des mots non autonomes: le, la, les, ai, est, l', on.

En ce qui concerne les monosyllabes, ils sont très nombreux dans ces deux catégories de mots: de, des, les, qui, que, mais, nez, bras, main.

L'analyse quantitatif permet d'affirmer que les monosyllabes constituent $\approx 61\%$ des mots français et les mots à deux syllabes constituent $\approx 25\%$ des mots rencontrés dans les textes. La plupart des monosyllabes sont le résultat des transformations phonétiques des mots latins:

homo > homme, anima > âme,
manus > main, aqua > eau,
insula > île, femina > femme.

La tendance à raccourcir les mots se manifestent en français à toutes les époques. Cette tendance a pour conséquence l'homonymie et l'existence d'homophones et d'homographes qui coïncident quant à la phonétique ou leur orthographe.

Il va de soi que la plus grande quantité d'homonymes donnent les monosyllabes: ver < lat. vermis, vers (prép.) < lat. Versus, vert < lat. veridis.

Grâce au contexte l'homonymie ne présente aucun inconvénient. Par contre, c'est le cas le plus fréquent dans les dictons amusants:

Si six scies scient six cyprès,
Chaque scie scie son cyprès.

[si si si si si si 'près/ [ʔk si si sō si 'près].

2. Quant à la syllabation des mots français, elle est presque uniforme et simple. Les syllabes ouvertes forment près de 70% dans la chaîne parlée. Le cas le plus fréquent, c'est du type CV- (consonne-voyelle): mo-di-fi-ca-tion, lu-ci-di-té.

Moins nombreux est le cas de CCV: [ble-se]-blesser, [tru-ble]-troubler.

Quant aux syllabes fermées, on rencontre surtout le type CVC:

[jur-nal] - journal,

[par-ti:r] - partir.

Les autres types sont rares.

3. Le mot français peut commencer par n'importe quelle consonne, toutefois les semi-consonnes initiales sont rares: [j], [w], [h] □ De même quant au h "aspiré": haine, haïr, hache.

Un nombre restreint des mots commence par [z]: zèbre, zéro, zoo.

Les combinaisons de deux ou trois consonnes au début et à l'intérieur du mot sont rares et apparaissent en général dans les mots empruntés: stress, escrime, phtisie.

En ce qui concerne les voyelles, le français répugne aux hiatus à l'intérieur des mots: appréhender, méandre.

Aur. Sauvageot souligne le rôle exclusif de la consonne initiale dans la différenciation des mots, p.ex., pont, ton, bon, don, fond, vont, long.

4. Les mots français sont privés de l'accent tonique. Ils se laissent difficilement isoler dans le discours grâce aux liaisons et aux enchaînements.

En revanche, on dégage des groupes des mots qui représentent une unité de sens. On les appelle "groupes rythmiques".

Cette particularité de l'accentuation fait que le mot français perd son autonomie dans la chaîne parlée.

Caractéristique grammaticale du mot en français moderne

Dans la proposition les mots autonomes remplissent les fonctions de différents termes de la proposition: du sujet, du verbe, de complément, etc.

La faculté de former des propositions permettant d'exprimer des jugements, constitue une des principales caractéristiques grammaticales des mots.

Une autre particularité grammaticale du mot consiste dans ce qu'il appartient à une des parties du discours. Ainsi, on distingue les substantifs, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les pronoms. Cependant, les PDD se distinguent pas leur sens lexical: les substantifs désignent avant tout les objets ou des phénomènes, les verbes - les actions ou les états, les adjectifs – les qualités.

La composition morphémique des mots est aussi étudiée par la grammaire. Pourtant, elle a un intérêt considérable pour la lexicologie. Les racines, les affixes et les désinences sont des morphèmes. Cependant, ces morphèmes expriment d'autres valeurs: les racines ont une valeur d'ordre lexical, les désinences – des valeurs grammaticales, les affixes-des valeurs lexico-grammaticales.

L'identité du mot

Comment savoir si l'on a affaire aux mots différents ou aux variantes d'un seul mot?

Quelles sont les variantes possibles d'un mot?

1. Ce sont les variantes de prononciation:

But-[by] et [byt], août – [u] et [ut],

Exact-[egza] et [egzakt], contact [conta] et [contact].

2. Les variantes lexico-sémantiques:
- a) notionnelles: palette-“plaque” et “coloris d’un peintre,”
 - b) notionnelle-affectives:
massif - pesant, grossier, lourd (d’esprit).

3. Les variantes stylistico-fonctionnelles:

a) à support phonique: „ouais” populaire,
„oui” – littéraire.

Aristo-familier,

Aristocrate-littéraire.

b) à support notionnel-affectif:

marmite - récipient,

- gros obus.

4. Les variantes orthographiques: gaïment et gaiment, saoul et soul.

Ainsi, pour qu’il y ait des variantes d’un même mot, il suffit d’avoir en commun quelque trait fondamental-phonique ou notionnel.

Pour l’aspect phonique cette communauté se traduit par la présence de la même racine dans les variantes. Cela constitue la base de la structure matérielle du mot.

La communauté notionnelle consiste dans le lien qui s’établit entre les divers sens du mot.

La définition du mot

Le mot reste le problème central de la lexicologie à cause de la complexité de sa structure idéale et matérielle. Il en est aussi à cause des difficultés à le définir et dégager.

Dans la littérature linguistique il existe une quantité de ses définitions et chacune est loin d’être universelle.

Les définitions des mots proposées par les linguistes français sont souvent trop générales: elles pourraient s’appliquer non seulement au mot, mais aussi à un groupe de mot et même à une proposition. Telles sont les définitions de Darmesteter, de Meillet et de Dauzat:

1. "...le mot est un son ou un groupe de sons articulé auquel ceux qui parlent attachent une valeur intellectuelle". (A.Darmesteter. La vie des mots étudiée dans leurs significations. P.);

2. "un mot est défini par l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammatical donné". (A.Meillet. Linguistique historique et linguistique générale. P.);

3. "Le mot est l'union passagère d'une idée avec un son ou une série de sons" (A.Dauzat. La vie du langage.P.).

Il est, en effet, très difficile de retrouver et tracer les limites du mot. Il en est de même de l'envisager sous tous les aspects: phonétique, grammatical et lexical.

Cependant, une définition qui semble heureuse est faite par R.Boudagov. Elle reflète les propriétés les plus importantes du mot:

"Le mot représente la plus petite et indépendante unité matérielle (sons et formes) et idéale (sens) de caractère dialectique et historique". La notion de mot est en réalité une des plus ambiguës qu'on rencontre en linguistique.

Le malentendu vient de ce que pour définir le mot, on se place tantôt au point de vue du lexique, tantôt au point de vue de la grammaire. Dans le premier cas, on appelle „mots” les signes exprimant les idées énoncées dans le discours, les choses dont on parle, p.ex. : „chaise, loup, marcher, rouge”, etc. sont des mots.

Dans le second cas, on considère comme mots les unités indécomposables du discours. Alors on dit qu'un impératif „Marche”! est un mot, mais il exprime aussi l'idée de seconde personne au singulier et l'idée de l'impératif, c'est-à-dire l'idée modale.

Ainsi, ce qu'on appelle le "mot" désigne tantôt un signe purement lexical, sans aucun ingrédient grammatical („loup”), tantôt un complexe de signes qui fonctionnent dans le discours grâce aux formes grammaticales: „Je vois le loup”.

Il faut donc s'affranchir de la notion incertaine de mot. Alors, Charles Bally propose appeler „sème” (ou „sémantème”) un signe exprimant une idée purement lexicale indépendamment de sa forme, cela

peut être radical: loup, march-, mot simple: bol, rouge, mot suffixal: rougeâtre, mot composé: rouge foncé.

Ainsi, Charles Bally sépare l'aspect lexico-sémantique d'un mot non-actualisé de la forme de ce mot actualisé dans la parole.

Plus récemment André Martinet a introduit la notion de "monème" qui lui paraît plus justifiée que la notion du mot. Selon lui, les monèmes sont les unités minimales de sens. Il y en a autonomes et non-autonomes. Ainsi, dans „nous travaillons”, il y a selon Martinet, trois monèmes: nous travaill-ons.

Parmi les monèmes on distingue les lexèmes - monèmes de type ouvert (travaille-) et les morphèmes-monèmes de type fermé (nous et -ons).

Le grand linguiste russe Lev Vladim. Tcherba a insisté sur l'impossibilité de la définition universelle du mot : „En effet, qu'est-ce que „le mot”? Il me paraît écrit –il paraît que dans les langues différentes ce n'est pas pareil. De là découle que la notion de mot „en général" n'existe pas”. C'est vrai car les mots appartenant à des langues de typologie différente sont marqués de telles dissemblances que leur confrontation devient une tâche ardue.

Le morphème est pareillement au mot une unité significative de la langue. Mais, à l'opposé du mot, il ne peut désigner en direct les objets et les phénomènes de la réalité. Cette faculté est propre au mot par excellence et fait du mot une unité fondamentale et indispensable de toute langue.

Outre cela, il y a lieu à signaler ses particularités, qui en font une unité de base de la langue.

Le mot est une unité polyfonctionnelle. Il peut remplir les fonctions nominative, significative, communicative, pragmatique.

Le mot peut se transformer en morphème (march-) et constituer une proposition, p.ex.: Marchons! Silence!

L'asymétrie est particulièrement caractéristique du mot. Elle se manifeste visiblement dans la complexité de la structure sémantique. Le même mot a le don de rendre des significations différentes. Les signi-

fications elles-mêmes se diffèrent et peuvent être catégorielles: l'objet, l'action, la qualité. Cependant ces significations sont à la base de la distinction des parties du discours. A un niveau plus bas de l'abstraction, le mot peut exprimer des significations telles que: la nombrabilité /la non-nombrabilité, un objet animé/ un être animé. A un niveau encore plus bas le mot traduit diverses significations lexicales différencielles.

Notons encore que le mot constitue une réalité psychologique. C'est avant tout les mots qui permettent de mémoriser nos connaissances et de les communiquer.

Ainsi, le mot est une unité qui possède ses propres traits caractéristiques. Malgré toutes les diversités qui existent dans toutes les langues, il y possède le trait commun. C'est que le mot existe dans toutes les langues à ses deux niveaux : langue-système et parole. Donc, le mot constitue le matériel nécessaire de toute langue.

Sources d'enrichissement du vocabulaire français

C'est avant tout dans l'histoire de la société qu'il faut chercher les causes de l'enrichissement du vocabulaire. Les changements sociaux et le progrès technique et scientifique modifient sans cesse la langue. Et c'est le peuple toute entier qui participe à ce processus.

Cependant le rapport entre la langue et son système d'un côté, et l'histoire du peuple d'un autre côté, n'est jamais direct et immédiat. C'est que les changements linguistiques se réalisent d'après leurs propres lois.

C'est le vocabulaire qui représente un système ouvert aux innovations de toutes sortes. À tout moment nous assistons à l'apparition de vocables nouveaux. On fait aussi et toujours des emprunts aux autres langues.

Ainsi, les principales sources de l'enrichissement du vocabulaire sont:

3. l'évolution sémantique des mots,
4. la formation de mots nouveaux,

5. les emprunts.

L'évolution sémantique des mots

La science qui traite de la structure sémantique des unités lexicales et son évolution, est appelée sémantique (< gr. *sēma*, "signe", proposé par le linguiste français M.Bréal en 1897).

L'évolution sémantique des mots est une source interne féconde de l'enrichissement du vocabulaire. Il serait encombrant pour la langue d'avoir un vocable nouveau pour chaque notion qui vient d'apparaître. La langue souffle alors une vie nouvelle aux mots qu'elle possède déjà. Ainsi chaque mot développe sa structure sémantique.

La polysémie et la monosémie des mots

La langue, sans la polysémie des mots, serait „un enfer linguistique,” selon Otto Espersen. Aucune mémoire ne retiendrait les vocables à un sens unique.

Il n'y a pas de limite tranchée entre les sens d'un même mot. Sitôt que les liens sémantiques des acceptions d'un vocable se rompent, on pourra parler de l'homonymie. Elle présente la limite sémantique d'un mot.

Donc, la polysémie est la faculté du mot d'avoir plusieurs sens à une époque donnée. P.ex., le mot „perle” a désigné d'abord 1) „un corps rond et nacré qui se forme dans certains coquillages”; 2) puis, par analogie, „une petite boule de verre „d'or, percée d'un trou et qui sert d'ornement.”

Au sens figuré, „perle” nomme 3) des gouttes de rosée et 4) une chose, une personne sans défaut.

Notons que la polysémie est très caractéristique pour le vocabulaire français. Mais la facilité de la compréhension est due à la monosémie

des mots dans la parole grâce au contexte. Le contexte apparaît comme actualisateur sémantique.

Le mot peut acquérir un sens particulier selon le milieu social ou professionnel où il a cours, p.ex., le mot „opération” prend une valeur différente dans la bouche d’un médecin, d’un militaire ou d’un financier.

En ce qui concerne les mots à sens unique, c’est-à-dire, les mots monosémiques, ils sont peu nombreux, p.ex., bouleau, platane, frêle; canari, moineau, corbeau; villa, cottage, yourte, etc.

Comme on le devine, ce sont dans la plupart des cas ceux qui désignent les objets de quelque classe, p.ex., arbre, oiseau, maison.

Une place à part revient aux termes. Car ils expriment des notions scientifiques ou spéciales, ils devraient être monosémiques. C’est une condition de leur bon fonctionnement dans la langue.

Une autre condition importante du bon fonctionnement des termes, c’est l’absence de toute nuance affective. C’est que les termes ne servent pas à exprimer les émotions. Ils tendent de présenter les phénomènes du point de vue rationnel.

Les différents types de sens

Les sens des mots se classent d’après quelque types essentiels.

Tout mot polysémique possède un sens propre et dérivé, p.ex., le mot „bouche” <bucca lat. pop. Les acceptions les plus importantes sont: 1) cavité en bas du visage; 2) ouverture d’un canon, d’un four 3) pl. embouchure d’un fleuve. Le premier sens est le sens propre de ce mot. Pourtant ce sens propre peut se déplacer; autrefois „bucca” signifiait la joue. C’était alors le sens propre de ce mot. Et les sens dérivés remontent à ce sens propre. Ils ne peuvent être dégagés qu’à la suite des recherches diachroniques.

Dans la synchronie on distingue le sens principal et le sens secondaire d’un mot polysémique. Le sens principal peut coïncider avec son sens propre ou dérivé, p.ex., jusqu’au XVI siècle le sens propre du

substantif „travail” était aussi son sens principal- „tourment,” „chagrin,” „peine.” Plus tard il s’est déplacé et a coïncidé avec le sens dérivé „besogne,” „ouvrage.” Le sens principal dépend moins du contexte que les sens secondaires, car il est le plus employé. Ensuite, on va parler de:

5. La restriction et l’extension du sens des mots.
6. La métonymie
7. La métaphore
8. Le glissement de sens:
 - a) l’amélioration et la péjoration,
 - b) l’affaiblissement et l’intensification du sens des mots.

La restriction, l’extension et le déplacement du sens

On assiste à la restriction ou à l’extension du sens d’un mot s’il y a respectivement spécialisation ou généralisation de la notion exprimée. On pourrait représenter ces processus par les figures suivantes:

→ A Ab ou ← b A, où A est la notion de genre, b –l’indice notionnel différentiel et la flèche symbolise le transfert sémantique, p.ex., „viande” < lat. „vivere,” signifiait encore au XVII s. n’importe quelle nourriture; plus tard ce sens c’est restreint et ne désigne aujourd’hui que la chair des animaux de boucherie; „poison” avait autrefois le sens général de breuvage. „Sevrer” voulait dire autrefois „séparer” et signifie de nos jours seulement „cesser l’allaitement.”

L’extension du sens présente un processus contraire à celui de la restriction, p.ex.: „arriver” < lat. arripāre, signifiait d’abord „arriver à la rive.”

On distingue aussi les sens phraséologiquement liés qui s’opposent aux sens libres. Cela veut dire les mots aux sens libres peuvent se grouper et s’employer avec d’autres mots sans entraves, p.ex., table, chaise, mur, homme, animal. Il en est autrement pour le mot „remporter”, car on dit „ remporter la victoire, le success, mait on ne dit pas

„remporter la réussite”. En ce cas on dit que se mot possède de un sens phraséologiquement lié.

Si les sens dépendent de la construction syntaxique où le mot est employé, alors on parle des sens syntaxiquement déterminés, p.ex., c’est le cas si une préposition change le sens du même verbe: participer à – prendre part à qch; participer de - se rapprocher de qch.

Il serait utile de distinguer entre les sens directs et figurés des mots. Les mots servent avant tout à dénommer s’ils sont pris au sens direct, p.ex., dans les expressions „les bras d’un fauteuil,” „prendre dans ses bras.” Les sens figurés caractérisent les phénomènes de la réalité, p.ex., „éclipser ses rivaux.”

Du point de vue logico-psychologique, l’évolution sémantique présente les types différents, ce sont: „atteindre la rive”, ensuite „parvenir dans n’importe quelle lieu”. Fruit < lat. fructus signifiait résultat d’un travail, ensuite „produit de la floraison” et de nouveau „résultat d’un travail”. „Panier” était d’abord une corbeille pour le pain et aujourd’hui „une corbeille” en général.

Le déplacement de sens se fait dans le cadre de la même notion de genre, p.ex., le mot „chambre” ne désigne plus n’importe quelle pièce mais la pièce où l’on se couche.

La métonymie

Ce terme provient des mots grecs: „**meta**” –changement et **onoma** –nom. C’est la dénomination d’un objet par un autre lié au premier par un rapport de contiguïté. Donc, le lien est à la base de la métonymie et il a toujours un caractère réel objectif.

Le transfert métonymique peut être représenté de la manière suivante: abc (def) (abc). Les lettres minuscules sont les indices notionnels et le signe indique l’existence d’un rapport sémantique. P.ex., „table” qui a à partir le sens de „meuble supporté par des pieds” a acquis par métonymie les sens de: ➔

a) nourriture servie à table, b) personnes qui prennent un repas à table. La figure de la métonymie abc (def) abc témoigne que le sens dérivé suppose un rapport entre l'ensemble d'indices nouvellement surgis (def)= „nourriture” ou „personne” et l'ensemble d'indices différentiels qui constituent le sens générateur (abc)=table. Ce rapport est différent: dans le cas a) il est „qui se trouve sur,” dans le cas b) „qui se trouve autour de.”

I. On prend la partie pour le tout et inversement le tout pour la partie. Ce genre de métonymie est appelé aussi synecdoque.

4. L'homme peut être dénommé par une partie de son corps: C'est une bonne tête! Une vieille moustache(=un soldat).

5. Parfois les noms des vêtements, des armes, des instruments de musique désignent l'homme: „une soutane” (un curé), „un talon rouge” (gentilhomme du 17 siècle), on dira aussi „un violon,” „un clairon,” „un tambour.”

6. Les animaux sont aussi parfois dénommés par les parties de leurs corps: une huppe (hoche-queue).

Les cas où le tout sert à désigner la partie sont plus rares; le nom d'un animal sert à désigner la peau ou la fourrure: hemine, daim, loutre, chevreau, etc.

II. On prend le contenant pour le contenu et inversement: „la ville était sur pied,” „la maison était en émoi.”

Les cas où le contenant est dénommé par le contenu sont rares: un café, un billard.

III. On prend parfois la matière pour la chose fabriquée: „le carton” est aussi une sorte de porte-feuille à dessiner. Les substantifs „fer,” „marbre,” „bronze” désignent aussi les objets qui en sont fabriqués.

IV. Le nom du producteur désigne parfois la manière dont s'accomplit une action: „avoir une belle main”-„avoir une belle écriture.”

V. Par certains noms de lieu on nomme des produits qui y sont fabriqués: cognac, cahors, bordeaux, camembert, etc.

VI. Un type très fréquent de la métonymie consiste à faire passer certains termes du sens abstrait au sens concret: „ameublement, „action de meubler” désigne par métonymie „l’ensemble de meubles.”

De même le nom d’une qualité abstraite peut s’appliquer à la chose ou à la personne possédant cette qualité: un talent, une beauté, une nouveauté, des doucers, etc.

La métaphore

Le terme „métaphore” vient du grec „metaphora” qui veut dire „transfer.” C’est la dénomination d’un objet par un autre lié au premier par une association de similitude.

Par métaphore on désigne un nouvel objet ou phénomène. Contrairement à la métonymie, la métaphore suppose quelque propriété ou trait commun avec l’objet ou le phénomène déjà désigné par le mot. Et ce trait de similitude est parfois subjectif, arbitaire.

La figure de la métaphore sera: abc dec où „c” est l’indice notionnel commun.

La métaphore est un procédé sémantique extrêmement fécond. Les métaphores concrètes sont bien fréquentes. Ce sont souvent les noms d’objet qui servent à désigner d’autres objets de la réalité: le nez d’un navire, le bec d’un bouilloire, le col d’une bouteille, etc.

Certaines métaphores désignent l’homme par le nom d’un objet concret: „C’est une véritable fontaine!” on dit de la personne qui pleure facilement; „quelle grande perche de fille!” –de celle qui est longue comme une perche.

Souvent les métaphores désignent l’homme par le nom d’un animal; ce sont parfois des appellations injurieuses: un animal, un cochon, un âne, une vache, une oie.

La métaphore est un moyen très usité de la création de sens abstraits partant de sens concrets.

A l'origine de la métaphore il y a toujours une image. Cependant parfois seules les dépouilles étymologiques font revivre l'image initiale.

On peut dire la même chose de „rue,” „poudre,” „penser” qui signifiait à l'origine „ride,” „poussière” „peser.”

Quelles sont les sources des métaphores? Elles ont à leur base des comparaisons.

puisées dans tous les domaines de l'activité humaine. Ainsi le sport a donné naissance à „faire échec à qn”, „aller à toute bride”, la chasse a donné: appât, dépister, revenir bredouille. La vie militaire a fait paraître: battre en retraite, faire assaut d'esprit; de la marine nous avons: chavirer, s'embarquer dans une affaire.

Les métaphores sont surtout nombreuses dans l'argot, surtout en ce qui concerne le corps humain. Pour tête on dit: boule, citron, poire, pomme, oeuf.

Pour visage on a: façade, bobine, les jambes deviennent des quilles, des tuyaux, le ventre-un buffet ou un coffre.

Le glissement de sens

Le glissement de sens est un autre procédé de l'évolution sémantique des mots.

C'est un phénomène fort répandu. Il est basé sur la coexistence dans la sémantique d'un mot d'indices notionnels contiguës.

Tout mot peut subir l'effet de ce procès sémantique. Pourtant, le glissement de sens est surtout caractéristique des mots abstraits. C'est qu'ils représentent les notions qui permettent plus de fluctuations.

A la suite du glissement de sens, le contenu sémantique des mots peut changer complètement. Ainsi, chétif (< lat. captivus) voulait dire à l'origine „captif, prisonnier”, ensuite, „malheureux” et enfin, a pris le sens de „faible” (captif-malheureux-faible).

Autrefois le sens d'„étrange” était „étranger” et aujourd'hui, „bizarre”; „craindre” voulait dire „trembler” et aujourd'hui il est synonyme de „redouter” (trembler-redouter).

Le glissement de sens peut créer la polysémie. „Innocent” n'est plus „qui n'est pas coupable”, mais également „qui est crédule”, „pauvre” signifie non seulement „dépourvu du nécessaire”, mais aussi „malheureux”.

Le glissement de sens est parfois confondu avec la métaphore. Cela s'explique par la nature homogène de ces procès sémantiques.

En effet, dans les deux cas le mot dénomme un phénomène nouveau. Mais ce phénomène possède un trait commun avec le phénomène qu'il désignait antérieurement. Si ce trait commun constitue à lui seul le noyau du sens nouveau, nous avons le glissement de sens. Si ce trait commun est seulement un des composants de la nouvelle notion, nous sommes en présence d'une métaphore.

L'amélioration et la péjoration du sens

Les procès sémantiques sont souvent accompagnés de modulations affectives. Ces modulations portent sur le contenu sémantique des mots et lui ajoutent des nuances favorables ou défavorables.

Ce sont surtout les cas d'avilissements de sens qui sont fréquents. Un mot, dont le sens primitif est neutre, peut prendre une nuance défavorable.

Les causes de cette dégradation du sens sont différentes. Avant tout, on peut noter l'attitude dédaigneuse à l'égard de certains métiers et occupations, p.ex., „un épicier, propriétaire d'une épicerie” parvient à désigner „un homme à idées étroites, à goûts vulgaires”.

Le mot „soudard” qui désignait autrefois „un soldat”, signifie à présent „homme brutal et grossier”.

Les noms des nations et des peuples acquièrent aussi parfois un sens péjoratif sous l'influence des idées nationalistes. Ainsi,

„bohémien” devient le synonyme de „fripon, filou”. On dit „filer à l’anglaise”, „fumer comme un Turc”, „chercher une querelle à l’allemand”, „donner la réponse normande” („ni „oui”, ni non”).

Le mot „boche” (< caboché, „tête” en argot) désignait d’abord „un habitant d’Alsace, têtue, dégourdi”. Par la suite, ce mot a été pris en mauvaise part pour désigner un Allemand.

Des mots empruntés aux langues étrangères sont souvent dégradés, p.ex., „habler” est emprunté de l’espagnol „hablar”(parler) et son sens de nos jours est „parler beaucoup en se vantant”.

„Rosse” est emprunté de l’allemand Rosse (cheval coursier); ce mot veut dire maintenant „mauvais cheval”.

„Palabre,” est emprunté de l’espagnol „palabra”(parole), signifie maintenant „discours long et ennuyeux”.

La dégradation du sens des mots est souvent causée par leur emploi euphémique. Un euphémisme est un mot ou une expression qui est employé pour échapper une expression ou un mot désagréable et choquant. L’emploi euphémique d’un mot aboutit à la modification de sa structure sémantique.

Ainsi, on évite parfois de prononcer les mots désignant la mort, les maladies ou des choses sacrées. Ainsi, le verbe „mourir” est parfois remplacé par „périr, passer, trépasser, décéder, s’endormir, rendre l’âme, partir, s’en aller, disparaître, quitter le monde, quitter les siens, fermer les yeux, s’endormir du sommeil de tombe”. Au lieu d’épilepsie on dit „le haut mal” ou bien „le mal caduc”.

Ainsi que les euphémismes de superstition il y a des euphémismes de politesse ou de décence. Ce sont des vocables au moyen desquels on adoucit un terme, une expression trop réaliste. P.ex., au lieu de dire „mentir”, on dit „inventer” ou „déformer la réalité”. Au lieu de saoul, -e on préfère dire „gai, un peu gris, gaillard, attendri, ému, n’avoir pas été complètement sage”.

Les mots peuvent subir une évolution sémantique opposée: ils peuvent améliorer et ennoblir leur sens. Toutefois, ces cas paraissent être moins fréquents.

La nuance péjorative que certains mots avaient à l'origine, s'est estompée ou s'est effacée complètement. Tel est le cas de „bagnole” qui s'emploie de plus en plus souvent au sens neutre d'„automobile”. „Bouquin” a suivi la même voie: de „livre de peu de valeur” il est parvenu à désigner n'importe quel livre.

Parfois les mots, dont le sens primitif est neutre, prennent une nuance favorable. Un cas intéressant est offert par l'évolution sémantique du mot „bougre”. Il provient du mot latin „Bulgarus”(un Bulgare). Parmi les Bulgares on comptait un grand nombre d'hérétiques. C'est pourquoi „bougre” a signifié „hérétique.” Du sens „hérétique” on en est venu au sens „fripon, filou”(ainsi, bougre<lat. Bulgarus un Bulgare hérétique filou, fripon franc et sympa” de nos jours).

Plus tard cette nuance péjorative s'est affaiblie. On dit aujourd'hui: „C'est un bon bougre!” dans le sens d'homme franc à cœur ouvert, un homme sympathique. L'adverbe „bougrement” exprime le degré supérieur d'une qualité: C'est bougrement joli!

Le mot „ch^{ien}” a subi une évolution [→]analogue. Au sens figuré ce mot a été marqué d'une nuance défavorable. On dit encore aujourd'hui: il fait un temps de chien. Mais au XIX s. le mot commence à prendre une valeur positive; on dit familièrement „avoir du chien” (avoir du charme).

Affaiblissement et intensification du sens des mots (hyperbole et litote)

L'affaiblissement du sens est une conséquence de l'emploi abusif et hyperbolique des mots.

Les hyperboles sont bien fréquentes parmi les formules de politesse. On dit „être ravi, être enchanté de faire la connaissance de qn” sans prendre les mots à la lettre. On exagère lorsqu'on dit: c'est assommant (tuant, rasant) pour „c'est ennuyeux”, ou bien: „Il y a des siècles, il y a toute une éternité qu'on ne s'est pas vus”.

Très imagées sont aussi les hyperboles telles que: „aller comme le vent”, „marcher comme une tortue”, „verser un torrent de larmes”.

L'emploi des termes exagérés est souvent une affaire de mode. Khristian Nyrop signale que „les courtisans du temps de Henri III abusaient des adverbes „divinement, extrêmement, infiniment”. Nous employons des hyperboles en disant: „C'est prodigieux! C'est renversant! C'est épatant! C'est formidable! (spectaculaire, sensationnel)”.

A force d'être constamment répétées, les hyperboles finissent par s'user: elles perdent leur valeur expressive et finissent par s'user, par conséquent: pour les mots, c'est perdre leur affectivité. On assiste alors à l'affaiblissement de leur intensité émotionnelle, autrement dit, à l'affaiblissement du sens.

Ainsi le verbe „blâmer” avait primitivement le sens de „maudir”. A présent ce mot s'emploie dans le sens de reproche. A présent l'hyperbole n'est plus sentie. Par contre, si nous voulons faire entendre le plus, en disant le moins, nous employons une litote. C'est un mot de provenance grecque, <gr. litotès, „petitesse”. La litote signifie „diminution”, p.ex.: „il n'est pas bête” au lieu de „il est intelligent”, „la pièce n'est guère amusante (=ennuyeuse)” „elle n'est plus jeune” (en parlant d'une femme d'un âge avancé. On atténue l'idée dans „il est peu recommandable”, „peu” équivaut à „pas du tout.” Les litotes présentent un procédé affectif opposé à l'hyperbole. Elles amènent à l'intensification du sens des mots.

Les causes des l'évolution sémantique des mots

L'évolution sémantique des mots s'effectue sous l'action des facteurs divers. Ces facteurs sont d'ordre linguistique et extralinguistique.

II. Parmi les derniers nommons avant tout les changements survenus au sein de la société: transformations sociales, progrès culturel,

scientifique et technique. Ici ce range l'emploi des mots dans une sphère nouvelle de l'activité humaine, dans de nouveaux groupes professionnels.

Les transformations sociales stimulent activement l'évolution sémantique des mots. Ainsi, „bourgeois” et „bourgeoisie” avaient à l'origine un autre sens. Le bourgeois était à l'époque féodale l'habitant du bourg. „Vilain” était, au contraire, l'habitant de la villa du maître et travailleur de la terre.

Le mot „librairie” désignait au Moyen âge une bibliothèque et de nos jours, c'est un magasin où l'on vend des livres.

Les découvertes techniques et scientifiques se font sentir aussi quant à la sémantique des vocables. Ainsi, „chaîne” a désigné dans un atelier une sorte de chemin roulant et l'on disait „travailler à la chaîne”. „De nos jours c'est tout un ensemble de stations radiophoniques qui émettent le même programme, p.ex., „chaîne nationale.”

Un grand nombre de termes spéciaux sont devenus d'un emploi commun. P.ex., parmi les mots de haute fréquence nommons: „portable, enregistrer, radio, avion, magnéto”.

Il arrive que les vocables peuvent passer d'une terminologie dans une autre. Ainsi, la terminologie maritime a donné beaucoup de termes d'aviation, p.ex., „passager, pilote, hélice, escale”.

Les facteurs linguistiques sont aussi importants que les facteurs extralinguistiques. Parmi les facteurs linguistiques on distingue ceux qui agissent au niveau de la langue-système et ceux qui appartiennent au niveau de la parole. Au niveau de la langue nommons:

1. L'interaction des mots sémantiquement apparentés. Ce phénomène a été mentionné à plusieurs reprises à partir de Darmesteter. C'est que les vocables sont associés par de multiples liens sémantiques. Et ces liens déterminent leur évolution sémantique. Il existe un mouvement sémantique parallèle des mots à sens proche. „Penser” avait dans le vieux français le même sens qu'aujourd'hui, alors que „songer” voulait dire „faire un songe, un rêve”. Mais au 17^e siècle le verbe „songer” a déjà le même sens que le verbe „penser.” Ils s'emploient dans les mê-

mes constructions: „Par trop songer, cerveau ronger”. Dans la construction avec la préposition „à” suivie d’un infinitif, ces verbes ont le sens d’„avoir l’intention de f. qch.”

2. Le deuxième facteur linguistique, c’est l’interdépendance des mots de la même famille étymologique. L’expression „perle orientale” a commencé à s’employer au sens de „perle brillante”. C’est que les perles orientales avaient un éclat particulier. Il en résulte que dans l’expression „l’orient d’une perle” „orient” reçoit le sens d’„éclat.” Au XVII siècle le verbe „songer” signifiait aussi „s’abandonner à la rêverie.” Cela s’est passé sous l’influence des mots de la même famille: songerie-rêverie, chimère (déjà au 15s.), songe-rêve, rêverie (à partir du 16 s.), songeur-celui qui s’abandonne à la rêverie(depuis le 16 s.).

Toutefois la parenté étymologique ne suppose point une conformité sémantique obligatoire. Cela découle du caractère asymétrique de l’évolution de la langue. En guise d’exemple citons „charme, charmes et charmant” qui recèlent l’idée de la beauté. Cependant d’autres mots de la même famille étymologique sont dépourvus de l’idée de beauté: „charmer, charmeur, charmeresse”.

1. Le troisième facteur linguistique de l’évolution sémantique des mots est le suivant: L’influence des mots à sonorité similaire. Ainsi, le mot „saligot” a pris le sens d’une „personne malpropre” sous l’influence de „sale”. Cependant historiquement ce mot provient du surnom Saligot.

Au niveau **de la parole** il est à signaler l’influence réciproque des mots qui sont constamment agencés les uns aux autres dans l’énoncé. Ces mots éprouvent une sorte de „contagion sémantique.” Ce „phénomène est souvent accompagné de l’ellipse. C’est ainsi que sont apparus „dépêche” de „dépêche télégraphique” et le mot „ligne” de „ligne de pêche.”

Ainsi „chaîne” a désigné dans un atelier une sorte de chemin roulant et on disait „travailler à la chaîne”. De nos jours c’est tout un ensemble de stations radiophoniques qui émettent le même programme, p.ex., „chaîne nationale”.

La dérivation parasynthétique

C'est la formation de mots nouveaux à l'aide de deux procédés concomittants:

6. P.ex., telle est la formation de mots par l'adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe: appontement, souterrain, encolure. Ce procédé est surtout productif s'il s'agit des adjectifs: triatomique, transcontinental, polycylindrique. Ces formations peuvent être transformées en périphrases, dans lesquelles ces adjectifs sont en corrélation avec les substantifs „forme de trois atomes”, „qui traverse un continent”, „contenant plusieurs cylindres”.

La dérivation régressive

Ce procédé est appelé aussi „dérivation sans suffixes”. Il consiste en formation de mots par le retranchement de suffixes. Ainsi ont été formés:

démocrate < démocratie,

aristocrate < aristocratie,

autonome < autonomie, ou l'on a rejeté le suffixe. Ceci est vrai dans la perspective diachronique.

Il est à noter qu'on range souvent dans la dérivation régressive les substantifs tirés des verbes: cri < crier, vol < voler, appel < appeler.

La composition

Ce procédé de formation est moins effectif que la dérivation affixale.

Selon une conception très répandue, un mot composé en français est 1) celui qui est formé par l'adjonction de thèmes: microscope, perce-neige, 2) et les locutions telles que: chemin de fer, pomme de terre.

La composition est surtout caractéristique des noms. Passons en revue les types essentiels de mots composés dans le français moderne.

1. Ce sont les mots composés qui ont été formés de plusieurs thèmes de formation. Ces composants sont reliés par les voyelles – copules-o-et-i-: franco-géorgien, fébrifuge, magnétoscope. La plupart de ces formations sont des formations savantes et s’emploient dans une terminologie spéciale. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.

2. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d’un emploi assez large:

a) tels sont les substantifs dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l’impératif.

Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs:

b) ils sont formés d’un substantif et d’un d’adjectif dont l’ordre est archaïque: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson);

c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d’un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant;

d) un autre type de composés est formé d’un substantif précédé d’une préposition ou d’un adverbe: avant - scène, après – dîner, contre-poison, presqueîle.

La dérivation impropre

Chr. Nyrop définit la dérivation impropre comme „le procédé par lequel on tire d’un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle”.

En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot en faisant passer un mot existant dans une autre catégorie grammaticale ou lexicogrammaticale: le bien, le mal, le souper, des fers, un radio.

La dérivation impropre est très productive en français moderne.

1. Les substantifs peuvent être obtenus de diverses parties du discours:

d'adjectifs: le calme, le beau, le rouge à lèvres;

de verbes: l'être, le coucher du soleil, le devoir;

de participes présents: un déodorant, un collant;

de participes passés: le passé, le marié, le fiancé;

d'adverbes: le peu, le bien, le mal;

de mots non-autonomes: les pour et les contre, „avec un si, on mettait Paris dans une bouteille”.

2. Les adjectifs peuvent aussi provenir d'autres PDD (parties du discours):

de substantifs: une fille charmante, des enfants obéissants, un prince charmant.

de p.présents: un soldat blessé, des doigts effilés.

3. Les adverbes peuvent être tirés d'adjectifs: il a fait bien travailler,

de préposition: n'avoir rien contre, courir après, travailler avec.

4. Les interjections peuvent être obtenus de substantifs : Dame!, Peste! Diable!,

de verbes à l'impératif ou au subjonctif : Tiens! Va! Allons! Soit!

5. Pas mal de mots-outils du français moderne sont d'anciens mots autonomes. Ainsi, l'article indéfini un, une provient de l'adjectif numéral latin < unum, unam.

Les particules de négation étaient tirées de substantifs qui ont reçu le sens négatif au 12 au 16ss. : pas<passum „un pas”,

rien<rem „une chose,”

personne<personam,

point<punctum „un point,”

goutte<gutta „une goutte.”

Plus récente est la formation de certaines prépositions. Elles sont d'anciens participes (présents ou passés): durant, pendant, concernant, excepté, vu, hormis.

Le télescopage

Par ce procédé ont été formés des mots issus de la contamination de deux mots:

franglais < français et anglais,
eurovision < européen et télévision,
restauroute < restaurant et route,
universiade < université et olympiade.

Ces mots sont formés sur le modèle de motel < motor (car)+hôtel-de formation anglo-américaine.

Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé dans la publicité et dans certaines terminologies: vertiport < vertical et air-port („terrain destiné à l’atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court”).

On fabrique les mots plaisants comme applaudimètre et copoclép-hile (collectionneur de porte-clé).

L’onomatopée

Cela signifie proprement „formation de mots ”.

L’onomatopée est la création de mots qui par leur aspect phonique imitent, plus au moins précisément des cris d’animaux ou des bruits différents: coucou, ronron, froufrou, miaou, etc.

La particularité de ce procédé de formation consiste en ce qu’il s’appuie sur une motivation naturelle ou phonique. Cette motivation s’oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de formation.

Ce procédé est d’une productivité resreinte. Signalons pourtant les créations récentes:

bang – bruit produit par un avion supersonique,
glop – ressemblant à un coeur qui bat,
blabla- fam. bavardage sans intérêt,

boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose,
baraboum! – bruit imitant celui de chute,
bim, bing – évoquent un coup.

L'abréviation

Le français parlé a repugné de tout temps aux mots trop longs. Il continue à les abrégés et cette tendance s'est accrue depuis la fin du 19^e siècle.

1. On distingue différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents sont les troncatures: amph(i)(théâtre) - „salle de cours”, auto, métro, etc.

Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières syllabes. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont indissolublement liées:

aff-affaire, anar-anaschiste,
dej-déjeuner, bac-baccalauréat,
accu-accumulateur, deb-débutante,
lino-linoléum, para-parachutiste, etc.

Parfois on remplace ces syllabes retranchées par un „o ” final; il est généralement qualifié de suffixe populaire:

apéro-apéritif, camaro-camarade,
convalo-convalescent, mécano-mécanicien,
Montparno-Montparnasse, pharmaco-pharmacien,
proprio-propriétaire, prolo-prolétaire, etc.

2. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales-apocope.

Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-aphérèse est possible:
cipal < (garde) municipal, Ricain < Américain,
chandail < marchand d'ail.

3. Un tout autre type d'abréviation est représenté par des sigles. Ce sont des mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des composants de quelque locutions:

C.G.T. – Confédération générale du travail,
O.N.U.- Organisation des nations unies,
T.S.F.- Télégraphe sans fil,
R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française,
S.N.C.F.-Société nationale des chemins de fer français,
D.C.A.- Défence contre avions, Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

Ces formations servent de base à de nouvelles créations : onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C' est qu' à l'aide de l' abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots. Certaines abréviations ont enrichi le français standard (stylo, cinéma, vidéo,etc.) D'autres abréviations n'en sont que des variantes stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).

Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi abusif de l'abréviation. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots authentiquement français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex. : couverte pour couverture, colon pour colonel).

Formation des groupements phraséologiques

Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur fonctionnement.

Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes Ch.Bally, A.Sècheyay, J. Marouzeau, V.Vinogradov et d'autres.

Les mots forment dans la parole deux types de groupements différents. D'une part, ce sont des groupements de mots passagers et instables. D'autre part, ce sont des locutions dont les mots-composants ont perdu leur liberté d'emploi et forment une locution stable.

Ch. Bally était le premier qui a insisté sur la distinction de ces deux types d'agencements de mots. Il a insisté aussi sur l'existence d'une foule de cas intermédiaires entre ces deux types.

C'est que les locutions phraséologiques diffèrent par le degré de leur stabilité et la cohésion. Il nomme **unités** celles dont la cohésion est absolue et **séries** dont la cohésion est relative.

De la complexité de ce phénomène découlent les difficultés de sa classification. On les groupe à partir des principes divers :

I. D'après le degré de **la motivation** on distingue :

- 1) les locutions motivées sémantiquement : rire du bout des lèvres, «sans en avoir envie»;
- 2) les locutions à sens littéral : livrer une bataille, se rompre le cou;
- 3) les locutions immotivées : n'avoir pas froid aux yeux- „avoir de l'énergie, du courage».

II. D'après leur **fonction communicative** on dégage :

- 1) les locutions à valeur intellectuelle : salle à manger, au bout du compte;
- 2) les locutions à valeur logico-émotionnelle : droit comme une faucille, «tordu»;
- 3) celles à valeur affective : flûte alors ! qui marque le dépit.

III.D'après le **fonctionnement syntaxique** on dégage :

- 1) les équivalents de mots : pomme de terre, sans cesse, tout de suite.
- 2) les groupements de mots : courir un danger.
- 3) les équivalents de phrases : qui dort, dîne (proverbe), c'est une autre paire de manches (dicton).

IV. Toutefois, le **principe sémantique** (de Vinogradov) paraît être plus fructueux. Ce principe classifie les locutions phraséologiques en quelques types selon les degrés de cohésion sémantique de leurs composants.

Les combinaisons phraséologiques

La cohésion sémantique est relativement faible dans les combinaisons phraséologiques. Les mots qui les constituent conservent leur indépendance et ils s'isolent distinctement par leur sens. Elles se distinguent des mots par le fait que les mots-composants restent limités dans leur emploi.

Généralement un des composants est pris dans un sens lié tandis que l'autre s'emploie librement en dehors de cette locution.

Ainsi, l'usage a conservé „rompre les liens d'amitié” et „briser les liens d'amitié”. Il est cependant inadmissible d'employer les verbes synonymiques et dire : déchirer ou casser les liens d'amitié.

Ch.Bally remarque qu'il est correct de dire „désirer ardemment” et „aimer éperdument”, mais les adverbes de ces locutions ne sont pas interchangeables.

Certaines combinaisons phraséologiques sont le résultat d'un emploi restreint, parfois unique, d'un des composants qui est monosémique. Ainsi avec «ouvrable» nous avons seulement „jour ouvrable”, avec saur -, „hareng saur”, avec baba -, „rester baba”.

La plupart des combinaisons phraséologiques sont créées à la base de l'emploi imagé d'un des mots composants : „être noyé de dettes”, „éparpiller ses efforts”, „un nuage de lait”, „sauter sur l'occasion”.

Les combinaisons phraséologiques sont caractérisées par l'autonomie syntaxique de leurs composants, les rapports syntaxiques entre ces composants étant conformes aux normes du français moderne.

Notons que les combinaisons phraséologiques permettent la substitution du composant à sens lié par un autre vocable sans que le sens des

locutions change. A côté de „être noyé de dettes”, on dira „être abîmé /cousu/ criblé/ perdu de dettes”. On peut faire choix entre „engager” et „lier la conversation”.

Les combinaisons phraséologiques ne sont pas loin des équivalents de mots et par conséquent, ils n’ entrent pas dans le vocabulaire en tant qu’unités lexicales. Toutefois la lexicologie aborde la question des combinaisons phraséologiques dans l’étude des sens liés des mots.

Les idiomes

Les idiomes sont des locutions phraséologiques dont le sens global ne coïncide pas avec le sens des mots-composants. A l’encontre des combinaisons phraséologiques, les idiomes présentent un tout indivisible dont les éléments ont perdu leur autonomie sémantique.

D’après leur fonctionnement syntaxique ils sont tantôt des équivalents d’ un mot et jouent, par conséquent, le rôle d’un terme de la proposition („de grande envergure”, „faire grand cas de qch”), tantôt des équivalents d’une proposition dont les éléments conservent une certaine autonomie syntaxique („il n’ y a plus que le nid, l’oiseau s’est envolé”, „il n’ y a pas de roses sans épines”).

D’après le degré de leur motivation on distingue deux types d’idiomes: les locutions soudées et les ensembles phraséologiques.

Les locutions soudées sont les plus stables et les moins indépendantes. Elles ne se laissent guère décomposer et leur sens ne découle nullement de leur structure lexicale. Leur sens est conventionnel tout comme le sens d’un mot immotivé. Parmi ces soudures viennent se placer des expressions figées telles que: „aller au diable Vauvert”, „marquer un jour d’ une pierre blanche”, „à la queue leu leu”, „ne pas être dans son assiette”, et beaucoup d’autres. Leur sens ne peut pas être expliqué dans le français moderne par le sens des mots-composants. Seule une analyse étymologique permet de rétablir le lien sémantique effacé entre le sens réel de l’expression et celui des composants. En

effet, la locution „marquer un jour d'une pierre blanche" qui signifie «être heureux pendant un jour» vient d'une croyance remontant aux anciens Romains, pour qui la couleur blanche symbolisait le bonheur. L'expression „aller au diable Vauvert", se perdre, disparaître, se rattache à l'ancien château de Vauvert aux environs de Paris, qui sous le règne de Louis XI passait pour être hanté par le diable.

La locution „à la queue leu leu" qui s'écrivait d'abord «à la queue le leu» où „leu" est l'ancienne forme de «loup». Aujourd'hui elle signifie «à la file, un par un», ainsi comme marchent les loups.

Les locutions soudées comportent souvent des mots tombés en désuétude. Tels sont „assiette" «manière d'être assis» dans l'expression «ne pas être dans son assiette». Dans l'expression „ni peu ni prou", le dernier mot de la vieille langue signifiait «beaucoup».

Certaines locutions soudées contiennent des archaïsmes grammaticaux. Signalons l'absence de l'article devant le substantif dans „n'avoir maille à partir" (c'est-à-dire, n'avoir à partager la plus petite des monnaies sous les Capétiens). Marquons aussi l'absence de la préposition dans „à la queue leu leu". A l'origine des soudures il peut y avoir quelque usage ancien, disparu. Telle est l'expression „rompre la paille avec qn" qui veut dire „se brouiller", qui consistait à rompre la paille et à la jeter, pour signaler qu'on renonçait à toute relation avec la personne dont on voulait se séparer.

Les soudures - subissent parfois l'action de la fausse étymologie, ce qui tient à une tendance psychologique à prendre conscience du sens caché d'un vocable et s'expliquer sa structure matérielle, son enveloppe sonore. Ainsi, la locution „aller au diable Vauvert" devient dans le langage populaire „aller au diable vert."

La plupart des soudures ont dans la langue une valeur expressive, émotionnelle. Elle sont largement utilisées comme moyen stylistique dans les œuvres littéraires. Cependant l'effacement de l'image primitive des locutions soudées entraîne parfois la perte de la valeur expressive qui leur était propre autrefois. Tels sont : „bouc émissaire," „à la queue

leu leu'' qui paraissent être dans le français moderne des dénominations dépourvues de toute expressivité.

A l'encontre des soudures le sens général et réel des **ensembles phraséologiques** se laisse plus au moins révéler à travers le sens de leur mots composants. Telles sont les expressions : „passer l'éponge'' qui signifie „oublier , pardonner,’’ „avoir la langue liée’’, c'est-à-dire „avoir un motif qui ne permet par de dire qch’’.

La plupart des ensembles se comprennent eux-mêmes. Telles sont les locutions „conte (récit) à dormir debout'' ou „qui donne une envie de dormir irrésistible’’, „tirer qn an une épine du pied'' signifie „le délivrer d'un grand embarras,’’ „lire entre les lignes'' veut dire „deviner ce que l'auteur laisse entendre’’, „avoir la langue bien pendue’’- „parler avec facilité’’, „n'avoir ni feu ni lieu'' signifie „être extrêmement pauvre et sans asile’’.

Un certain nombre d'ensembles renferment une allusion à quelque événement historique, quelque fait littéraire. Afin que le sens de la locution „revenir à ses moutons’’, c'est-à-dire „revenir à son sujet'' apparaisse nettement, il faut connaître la célèbre „ Farce de Maître Pathelin'' où le juge rappelle aux plaideurs la cause première de leur querelle (il s'agit de moutons) en répétant : „Sus, revenons à nos moutons !'' C' est précisément à la forme impérative que cette locution est surtout employée.

La locution „cultiver son jardin'' qui signifie au figuré „ mener une vie paisible, sans se soucier des affaires d'autrui et de ce qui se passe par ailleurs'' est tirée de l' œuvre de Voltaire „ Candide'' dont la dernière phrase en constitue la morale : „ Cela est bien dit, répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin.’’

La locution „coiffer Sainte Catherine'' qui signifie „ rester vieille fille'' ne peut être comprise qu' à condition de connaître l'antique usage de certains pays catholiques (Espagne, France, Italie) qui consistait à coiffer dans les églises la statue de Sainte Catherine, la patronne des vierges dès l' âge de seize ans.

Parmi les ensembles phraséologiques vient se classer un grand nombre de comparaisons imagées qui sont bien typiques pour la langue française. Ce sont des expressions très usitées telles que : „manger comme quatre,” „marcher comme une tortue,” „être sage comme une image,” „être comme un poisson dans l’eau.”

Ces expressions sont généralement très concrètes et leur sens se laisse facilement comprendre. La comparaison que renferment ces ensembles phraséologiques forme leur intégrité.

L’intégrité des ensembles phraséologiques peut être créée dans la langue française par d’autres éléments composants :

1. par la présence dans la locution de mots sémantiquement apparentés : „ parler clair et sûr ,” c’est-à-dire d’une façon intelligible,” „ ne remuer ni pied, ni patte,” ou rester complètement immobile ;

2. par la présence d’antonymes : „ faire la pluie et le beau temps,”- être puissant, „cela ne lui fait ni chaud ni froid”,-cela lui est indifférent. Ces locutions sont assez nombreuses dans la langue française;

3 . l’intégrité de la locution est due souvent à ce que les éléments composants sont liés par un rapport réel ou objectif : „de fil en aiguille,” c’est-à-dire „de propos en propos, d’une chose à l’autre”, „avoir bec et ongles”-„être en état de se défendre”;

4. parfois l’intégrité de la locution est formée par un effet phonique : a) par l’allitération : „conter monts et merveilles”- „conter les choses qui provoquent”.

l’admiration, „n’avoir ni bure ni buron,” c’est-à-dire, n’avoir pas même le vêtement le plus humbe, „demander qch à cor et à cri”-insister bruyamment pour l’obtenir; b) par la rime: „n’avoir ne feu ni lieu” – être sans abri, sans gîte.

Les dictons et les proverbes viennent se placer parmi les ensembles phraséologiques: „qui dort dîne”; „la lune pâle est pluvieuse, la rougeâtre est toujours venteuse”.

Les ensembles phraséologiques signalés ci-dessous représentent des locutions imagées à valeur affective. Les ensembles de ce genre sont

largement utilisés dans des buts stylistiques comme moyens expressifs. Toutefois il existe dans le vocabulaire du français moderne un grand nombre d'ensembles phraséologiques dépourvus de toute nuance affective et ne contenant point d'image, mais représentant des dénominations directes d'objets et de phénomènes de la réalité. Ces locutions sont bien typiques du français moderne dont les tendances analytiques sont très prononcées. Parmi ces locutions les plus répandues sont les constructions nominales:

arc-en-ciel, fer-blanc, tapis roulant, sang bleu, oeil-de-boeuf, etc. Nombreuses sont les locutions verbales et adverbiales qui servent aussi à dénommer directement les phénomènes de la réalité: **en bras de chemise, de main de maître, au fil de l'eau.**

A l'encontre des groupements soudés, les ensembles phraséologiques sont généralement formés conformément aux normes syntaxiques du français moderne. Ils ne renferment guère de mots et de tournures vieilles, archaïques. Les ensembles phraséologiques admettent parfois la substitution d'autres mots à l'un de leur mots-composants sans que le sens de la locution entière change. Ainsi il existe plusieurs variantes de l'expression „**dormir comme une marmotte.**” On peut dire également „**dormir comme une souche**” (un sabot). Il en est de même pour „**pleurer comme une fontaine**” dont la variation est „**pleurer comme une Madeleine.**”

Les ensembles phraséologiques admettent dans certains cas la transposition de leur mots-composants sans que le sens du tout change. On dit aussi bien „**un temps de chien**” qu' „**un chien de temps.**”

Les mots-composants des ensembles phraséologiques prennent plus facilement que dans les groupements soudés une position distante: “monsieur, **mettez la main**, s'il vous plaît, **à la pâte**”(Reignard).

De même que pour les groupements soudés, la structure lexicale des ensembles phraséologiques peut correspondre à celle des agencements libres, p.ex., „**tirer une épine du pied**” peut être compris aux sens direct et figuré.

Les variantes phraséologiques

Un des traits particuliers de la phraséologie française est la variabilité de ses unités. En effet, un grand nombre de locutions phraséologiques est sujet à des modifications portant sur leur structure formelle. Ces modifications ne sont que partielles, elles ne portent atteintes ni au sens, ni à l'image qui en principe restent les mêmes.

Il faut distinguer entre les **variantes** et les **synonymes** phraséologiques qui parfois prêtent à confusion. Il y a synonymie si les distinctions formelles sont accompagnées d'une différenciation de sens. Dans le cas contraire nous avons variantes. C'est pourquoi il faudrait qualifier de variantes „ne pas remuer(bouger) du petit doigt” et des synonymes „tirer profit de” et „tirer parti de.”

Quant aux modulations stylistiques, elles ne détruisent pas l'intégrité des locutions phraséologiques, p.ex., „se mettre en colère,” „se foutre en colère”.

Les variations affectent parfois la structure grammaticale des locutions phraséologiques. Ainsi on dira également „jouer des mâchoires” et „jouer de la mâchoire”, „entendre pousser l'herbe et „entendre l'herbe pousser”. Très souvent c'est la composition lexicale qui varie. L'envergnure sémantique du composant variable est très large.

Ce peuvent être aussi des vocables à valeur sémantique éloignée, p.ex.: mettre/ redire à la besace, couper/ manger son blé en herbe”, parler à un sourd/ à un mur aux rochers. Toutefois le plus souvent ce sont des vocables à sens plus au moins voisin parmi lesquels:

1) **les dénominations d'animaux**, p.ex., un froid de loup/ de canard, donner sa langue aux chats/ aux chiens, brider son âne/ son cheval par la queue;

2) **des parties du corps**, p.ex., avoir un chat dans la gorge/ le gosier, jeter qch à la figure/ à la face de qn, se tordre les mains/ les bras/ les doigts. Parfois c'est le changement de l'ordre respectif qui crée des variantes: mettre du noir sur blanc et mettre du blanc sur noir.

Les emprunts

Les emprunts aux langues classiques

Le latin, langue-mère des langues romanes a exercé et exerce toujours une grande influence sur le français. Le latin a servi de tout temps au français une source d'enrichissement. L'influence du grec ancien était surtout considérable à partir du 14 siècle, mais elle est beaucoup plus restreinte que celle du latin.

L'influence latine et grecque se font surtout sentir à l'époque de la Renaissance de la culture et de l'art antique. On trouve une quantité de mots latins et grecs dans les oeuvres de Rabelais, Montaigne et d'autres écrivains. Conformément à la théorie de Du Bellay, on usait de tous les moyens pour combler les lacunes dans le vocabulaire de la langue maternelle. On empruntait aux langues mortes surtout des termes abstraits, p.ex., au latin(1) et au grec(2) on a emprunté:

1. évolution, concours, structure, éducation, explication, assimiler, hésiter, etc.

2. académie, épigramme, hypothèse, sympathie, anarchie, périphrase, économie, politique, aristocratie, etc.

A côté des emprunts de vocables entiers il faut mentionner un grand nombre d'éléments de mots, de thèmes de formation et d'affixes. Signalons les affixes productifs empruntés:

-ation < - ationem -ible < - ibilis

-ment < - mentum - al < - alis } - du latin

-ité < - itatem - ique < - icus

- isme < - ismos - iser < - izein } -du grec

- iste < - istes anti - < - anti

Pas mal de mots sont formés de thèmes de formation latine et grecque: **manuscrit** < manus + scriptum, lat. "écrit", **vélocipède** < **velox** + pes, **pedis**, lat., **locomotive** < locus, lieu + motus, mouvement, lat. Les formations grecques: **aérodrome**(gr. aêr = aire+drome = course), etc.

Notons que les mots et les éléments de mots empruntés aux langues classiques sont par tradition appelés “savants”. Ils s’opposent aux mots et leurs éléments venus par la voie populaire; cependant “mots savants” ont pénétré profondément dans la langue commune: **nature, régiment, facile, fatiguer, habituer, imaginer.**

Les emprunts aux langues orientales

Les langues orientales ont enrichi le français d’un nombre de vocables ayant trait à la culture et aux moeurs nationaux:

De l’hébreux le français tient surtout des termes bibliques: **alléluia – louez l’Éternel, amen – ainsi soit-il, cabale- tradition, chérubin- sorte d’anges, sabbat – repos, satan – nom de l’esprit du Mal, séraphin – sorte d’anges.** Ces mots ont été transmis par le latin ecclésiastique.

Le français a aussi adopté quelques mots persans dont la plupart lui sont venus par l’intermédiaire de l’espagnol, l’italien ou de l’arabe: **bazar, caravane, échec < shâh, “roi”, taffetas, “tressé, tissé”.**

Il faut accorder une place à part à l’arabe dont l’influence remonte au Moyen Age. C’était l’époque de l’épanouissement de la culture, de la science et de la philosophie arabe. C’était aussi l’époque de la domination des Islamites dans le bassin méditerranéen et leur séjour en Espagne. Le français doit à l’arabe

- 1) des termes médico –pharmaceutiques: **alcool, elixir (pierre philosophale), sirop (boisson) de „charâb;”**
- 2) des termes mathématiques: **zéro, chiffre, algèbre;**
- 3) des termes astronomiques: **zenith (chemin), alchimie (magie noire).**
- 4) Ce sont aussi les dénominations de cultures et de produits importés: **orange, abricot, artichaut, cotton, safran, satin.**
- 5) Ce sont enfin des mots reflétant les réalités et les coûtures des pays arabes: **harem (ce qui est défendu), calife, émir, caïd (chef de tribu), fellah (cultivateur).** Ici viennent se ranger des

emprunts plus récents qui ont pénétré en français après la conquête de l'Algérie: **casbah** (citadelle d'un souverain), **medersa**.

Les emprunts aux langues romanes

C'est l'italien qui a laissé la trace la plus profonde dans le français. Il a exercé son influence à deux reprises, aux 16-me et 18-me siècles. Ces emprunts sont dus aux campagnes militaires en Italie (de 1494 à 1558), ainsi qu'à l'influence croissante de la culture italienne.

La pénétration des marchands et des banquiers italiens dans les villes du Midi de la France ont aussi contribué à la propagation des italianismes.

1. La guerre avec l'Italie et son art militaire ont introduit en français des termes de guerre: **attaquer, barricade, bastion, brigade, canon, soldat**. Parmi eux quelques termes de la marine: **frégate, escadre, golfe, boussole**.

2. La vie à la cour royale a contribué à la pénétration de mots tels que: **altesse, ambassade, cortège, courtisan, mascarade, page**.

3. Les relations commerciales ont apporté un grand nombre de termes spéciaux: **banque, banqueroute, bilan, crédit, faillite**.

4. L'influence de l'art italien a aussi laissé son empreinte:

a) des termes d'architecture: **balcon, cabinet, façade, fresque, mosaïque, corridor**; b) de la musique: **arietta, duo, soprano, tenor, opéra**; c) de la peinture: **aquarelle, pastel, pittoresque**.

A peu près vers la même époque(16-18ss.) le français a subi l'influence de l'espagnol. Les emprunts espagnols ont été faits lors des invasions de troupes espagnoles pendant les guerres de religion et par des immigrants. Ils se rapportent à différents domaines de l'activité humaine: **adjudant, camarade, canot, boléro, tango, chocolat, vanille**,

tomate, caramel, ananas, jonquille, mantille, créole, cigare, canari, cannibale.

Le portugais a donné vers la même époque des mots tels que: mandarin, caste, fétiche, caravelle, bambou, banane, baroque, albinos.

Les emprunts aux langues germaniques

I. L'apport fait par l'allemand au français est assez important. Au 16^e siècle surtout l'influence de l'allemand se fait nettement sentir: on employait des mercenaires allemands dans l'armée française. Cette influence grandit aussi au 17^e siècle pendant la guerre de 30 ans qui a conduit les troupes françaises en Allemagne. D'autres relations, commerciales et culturelles ont provoqué de nouveaux emprunts. Cependant les deux guerres mondiales n'ont point laissé de trace linguistique considérable.

1. L'allemand a surtout fourni des termes de guerre: **sabre** < Säbel; **schlague** < Schlag, „le coup”; **halte** < halten, “s'arrêter”.

2. Ce sont aussi des termes de musique et de danse: **accordéon**, **harmonica**, **leitmotiv**, **valse**.

3. Ce sont aussi des noms d'objets et de produits: **chope**, **nouille**, **choucroute**,

4. des termes scientifiques et techniques: **zing** < Zink, **potasse** < Potashe, **aspirine**, **cobalt**; les termes de la vie de tous les jours: **vasistas** < Was ist das? “Qu'est-ce que c'est?”.

5. Les emprunts récents concernent plutôt l'occupation allemande: **Gestapo**, **Wehrmacht**, **Diktat**, **Gauleiter**, **Reichstag**.

II. L'influence anglaise se manifeste nettement à partir du 17^e siècle, mais elle est surtout intensive depuis le 18^e et 19^e siècles. Cela s'explique par l'intérêt croissant des Français pour le régime parlementaire(établi en 1649). C'était aussi le résultat de l'influence de la philosophie et de la littérature anglaise.

6. L'anglais a enrichi le français en termes politiques et publiques: **vote, budget, club, comité, corporation, jury, parlement.**

7. Au 19 siècle on constate un afflux de termes techniques et industriels: **rail, tramway, tunnel, express, parking, shampooing;**

8. Les jeux sportifs anglais sont répandus en France: **sport, sportsman, boxe, starter, record.**

9. L'intérêt excessif à tout ce qui vient des pays anglophones est devenu au 20 et 21 siècles une vraie anglomanie. Cela permet de dire même d'un "franglais"(p.ex., dans le livre d'Etiemble "Parlez-vous franglais?"). Un grand nombre de termes appartient à la vie journalistique: **bar, bifteck, cocktail, pudding, sandwich, cottage, dandy, snobisme, festival, star, spleen, dancing, pull-over, sweater, shopping.**

10. Le français compte un certain nombre d'américanismes qui y pénètre depuis le 19 siècle: **celluloïd, cow-boy, rancho, lynch, bulldozer, bluff, gangster, kidnapper.**

Les doublets

Ainsi, le vocabulaire français examiné du point de vue de son origine se compose de trois couches essentielles de mots:

1. les mots d'origine populaire;
2. les mots d'origine savante;
3. les mots d'origine étrangère.

On est en présence de doublets si les mots proviennent d'un vocable et appartiennent à deux couches différentes. C'est qu'ils viennent en français par deux voies distinctes, p. ex.:

Mot latin	Mot français d'origine populaire	Mot français d'origine savante
-----------	----------------------------------	--------------------------------

auscultāre écouter
captīvus chétif captif

ausculter

fragilem frêle fragile
pensāre peser penser
integrum entier intègre
fabrika forge fabrique
hospitālium hôtel hôpital
lēgālem loyal légal

Mot latin	Mot de souche française	Mot repris à une autre langue étrangère
-----------	-------------------------	---

balneum	bain	bagne, it.
caballārium	chevalier	cavalier, it.
dominam	dame	duègne, esp.
nigrum	noir	nègre, esp.

Les doublets sont parfois la conséquence du retour dans la langue d'origine de mots déformés à la suite de leur séjour dans une autre langue: tunnel/tonnelle, interview/ entrevue, humour/humeur.

Dans la plupart des cas les doublets se spécialisent d'après leur sens; plus rarement ils sont synonymiques et se diffèrent par les nuances.

Groupements lexicaux du français moderne

I. Caractéristique du fonds usuel du vocabulaire du français

Le fonds usuel comprend des vocables d'un emploi commun pour toute la société: terre, soleil, homme, grand. Ce sont aussi les mots-outils: articles, pronoms, prépositions, verbes auxiliaires.

Ces mots et ces mots-outils sont constamment employés par les gens de toutes les régions, de toutes les couches sociales.

En dehors du fonds usuel du vocabulaire restent les mots dialectaux, d'argot et de jargon, des emprunts.

Le fonds usuel est plus vital que le reste du vocabulaire. Un grand nombre de ses mots appartenait autrefois au latin populaire; ils étaient répandus par les soldats romains: oie, parent, tête, bouche, manger, trouver.

Les relations entre Rome et Grèce ont contribué à la pénétration de certains mots grecs dans le fonds usuel par

l'entremise du latin populaire: carte<charta, lampe<lampas, école<schola, etc.

Ensuite le latin populaire élimine le gaulois, la langue indigène et emprunte un nombre de mots du celtique, il n'en reste que 60. Ces mots expriment surtout les notions concernant la vie villageoise: charrue, sillon, ruche, tonneau, charpente, bouleau, chêne, alouette, bec, etc.

Plus de 500 mots germaniques ont pris pied dans le vocabulaire du gallo-romain; il n'en reste que 200. Les Francs ont apporté avec eux le régime féodal plus progressif que le régime esclavagiste romain. „Maréchal”, „riche” étaient autrefois les termes féodaux. Les Francs, menant une vie champêtre, ont introduit dans le français: hêtre, haie, jardin. Ils ont introduit aussi d'autres termes se rapportant à la vie domestique ou sociale: fauteuil, gant, guérir.

Vers le VIII^e siècle la langue parlée par les Gaulois s'est beaucoup éloignée du latin classique. Le dernier devient pratiquement inaccessible au peuple.

Le fonds usuel du français moderne ne doit pas être confondu avec le fonds héréditaire. Il comprend les mots du latin populaire de l'époque de la formation du français.

Le fonds usuel s'enrichit graduellement au cours des siècles. La pénétration des mots est favorisée par leur large emploi dans la littérature et la presse. Les écrivains ont introduit dès le XVI^e siècle: bavard, causeur, désordre, parfum, parfumeur, représentant, célèbre, laver, vieillard, chien, cheval, bâton, ménager, largement utilisés par V. Hugo.

Différenciation territoriale et sociale du lexique du français moderne

Langue nationale et les dialectes locaux

Le lexique de toute langue a des particularités lexicales. Cependant un des indices de la nation est la communauté de la langue. Mais le dialecte possède des traits particuliers quant aux systèmes grammatical, lexical et phonétique. Tout comme la langue nationale, le dialecte est au service de tout peuple habitant un territoire déterminé. Il peut élargir la sphère de son emploi et se développer en une langue nationale.

La formation de la nation française et de la langue nationale remonte aux XI et XII siècles à l'époque de l'apparition de nombreuses villes.

La langue nationale française s'est développé du dialecte de l' Ile-de-France; le rôle dominant du dialecte francien date de la fin du XIII^e. Mais le francien est proclamé langue d'Etat au XVI^e siècle seulement. Avant c' était le latin qui était langue d'Etat. C 'est précisément par l'ordonnance du roi François I que le français devient la seule langue officielle dans toutes les régions françaises.

Pourtant les dialectes locaux étaient nombreux à cette époque féodale. Les principaux dialectes de la France féodale étaient au Nord et à l'Ouest: le francien, le normand, le breton, le picard, etc. au Sud et sur le Plateau Central: le provençal, le languedocien, le dauphinois, l'auvergnois, le gascon, le limousin. Ils possédaient leur écriture et leur littérature et par cela se distinguaient des patois qui étaient parlés par la population des régions plus petites.

Ces dialectes étaient des rejetons du latin parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain. Ils se laissaient répartir en 3 groupes qui apparaissent nettement au X^e siècle:

1. la langue d'oïl – au Nord et à l'Ouest;
2. la langue d'oc – dans le Midi et sur le Plateau Central;
3. les dialectes franco - provençaux aux confins de la Suisse.

Les dialectes du Nord, de la langue d'oïl conservaient beaucoup d'éléments gaulois et germaniques.

Les dialectes du Midi, de la langue d'oc avaient subi une grande influence romane.

Les dialectes franco - provençaux avaient un caractère double: le vocalisme de la langue d'oc et le consonnantisme et la palatalisation de la langue d'oïl.

Les dialectes du Nord et du Midi se distinguaient par certaines formes grammaticales. Les dialectes du Nord possédaient les tendances analytiques plus fortes: leur système de déclinaison a été détruite plus tôt.

Ces dialectes étaient un obstacle sérieux à la propagation du français national: au XVI^e s. un petit nombre de gens parlait cette langue. Le français se répand surtout comme langue de littérature et des chancelleries. Au XVII^e s. le français est déjà parlé dans les provinces de la langue d'oïl qui étaient en contact avec la capitale. Mais après la grande révolution bourgeoise de 1789 commence l'élimination des dialectes et l'implantation du français sur tout le territoire de la France.

Caractères essentiels du français régional

Le français régional a subi l'influence des parlers locaux qui se fait surtout sentir sur la prononciation. Au Nord elle est presque la même que celle des Parisiens. Mais dans le Midi elle s' en distingue profondément. Le langage y est plus mélodieux et son timbre est plus élevé. Les sons nasaux n'y existent presque pas: enfant [ãfã], chanter [Sãnte].

Un autre trait de l' accent méridional est la présence en position finale des [ə], la prononciation de „eu” dans les syllables fermées comme [ø]: aveugle [avøglə] est caractéristique des Lorrains et Berrichons.

La prononciation du français régional conserve des traits archaïques. Ainsi, on prononce [ə] dans „jaune” [jən], rose [rə:z] dans le Midi et en Picardie.

L'ancienne prononciation des voyelles finales ouvertes: pot-[pə] a survécu aux confins de la langue d'oïl.

II. Les distinctions grammaticales du français régional sont moins prononcées :

1. C ' est l'emploi du passé simple dans la conversation dans les régions du Midi;

2. C 'est aussi la conjugaison du verbe „être” avec l'auxiliaire “être”: je suis été;

3. Il est à nommer l'emploi des tournures comme: c' est le livre à Pierre;

4. Mentionnons aussi l'existence d'un plus grand nombre de verbes pronominaux: se penser, se manger un poulet.

III. Quant au vocabulaire du français régional,

1. il comprend des archaïsmes:

courtil - jardin en Bretagne ,

soudard – soldat en Savoie,

relevée – après - midi dans la Suisse française,

souventes fois- „souvent” en Saintonge.

2. Le français régional, surtout dans le Midi, possède des mots et des expressions de sa propre fabrication:

sous- tasse (soucoupe) en Gascogne,
pierre d 'assalier (~ à sel) en Provence,
bambée (balade) en Savoie.

L'action du français sur les patois (par l'intermédiaire du français régional) se manifeste surtout dans le vocabulaire: toutes les innovations dans les domaines social, économique et politique sont dénommées par des mots français. Les patois, essentiellement concrets, adoptent les termes abstraits français. Les plus vivaces sont les vocables ayant trait à la vie rurale et domestique.

Les dialectes et les patois sont une source inépuisable d' enrichissement du lexique français. Ainsi, les mots „crevette, caillou, écaille” viennent du picard et du normand, „escargot” –du Languedoc.

Le Midi a donné une quantité de mots, tels que: ballade, charade, bérét, pelouse. Presque tous les termes de la marine sont normands: bateau, bord, vague, cingler. Les écrivains s' en servent largement dans des buts stylistiques: chez G. de Maupassant on trouve nombre de mots normands, chez A.Daudet, - beaucoup de provençalismes, R.Rolland fait recours au bourguignon.

Parfois le français emprunte le radical et y ajoute un affixe, en formant un mot nouveau, p.ex.: „costaud”, le mot familier est venu du provençal „costo” (côté) et s' emploie comme synonyme de „solide”, ou bien au sens d' un „brave gaillard”.

Un autre mot très familier „dingo”, „dingue”, qui veut dire „fou” provient du verbe „dinguer”, „ sursauter avec un grand bruit”.

Il est à noter que l'évincement actuel des dialectes et des patois ne signifie pas leur disparition complète.

L ' influence des parlers locaux sur le français national

Les dialectes locaux s'incorporent à la langue nationale en y apportant des mots et des expressions qui reflètent la culture, les

conditions économiques et géographiques des régions différentes. Parmi ces dialectes la première place revient au provençal qui a donné les mots tels que: asperge, cadenas, cadeau, cigale, amour, caserne, cap, cabas (panier), bouillabaisse, ailloli (un plat); du normand sont venus: galet, pieuvre, etc.

Les parlers de la Savoie et la Suisse française ont introduit une quantité de mots se rapportant aux montagnes: chalet, glacier, avalanche, alpage (pâturage). Beaucoup de termes se rapportant à l'industrie minière sont venus des dialectes picardo-wallon: houille, faille, benne.

Les français régionaux en dehors de France

On parle aussi de français régionaux s'il s'agit de la langue française en usage en dehors des frontières de la France. Au-delà de l'hexagone les régions francophones les plus étendues sont celles de la Belgique, de la Suisse romande et du Canada.

Les divergences du français en usage sont avant tout d'ordre lexical. Ce sont parfois des dénominations de réalités locales, comme, p. ex., ces canadismes:

ouaouaron (m) – grenouille géante,

doré (m) – poisson d'eau douce, etc.

ou ces belgicisms: craquelin- variété de pain,

cassette-spécialité de fromage.

Plus souvent ce sont des équivalents de vocables du français central. Ainsi en Belgique on dit: „amitiaux” pour „affectueux”, „avant-midi” pour „matinée”, „fricadelle” (f) pour „boulettes de viande hachée”, en Suisse: „clairance” pour „clarté”, “moindre” pour “affaibli”, “fatigué”; “septante, octante, nonante” sont à la foi des belgicisms et des helvétismes employés pour 70, 80, 90.

Des mots du français central peuvent recevoir des sens particuliers: l'adjectif „cru” veut dire „froid” et „humide” en Suisse et en Belgique: „Il fait cru aujourd'hui.”

Il est à signaler que certains vocables n'ont pas exactement la même valeur sémantique en France et dans les autres pays francophones. Il en est ainsi de „déjeuner”, „coussin”, „odeur” qui sont employés pour “petit déjeuner”, „oreiller”, „parfum” dans le français belge.

Il est remarquable que les régionalismes „extrahexagonaux” désignent souvent des choses pour lesquelles le français central n'a pas trouvé de dénomination univérale. Tels sont les canadismes “poudre-rie” (neige sèche et fine) et “avionnerie”- usine d' aviation.

En ce qui concerne l'origine des régionalismes, elle se rattache à la situation géographique, à l'histoire culturelle et linguistique du pays francophone. Les substrats, c'est-à-dire, idiomes en usage avant le français, sont très divers. P.ex., pour le français de la Suisse romande et de la Wallonie on retrouve les substrats celtique, latin, dialectal français. Le français du Canada a pour substrat les parlers indiens de l'Amérique du Nord.

Les français régionaux subissent aussi l'influence des langues voisines (les adstrats). Ce fait est surtout répandu dans la variante canadienne du français qui est très influencé de l' anglais d' Amérique.

Les distinctions “des cousins” du français central portent aussi sur la prononciation. Ainsi on reconnaît un Liégeois à sa façon de faire durer les [i] et les [y]: timide, pigeon, flûte et un Québécois à sa façon de prononcer des [t] et [d] comme [ts] et [dz] devant les voyelles.

Quant à la structure grammaticale, elle présente le moins de variations.

Les différenciations sociales du lexique français

Les classes et les différents groupes sociaux tâchent d'utiliser la langue dans leurs intérêts. Alors on crée les termes particuliers ou l'on prête une valeur spéciale aux mots déjà existants.

C'est p.ex., le jargon des précieuses, créé au XVII siècle dans le salon de la marquise de Rambouillet. Ce jargon se distingue par un „raffinement” et l'amour aux paraphrases:

les dents – l’ameublement de la bouche,
le fauteuil - les commodités de la conversation,
la chemise - la campagne perpetuelle des morts et des vivants.

L’ argot des déclassés et les jargons utilisent la grammaire et la phonétique de la langue générale. L’argot sert de moyen de communication à un petit groupe social- aux malfaiteurs, p.ex.

Les premiers documents sur l’argot apparaissent au XV siècle, on l’appelait “jobelin,” c’est-à-dire “dupe”, un homme facile à “plumer comme un pigeon”.

Ensuite apparaissent d’autres termes synonymiques: jargon, argot, langue verte. L’argot des déclassés puise son lexique de la langue générale. Il se sert des euphémismes et métaphores: guillotine - s’appelle “veuve”, tuer - s’appelle “apaiser”, l’argent- „graisse,” „galette,” „braise,” „huile,” etc.

Il existe une quantité d’argotismes pour désigner l’agent de police: flic, cierge, chandelle, poulin, mouchard. La prison s’appelle: boîte, coffre, malle, collège, hôpital. Selon A. Dauzat la métaphore est une des principales forces créatrices des langages argotiques, comme de tous les parlers populaires.

En argot on trouve tous les procédés de formation propres à la langue générale, p. ex. :

1) l’affixation à l’ aide des affixes productifs:

bonjourier < bonjour+ -ier – voleur des chambres d’
hôtel.

2) On y voit des abrégés:

bombe < bombance,
bide < bidon,
dégui < déguisement.

3) La conversion s’ y rencontre assez souvent:

le luisant- le jour,
la profonde- la cave,
la dure- la prison.

4) L’argot recourt souvent aux emprunts aux autres langues, p.ex.:

mendigot- “mendiant” en espagnol,
chialer- “pleurer” de l’ italien.

5) L’argot possède aussi ses propres modèles, p.ex.: avec le suffixe – muche, - noche et ses variantes: parigot – parisien, boutache – boutique.

L’argot aime à déformer les mots de la langue usuelle ou à les remplacer:

le pied – poturon,
le soleil- huré couchant,
l’ argent- fric.

Le terme “argot” lui-même est la déformation du mot “ergot”. Il a donné à la langue usuelle les mots “dupe, duper, mioche, escarpe”.

Parfois il est très difficile de dire si l’on a affaire à un argotisme ou à un terme de métier, un mot populaire. Les jargons de profession utilisent largement les procédés propres à l’ argot des déclassés, la métaphore, tout d’abord.

P.ex., dans l’argot militaire „un gros obus,” c’est „une marmite, un sac, le métro, la valise diplomatique.”

On ne doit pas abuser des argotismes, car cela nuit à la clarté de la langue. On ne doit pas aussi confondre le langage populaire avec l’argot. Le langage populaire est l’idiome parlé couramment et habituellement dans le peuple que l’ homme du peuple tient de ses père et mère et qu’il entend chaque jour sur les lèvres de ses semblables.

L’ argot des déclassés au contraire a un emploi très restreint dont le but est de se comprendre entre soi sans être compris des non-initiés.

Les jargons de profession

En dehors du fonds usuel du lexique se trouvent aussi les jargons de profession. C’ est ce qu’on appelle lexique spéciale propre à un groupe professionnel. En comparaison avec les parlers locaux ces jargons de profession diffèrent seulement par leur vocabulaire.

L'usage des jargons professionnels est limité. Un homme de métier se sert de termes spéciaux durant son travail ou avec ses camarades de travail.

I. Les jargons de profession ont un caractère oral en général.

II. Chaque métier a son vocabulaire à lui, il existe l'argot ou jargon des mineurs, des typographes, des marins, des médecins, etc.

Parmi les plus connus est à citer le jargon scolaire qui emploie largement les abrégés: philo, dic, math, compo, géo, trigo, labo.

L'argot des casernes est très expressif: pucier (lit), singe (conserves américaines), poilu (soldat), marmite (bombe).

Les argots des sports abondent en mots d'origine anglaise, c'est-à-dire, des emprunts.

Il s'effectue un échange perpétuel entre la langue de tous les jours et les jargons de profession. Les locutions synonymes "avoir le filon" et "avoir de la veine" sont prises du vocabulaire des mineurs. Les synonymes du verbe "travailler" qui se rapportent au français familier, sont tirés de différents métiers:

boulonner < boulot,

masser < massue,

bûcher < bûche,

turbiner < turbine>

Tous ces mots signifient "travailler dur" et sont très expressifs.

Les écrivains sont aussi les agents de l'enrichissement de la langue générale à l'aide des mots pris à l'argot. Dans le roman d' A. Camus "La peste" on peut trouver une quantité de termes médicaux: stérilisateur, vaccin préventif, foyer d'infection, rhume de cerveau, etc.

Les jargons professionnels s'enrichissent en spécialisant le sens des mots usuels de la langue nationale. Ainsi, le mot "arbre" signifie dans la terminologie spéciale un détail important, ainsi que „dent”, „poupée”, „col de cygne”.

Les voies de l' enrichissement de la terminologie spéciale

Le terme est un mot qui désigne une notion spéciale. La terminologie spéciale présente un système établi qui se caractérise par sa stabilité et sa monosémie. La polisémie nuit à la terminologie qui suppose la précision dans la dénomination des notions scientifiques.

Les termes ont un caractère neutre, ils sont privés de valeur expressive. La terminologie s'enrichit en utilisant les procédés de formation du fonds lexical usuel. Elle crée des termes nouveaux à l'aide des suffixes usuels. Parmi les suffixes d'agent sont surtout productifs – eur, -euse, -ier, -ière: lamineur, gommeur, toileur, caoutchoutier. Dans bien des cas le même terme sert à nommer l'agent d'action et l'outil: gommeur, mélangeur, lamineur.

Pour former les noms d'action qui désignent différents processus, la terminologie spéciale utilise largement les suffixes d'action – age, -ment, -ation: freinage, activation, écoulement.

Parmi les suffixes d'adjectifs sont répandus dans la terminologie spéciale -er, -ifier, -ise, -ique, -al, -el, -if, -able, -ible: électronique, directionnel, abrasif, amalgable, etc.

Seule la conversion est peu productive dans la terminologie spéciale. Pourtant un nombre de termes linguistiques sont formés surtout de la substantivation des adjectifs et des participes: la palatale, la finale, la nasale, le dérivé, le signifiant et le signifié.

La terminologie spéciale se sert largement de la composition des mots par l'adjonction de deux radicaux d'origine savante: cardiographie, chronomètre, microsphère.

On trouve souvent des composés des radicaux grecs et latins, français: photocompteur, radioguidage, phonocapteur.

On voit aussi une multitude d'abrévés, surtout des sigles dans la terminologie spéciale:

- T.A. – traduction automatique,
- n.f. – norme française (standard).

La terminologie abonde en locutions nominales et verbales: énergie nucléaire, réacteur thermique.

R. Georjin cite une quantité de locutions verbales se rapportant au langage administratif. Elles correspondent dans la langue générale à un seul verbe: donner connaissance- informer, faire réponse – répondre.

Ainsi les couches lexicales en dehors du fonds usuel du lexique français sont en rapport étroit avec celui-ci.

La création des termes nouveaux se fait à l'aide des procédés de formation de la langue générale et suivant les lois qui président son enrichissement.

Mots internationaux

Les mots internationaux font partie du vocabulaire des langues différentes. Ils remontent étymologiquement au même vocable, aux mêmes éléments de mots. Voilà pourquoi leur valeur sonore et la valeur sémantique sont très proches.

On y ajoute aussi les calques internationaux. Ce sont des mots ou expressions qui reproduisent la forme interne du mot ou de l'expression de source.

Les mots internationaux facilitent la communication entre les peuples possédants les cultures différentes dans les domaines de technique, science, etc.

Tout d'abord ce sont les terminologies qui sont riches en vocables internationaux.

1. C'est surtout la terminologie **sociale et politique**: diplomatie, propagande, régime, nationaliser, centraliser.
2. Il en est de même pour la **terminologie scientifique**: géographie, histoire, chimie, linguistique, philosophie.
3. **La terminologie technique** comprend aussi beaucoup de mots internationaux: film, radio, automobile, téléphone, trolleybus, machine, électricité.

Les emprunts font un grand nombre de vocables internationaux en français. La première place revient aux emprunts aux langues classiques: le rôle du latin est particulièrement grand, car c' était la langue internationale de la science jusqu'au XVIII siècle. Jusqu' à présent cette valeur n'est pas perdue surtout pour la médecine, la botanique, la zoologie.

Les éléments latins et grecs servent de tous temps à la dénomination des concepts nouveaux. C'est ainsi qu'ont été créés:

au XIX s.: avion, aviation, bicyclette, sociologie, télégraphe,

au XX s.: hydravion, autocar, cinématographie, télévision.

Surtout productifs sont les éléments grecs:- logue et -logie, -graphie, -graphie. Ils ont formé les séries entières de mots internationaux.

Parmi les langues vivantes l'anglais et l'italien ont surtout enrichi le lexique international. Dans beaucoup de langues les termes de guerre, de marine, de banque, d'architecture et de musique sont de provenance italienne .

Les termes sportifs et techniques sont souvent d' origine anglaise.

Le français a servi à son tour aux autres langues de source féconde d'emprunt : agiotage, avance, avant-garde, artiste, attaché, barrière, bourgeois, cliché, garage, trottoir, volontaire, abordage .

Eléments nouveaux et archaïques dans le vocabulaire du français moderne

Les archaïsmes sont des mots qui tendent à disparaître de l'usage, qui tombent en désuétude . Ils proviennent du mot grec „archaios” qui veut dire „ancien” .

Ces éléments vieillis témoignent des modifications graduelles qui se produisent dans le vocabulaire . Les archaïsmes sont des mots, qui

cessent d'être indispensables en tant que moyen de communication des gens . Ils sont de deux types différents :

2) Les archaïsmes exprimant des notions d'une valeur purement historique ; ce sont des témoins des époques révolues :

- a) druide, druidesse (prêtre, prêtresse des Gaulois) ;
escarcelle (grande bourse à la ceinture en usage au Moyen Age) ;
- b) tels sont aussi les noms d'objet et des phénomènes du régime féodal , disparus après la révolution bourgeoise: dîme (1/10 partie des récoltes), sénéchal (officier, chef de justice) ;
- c) nommons encore des termes d'antiquité: bacchanale (fêtes latines en l'honneur de Bacchus), forum (place à Rome où le peuple s'assemblait), patricien (noble romain).

3) D'autre part, ce sont les archaïsmes qui sont des vocables désuets des notions vitales. Ces notions sont dénommées autrement . Ce sont „cuidier” et „engeigner” remplacés par „penser ”et „tromper.”

Ce sont aussi : couard, couardise, cours, s'égouir, fraiseur, goupil, val, remplacés dans le français moderne par : poltron, poltronnerie, courir, se réjouir, coiffeur, renard, vallon.

Il est à remarquer qu'avant de disparaître, les archaïsmes se réfugient dans des locutions. Là, il peuvent vivoter pendant de longs siècles. Tels sont les cas de: courre dans „chasse à courre,” de „val” dans „par monts et par vaux”.

Parfois les archaïsmes se confinent dans quelques terminologie spéciale :

Parmi les termes de droit on trouve: „bien meubles” (où „meubles” est employé dans son ancienne fonction d'adjectif); „miroir” est recueilli par les opticiens, „roche” cède le pas à „rocher” et utilisé par les géologues.

Eléments nouveaux dans le vocabulaire du français moderne

Les néologismes (du grec „neos”- nouveau et „logos”- notion, mot) sont des mots et des locutions nouvellement surgis dans la langue. Ce sont aussi des mots anciens employés dans un sens nouveau . Toute notion nouvelle de l’activité humaine reçoit sa dénomination dans la langue. Ainsi apparaissent les néologismes.

Les néologismes sont formés par les moyens internes de la même langue ou bien ce sont des emprunts faits à d’autres idiomes. Les vocables figurent dans la langue en qualité de néologismes si l’on perçoit ces mots comme introduits récemment .

Peu à peu, avec le temps, ces mots perdent leur valeur de néologismes. Il est difficile de fixer la date précise de l’ apparition de néologismes car c’est le résultat des efforts du peuple en entier . Les termes techniques sont créés parfois par les savants, p.ex.: **oxygène** est créé en 1786 par le savant Lavoisier. **Sociologie** est formé en 1830 par Comte, et **cinématographie** au début du 20^e siècle-par les inventeurs, les frères Lumière. Le mot **socialisme** est créé en 1830 par le socialiste - utopiste Leroux .

On distingue les néologismes linguistiques et individuels ou bien stylistiques. Les premiers font partie de toute la langue et les deuxièmes sont des inventions des écrivains. Ces mots peuvent être compris seulement dans un texte de l’écrivain.

Cependant les néologismes individuels heureux peuvent passer dans le vocabulaire de la langue nationale. Tel a été le sort de **mégère** introduit au sens figuré par Saint-Simon, on doit à Balzac **-gâterie** et à V .Hugo **-gavroche** et **hilaire**.

Ce sont les deux guerres mondiales et les mouvements populaires qui ont donné le jour à plusieurs néologismes français au 20^e siècle.

Dans les années 30 la crise économique a donné le mot **sans-travail**, plus expressif que „chômeur, ” **gréviste**, ensuite- **surarmement**,

défense passive. Le régime fasciste a fait naître **fascisme, fasciste, nazi, nazisme, collaborationniste.**

La période d'après-guerre est marquée du mouvement pour la paix, ainsi apparaissent les expressions „colombe de la paix,” „messager de la paix ”.

Dans la première moitié du 20-e siècle le vocabulaire s'enrichit de termes de radio et cinéma : filmage, documentaire (m), cinéaste, TSF, radio-amateur, speaker, speakerine, etc.

Les progrès de la science et de la technique ont enrichi le vocabulaire français par les mots suivants : alunir, cosmonaute, spoutnik, cassette, magnétoscope, haute-fidélité (hi-fi abrégé.) Dans son avant-propos au „Dictionnaire des mots nouveaux” P. Guilbert remarque que l'Institut national de la propriété industrielle examine chaque année près de 45.000 noms de marques déposées. Bien sûr que la plupart ne reçoivent pas le statut de mots de la langue. Mais ce chiffre impressionnant donne l'idée de la quantité de mots nouveaux . Dans ma thèse consacrée aux néologismes français et espagnols, j'examine quelques milles (4000) de substantifs qui ont vu le jour et sont déjà fixés dans les dicos pendant 30 ans (1950-1980).

Ainsi, l'époque actuelle connaît une créativité néologique comparable au 16 siècle. Cette créativité entraîne parfois des conséquences fâcheuses. Comme autrefois à l'époque de la formation de la langue nationale, le français est encombré de doublets et de créations éphémères, p.ex.: séismicité et sismicité, réceptionniste (dans un hôtel) et réceptionnaire, faisabilité et faisibilité (pris à l'anglais).

Il existe des organismes officiels qui sont chargés d'arrêter le flot d'innovations lexicales. Tels sont le Haut Comité de la langue française, le Centre d'Etude des néologismes lexicaux, les Archives du français contemporain, le Conseil international de la langue française, l'Association française de terminologie . Ils font les tentatives de réglage et des recommandations qui visent à combattre „l'anarchie ”. Cette „anarchie” règne aujourd'hui, selon les linguistes, dans le français et l'on doit la combattre pour assurer à la langue „un avenir digne de son passé”.

Structuration sémantique et formelle du vocabulaire du français moderne

Dans son „Cours de linguistique générale” Ferdinand de Saussure a émis l’idée d’une „coordination” du lexique ou chaque mot serait le centre d’une „constellation” associative (P.,1916). Cette approche a permis l’élaboration des „champs linguistiques.” Etant l’unité d’une forme et d’un contenu, le mot peut faire partie de sous-systèmes formels, sémantiques ou mixtes.

Dans les sous-systèmes formels viennent se ranger les homonymes et les paronymes (mots à sens différents, à prononciation similaire).

Parmi les sous-systèmes sémantiques on distingue les champs conceptuels, les séries synonymiques et homonymiques.

Un champ conceptuel réunit tous les vocables se rapportant à une notion générale appelée “invariant”.

Un groupe lexico-sémantique comprend les mots à signification similaire et appartenant à la même partie du discours.

Les synonymes

Les opinions des linguistes contemporains sur la synonymie sont bien différents. C’est que la synonymie est un phénomène qui suppose des traits communs et des traits distinctifs. Les vocables forment des séries synonymiques à partir de leur communauté, mais leur présence dans la langue est due principalement à leur fonction différentielle. La richesse de la synonymie témoigne de la richesse de la langue en entier. Il est possible de dégager des synonymes à partir de la faculté des vocables d’exprimer des notions identiques ou proches. Les synonymes dont la structure sémantique soit identique sont rares.

Toutefois on constate la présence de synonymes absolus dans les différentes terminologies ce qui d’ailleurs ne contribue ni à la clarté, ni à la précision, p. ex.: “désinence” et “terminaison” en grammaire, “spiran-

te” et “fricative” en phonétique. La synonymie absolue est aussi caractéristique de l’argot qui crée toujours les innovations pour substituer les anciennes formations.

Généralement la synonymie n’est que relative. En effet, les synonymes servent à rendre nos idées, nos sentiments d’une manière précise donc nuancée. Ils reflètent les divers aspects des phénomènes réels, établis par le peuple au cours de son expérience historique.

Les variations différentielles des synonymes

Les synonymes diffèrent tant par leur sens (variations notionnelles et affectives) que par leur signalement (variations stylistico-fonctionnelles et variations d’emploi).

Les variations notionnelles sont illustrées par la série synonymique de „craindre, redouter, avoir peur, appréhender”. Les auteurs des vocabulaires de synonymes expliquent les distinctions intellectuelles de la manière suivante: „Une terre peut être naturellement féconde, mais ne pas être fertile si on ne la travaille pas,” remarque R. Bailly. „Un lieu est par nature tranquille: il est calme à un certain moment ou par opposition à l’agitation qui règne ailleurs” (H. Bénac).

Les variations affectives. Il existe plusieurs synonymes pour rendre la notion de „enfant.” Le mot „enfant” est neutre, le mot „bambin” désigne „un petit enfant” avec une nuance de sympathie ou d’intérêt; le mot „gosse” traduit la sympathie du locuteur, mais il comporte en même temps une nuance de supériorité et de dédain. Quand on veut parler à un petit garçon sur un ton amical et un peu protecteur, on peut l’appeler „petit bonhomme.” Le mot „galopin” est employé généralement dans un sens péjoratif.

Pour montrer son mépris, son aversion pour une personne avare, on emploie à côté du mot „avare” ses synonymes affectifs: grippe-sou, crasseux, liardeur, harpagon.

Les variations stylistico-fonctionnelles. Le choix des mots dépend dans chaque cas concret des circonstances, du caractère de l'énoncé. On ne se sert pas du même vocabulaire dans un livre scientifique, une lettre officielle ou intime, une conversation avec une personne âgée ou avec un enfant. Les mots appartiennent à un des styles de la langue écrite ou parlée; ils peuvent être neutres, nobles, familiers ou vulgaires, etc. Cette répartition stylistique du vocabulaire donne naissance aux synonymes stylistico-fonctionnels. P.ex., à côté du mot neutre „tête” il existe des variantes vulgaires: boule, caboche, citrouille, sorbonne, etc. A côté de „ventre” on emploie des synonymes populaires et vulgaires: bedaine, bidon, etc. Nous devons à J. Marouzeau une étude intéressante des caractéristiques sociales des mots. Il nous apprend, p.ex., que „fuir” est plus distingué que „se sauver,” „vitre”-que „carreau,” „infortuné”-que „malheureux”. “Pour exprimer l'idée de la quantité, dit Marouzeau, la langue dispose de toute une collection de vulgarismes: une tapée, une tripotée, une flopée, une biturée, une dégelée: puis, à un degré au-dessus: une masse de, des tas de; plus haut encore: une foule de, quantité de; ensuite, au niveau de la langue commune: bien des, beaucoup de, enfin à l'usage des cultivés, les survivances de l'ancienne langue: maint, force et même l'archaïque et prétentieux moult...” (Aspects de français, P., 1950).

Il y a des synonymes appartenant à différents genres littéraires: „firmament” est plus poétique que „ciel”, „génisse” est plus poétique que „vache”; à côté de „la main droite” il y a un synonyme appartenant au style élevé et archaïsant: dextre.

Les variations d'emploi. Il y a des synonymes qui se distinguent avant tout par leur environnement linguistique. L'emploi des ces mots avec d'autres est une question d'usage.

Les mots „travail”, „labeur” sont des synonymes dont les sens sont très proches, mais le dernier mot signifie un travail plus pénible. Il y a des cas où les deux synonymes s'emploient indifféremment, dans les mêmes conditions linguistiques: vivre de son travail, vivre de son labeur, immense travail, immense labeur, etc. Toutefois on dit „travaux pub-

lic,” mais on ne peut pas dire „labeurs publics,” l’usage n’admet pas une pareille combinaison. Le mot „labeur” peut être appliqué pour désigner un travail scientifique et cependant on dit „travail scientifique.”

Ainsi, selon le caractère des variations on distingue 1) les synonymes idéographiques (“fécond”, “fertile”); 2) affectifs (“galopin”, “bambin” par rapport à „garçon”). 3) stylistico-fonctionnels (“caboche” et “tête”), les synonymes d’emploi différent (“triomphe” et “victoire”). P.ex., on dit „un air de triomphe”, mais „remporter une victoire”; mais on peut dire également „air victorieux” et „air triomphant”.

Les synonymes partiels

Les mots polysémiques sont membres de plusieurs séries synonymiques à la fois. Ainsi, le mot **aigre** a plusieurs sens dont chacun possède des synonymes: 1. „qui a une acidité désagréable, ses synonymes sont „acide”, „acerbe”, „piquant”; 2. on dit en parlant d’un son ou d’une voix forte et désagréable: aigu, criard, perçant, strident; 3. en parlant de l’air, du vent: froid, glacial, glacé, cuisant, vif; 4. en parlant du ton et de l’humeur au sens de contraire, de „aimable”: âcre, amer, cassant, mordant.

C’est ce qu’on appelle „synonymie partielle.” La synonymie des mots au sens phraséologiquement lié offre un cas particulier de la synonymie partielle. Parfois un mot, formant avec un autre mot une combinaison stéréotypée, reçoit un sens qu’il n’a pas en dehors de cette combinaison. Il peut avoir des synonymes qui ne le sont que par rapport à cette valeur phraséologique. Ainsi, l’adjectif „vif” ne peut signifier „froid” que lorsqu’il est associé au mot „air”. Les adjectifs „froid”, „glacial”, „cuisant” deviennent ses synonymes seulement quand „vif” est pris dans son accepton phraséologiquement lié.

Il y a des cas où les différentes séries synonymiques ne s’entrecroisent point, mais passent insensiblement de l’une à l’autre, grâce aux mots à valeur intermédiaire qui les réunissent. P.ex., les synonymes:

“affliction, peine, chagrin, désolation, désespoir” désignent les différentes manifestations de la tristesse.

Les homonymes

On appelle homonymes les mots qui ont la même forme phonique, mais se distinguent par leur sens. C’est un phénomène très répandu en français. Deux questions essentielles se posent à ce propos:

3. Quels sont les principaux types d’homonymes?
4. Quelles sont les origines de l’homonymie?

Principaux types d’homonymes

L’homonymie est **absolue** quand les mots se distinguent par leur sens, p.ex.: **la goutte** et **la goutte** qui se prononcent et s’écrivent pareillement et se rapportent aux mêmes catégories grammaticales.

L’homonymie est partielle lorsqu’il y a les indices particuliers qui distinguent deux homonymes, outre la signification. Cela peut être le genre grammatical du mot: **la mousse et le mousse**.

Les homonymes peuvent s’écrire d’une manière différente: **mètre, maître, mettre, voix, voit, voie**. Il arrive que les homonymes se distinguent à la fois par leurs genre et leur orthographe: **le couloir et la couloire, le bal et la balle**.

Les homonymes qui s’écrivent identiquement s’appellent **homographes**. Les homonymes qui ont la même prononciation, s’appellent **homophones**. Les homonymes partiels ne sont parfois que des homophones.

On peut classer les homonymes en quelques groupes:

1. Les homonymes lexicaux

On fait entrer dans ce groupe les mots homonymes qui coïncident quant à leur forme phonique et grammaticale. Cela signifie que: 1) ces mots comportent les mêmes sons et 2) ces mots appartiennent à la même partie du discours. P.ex., les mots **chair (f) et chaire (f)** sont des homonymes lexicaux, car ce sont deux substantifs féminins.

Au contraire, **bal (m) et balle (f)** dont le genre est différent, ne le sont pas.

a) homonymes lexicaux absolus:

berge f – rive f	botte f – sabot m
berge f - le canoë, la barque	botte f - tonneau m
berge f – l'année (argot)	botte f - le pas en escrime

b) homonymes lexicaux partiels:

faim f	pain m	porc m
fin f	pin m	pore m
	port m	

2. **Homonymes grammaticaux:** Ce groupe embrasse les homonymes partiels qui se distinguent grammaticalement, c'est-à-dire, qui possèdent des catégories grammaticales différentes. On peut les subdiviser:

a) **les homonymes grammaticaux qui** appartiennent aux différentes parties du discours: **bond m et bon, boucher, verbe du I gr. et le boucher.**

L'apparition des homonymes est due aux coïncidences occasionnelles.

C'est le résultat de différents phénomènes dans la langue au cours de son développement.

1. C'est le développement phonétique des mots qui avaient une forme différente en latin:

pain m < panem	foi f < fides
pin m < pinum	fois f < vices
pore m < porus	foie f < ficatum

porc m < porcus**port m < portus**

2. L'emprunt occupe aussi une certaine place dans la formation des homonymes. Il arrive qu'un mot emprunté a la même forme phonique qu'un mot déjà existant dans la langue. Ainsi, le mot „botte”(f) est venu de l'italien „botta” et signifie „ coup porté avec le fleuret”, tandis que „botte” (f) „gerbe” est un ancien emprunt au néerlandais („touffe de lin”).

Aux homonymes français “blouse” (f) et “blouse” s'est joint un homonyme emprunté de l'anglais „blues.”

La dérivation impropre a aussi donné un grand nombre d'homonymes; ainsi, les substantifs du genre féminin désignant quelques occupations font naître des substantifs au masculin désignant les personnes qui l'exercent:

garde (f) – garde (m),

aide (f) – aide (m),

radio (f) – radio (m).

Les antonymes

Les antonymes sont des mots à sens opposé qui expriment des notions contraires.

On sait que les contraires forment une sorte d'unité: les choses qui n'ont rien de commun ne peuvent pas être contraires: **Pierre et livre.**

Mais **bon et mauvais** sont des antonymes, car ces mots désignent des notions contraires.

Le contraire, c'est l'opposition entre deux choses homogènes. Ces oppositions sont de différente nature: de là apparaissent les différents types d'antonymes.

1. On considère comme antonymes les mots qui désignent les notions ne pouvant pas exister simultanément: **vie – mort, guerre – paix.**

2. Ce sont les mots qui désignent les notions spatiales opposées: **le sud – le nord, le haut – le bas**. C'est aussi le déplacement dans les directions opposées: **entrer- sortir, monter – descendre**.

3. Le troisième type d'antonymes représente les gradations qualitatives ou quantitatives: **froid – chaud, petit – grand**.

Il est à noter que les qualités contraires peuvent avoir des degrés d'intensité qui s'éloignent du centre dans des directions opposées: **minuscule – petit; grand – colossal; ami – ennemi; partisan - adversaire**.

4. L'emploi antonymique des mots qui désignent des objets, des animaux est fréquent dans le style allégorique des fables: **le loup et l'agneau**.

5. Ce sont aussi les dénominations sociales des groupes antagonistes de la société humaine: **aristocrate – plébéien, riche – pauvre**.

Tout comme les synonymes, les antonymes peuvent être **partiels**. Ainsi, les mots polysémiques peuvent avoir des antonymes dans chacune de leurs acceptions: **bouillant** est un antonyme partiel des adjectifs **froid et calme**.

Il existe aussi **les morphèmes antonymes**. Ce sont des affixes qui communiquent au mot dérivé un sens contraire à celui de la racine:

prudent – imprudent , accord – désaccord,
réel - irréal, plaisir – déplaisir.

Mais il y a des cas où la dérivation, au contraire, détruit l'antonymie: **droit - gauche** sont des antonymes, mais les substantifs ne le sont pas: **droiture et gaucherie**. Dans les cas de **conversion** (le passage d'un mot d'une catégorie lexicogrammaticale à une autre), ils le sont: **le haut – le bas, le droit – le gauche**.

QUESTIONNAIRE ET EXERCICES

1. Comment peut-on définir l'objet d'étude de la lexicologie ?

2. Par quoi se diffèrent la langue et la parole ?
3. En quoi consiste la différence entre l'étude synchronique et l'étude diachronique ?
4. Rappelez-vous les exemples de communication non linguistique ?
Pourquoi un coup de poing au visage, contrairement à une tape sur l'épaule, n'est-il pas nécessairement la manifestation d'un acte de communication ? Pourquoi doit-on considérer que le médium de communication linguistique est avant tout sonore et non écrit ?
- Objet d'étude de la lexicologie.
5. Aspects synchronique et diachronique des études lexicologiques.
6. Le vocabulaire en tant que système.
7. Le lien entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique.
8. Méthodes d'analyse lexicologique.
9. Caractéristique grammaticale du mot en français moderne.
10. L'identité du mot.
11. La définition du mot.
12. Sources d'enrichissement du vocabulaire français.
13. L'évolution sémantique des mots.
14. Dérivation suffixale, affixale. Composition. Abréviation.
15. Groupements phraséologiques. Idiomes.
16. Emprunts aux langues classiques et orientales.
17. Emprunts aux langues vivantes.
18. Doublets étymologiques Fonds essentiels.
19. Dialectes. Français régional.
20. Groupements lexicaux: homonymes, synonymes, antonymes.
21. Jargons de profession. Argot des déclassés. Néologismes.

EXERCICES

Du verbe au nom ou du nom au verbe

« En français, on a relevé près de 3500 noms d'état ou d'action dérivés de verbes, presque autant que de verbes susceptibles d'être mis au passif. Les procédés de dérivation les plus fréquents sont les suffixes -ion (précédé ou non de /t/ et d'une autre voyelle) : réparer/la réparation, -ment : décourager/le découragement, -age : balayer/le balayage et ce qu'on appelle le suffixe zéro ou radical du verbe dépouillé de toute terminaison : marcher/ la marche. Notons la tournure « un coup de », qui joue le même rôle après le verbe « donner », généralement quand on a affaire à des verbes dérivés de noms d'instruments. On opposera ainsi, par ex., gifler/donner une gifle à balayer/donner un coup de balai et non « donner un balai », ni « donner un balayage », alors que le mot « balayage » est possible après « faire » : faire un bon balayage, faire le balayage de toute la maison. Étymologiquement, il arrive que ce soit le verbe qui soit dérivé du nom ex. « chagrin », qui a pour dérivé « chagriner » par opposition à « douter » qui a pour dérivé « doute ». Il arrive aussi que des mots apparentés et de forme voisine, mais qui n'obéissent pas aux règles normales de la dérivation, fonctionnent comme des dérivés. Exemples : aimer/amour - haïr/haine - agir/acte - horrifier/horreur - promener/promenade - nouer /nœud - tenter/tentative - intéresser/intérêt, etc.

Les exercices ci-dessous privilégient le sens par rapport à la forme. Réguliers ou non, ces dérivés transportent le contenu sémantique d'un verbe à toutes les places de la phrase normalement occupées par un nom. Notamment, ils forment, avec certains verbes très usuels qui les admettent pour compléments et perdent dès lors une partie de leur sémantique, des sortes de locutions plus ou moins synonymes du verbe de base. On appelle de tels verbes des « verbes opérateurs » ou « verbes-supports ». « Être » et « avoir », qui fonctionnent principalement pour assurer le passage de l'adjectif qualificatif au nom de qualité et vice versa, peuvent aussi servir de support à des substantifs dérivés de verbes. « Faire », verbe causatif par excellence, qui admet environ un » millier

de ces noms d'action, est de loin le plus usuel : « Jean bondit → Jean fait un bond » : Pour « donner », on en a « répertorié » 235. Les phrases en « donner » sont parfois convertibles en phrases en « recevoir », « prendre », « avoir » : « Max ordonne à Jean de monter la garde → Max donne à Jean l'ordre de monter la garde » → Jean reçoit l'ordre de monter la garde → Jean a l'ordre de monter la garde - mais ce n'est pas toujours le cas, loin de là : « Max gifle Jean → Max donne une gifle à Jean → Jean reçoit une gifle mais pas → « Jean a une gifle » - Max alerte Jean → Max donne l'alerte à Jean mais pas → « Jean reçoit/a l'alerte ».

« Mettre », « prendre » sont aussi assez usuels. À côté des principaux verbes-supports, on peut en trouver d'autres qui ne disent guère davantage mais sont plus spécifiques à certains types de dérivés compléments ; ils sont parfois facultatifs, à côté de verbes supports plus fréquents (faire ou accomplir son devoir), parfois obligatoires (commettre un meurtre mais pas *faire un meurtre) : La transformation « verbe de base → verbe support + nom dérivé » est une ressource soit pour ne pas exprimer certains actants (Max gifle Jean : l'expression des deux actants est obligatoire – « Jean reçoit une gifle » : « l'expression de l'agent est facultative), soit pour donner certaines » précisions : Marie fait une couture « (et pas deux, en ce moment) ou Marie fait de la « couture » (« c'est son occupation durable, ou son métier) sont plus précis » que « Marie coud » (en ce moment, ou habituellement)

Exercice 1. Dans les exercices ci-dessous vous avez la liberté d'employer les déterminants et les prépositions qui vous paraissent le mieux convenir et de qualifier le dérivé nominal du verbe.

A. Verbes intransitifs 1. Sur le modèle de : Jean marche → Jean fait une marche ou fait de la marche, verbe support faire, verbe de base marcher (intransitif), transformer les phrases suivantes: l'orateur discourt - le singe grimace - Jean sourit - Le président entre - L'acteur sort de scène - La reine apparaît au balcon - l'ivrogne zigzague - l'abeille bourdonne - le feu crépite - l'eau clapote - l'eau miroite.

Corrigé. L'orateur fait un/des discours - le singe fait la/ une/des grimace(s) - Jean fait un (large) sourire - Le président fait son entrée - L'acteur fait sa sortie/ une sortie remarquable - La reine fait son apparition/une apparition applaudie - l'ivrogne fait des zigzags - l'abeille fait un bourdonnement (continu) - le feu fait un/des crépitements (léger) - l'eau fait des clapotis - l'eau fait un/des miroitements(s). On remarque qu'un modifieur est souvent utile, avec l'article « un » pour rendre la phrase plus naturelle.

Exercice 2. B. Verbes transitifs et support unique. Sur le modèle de : verbe-support faire, verbe de base démontrer (transitif), ex.: Jean démontre un théorème/fait la démonstration d'un théorème/fait une démonstration (brillante), transformer les phrases ci-dessous: Jean essaye sa nouvelle voiture - Jean noue sa cravate - les bergers marquent le bétail - Jean prépare la fête - Jean transforme son garage en atelier - Le comptable additionne séparément les profits et les pertes - Jean annonce que l'avion aura du retard - Jean critique Max - Jean critique le projet de Max - Jean complimente Max de son succès - Jean félicite Max de son succès - Jean défend à Marie de sortir - Jean a montré son courage - Jean entrave les projets de Max - ce scrupule vous honore - Max professe le bouddhisme - Max a rêvé de Sylvie - Sylvie coud des rideaux - Sylvie repasse le linge - Sylvie nettoie la cuisine - Sylvie enseigne l'anglais - Sylvie a vidé sa bibliothèque - Les supporters ont tout cassé dans le stade.

Exercice 3. Sur le modèle des exercices, transformez les verbes de base « alerter, assaillir, accélérer, freiner », en utilisant le verbe - support « donner ». Transformer les syntagmes ci-dessous en utilisant les verbes supports « faire » et « donner » : adapter un roman pour l'écran - décrire le paysage - prouver l'innocence de Jean - représenter le Cid - traduire Hamlet. Sur le modèle des exercices 1 et 2, en utilisant le verbe-support « avoir » transformez les syntagmes ci-dessous: aimer les animaux - haïr le mensonge - se comporter correctement - se défier de ses collègues - sentir que ça va mieux - espérer qu'il fera beau. Transformez les phrases ci-dessous en utilisant le verbe-support « être » : cette maison me

convient - Jean commence ses études de droit - les pompiers agissent pour éteindre le feu - Sylvie s'inquiète - Le blessé vit encore.

Corrigé. Jean fait l'essai de sa nouvelle voiture/fait des essais - Jean fait un nœud à sa cravate - les bergers font le marquage du bétail - Jean fait la préparation/les préparatifs de la fête/des préparatifs - Jean fait la transformation de son garage en atelier/Jean fait (chez lui) une/des transformation (s) (importantes) - le comptable fait séparément l'addition des profits et des pertes/le comptable fait des additions séparées - Jean fait l'annonce du retard de l'avion - Jean fait une/des critique(s) à Max - Jean fait la critique du projet de Max/fait à Max la critique de son projet - Jean fait compliment à Max de son succès/ Jean fait des/ses compliments à Max (pour son succès) - Jean fait des/ses félicitations à Max (pour son succès) - Jean fait à Marie (la) défense de sortir - Jean a fait montre de courage - Jean fait entrave aux projets de Max - ce scrupule vous fait honneur - Max fait profession de bouddhisme - Max a fait un rêve - Sylvie fait un/du tricot - Sylvie fait une/ de la couture - fait du repassage - fait le nettoyage de la cuisine/du nettoyage - Sylvie fait de l'enseignement - Sylvie a fait le vide dans sa bibliothèque - Les supporters ont fait de la casse dans le stade.

Alerter/ donner l'alerte - assaillir/donner l'assaut - accélérer/donner une accélération/un coup d'accélérateur - freiner/donner un coup de frein. Faire l'adaptation/une adaptation de ce roman pour l'écran/donner une adaptation de ce roman pour l'écran - faire une/la description du paysage/donner une (bonne) description du paysage - faire/ donner la preuve de l'innocence de Jean - faire/donner une représentation du Cid - traduire/faire la traduction de Hamlet/donner une (nouvelle) traduction de.

Avoir l'amour des animaux/ de l'amour pour les animaux - avoir la haine du mensonge/une haine profonde/ de la haine pour le mensonge - avoir un comportement correct - avoir de la défiance envers ses collègues - avoir le sentiment que ça va mieux - avoir de l'espoir/l'espoir qu'il fera beau. 6. cette maison est à ma convenance - Jean est au commen-

cement de ses études de droit - les pompiers sont en action - Sylvie est dans l'inquiétude /dans une inquiétude folle.

Exercice 4. Verbes transitifs et supports multiples Sur le modèle de « Jean chagrine Sylvie → Jean fait du chagrin à Sylvie → Sylvie a du chagrin », transformez les phrases ci-dessous : verbes- supports « mettre » et « être » : cette nouvelle désespère Jean - cette nouvelle embarrasse Jean - La municipalité honore le héros du jour - Max joue son avenir..

Corrigés. Cette nouvelle met Jean au désespoir/Jean est au désespoir - Cette nouvelle met Jean dans l'embarras/ Jean est dans l'embarras - Max met en jeu son avenir/l'avenir de Max est en jeu - La municipalité met à l'honneur le héros du jour/le héros du jour est à l'honneur». (Exercices empruntés chez **Picoche J.** Enseigner le vocabulaire, la théorie et la pratique ponctuelle).

Exercice 5. En vous aidant d'un dictionnaire étymologique, montrez que confiance et confidence, crêper et crisper, meuble et mobile sont des doublets.

Corrigé. Il existait en latin un verbe *fidere* devenu *fidare* « faire confiance » et son dérivé *fidentia* « confiance » qui ont donné en français, par voie populaire fier et fiance. Il avait les dérivés *confidere*, et *confidentia*. Au XIVe s. « confidence » a été décalqué sur *confidentia* de façon savante et « confiance » formé sur le même modèle, au moyen du mot populaire *fiance*.

Il existait en latin un adjectif *crispus*, « frisé » et un verbe *crispare* « friser ». *Crispus* et son féminin *crispa* ont donné en ancien français par voie populaire l'adjectif *cresp*, *respe*, nominalisé par la suite, dont *crêper* (XVIe s.) est un dérivé ; *crisper* (XVIIe s.) est décalqué de façon savante sur *crispare*.

Il existait en latin un verbe *movere*, « mouvoir, déplacer » et un adjectif apparenté *mobilis*, « qui peut être déplacé », qui est représenté en français par voie populaire par « meuble » et par voie savante « mobile ». Ces quelques exemples suffisent à montrer que l'histoire des mots est rarement aussi simple que celle de meuble et d'avoué et que l'étymologie est une science complexe.

Exercice 6. Cherchez tous les dérivés savants possibles des mots populaires « eau », « terre », « feu » et donnez des exemples de leur emploi.

Corrigé. Eau : *un aquarium* pour les poissons rouges, animaux aquatiques ; l'aquarelle, est une peinture à l'eau ; soigner un malade par une diète hydrique, par l'hydrothérapie ; l'*hydrologie* est la science des mers, des fleuves, du cycle de l'eau ; lors d'une inondation, l'*eau* a envahi le rez-de chaussée des maisons ;

terre : *la géologie, la géographie, la géométrie* étudient différents aspects de la planète « terre » et la façon de la mesurer ; une secousse tellurique ébranle l'écorce *terrestre* ; *transhumer*, c'est faire passer ses troupeaux d'un territoire à un autre ; *inhumer*, c'est mettre en terre, *exhumer*, sortir de terre ce qu'on y avait mis ; les anciens Grecs appelaient divinités *chtoniennes* celles qui étaient supposées avoir leur séjour sous terre (Hadès, Perséphone) : (le mot latin « humus » et le mot grec « chtôn » ont la même origine et que le mot latin « homo » est de la même famille, signifiant « le terrestre » et que le même phénomène se retrouve en Hébreu où Adam signifie à la fois « homme » et « terrestre » « fait du limon de la terre »),

feu : *un pyromane* a mis le feu à la forêt - cette salle a été décorée avec des matériaux *ignifugés*. On trouvera dans tous les dictionnaires donnant l'étymologie des mots l'origine des radicaux *aqu-, hydr-, -ond-, géo-, -hum-, chton-, tellur-, pyr-, ign-*.

Exercice7. Voici une liste de mots comportant le suffixe -cide : bactéricide, fongicide, fratricide, infanticide, génocide, herbicide, homicide, insecticide, liberticide, parricide, régicide, suicide, tyrannicide. **Que signifie ce suffixe ?** - Quelle est son étymologie ? Parmi ces mots, lesquels peuvent être adjectifs ? Lesquels noms ? Parmi ceux-ci, lesquels désignent une personne qui commet l'action, ou un simple produit chimique ayant une action sur un parasite ? lesquels désignent l'action elle-même ? une action ayant pour objet une personne ? Quelle différence voyez-vous entre « Ravailac a assassiné Henri IV » et « Ravailac a commis un régicide » ? un désinfectant et un produit bactéricide, du

tue-herbe et un herbicide? Quelle différence voyez-vous entre un meurtre et un homicide? À votre avis, pourquoi existe-t il un mot homicide, un mot insecticide, et pas un mot « animalicide » ? Pourquoi, parmi toutes les sortes d' homicides possibles a-t-on forgé des mots spéciaux pour le fratricide, l'infanticide, le génocide, le parricide, le régicide et le suicide ?

Corrigé. Le suffixe *-cide*, savant et qui ne se combine qu'avec des radicaux savants, décalque les suffixes latins *-cida* « qui tue » et *-cidium* « action de tuer », de la famille de *occidère* « tuer » (qui a donné en ancien français « ocire », écrit aujourd'hui « occire »). Lorsque l'agent et l'objet de l'action sont humains, l'effet de sens qui en résulte est qu'il s'agit de « crimes » et même de crimes particulièrement graves. Un meurtre suppose que le meurtrier avait l'intention de tuer ; *un homicide* pas forcément, puisqu'il y a des homicides par imprudence ; les hommes, se sentant solidaires entre eux et considérant la vie humaine comme plus ou moins sacrée, ont forgé le terme juridique homicide ; mais, considérant les animaux comme des biens de consommation, ils n'ont pas (du moins à date ancienne) légiféré sur l'action de les tuer, d'où l'inexistence d' « animalicide » ; toutefois, des êtres vivants non humains mais ressentis comme particulièrement nuisibles et à exterminer, justifient l'emploi du suffixe *-cide*.

Parmi les divers types d'homicide, sont considérés comme particulièrement odieux celui d'un membre de la famille proche du meurtrier (*fratricide* et *parricide*, qui s'applique aussi à la mère), du chef de l'état, surtout quand il est sacré (*régicide*), d'un enfant sans défense (*infanticide*), d'une nation entière (*génocide*) et comme particulièrement anormal le fait de se priver soi-même de la vie (*suicide*). L'histoire contemporaine ne donne que trop d'exemples de génocides ; en ce qui concerne l' infanticide, on pourra parler de Médée ; à propos du parricide et du fratricide, on pourra raconter l'histoire d'Œdipe et de ses fils, Étéocle et Polynice, et pour ce qui est des luttes ou guerres « *fratricides* », mettre en valeur les notions de fraternité humaine et de fraternité encore plus nette entre personnes du même groupe national, ethnique, ou culturel.

Cas particuliers : En ce qui concerne Ravailac, la première phrase énonce un fait ; la seconde emploie un terme juridique et contient déjà un jugement ; noter que les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI ont été ultérieurement qualifiés de *régicides* alors qu'eux-mêmes se seraient plutôt qualifiés de *tyrannicides* (points de vue différents sur une même réalité !).

Le suicide est-il un crime ? oui, dit une certaine tradition considérant l'individu comme au service de Dieu et de la société (les funérailles religieuses catholiques sont, en principe, refusées aux suicidés). Non, disent généralement aujourd'hui ceux qui font la liberté de l'individu la plus haute des valeurs ; mais, ce n'est pas la langue qui donnera la réponse : elle ne fournit qu'un schéma mental très général. (idem:180-183).

Exercice 8. Soit les synonymes mouf(f)ette, scon(s)e et skunks. Recherchez leurs définitions dans un (idéalement plusieurs) dictionnaires monolingues, observez les exemples donnés et dressez un bilan au niveau des variantes d'appellation de cet animal. Quel rôle joue la francophonie dans cette série?

Exercice 9. Effectuez une recherche similaire sur le corpus du Dictionnaire des synonymes - 2010 pour quelques synonymes. Existents-ils des contextes où un des mots du couple ne peut pas figurer? Faites le bilan au niveau de la fréquence.

Exercice 10. Quelle est la différence entre les mots « paraphrase » et « périphrase » ? Étudiez d'abord le sens des préfixes para- et péri-, puis effectuez une recherche dans les dictionnaires monolingues disponibles (au moins 3 dictionnaires différents). Que constatez-vous au niveau de l'équivalence sémantique ?

Exercice 11. Observez l'intersection sémique et essayez de dresser un schéma pour le lexème polysémique « remède » en soulignant le(s) sème(s) en commun.

Exercice 12. Appliquez la méthode de l'étude des synonymes sur les parasyonymes suivants : adjectifs « grave » / « sérieux » et adverbes « gravement » / « sérieusement ». Quels sont les sèmes spécifiques pour chacun des mots des deux couples ?

Exercice 13. Mots synonymiques : Dressez une liste des adjectifs de la série synonymique selon votre propre inventaire, puis recherchez-en d'autres dans les dictionnaires de synonymes. Réfléchissez au résultat au niveau de la dichotomie centre-périphérie.

Exercice 14. Entrée « violent,e » dans le Dictionnaire Hachette (2010, DH). Voici une entrée de l'adjectif « violent,e » du DH 2010. Relevez les mots synonymiques dans les différentes acceptions et décidez lesquels sont justifiables et ne nuisent pas à la compréhension et lesquels mènent à la tautologie (consultez ces synonymes dans le même dictionnaire).

Exercice 15. À l'aide de vos connaissances concernant la transcription des phonèmes en graphèmes et en utilisant des dictionnaires, retrouvez tous les homonymes de la suite phonique [ka :']. Pour les deux homographes relevés, spécifiez leurs étymologies.

Exercice 16. Dans le chapitre intitulé « L'orthographe bourgeoise » de son ouvrage *Made in France*, Pierre Daninos (exemple repris de Paveau & Rosier 2008 : 123) souligne ironiquement la responsabilité des homophones dans les difficultés orthographiques de ses contemporains, en citant la production écrite d'un « aspirant-gendarme qui, ayant entendu dicter : *Les lapins s'étaient enfuis dès qu'on avait ouvert la porte du clapier* – écrivit : *Les lapins s'étaient enfuis : des cons avaient*

ouvert la porte du clapier » (idem : p. 188). Mettez en relief le conflit homonymique à l'aide de la transcription. Révisez vos notes de grammaire et formalisez les différences entre ces couples d'homophones : *évident x évidant, fatiguant x fatigant, convainquant x convaincant*, etc.

Exercice 17. Faites le bilan du traitement des lexèmes *palais (m)*, *palais (m)* dans les dictionnaires d'usage qui sont à votre disposition. Que constatez-vous ? Il est à remarquer que dans les dictionnaires, sous leurs formes électroniques, le traitement du mot *palais* en deux articles est correct et logique : il s'agit cette fois de deux authentiques homonymes, puisque leur étymologie est différente. L'un, dans le sens de « bâtiment », vient du latin *palatinum* ; l'autre, dans le sens de « voûte de la bouche », vient du latin *palatum*.

Exercice 18. Lisez chaque phrase de ces deux textes à haute voix, puis relevez et transcrivez les formes qui ne sont pas identiques sur le plan graphique. Est-ce qu'il s'agit toujours de l'homophonie ? Une dictée sans faute : **Texte A.** *Dans la cuisine du vieux chalet Un ravioli, au fond d'un petit poêlon, réchauffé. Et il dore sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chalet est bien tranquille. Pour le dîner, tout sera grillé, appétissant, fondant ! Le fromage est posé sur un plat ravissant. Sans doute, et d'une bouchée, il sera avalé ! Le saucisson, gras et bien tendre, sera coupé en rondelles. Et, servi sur un plateau, le chocolat bout, le verser sera délicat et dangereux ! D'un seul coup, il écume et gorge le chalet d'un bon et tranquille parfum.*

Texte B. *Dans la cuisine du vieux chat laid Un rat vit au lit, au fond d'un petit poêle long. Réchauffé, il dort sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chat laid est bien tranquille : pour le dîner, tout ce rat, gris et appétissant, fond dans le fromage. Et posé sur un plat, ravi, sans s'en douter, d'une bouchée, il sera avalé ! Le sot, si son gras est bien tendre, sera coupé en rondelles et servi sur un plat. Oh ! le choc ! holà ! Bouleversé ce rat délicat est dangereux ! D'un seul coup, il écume, égorge le chat laid d'un bon et tranquille, part. Fin.*

Exercice 19. Voici l'extrait du sketch « Bric à Brac » de Raymond Devos (repris de Larger & Mimran 2004 : 75) : « *C'est qu'il en faut du pin pour faire les planches...et le boulot ça se paye ! – Le boulot ! Vous m'aviez dit qu'il n'y en avait pas ! – Il n'y a pas de bouleau, mais il y a du pain sur la planche. – Bon alors, pour le pin, c'est cuit !* ». Montrez que ce texte joue sur l'homophonie et la polysémie. Faites apparaître une locution figée et énumérez les mots (ou acceptions) substandards.

Exercice 20. Trouvez d'autres paires minimales susceptibles d'être neutralisées dans une des régions de la francophonie et indiquez, dans quelle(s) région(s) les mots continuent à être perçus comme paronymes. Si l'on a dit que l'attraction paronymique provoque l'imagination et aboutit chez les usagers en étymologie populaire, certains paronymes ont cependant le même étymon.

Exercice 21. Retrouvez l'étymologie du mot « humeur », puis « humour » à l'aide des dictionnaires étymologiques. Le phénomène de l'emprunt influence-t-il la propagation des paronymes.

Exercice 22.

Voici le texte de la chanson « Tube de toilette » du chanteur français Bobby Lapointe, bien connu pour ses chansons truffées de paronymes. Relevez-les tous (pour mieux comprendre le flux de la parole entre Bobby Lapointe et Pierre Doris, vous pouvez visionner le clip sur le site de l'Institut national de l'audiovisuel :

<http://www.ina.fr/video/I04359583>)

Pour faire un tube de toilette
En chantant sur cet air bête
Avec des jeux de mots laids
Il faut pondre des couplets.
Permetts que je te réponde
C'est sûr, faut que tu les pondes Bon,
mais que dois-je pondre ?

Que ponds-je. Que ponds-je.
Pot pot pot pot potpodet pot
Le dernier mot qui t'a servi était :

“Ponds-je“. Serviette éponge !
Parfait ! ... Allez vas-y, je vais t'aider.
J'apprécie quand de toi l'aide
Gant de toilette Me soutient cela va beau –
Ce lavabo coup plus vite c'est bien la vé –
C'est bien lavé rité, ça nous le savons
A nous l'savon DE TOILET'.
Sur ce piano les touches t'y aident
Les douches tièdes Ton air est bon,
mais non chant point Mets mon shampooing
Il s'ra peut-êt' pas sal' demain
Salle de bains Il m'aura en tout cas miné
Ou caminet DE TOILET'.
Cette salade, on verra dans
Un verre à dents
Un instant si c'est le bide, et
C'est le bidet Est-ce à répéter ou à taire
T'es au water J'aimerais mieux que d'aut' la vendent
Eau de lavande, eau DE TOILET'.
Eau chaude eau froide eau mitigée
Ma face de carême, harassée
Crème à raser Pour sûr aura ce soir les tics
Rasoir électrique Ils font rire les gosses, mes tics
Les cosmétiqu' Sur ma gueule d'empeigne à moustache
Peigne à moustache, cosmétiques
Crème à raser, rasoir électrique
Serviette éponge, chanson de toilette
Très poétique. Toc !

Exercice 23. Relevez de la chanson de Carla Bruni « Le toi du moi » tous les mots qui expriment le sens opposé (attention à ne pas les confondre avec les méronymes !) : Je suis ton pile, tu es mon face... toi le citron et moi le zeste... t'es le sérieux, moi l'insouciance, toi le flic, moi la balance... (https://www.youtube.com/watch?v=zL4kG0_VGns).

Exercice 24. Révisez vos cours sur les adjectifs et les adverbes et trouvez pour chacune de ces catégories une série de cinq antonymes. Existe-il une catégorie où l'antonymie « marche » mieux ou, au contraire, moins bien ?

Exercices 25 -26. 1) Pour chaque préfixe ayant des allomorphes, dressez des tableaux de distribution complémentaire. Effectuez une petite recherche dans les dictionnaires monolingues pour classer les différentes variantes en fonction de leur productivité dans le lexique actuel.

. 2). Observez les tendances de classement : quelles parties du discours ou quelles sous-catégories s'attachent le plus souvent à chacun des types de préfixes négatifs susmentionnés ?

Exercice 27. Trouvez les antonymes des lexèmes «tiède» et «moyen» que citent les dictionnaires monolingues. A la lumière de vos trouvailles, dessinez les différents axes de gradation.

Exercice 28. Reprenez l'exercice du cours sur *pauvre* | *riche* pour les paires *bon* | *mauvais* et *s'améliorer* | *s'aggraver*. Est-ce qu'il existe un terme moyen lexicalisé ?

Exercices 29-30. 1) Soit l'opposition vivant | mort et l'expression à demi-mort. Appliquez différents critères dans le but de classer l'expression « une fois sous vivant et l'autre fois sous mort ». 2) Soit la phrase *Vanessa est plus femelle que Noémie* qui n'a « normalement » pas de sens (adjectif *femelle* étant contradictoire avec *mâle*, donc théorique-

ment non-modulable par le comparatif) mais peut pourtant être comprise. Expliquez ce phénomène à l'aide des connotations liées à l'adjectif *femelle*.

Exercices 31-32. 1) Dressez une liste d'une vingtaine d'antonymes spatiaux et dessinez leurs schémas vectoriels (p. ex., *dessus* | *dessous*).

2) Les mots de l'espace structurent notre perception du monde, donnent lieu à des évaluations +/- et sont à la source de nombreuses métaphores. Si l'on se fie à Lehmann & Martin-Berthet (2012 : 92), les mots de la dimension verticale (*haut* | *bas*) sont particulièrement aptes à l'expression métaphorique de la hiérarchie sociale et de la conflictualité sociale. Effectuez une recherche de ces métaphores dans les dictionnaires monolingues pour une dizaine des paires vectoriels verticaux.

Exercice 33. Parfois, les oppositions polytomiques englobent des nomenclatures très fournies (p. ex., le vocabulaire des couleurs dans les usages professionnels où l'on recense des centaines de désignations. Ainsi, pour la couleur brune, on recense plus de trente expressions (*noisette, chocolat, châtain, café au lait, feuille morte*, etc.). Complétez la liste et décidez si l'on peut regrouper les lexèmes relevés selon leur usage (pour décrire la couleur des cheveux, des yeux, des meubles, etc.).

Exercice 34. Voici un extrait du roman *L'insoutenable légèreté de l'être* de Milan Kundera. Relevez dans le texte toutes les relations hiérarchiques et d'équivalence et concentrez-vous sur les différentes relations d'opposition. Quel rôle joue le contexte et les différents procédés stylistiques (tel énumération, etc.) sur la perception des différentes catégories d'oppositions ?

« Si chaque seconde de notre vie doit se répéter un nombre infini de fois, nous sommes cloués à l'éternité comme Jésus-Christ à la croix. Quelle atroce idée ! Dans le monde de l'éternel retour, chaque geste porte le poids d'une insoutenable responsabilité. C'est ce qui faisait dire

à Nietzsche que l'idée de l'éternel retour est le plus lourd fardeau. Si l'éternel retour est le plus lourd fardeau, nos vies, sur cette toile de fond, peuvent apparaître dans toute leur splendide légèreté. Mais au vrai, la pesanteur est-elle atroce et belle - la légèreté ?

Le plus lourd fardeau nous écrase, nous fait ployer sous lui, nous presse contre le sol. Mais dans la poésie amoureuse de tous les siècles, la femme désire recevoir le fardeau du mâle. Le plus lourd fardeau est donc en même temps l'image du plus intense accomplissement vital. Plus lourd est le fardeau, plus notre vie est proche de la terre, et plus elle est réelle et vraie. En revanche, l'absence totale de fardeau fait que l'être humain devient plus léger que l'air, qu'il s'envole, qu'il s'éloigne de la terre, de l'être terrestre, qu'il n'est plus qu'à demi réel et que ses mouvements sont aussi libres qu'insignifiants. Alors, que choisir ? La pesanteur ou la légèreté ? C'est la question que s'est posée Parménide avant Jésus-Christ. Selon lui, l'univers est divisé en couples de contraires : la lumière-l'obscurité ; l'épais-le fin ; le chaud-le froid ; l'être-le non-être. Il considérait qu'un des pôles de la contradiction est positif (le clair, le chaud, le fin, l'être), l'autre négatif. Cette division en pôles positif et négatif peut nous paraître d'une puérile facilité. Sauf dans un cas : qu'est-ce qui est positif, la pesanteur ou la légèreté ? Parménide répondait : le léger est positif, le lourd est négatif. Avait-il ou non raison ? C'est la question. Une seule chose est certaine. La contradiction lourd-léger est la plus mystérieuse et la plus ambiguë de toutes les contradictions. » *L'insoutenable légèreté de l'être* (Milan Kundera, Gallimard, 1984, traduction du tchèque par F. Kérel, pp. 11-12).

Exercice 35. 1 Comparez méthodiquement les deux superarticles d'un dictionnaire donné dans la leçon (contenu et organisation de ce contenu).

Exercice 36. En vous basant sur la description du Lexis, déterminez quelle est la nature sémantique — prédicat ou objet sémantique — des

deux acceptions marquées CLASS. et LITT. de CATASTROPHE (... après la catastrophe d'une tragédie et La catastrophe de ce fracas...). Si ce sont des prédicats, combien ont-il d'arguments ? Vous devez être capables de justifier vos réponses.

Exercice 37. Le Petit Robert, édition de 1981, définit l'adjectif *rouge* : 1 [une rose rouge] de la façon suivante: qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc. (extrémité du spectre solaire). Que pensez-vous de cette définition ?

Exercice 38. Le Nouveau Petit Robert, édition de 1993, procède d'une autre façon: I♦ Adj. 1♦ Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc. (cf. ci-dessous II, le rouge) (...) II♦ N. m. *le rouge*. 1♦ La couleur rouge. Le vert est la couleur complémentaire du rouge. Le rouge, extrémité du spectre visible (...) Comment expliquez-vous ce changement ?

Exercice 39. Toujours dans le Nouveau Petit Robert, *sang* 1 est défini de la façon suivante : (6) Liquide visqueux, de couleur rouge, qui circule dans les vaisseaux, à travers tout l'organisme, où il joue des rôles essentiels et multiples (nutritif, respiratoire, régulateur, de défense, etc.). Faites un examen détaillé du contenu de cette définition. Trouvez le cercle vicieux. Peut-il être évité ?

Exercice 40. Dites, en vous basant sur le superarticle du Nouveau Petit Robert, quel mot est sémantiquement plus simple: CATASTROPHE² ou MALHEUR ? Selon vous, combien de mots CATASTROPHE ce superarticle décrit-il ?

(Exercices empruntés chez R. HUYGHE L2S3 LEA Université Paris Diderot UE5, - à voir la bibliographie).

Exercices 41-42. 1. Quelles propriétés pouvez-vous attribuer à chacun des mots suivants ? verre, rouge, je, inlavable, zapper. 2. Quels sont les différents critères d'identification d'un mot ?

Exercice 43. En vous appuyant sur les exemples suivants (extraits du Petit Robert), mettez en évidence deux types de définitions lexicographiques : (1) « OU : Conjonction qui sert à unir des parties du discours, des membres de phrases ou des propositions de même rôle ou de même fonction, en séparant les idées de façon exclusive ou non. » (2) « MAINTENANT : Dans le temps actuel, au moment présent. » (3) « BRUSQUE : Qui agit avec une certaine rudesse et d'une manière soudaine. » (4) « CE : Sert à désigner la chose que la personne qui parle montre ou a dans l'esprit. » (5) « TU : Pronom personnel sujet de la deuxième personne du singulier et des deux genres. » (6) « COURAGE : Force morale, ardeur, énergie dans une entreprise. » (7) « MENTIR : Faire un mensonge, affirmer ce qu'on sait être faux, nier ou taire ce qu'on devrait dire. » (8) « DANS : Préposition indiquant la situation d'une personne, d'une chose par rapport à ce qui la contient. »

Exercice 44. Commentez l'extrait suivant : « Pour un lexème comme *cheval*, par exemple, l'important est de ne pas mettre sur le même plan le sens de cheval et son référent, constitué en l'occurrence par la classe d'entités auxquelles s'applique le terme *cheval*. La nécessité de séparer sens et référence est évidente dès que l'on est en face d'expressions non synonymes qui renvoient pourtant à un même référent. Les descriptions définies « le vainqueur d'Austerlitz » et « le vaincu de Waterloo », pour reprendre un exemple classique, n'ont ainsi pas le même sens, mais le même référent, à savoir Napoléon. C'est pour cela qu'on peut affirmer sans tautologie « Le vainqueur d'Austerlitz est le vaincu de Waterloo. » (G. Kleiber, Problèmes de sémantique : la polysémie en questions. Paris : Presses universitaires du Septentrion. 1999).

Exercice 45. En vous appuyant sur les exemples suivants, dégagez la signification et le schéma de construction des suffixes -ment et -oir : (1) jugement, fièrement, posément, renoncement, approximativement, maniement (2) dortoir, arrosoir, fumoir, séchoir, accoudoir, isoloir.

Exercice 46. Analysez la formation des mots suivants, en indiquant le cas échéant leur ordre de construction : inhabituel, dératiser, désagréablement, encablure, réinsertion.

Exercice 47. En analysant sémantiquement les mots suivants, mettez en évidence le sens du suffixe –eur : bagarreur, chahuteur, blancheur, blanchisseur, rongeur, rondeur, sauteur, tiédeur, outilleur, raideur, bâtisseur, froideur, laideur, joueur.

Exercice 48. Indiquez le genre des substantifs composés suivants. Proposez des règles pour composition, faites l’attribution du genre aux substantifs composés. Chou-fleur, pâte à choux, fleur de lys, abat-jour, porte-avion, portefeuille, portemine, porte-fenêtre, grand-père, grand-mère, monte-charge, couvre-chef, basse-cour, laisser-aller, laisser-passer, savoir-vivre, savoir-faire.

Exercice 49. Décelez dans la liste ci-dessous des relations hyper/hyponymiques. Justifiez vos réponses : métal, pantalon, parler, trompette, fatigué, chuchoter, vêtement, pullover, cuivre, éreinté, s’exprimer.

Exercice 50. Remplacez les noms par un de leurs hyperonymes. Dans quels cas la phrase résultant de la substitution n’est-elle pas impliquée par la phrase initiale ? (1) Le chasseur a abattu un daim. (2) Toutes les roses ont des épines. (3) Cet ébéniste n’a jamais fabriqué de buffet. (4) Un couvreur est tombé du toit. (5) Chaque villa devrait être équipée de ce système. (6) Je n’ai pas vu de renard. (7) Il y a une guitare dans l’armoire. (8) Ils n’ont pas guillotiné le condamné. (9) Les fleuves se jettent dans la mer.

Exercice 51. Parmi les relations partie-tout exprimées ci-dessous, lesquelles s’appuient sur une méronymie ? (1) la semelle de la chaussure (2) un morceau du mur (3) le tronc de l’arbre (4) les musiciens de

l'orchestre (5) une région du globe (6) une touche du clavier (7) une part du gâteau (8) les touristes du groupe.

Exercice 52. Détectez dans la liste suivante les termes incompatibles. Justifiez vos réponses : général, militaire, civil, lieutenant, soldat, officier.

Exercice 53. De quel type sont les antonymes suivants ? Justifiez vos réponses : gentil / méchant, élève / professeur, grave / aigu, pair / impair, prêter / emprunter.

Exercice 54. Commentez l'extrait suivant : « La synonymie est un phénomène difficile à caractériser, en particulier parce qu'il existe très peu de vrais synonymes. En cela, la langue est rationnelle et économe en moyens. La définition stricte de la synonymie est que A et B sont synonymes si dans tout énoncé E où A apparaît, A peut être substitué par B sans en affecter aucunément le sens. Cette définition est bien entendu peu applicable dans la réalité, même via le déploiement de grands corpus, car il faudrait contrôler tous les emplois, qui sont en général infinis. De plus, si des paires de termes étaient trouvées, cette relation de synonymie absolue serait très instable: il suffirait qu'un jour un usage vienne la contrarier. S'il existe un très petit nombre de vrais synonymes (par exemple, débiter et commencer), il existe en revanche un grand nombre de termes qui sont très proches et interchangeables dans de nombreux contextes, mais pas systématiquement. Cette perspective est nettement plus intéressante et utile. Ces termes peuvent être proches sémantiquement, mais avec quelques éléments qui vont les différencier. Des paires de termes ayant à la fois un recouvrement sémantique fort et un faible degré de différenciation sont souvent appelés **quasi-synonymes**.

Les quelques points ci-dessous illustrent ces différences :

- Niveau de langue : voiture et bagnole sont synonymes, mais avec des connotations différentes. « Voiture » est neutre, « bagnole » popula-

ire, voire péjoratif. Notons, concernant cet exemple, l'emploi de «caisse» qui est à la fois métaphorique et probablement une focalisation sur « la carrosserie », dont il est dit qu'elle est de piètre qualité ou d'une esthétique médiocre.

- Langue de spécialité : sur un niveau davantage horizontal, on peut trouver des termes synonymes, mais projetés dans des domaines de spécialité différents. Ainsi, dans le domaine de l'informatique « répertoire » est synonyme de celui de « dossier » dans le domaine du secrétariat.

- Etymologie différente.. Comme dans beaucoup de situations, certaines paires de termes sont plus proches que d'autres. « Fauteuil » et « sofa » sont plus proches que « fauteuil » et « banquette », par exemple, bien que ceci reste subjectif, et entâché de considérations de prototypicalité.» P. St Dizier, Sémanticlopédie [article Synonymie], <http://www.semantique-gdr.net>

Exercice 55. De quel type sont les synonymes suivants ? Justifiez vos réponses: mourir / clamsner, faute / erreur, argent / fric, façon / manière, élever / éduquer.

Exercice 56. Mettez en évidence des différences de sens entre les synonymes suivants : étonnement / surprise / émerveillement, vélo / bicyclette, lieu / endroit, il s'agit de / il est question

TESTS
Variante I
Total – 40 pts.

I. Questions fermées: marquez la réponse correcte. 40 réponses correctes –20 points. A chaque question – 1 - 6 variantes de réponses. Une réponse correcte – 0,5 point.

I. La formation des mots. La dérivation parasynthétique.

1. Ce procédé est surtout productif s'il s'agit des ...: triatomique, transcontinental, polycylindrique.

- a. adjectifs
- b. noms
- c. verbes
- d. adverbes

2. Ces ... peuvent être transformées en périphrases, dans lesquelles ces adjectifs sont en corrélation avec les substantifs „formé de trois atomes”, „qui traverse un continent”, „contenant plusieurs cylindres”.

- a. dérivés
- b. mots
- c. formations
- d. unités lexicales

II. La composition.

3. Ce procédé de formation est moins effectif que la dérivation ..

- a. suffixale
- b. affixale
- c. préfixale
- d. régressive

4. La composition est surtout caractéristique pour les

- a. substantifs

- b. verbes
- c. adverbes
- d. des noms

5. Passons en revue les types ... de mots composés dans le français moderne.

- a. essentiels
- b. principaux
- c. primordiaux
- d. basiques

III. La composition.

6. La plupart de ces formations sont des formations ... et s'emploient dans une terminologie spéciale.

- a. populaires
- b. rares
- c. grecques
- d. savantes

7. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.

- a. internationalismes
- b. termes
- c. argotismes
- d. mots du jargon

8. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d'un emploi assez large: a) tels sont les ... dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l'impératif.

- a. verbes
- b. substantifs
- c. noms
- d. impératifs

9. Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs: b) ils sont formés d'un substantif et d'un d'adjectif dont l'ordre est ...: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson)

- a. contemporain
- b. moderne
- c. archaïque
- d. vieux

10. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations ... d'un emploi assez large: c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d'un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant; d) un autre type de composés est formé d'un substantif précédé d'une préposition ou d'un adverbe: avant - scène, après – dîner, contrepoison, presqu'île.

- a. savantes
- b. internationales
- c. latines
- d. populaires

IV. La dérivation impropre.

11. ... définit la dérivation impropre comme „le procédé par lequel on tire d'un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle”.

- a. Chr. Nyrop
- b. Ch.Bally
- c. A.Sècheyne
- d. A.Dauzat

12. En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot en faisant passer un mot existant dans une autre catégorie ... ou lexicogramaticale: le bien, le mal, le souper, des fers, un radio.

- a. morphologique

- b. syntaxique
- c. grammaticale
- d. lexicale

13. La dérivation impropre est très ... en français moderne.

- a. peu productive
- b. populaire
- c. répandu
- d. productive

14. Les substantifs peuvent être obtenus de diverses parties du discours:

...: le calme, le beau, le rouge à lèvres;

- a. d'adjectifs
- b. de verbes
- c. d'adverbes
- d. de pronoms

15. Plus récente est la formation de certaines prépositions. Elles sont d'anciens ... (présents ou passés): durant, pendant, concernant, excepté, vu, hormis.

- a. verbes
- b. gérondifs
- c. participes
- d. pronoms

V. Le télescopage.

16. Par ce ... ont été formés des mots issus de la contamination de deux mots: franglais < français et anglais, eurovision < européen et télévision,

- a. moyen
- b. procédé
- c. formation
- d. action

17. Par ce procédé ont été formés des mots issus de la contamination de deux ...: restauroute <restaurant et route, universiade <université et olympiade.

- a. unités
- b. paroles
- c. éléments
- d. mots

18. Ces mots sont formés sur le modèle de motel <motor (car)+hôtel-de formation

- a. anglo-américaine
- b. germanique
- c. savante
- d. populaire

19. Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé dans ... et dans certaines ...: vertiport<vertical et air-port („terrain destiné à l’atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court’’).

- a. la publicité
- b. terminologies
- c. l’argot
- d. le langage populaire

20. On fabrique les mots ... comme applaudimètre et copocléphile (collectionneur de porte-clé).

- a. comiques
- b. bouffons
- c. plaisants
- d. pour rire

VI. L’onomatopée.

21. Cela ... proprement „formation de mots ’’.

- a. dit
- b. se traduit

- c. signifie
- d. veut dire

22. L'onomatopée est la création de mots qui par leur aspect phonique imitent, plus au moins précisément, des ... d'animaux ou des ... différents: coucou, ronron, froufrou, miaou, etc.

- a. cris
- b. bruits
- c. sons
- d. fracas

23. La particularité de ce ... de formation consiste en ce qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique.

- a. instrument
- b. voie
- c. moyen
- d. procédé

24. Cette motivation s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de

- a. formation
- b. organisation
- c. constitution
- d. composition

25. Ce procédé est d'une productivité Signalons pourtant les créations récentes: bang –bruit produit par un avion supersonique, glop – ressemblant à un coeur qui bat, blabla- fam. bavardage sans intérêt, boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose, baraboum! – bruit imitant celui de chute, bim, bing – évoquent un coup.

- a. étroite
- b. restreinte
- c. étriquée
- d. resserré

VII. L'abréviation.

26. Le français parlé a repugné de tout temps aux mots trop

- a. courts
- b. compliqués
- c. vastes
- d. longs

27. Le français continue à abréger les mots et ... s'est accrue depuis la fin du 19 siècle.

- a. cette tendance
- b. ce mouvement
- c. cette action
- d. cette perspective

28. On distingue différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents ... sont les troncatures: amphi(théâtre) - „salle de cours”, auto, métro, etc.

- a. abrégés
- b. raccourcis
- c. diminués
- d. courts

29. Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières

- a. lettres
- b. sons
- c. suffixes
- d. syllabes

30. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont ... liées: aff-affaire, anar-anaschiste, dej-déjeuner, bac-baccalauréat, accu-accumulateur, deb-débutante, lino-linoléum, para-parachutiste, etc.

- a. étroitement

- b. intimement
- c. indissolublement
- d. inséparablement

VIII. L'abréviation.

31. Parfois on remplace les syllabes retranchées par un „o ” final; il est généralement qualifié de suffixe ...: apéro-apéritif, camaro-camarade, convalo-convalescent, mécano-mécanicien, Montparno-Montparnasse, pharmaco-pharmacien, proprio-propriétaire, prolo-prolétaire, etc.

- a. populaire
- b. de l'origine populaire
- c. de l'origine savante
- d. de l'origine greco-latine

32. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales-apocope. Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-aphérèse est ...: cipal < (garde) municipal, Ricain < Américain, chandail < marchand d'ail.

- a. vraisemblable
- b. faisable
- c. possible
- d. réalisable

33. Un tout autre type d'abréviation est représenté par des Ce sont des mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des composants de quelque locutions: C.G.T. – Confédération générale du travail, O.N.U.- Organisation des nations unies, T.S.F.- Télégraphe sans fil, R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française, S.N.C.F.-Société nationale des chemins de fer français, D.C.A.- Défence contre avions, Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

- a. apocope
- b. aphérèse

- c. cibles
- d. sigles

34. Ces formations servent de base ...: onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

- a. aux mots nouveaux
- b. à de nouvelles créations
- c. aux dérivés
- d. du nouveau lexique

35. On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C' est qu' à l'aide de l' abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots. Certaines abréviations ont enrichi le français ... (stylo, cinéma, vidéo,etc.)

- a. standard
- b. neutre
- c. indifférent
- d. du style neutre

IX. L'abréviation.

36. D'autres abréviations n'en sont que ... stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).

- a. des variations
- b. des nuances
- c. des écarts
- d. des variantes

37. Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi ... de l'abréviation.

- a. abusif
- b. superflu
- c. excessif
- d. sans mesures

38. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots ... français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex. : couverte pour couverture, colon pour colonel).

- a. authentiquement
- b. vraiment
- c. évidemment
- d. officiellement

X. Formation des groupements phraséologiques.

39. Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur

- a. fonction
- b. emploi
- c. action
- d. fonctionnement

40. Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes ..., ..., ..., ... et d' autres.

- a. Ch.Bally
- b. A.Sèchehaye
- c. J. Marouzeau
- d. V.Vinogradov

**30 propositions. Chaque réponse correcte – 0,5 point.
Total.....15 pts.**

II. Choisissez les mots qui conviennent et mettez-les dans le texte suivant:

évolution, concours, structure, guerre, l'hebreux, l'arabe, le russe, renaissance, l'italien, Rabelais, politiques, sport, les mots d'origine populaire, les mots d'origine étrangère, les mots d'origine savante , commun, les doublets, l'argot, le jargon, latin populaire, les dialectes franco-provençaux, latin classique, 1789, grammatical, lexical, phonétique, XII et XIII ss., du Nord et à l'Ouest, au Sud et sur le Plateau Central, plus fortes, la langue générale, une valeur spéciale, l'argot, la langue

verte, l'usage, mots familiers, la métonymie, phraséologismes, oral, anglaise, internes

1. L'influence latine et grecque se fait surtout sentir à l'époque de...
2. On trouve une quantité de mots latins et grecs dans les œuvres de ...
3. Quels mots sont les emprunts du latin :
4. Les langues orientales qui ont enrichi le français sont :
5. De quelle langue sont venus en français : amen, cabale, sabbat, seraphin :
6. C'est ... qui a laissé la trace la plus profonde en français
7. L'allemand a donné surtout des termes de
8. L'anglais a enrichi le français en termes ... et
9. Le vocabulaire français se compose de trois couches de mots quant à leur origine : ... , ... ,
10. Si les mots viennent par deux voix distinctes, ce sont :
11. Le **fonds usuel** comprend des vocables d'un emploi ... pour toute la société
12. En dehors du fonds usuel du vocabulaire restent ...
13. Un grand nombre de mots argotiques appartenait autrefois au ...

14. Vers le VIII^e siècle la langue parlée par les Gaulois s'est beaucoup éloignée du ...
15. Le **dialecte** possède des traits particuliers quant aux systèmes ...
16. La formation de la nation française et de **la langue nationale** remonte aux ... siècles :
17. Les principaux dialectes de la France féodale étaient, , .
18. Ces dialectes sont les rejetons du latin parlé en Gaule à la fin de l'empire romaine :
19. Les dialectes du Nord possédaient les tendances analytiques ...
20. Après la grande révolution bourgeoise de ... commence l'élimination des dialectes.

21. **Le jargon**, - c'est quand on crée les termes particuliers ou l'on prête ... aux mots.
22. Ce sont les termes synonymiques
23. **En argot** on trouve tous les procédés de formation propres à ...
24. L'argot recourt souvent la
25. Les jargons de profession utilisent largement
26. Les jargons de profession ont en général le caractère
27. Les argots de sport abondent en mots d'origine
28. **Les archaïsmes** sont des mots qui tendent à disparaître de
29. Avant de disparaître, les archaïsmes se réfugient dans des ...
30. **Les néologismes** sont formé par les moyens ... de la même langue.

III. Cinq questions ouvertes. Complétez la réponse.

Chaque réponse correcte et complète- 1point. 5 fautes de grammaire - 1 point minus.

Total-5pts

1. **Les néologismes**, c'est le résultat des efforts des écrivains ?
Les néologismes individuels sont -ils des inventions du peuple entier ?
2. De quels **termes** s'enrichit le vocabulaire français au XX siècle.
3. Des **synonymes** sont des vocables exprimant quelles notions ?
4. **L' homonymie** est absolue quand les mots se distinguent par leur
L' homonymie est partielle s' il y a, outre la signification, les autres indices :
5. **Les antonymes** sont des mots à sens ... qui expriment des notions contraires.
Complétez la réponse.

Variante II
Total – 40 pts.

I. Questions fermées: marquez la réponse correcte. 40 réponses correctes –20 points. A chaque question – 1 - 6 variantes de réponses. Une réponse correcte – 0,5 point.
Total – 20 pts.

1. **Les substantifs** peuvent être obtenus de diverses parties du discours: ...: le calme, le beau, le rouge à lèvres;
 - a. d'adjectifs
 - b. de verbes
 - c. d'adverbes
 - d. de pronoms
2. Par ce procédé ont été formés des mots issus de la contamination de deux ...: restauroute <restaurant et route, universiade <université et olympiade.
 - a. unités
 - b. paroles
 - c. éléments
 - d. mots
3. Ces mots sont formés sur le modèle de motel <motor (car)+hôtel-de formation
 - a. anglo-américaine
 - b. germanique
 - c. savante
 - d. populaire
4. Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé dans ... et dans certaines ...: vertiport<vertical et air-port („terrain destiné à l'atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court’’).
 - a. la publicité
 - b. terminologies
 - c. l'argot

- d. le langage populaire
- 5. On fabrique les mots ... comme applaudimètre et copocléophile (collectionneur de porte-clé).
 - a. comiques
 - b. buffons
 - c. plaisants
 - d. pour rire
- 6. D'autres **abréviations** n'en sont que ... stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).
 - a. des variations
 - b. des nuances
 - c. des écarts
 - d. des variantes
- 7. Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi ... de l'abréviation.
 - a. abusif
 - b. superflu
 - c. excessif
 - d. sans mesures
- 8. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots ... français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex.: couverte pour couverture, colon pour colonel).
 - a. authentiquement
 - b. vraiment
 - c. évidemment
 - d. officiellement

I. Formation des groupements phraséologiques.

- 9. Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur
 - a. fonction
 - b. emploi
 - c. action
 - d. fonctionnement

10. Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes ..., ..., ..., ... et d' autres.

- a. Ch.Bally
- b. A.Sèchehay
- c. J. Marouzeau
- d. V.Vinogradov

II. L'onomatopée.

11. Cela ... proprement „formation de mots ”.

- a. dit
- b. se traduit
- c. signifie
- d. veut dire

12. L'onomatopée est la création de mots qui par leur aspect phonique imitent, plus au moins précisément, des ... d'animaux ou des ... différents: coucou, ronron, froufrou, miaou, etc.

- a. cris
- b. bruits
- c. sons
- d. fracas

13. La particularité de ce ... de formation consiste en ce qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique.

- a. instrument
- b. voie
- c. moyen
- d. procédé

14. Cette motivation s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de

- a. formation
- b. organisation
- c. constitution
- d. composition

15. Ce procédé est d'une productivité Signalons pourtant les créations récentes: bang –bruit produit par un avion supersonique, glop –

ressemblant à un coeur qui bat, blabla- fam. bavardage sans intérêt, boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose, baraboum! – bruit imitant celui de chute, bim, bing – évoquent un coup.

- a. étroite
- b. resreinte
- c. étriquée
- d. resserré

III. L'abréviation.

16. Le français parlé a repugné de tout temps aux mots trop

- a. courts
- b. compliqués
- c. vastes
- d. longs

17. Le français continue à abréger les mots et ... s'est accrue depuis la fin du 19 siècle.

- a. cette tendance
- b. ce mouvement
- c. cette action
- d. cette perspective

18. On distingue différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents sont les troncatures: amphi(théâtre) - „salle de cours'', auto, métro, etc.

- a. abrégés
- b. raccourcis
- c. diminués
- d. courts

19. Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières

- a. lettres
- b. sons
- c. suffixes
- d. syllabes

20. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont ... liées: aff-

affaire, anar-anaschiste, dej-déjeuner, bac-baccalauréat, accu-accumulateur, deb-débutante, lino-linoléum, para-parachutiste, etc.

- a. étroitement
- b. intimement
- c. indissolublement
- d. inséparablement

IV. L'abréviation.

21. Parfois on remplace les syllabes retranchées par un „o ’’ final; il est généralement qualifié de suffixe ...: apéro-apéritif, camarade-camarade, convalo-convalescent, mécano-mécanicien, Montparno-Montparnasse, pharmaco-pharmacien, proprio-propriétaire, prolo-prolétaire, etc.

- a. populaire
- b. de l'origine populaire
- c. de l'origine savante
- d. de l'origine greco-latine

22. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales-
apocope. Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-aphérèse est ...: cipal
< (garde) municipal, Ricain < Américain, chandail < marchand d'ail.

- a. vraisemblable
- b. faisable
- c. possible
- d. réalisable

23. Un tout autre type d'abréviation est représenté par des Ce sont des mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des composants de quelque locutions: C.G.T. – Confédération générale du travail, O.N.U.- Organisation des nations unies, T.S.F.- Télégraphe sans fil, R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française, S.N.C.F.- Société nationale des chemins de fer français, D.C.A.- Défence contre avions, Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

- a. apacope
- b. apherèse
- c. cibles
- d. sigles

24. Ces formations servent de base ...: onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

- a. aux mots nouveaux
- b. à de nouvelles créations
- c. aux dérivés
- d. du nouveau lexique

25. On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C' est qu' à l'aide de l' abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots. Certaines abréviations ont enrichi le français ... (stylo, cinéma, vidéo,etc.)

- a. standard
- b. neutre
- c. indifférent
- d. du style neutre

V. L'abréviation.

26. D'autres abréviations n'en sont que ... stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).

- a. des variations
- b. des nuances
- c. des écarts
- d. des variantes

27. Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi ... de l'abréviation.

- a. abusif
- b. superflu
- c. excessif
- d. sans mesures

28. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots ... français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex.: couverture pour colonel).

- a. authentiquement
- b. vraiment

- c. évidemment
- d. officiellement

VI. Formation des groupements phraséologiques.

29. Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur
- a. fonction
 - b. emploi
 - c. action
 - d. fonctionnement
30. Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes ..., ..., ..., ... et d' autres.
- a. Ch.Bally
 - b. A.Sèchehay
 - c. J. Marouzeau
 - d. V.Vinogradov

VII. La formation des mots. La dérivation parasynthétique

31. Ce procédé est surtout productif s'il s'agit des ...: triatomique, transcontinental, polycylindrique.
- a. adjectifs
 - b. noms
 - c. verbes
 - d. adverbes
32. Ces ... peuvent être transformées en périphrases, dans lesquelles ces adjectifs sont en corrélation avec les substantifs „formé de trois atomes”, „qui traverse un continent”, „contenant plusieurs cylindres”.
- a. dérivés
 - b. mots
 - c. formations
 - d. unités lexicales

VIII. La composition

33. Ce procédé de formation est moins effectif que la dérivation
- a. suffixale

- b. affixale
 - c. préfixale
 - d. régressive
34. La composition est surtout caractéristique
- a. substantifs
 - b. verbes
 - c. adverbes
 - d. des noms
35. Passons en revue les types ... de mots composés dans le français moderne.
- a. essentiels
 - b. principaux
 - c. primordiaux
 - d. basiques

IX. La composition.

36. La plupart de ces formations sont des formations ... et s'emploient dans une terminologie spéciale.
- a. populaires
 - b. rares
 - c. grecques
 - d. savantes
37. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.
- a. internationalismes
 - b. termes
 - c. argotismes
 - d. mots du jargon
38. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d'un emploi assez large: a) tels sont les ... dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l'impératif.
- a. verbes
 - b. substantifs

- c. noms
- d. impératifs

39. Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs: b) ils sont formés d'un substantif et d'un d'adjectif dont l'ordre est ...: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson)

- a. contemporain
- b. moderne
- c. archaïque
- d. vieux

40. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations ... d'un emploi assez large: c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d'un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant; d) un autre type de composés est formé d'un substantif précédé d'une préposition ou d'un adverbe: avant - scène, après - dîner, contrepoison, presque'île.

- a. savantes
- b. internationales
- c. latines
- d. populaires

II. 30 propositions. Chaque réponse correcte – 0,5 point.

Total.....15 pts.

Choisissez les mots qui conviennent et mettez-les dans le texte suivant: aux mots nouveaux, possible, sigles, restreinte, populaire, abusif, authentiquement, des variantes, fonction, cris, sons, formation, participes, grammaticale, signifie, standard, d'adjectifs, Ch.Bally, V. Vinogradov, savantes, archaïque, procédé, d'adjectifs, inséparablement, syllabes, Ch.Bally, savants, cette tendance, internationalismes, substantifs, raccourcis, longs,troncature

L'abréviation.

1. Parfois on remplace les syllabes retranchées par un „o ’’ final; il est généralement qualifié de suffixe ...: apéro-apéritif, camaro-camarade,

convalo-convalescent,mécano-mécanicien, Montparno-Montparnasse, pharmaco-pharmacien, proprio-propriétaire, prolo-prolétaire, etc.

2. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales-apocope. Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-aphérèse est ...: cipal < (garde) municipal, Ricain < Américain, chandail < marchand d'ail.

3. Un tout autre type d'abréviation est représenté par des Ce sont des mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des composants de quelque locutions: C.G.T. – Confédération générale du travail, O.N.U.- Organisation des nations unies, T.S.F.- Télégraphe sans fil, R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française, S.N.C.F.-Société nationale des chemins de fer français, D.C.A.- Défence contre avions, Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

4. Ces formations servent de base ...: onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

5. On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C' est qu' à l'aide de l' abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots. Certaines abréviations ont enrichi le français ... (stylo, cinéma, vidéo,etc.)

L'abréviation.

6. D'autres abréviations n'en sont que ... stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).

7. Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi ... de l'abréviation.

8. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots ... français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex.: couverte pour couverture, colon pour colonel).

Formation des groupements phraséologiques.

9. Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur

10. Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes ..., ..., et d' autres.

L'onomatopée.

11. Cela ... proprement „formation de mots ”.

12. L'onomatopée est la création de mots qui par leur aspect phonique imitent, plus au moins précisément, des ... d'animaux ou des ... différents: coucou, ronron, froufrou, miaou, etc.

13. La particularité de ce ... de formation consiste en ce qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique.

14. Cette motivation s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de

15. Ce procédé est d'une productivité Signalons pourtant les créations récentes: bang –bruit produit par un avion supersonique, glop – ressemblant à un coeur qui bat, blabla- fam. bavardage sans intérêt, boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose, baraboum! – bruit imitant celui de chute, bim, bing – évoquent un coup.

L'abréviation.

16. Le français parlé a repugné de tout temps aux mots trop

17. Le français continue à abréger les mots et ... s'est accrue depuis la fin du 19 siècle.

18. On distingue différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents sont les troncatures: amphi(théâtre) - „salle de cours”, auto, métro, etc.

19. Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières

20. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont ... liées: aff-affaire, anar-anaschiste, dej-déjeuner, bac-baccalauréat, accu-accumulateur, deb-débutante, lino-linoléum, para-parachutiste, etc.

La composition.

21. La plupart de ces formations sont des formations ... et s'emploient dans une terminologie spéciale.

22. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.

23. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d'un emploi assez large: a) tels sont les ... dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l'impératif.

24. Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs: b) ils sont formés d'un substantif et d'un d'adjectif dont l'ordre est ...: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson).

25. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations ... d'un emploi assez large: c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d'un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant; d) un autre type de composés est formé d'un substantif précédé d'une préposition ou d'un adverbe: avant - scène, après – dîner, contrepoison, presqu'île.

La dérivation impropre.

26. ... définit la dérivation impropre comme „le procédé par lequel on tire d'un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle”.

27. En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot en faisant passer un mot existant dans une autre catégorie ... ou lexico-gramaticale: le bien, le mal, le souper, des fers, un radio.

28. La dérivation impropre est très ... en français moderne.

29. Les substantifs peuvent être obtenus de diverses parties du discours: ...: le calme, le beau, le rouge à lèvres;

30. Plus récente est la formation de certaines prépositions. Elles sont d'anciens ... (présents ou passés): durant, pendant, concernant, excepté, vu, hormis.

III. Cinq questions ouvertes. Complétez la réponse.

Chaque réponse correcte et complète- 1point. 5 fautes de grammaire - 1 point minus.

1. Objet d'étude de la lexicologie.
2. Le vocabulaire en tant que système.
3. Le sens étymologique du mot.
4. Caractéristique phonétique du mot en français moderne.
5. Le sens étymologique du mot.

Variante III

Total – 40 pts.

I. Questions fermées: marquez la réponse correcte. 40 réponses correctes –20 points. A chaque question – 1 - 6 variantes de réponses. Une réponse correcte – 0,5 point.

Total – 20 pts.

I. L'onomatopée.

1. Cela ... proprement „formation de mots ’’.
 - a. dit
 - b. se traduit
 - c. signifie
 - d. veut dire
2. L'onomatopée est la création de mots qui par leur aspect phonique imitent, plus au moins précisément, des ... d'animaux ou des ... différents: coucou, ronron, froufrou, miaou, etc.
 - a. cris
 - b. bruits
 - c. sons
 - d. fracas
3. La particularité de ce ... de formation consiste en ce qu'il s'appuie sur une motivation naturelle ou phonique.
 - a. instrument
 - b. voie
 - c. moyen
 - d. procédé
4. Cette motivation s'oppose à la motivation intralinguistique caractéristique de tous les autres procédés de
 - a. formation
 - b. organisation
 - c. constitution
 - d. composition

5. Ce procédé est d'une productivité Signalons pourtant les créations récentes: bang –bruit produit par un avion supersonique, glop – ressemblant à un coeur qui bat, blabla- fam. bavardage sans intérêt, boum – bruit sonore de ce qui tombe ou explose, baraboum! – bruit imitant celui de chute, bim, bing – évoquent un coup.

- a. étroite
- b. restreinte
- c. étriquée
- d. resserré

II. L'abréviation.

6. Le français parlé a répugné de tout temps aux mots trop

- a. courts
- b. compliqués
- c. vastes
- d. longs

7. Le français continue à abrégé les mots et ... s'est accrue depuis la fin du 19 siècle.

- a. cette tendance
- b. ce mouvement
- c. cette action
- d. cette perspective

8. On distingue différents types d'abréviations. Parmi les plus fréquents sont les troncatures: amphi(théâtre) - „salle de cours'', auto, métro, etc.

- a. abrégés
- b. raccourcis
- c. diminués
- d. courts

9. Ce mouvement est allé plus loin: on rejette une ou plusieurs dernières

- a. lettres
- b. sons
- c. suffixes
- d. syllabes

10. On ne se soucie point de ce que ces syllabes représentent ou non un morphème, on ne se soucie point de ce que ces syllabes sont ... liées: aff-
affaire, anar-anaschiste, dej-déjeuner, bac-baccalauréat, accu-
accumulateur, deb-débutante, lino-linoléum, para-parachutiste, etc.

- a. étroitement
- b. intimement
- c. indissolublement
- d. inséparablement

III. L'abréviation.

11. Parfois on remplace les syllabes retranchées par un „o ” final; il est généralement qualifié de suffixe ...: apéro-apéritif, camaro-camarade, convalo-convalescent, mécano-mécanicien, Montparno-Montparnasse, pharmaco-pharmacien, proprio-propriétaire, prolo-prolétaire, etc.

- a. populaire
- b. de l'origine populaire
- c. de l'origine savante
- d. de l'origine greco-latine

12. En général on réduit le mot par l'ablation des syllabes finales-
apocope. Toutefois, l'ablation des syllabes initiales-aphérèse est ...: cipal
< (garde) municipal, Ricain < Américain, chandail < marchand d'ail.

- a. vraisemblable
- b. faisable
- c. possible
- d. réalisable

13. Un tout autre type d'abréviation est représenté par des Ce sont des
mots formés par la prononciation des lettres ou de syllabes initiales des
composants de quelque locutions: C.G.T. – Confédération générale du
travail, O.N.U.- Organisation des nations unies, T.S.F.- Télégraphe sans
fil, R.T.F.- Radiodiffusion-télévision française, S.N.C.F.-Société
nationale des chemins de fer français, D.C.A.- Défence contre avions,
Beneluxe-Belgique, Néerlande, Luxembourg.

- a. apocope
- b. apherèse

c. cibles

d. sigles

14. Ces formations servent de base ...: onusien, cégétiste, zupéen, habitant d' une Zup (Z.U.P.- zone à urbaniser en propriété).

a. aux mots nouveaux

b. à de nouvelles créations

c. aux dérivés

d. du nouveau lexique

15. On peut ranger l'abréviation parmi les procédés de formation avec une certaine réserve. C' est qu' à l'aide de l' abréviation on ne forme pas des mots nouveaux, mais plutôt des variantes stylistiques des mots.

Certaines abréviations ont enrichi le français ... (stylo, cinéma, vidéo,etc.)

a. standard

b. neutre

c. indifférent

d. du style neutre

IV. L'abréviation.

16. D'autres abréviations n'en sont que ... stylistiques: prof, récré (-ation), perme (permission), colon (colonel), expo (exposition).

a. des variations

b. des nuances

c. des écarts

d. des variantes

17. Ajoutons que les défenseurs du bon style s'opposent à l'emploi ... de l'abréviation.

a. abusif

b. superflu

c. excessif

d. sans mesures

18. Il s'agit des cas lorsqu'on mutile des mots ... français d'un langage commun qui ont subi l'épreuve du temps (p.ex. : couverture pour couverte, colon pour colonel).

- a. authentiquement
- b. vraiment
- c. évidemment
- d. officiellement

V. Formation des groupements phraséologiques.

19. Les groupements phraséologiques sont des unités lexicales qui se rapprochent souvent des mots par leur

- a. fonction
- b. emploi
- c. action
- d. fonctionnement

20. Le premier examen de la phraséologie française a été entrepris par les linguistes ..., ..., ..., ... et d' autres.

- a. Ch.Bally
- b. A.Sècheyne
- c. J. Marouzeau
- d. V.Vinogradov

VI. La formation des mots. La dérivation parasyntétique

21. Ce procédé est surtout productif s'il s'agit des ...: triatomique, transcontinental, polycylindrique.

- a. adjectifs
- b. noms
- c. verbes
- d. adverbes

22. Ces ... peuvent être transformées en périphrases, dans lesquelles ces adjectifs sont en corrélation avec les substantifs „formé de trois atomes”, „qui traverse un continent”, „contenant plusieurs cylindres”.

- a. dérivés
- b. mots
- c. formations
- d. unités lexicales

VII. La composition

23. Ce procédé de formation est moins effectif que la dérivation

- a. suffixale
- b. affixale
- c. préfixale
- d. régressive

24. La composition est surtout caractéristique

- a. substantifs
- b. verbes
- c. adverbes
- d. des noms

25. Passons en revue les types ... de mots composés dans le français moderne.

- a. essentiels
- b. principaux
- c. primordiaux
- d. basiques

VIII. La composition.

26. La plupart de ces formations sont des formations ... et s'emploient dans une terminologie spéciale.

- a. populaires
- b. rares
- c. grecques
- d. savantes

27. La présence des éléments latins et grecs leur confère une portée internationale.

- a. internationalismes
- b. termes
- c. argotismes
- d. mots du jargon

28. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations populaires d'un emploi assez large: a) tels sont les ... dont le premier élément est un verbe transitif: presse-purée, tire-bouchon, couvre-lit, garde-robe. Les verbes y sont à l'impératif.

- a. verbes

- b. substantifs
- c. noms
- d. impératifs

29. Ce procédé de formation est particulièrement fécond en français moderne. Les autres types de composés sont moins productifs: b) ils sont formés d'un substantif et d'un d'adjectif dont l'ordre est ...: rouge-gorge (oiseau), blanc-manger, rouge-barbet (poisson)

- a. contemporain
- b. moderne
- c. archaïque
- d. vieux

30. Par contre, les autres types des mots composés sont des créations ... d'un emploi assez large: c) ce peuvent être des adjectifs formés de participes présent et passé qui sont précédés d'un adverbe: bienveillant, maldisant, bienséant; d) un autre type de composés est formé d'un substantif précédé d'une préposition ou d'un adverbe: avant - scène, après - dîner, contrepoison, presque'île.

- a. savantes
- b. internationales
- c. latines
- d. populaires

IX. La dérivation impropre.

31. ... définit la dérivation impropre comme „le procédé par lequel on tire d'un mot existant un autre mot en lui attribuant simplement une fonction nouvelle”.

- a. Chr. Nyrop
- b. Ch. Bally
- c. A. Sècheyaye
- d. A. Dauzat

32. En effet, par ce procédé on crée un nouveau mot en faisant passer un mot existant dans une autre catégorie ... ou lexico-gramaticale: le bien, le mal, le souper, des fers, un radio.

- a. morphologique

- b. syntaxique
 - c. grammaticale
 - d. lexicale
33. La dérivation impropre est très ... en français moderne.
- a. peu productive
 - b. populaire
 - c. répandu
 - d. productive
34. Les substantifs peuvent être obtenus de diverses parties du discours: ...: le calme, le beau, le rouge à lèvres;
- a. d'adjectifs
 - b. de verbes
 - c. d'adverbes
 - d. de pronoms
35. Plus récente est la formation de certaines prépositions. Elles sont d'anciens ... (présents ou passés): durant, pendant, concernant, excepté, vu, hormis.
- a. verbes
 - b. gérondifs
 - c. participes
 - d. pronoms

X. Le télescopage.

36. Par ce ... ont été formés des mots issus de la contamination de deux mots: franglais < français et anglais, eurovision < européen et télévision,
- a. moyen
 - b. procédé
 - c. formation
 - d. action
37. Par ce procédé ont été formés des mots issus de la contamination de deux ...: restauroute < restaurant et route, universiade < université et olympiade.
- a. unités
 - b. paroles

- c. éléments
 - d. mots
38. Ces mots sont formés sur le modèle de motel <motor (car)+hôtel-de formation
- a. anglo-américaine
 - b. germanique
 - c. savante
 - d. populaire
39. Ce procédé économique et baroque à la fois est utilisé dans ... et dans certaines ...: vertiport<vertical et air-port („terrain destiné à l’atterrissage et au décollage des hélicoptères et des avions à décollage court’’).
- a. la publicité
 - b. terminologies
 - c. l’argot
 - d. le langage populaire
40. On fabrique les mots ... comme applaudimètre et copocléphile (collectionneur de porte-clé).
- a. comiques
 - b. buffons
 - c. plaisants
 - d. pour rire

II. 30 propositions. Chaque réponse correcte – 0,5 point.

Total.....15 pts.

Choisissez les mots qui conviennent et mettez-les dans le texte suivant: renaissance, l’hebreux, l’arabe, le persan, hebreux, les mots dialectaux ,guerre, les mots d’origine populaire, les mots d’origine savante, XII et XIII ss., les emprunts, Rabelais, une valeur speciale, latin populaire ,évolution, concours, structure, anglaise, l’italien, politiques, sport, l’argot, commun, les doublets, latin classique, la métaphore, grammatical, lexical, phonétique, du Nord et du Midi, plus fortes, 1789, les dialectes franco-provençaux, l’usage, la langue verte, la langue générale, mots familiers, oral, phraséologismes, emprunts

Emprunts.

1. L'influence latine et grecque se fait surtout sentir à l'époque de...
2. On trouve une quantité de mots latins et grecs dans les œuvres de ...
3. Quels mots sont les emprunts du latin :
4. Les langues orientales qui enrichi le français sont.
5. De quel langue sont venus en français : amen, cabale, sabbat,...
6. C'est ... qui a laissé la trace la plus profonde en français.
7. L'allemand a donné surtout des termes de
8. L'anglais a enrichi le français en termes ... et
9. Le vocabulaire français se compose de trois couches de mots quant à leur origine :
10. Si les mots viennent par deux voix distinctes, ce sont :
11. Le fonds usuel comprend des vocables d'un emploi ... pour toute la société
12. En dehors du fonds usuel du vocabulaire restent
13. Un grand nombre de mots appartenait autrefois au
14. Vers le VIII siècle la langue parlée par les Gaulois s'est beaucoup éloignée du ...
15. **Le dialecte L** e possède des traits particuliers quant aux systèmes ...
16. La formation de la nation française et de **la langue nationale** remonte aux ... siècles.
17. Les principaux dialectes de la France féodale étaient
18. Ces dialectes sont les rejetons du latin parlé en Gaule à la fin de l'empire romain
19. Les dialectes du Nord possédaient les tendances analytiques ...
20. Après la grande révolution bourgeoise de ... commence l'élimination des dialectes.
21. **Le jargon**, - c'est quand on crée les termes particuliers ou l'on prête ... aux mots.
22. Ce sont les termes synonymiques :
23. **En argot** on trouve tous les procédés de formation propres à ...
24. L'argot recourt souvent aux
25. Les jargons de profession utilisent largement

26. Les jargons de profession ont en général le caractère ...
27. Les argots de sport abondent en mots d'origine ...
28. **Les archaïsmes** sont des mots qui tendent à disparaître de ...
29. Avant de disparaître, les archaïsmes se réfugient dans des ...
30. **Les néologismes** sont formé par les moyens ... de la même langue ou ce sont des ...

III. Cinq questions ouvertes. Complétez la réponse.

Chaque réponse correcte et complète- 1point. 5 fautes de grammaire - 1 point minus.

1. **Le vocabulaire** en tant que système.

2. **Caractéristique phonétique** du mot en français moderne.

3. **Objet d'étude** de la lexicologie.

4. **Les néologismes**, c'est le résultat des efforts des écrivains ?

Les néologismes individuels sont -ils des inventions du peuple entier ?

5. **Les antonymes** sont des mots à sens ... qui expriment des notions contraires.

Complétez la réponse.

Glossaire des notions nécessaires à l'étude de la lexicologie

(Tiré par rapport à la lexicologie de: **Neveu F.** Glossaire des notions nécessaires à l'étude du domaine morphologique. In: Frank_Neveu_L5LM31LF_Glossaire_des_notions_necessaires_a_l_etude_de_la_morpholog.pdf)

ABRÉVIATION

Le terme d'abréviation est fréquemment employé de manière très générale pour désigner tout type de réduction formelle d'un segment linguistique : réduction graphique d'une unité lexicale (kilomètre > km, Monsieur > M.); réduction par siglaison d'une unité polylexicale (journal télévisé > JT, ordre de mission > OM) ; réduction par troncation d'un morphème, d'une syllabe ou d'un groupe syllabique (autobus > bus, imperméable > imper, instituteur/trice > instit, météorologie > météo); réduction d'un syntagme par effacement ou ellipse (l'Assemblée nationale > l'Assemblée, les Jeux Olympiques > les Jeux). Les quelques tentatives de distinction terminologique entre abréviation et abrégement n'ont guère été suivies.

ACRONYMIE

Formé sur le grec « akros », « qui est à l'extrémité », et onoma, « mot ». Procédé de formation lexicale caractérisé par la réunion de mots tronqués, souvent réduits à leur première syllabe, et composant initialement une unité syntagmatique ou phraséologique : ex. ouvroir de littérature potentielle > Oulipo ; Belgique, Nederland, Luxembourg > Benelux.

Le terme s'applique également aux sigles constitués en mots graphiques et phoniques : ex. Ecole Nationale d'Administration > ENA [ena], syndrome d'immunodéficience acquise > sida [sida], radio detecting and ranging > radar [RadaR].

On appelle acronymes les mots formés selon ce procédé de création lexicale.

AFFIXE

Du latin « affixus », à partir du verbe affligere, « attacher ». Les affixes sont des morphèmes liés, autrement dit des morphèmes sans autonomie graphique, dont la fonction est soit de dériver un mot d'un autre mot (affixes dérivationnels), soit de fléchir un verbe, un nom, un adjectif, etc. (affixes flexionnels).

Les affixes dérivationnels, selon la position qu'ils occupent relativement à la base avec laquelle ils se combinent, se répartissent en préfixes (à gauche de la base, par ex., « il- » dans « illicite »), en infixes (à l'intérieur de la base, ex. -n- dans le verbe latin frangere), et en suffixes (à droite de la base, ex. -able dans « jouable »). Ils servent à former des mots nouveaux, mais aussi à structurer le lexique en faisant apparaître les relations formelles et sémantiques entre les différentes unités qui le constituent. Ils contribuent en effet à former des paradigmes (ex. aimable, désirable, faisable, jetable, lavable, etc.; actionnariat, commissariat, interprétariat, partenariat, secrétariat, etc. ; déboutonner, défaire, démonter, déplaire, déstructurer, etc.), et à établir un rapport de dérivation entre la base et le dérivé, lesquels appartiennent tantôt à des catégories grammaticales identiques (ex. actionnaire/actionnariat, plaire/déplaire, etc.), tantôt à des catégories grammaticales différentes (ex. aimer/aimable).

COMPOSITIONNALITÉ [sémantique]

Le principe de compositionnalité a été développé notamment par le philosophe et logicien Gottlieb Frege (1879-1925). Il repose sur la thèse selon laquelle le sens d'une expression est fonction du sens de ses composants.

Le sens est compositionnel dans la phrase « Il a pris la clé du garage, car il est facteur » du sens du prédicat et de celui de ses arguments. Le sens est non compositionnel dans Il a pris la clé des champs, « car il ne saurait être déduit du sens du composant prédicatif » et de celui des composants argumentaux : il s'agit d'une clé qui permet de sortir de l'endroit ou l'on est pour aller en terrain libre, et non pas d'une clé ouvrant des champs clos. La non-compositionnalité se caractérise par une opacité sémantique variable, notamment en fonction du degré de figement des expressions, et par des restrictions syntaxiques.

L'analyse compositionnelle vise à identifier des unités de signification et à étudier leurs modes d'agencement dans les phrases et les textes. Les composants sémantiques d'une unité phrastique ou textuelle sont obtenus par la mise en place d'opérations de déduction et de paraphrase, et par l'examen des relations d'implication et de présupposition.

Le paradigme logique ou s'inscrit le principe de compositionnalité se heurte toutefois à la notion de textualité, qui définit le texte comme un palier de complexité linguistique non réductible à une suite de phrases :

[...] ou bien la textualité n'existe pas car le sens du texte se réduit à celui de ses phrases (qui correspondent à des propositions susceptibles de valeurs de vérité). Ou bien elle existe, mais on ne peut calculer strictement le sens du texte, car il n'existe pas de règles syntaxiques qui permettraient de le faire. C'est précisément l'impossibilité de définir des règles au sens fort qui a conduit à l'abandon des grammaires de textes

fondées sur le paradigme formel [...]. C'est au palier du texte que la conception commune de la compositionnalité laisse apparaître le plus clairement ses lacunes : le global y détermine le local et le recompose. C'est pourquoi une phrase et a fortiori un mot peuvent changer de sens quand se modifie leur contexte immédiat et lointain (F.Rastier 1994).

DÉRIVATION

Le terme de dérivation désigne en grammaire générative l'application successive de règles de réécriture conduisant à engendrer une séquence dite séquence terminale.

En morphologie, le mot désigne une opération de formation lexicale. La dérivation peut procéder par affixation, c'est-à-dire par l'adjonction à une base d'un ou de plusieurs affixes (préfixes, suffixes) : ex. casser > cassable > incassable. Elle peut également procéder de manière non affixale, par recatégorisation (ou conversion), c'est-à-dire par transfert d'un item lexical d'une classe grammaticale à une autre : ex. fort adjectif > fort adverbe, fort en thème/fort aimable. La grammaire traditionnelle parle fréquemment en ce cas de la dérivation impropre. Lucien Tesnière intègre à juste titre à la syntaxe ce procédé de recatégorisation, qui n'a à proprement parler aucun caractère morphologique, et l'identifie par le terme de translation. Dans la mesure où ce type de dérivation, dénué de marques, ne laisse aucune trace morphologique sur le dérivé, il est impossible, sauf dans le cas d'une connaissance particulière de l'histoire du mot, d'identifier, à partir de deux unités de même structure, l'orientation du processus dérivationnel.

Du point de vue du système dérivationnel, la principale conséquence de ce fait (le sens indécis de la conversion) est que ces couples fournissent en réalité un double modèle dérivationnel. On peut en effet interpréter le couple offense – (il) offense à la fois comme un modèle

pour dériver des verbes à partir de noms, et comme un modèle pour dériver des noms à partir de verbes ; de même on peut voir dans le couple rose (adj.) – rose (nom) tantôt un modèle pour dériver des noms à partir d'adjectifs, tantôt un modèle pour dériver des adjectifs à partir de noms.

On compte parfois au nombre des faits de dérivation affixale le procédé de formation qualifié de dérivation régressive (ou inverse, ou rétrograde), qui consiste à obtenir à partir d'un verbe une unité nominale plus courte par suppression de la désinence (noms dits déverbaux ou postverbaux), dérivation dont l'orientation, là encore, n'est observable qu'en diachronie (ex. aider > aide, dériver > dérive, jeter > jet, visiter > visite). La suppression de la désinence doit s'analyser comme un fait de recatégorisation grammaticale de la base et non pas comme un cas de dérivation par affixation.

INFIXE

Du latin *infixus*, «insérer». On appelle infixe, en linguistique historique, un élément de formation inséré à l'intérieur d'une racine. Ainsi, en latin, l'infixe -n- transforme la racine *frag-* dans *frangere*, «briser», la racine *jug-* dans *jungere*, «joindre», la racine *vic-* dans *vincere*, «vaincre». Dans une perspective synchronique, les formes *frag-/frang-*, *jug-/jung-*, *vic-/vinc-* sont analysées comme des allomorphes, c'est-à-dire comme des variantes contextuelles d'un même morphème.

INTERFIXATION

L'interfixation est un procédé de formation des mots spécifique, qui doit être distingué de la dérivation et de la composition. Il ne manifeste en effet à proprement parler ni l'affixation, qui est caractéristique des formations lexicales dérivées, ni la juxtaposition de morphèmes libres, qui est caractéristique des formations lexicales composées. Les morphèmes constitutifs, appelés interfixes, sont des éléments d'origine latine ou grecque qui ont subi le plus souvent une modification morphophono-

logique en passant dans la langue française. Par exemple, le mot ptérodactyle, «reptile adapté au vol grâce à des ailes membranées soutenues par un doigt » est de formation interfixale. La segmentation fait apparaître la présence de deux morphèmes : ptéro-, du grec «pteron», «aile», et -dactyle, du grec «daktylos», «doigt». Aucun de ces deux morphèmes ne peut être analysé comme un affixe ou un morphème libre, en dépit de l'existence du mot «dactyle», de même origine, employé en poésie antique et en botanique dans un sens spécialisé. Il s'agit de deux racines, susceptibles d'occuper diverses positions dans un mot (ex. hélicoptère, dactylographe). Ce mode de formation lexicale connaît différentes dénominations (composition savante, recombinaison, confixation).

LEXÈME

Dérivé de lexique, d'après morphème. Les lexèmes sont des morphèmes lexicaux. Ils assurent la spécificité sémantique d'un mot, par distinction avec les grammèmes (ou morphèmes grammaticaux), qui ont pour fonction de marquer les rapports morphosyntaxiques et sémantiques entre les constituants de l'énoncé. Les lexèmes forment une classe ouverte, susceptible de s'enrichir par la formation d'unités nouvelles. Certains connaissent un emploi autonome dans l'énoncé; ils sont par conséquent graphiquement libres, et jouissent du statut de mot (ex. sable). D'autres entrent dans la formation de mots construits. Toutefois, en dépit de la nécessité d'ajustements graphiques, ils peuvent être tenus pour des morphèmes libres, car ils présentent une autonomie en morphologie orale (ex. parl- [paRl] dans parlez). D'autres encore, qui entrent dans la formation de mots complexes non construits ou dans la formation d'interfixes parce qu'ils font apparaître une base empruntée à une autre langue, doivent être tenus pour des morphèmes liés (ex. lud- dans ludique; ptéro- et -dactyle dans ptérodactyle).

Il existe toutefois d'autres approches de la notion, selon lesquelles le terme de lexème désigne une entité abstraite susceptible d'être formée d'un ou de plusieurs morphèmes. Les travaux d'Igor Mel'cuk (Cours de

morphologie générale, 1993, 1994 et 1996) et de Bernard Fradin, notamment, en témoignent :

Le lexème étant par définition une entité abstraite, c'est-à-dire considérée hors emploi, il n'y a pas de sens à dire qu'un lexème est un élément libre (alors que, par exemple, les affixes seraient des éléments liés). La question de savoir si une unité linguistique est libre ou liée ne se pose que pour les expressions figurant dans les phrases. Tout ce qu'on peut dire, dans l'optique développée ici, c'est que les lexèmes ont pour corrélats des expressions libres.

Les lexèmes qui se fléchissent, sont associés à certaines dimensions flexionnelles ou paradigme 1. L'ensemble des réalisations flexionnelles exprimant le paradigme 1 constitue le paradigme 2 du lexème. Suivant Mel'cuk, on appellera « lexe » chaque réalisation particulière constitutive du paradigme 2, c'est-à-dire chaque expression occupant une case du paradigme 1. Suivant cette terminologie, portait, portera, porte constituent trois lexes appartenant au lexème PORTER. Dans la mesure où chacun de ces lexes est un mot-forme et instancie donc un lexème unique (nommément PORTER), nous pouvons dire qu'il est monollexématique. Tous les lexes de temps verbaux analytiques composés à l'aide d'un auxiliaire sont des lexes polylexématiques (a vu, avait vu, a été vu, aurait eu été vu).

NÉOLOGIE

Du grec neos, «jeune», «récent», et logia, «théorie», de logos, «discours». Le terme de néologie désigne d'une manière générale ce qui à trait à l'innovation lexicale. Il identifie plus précisément en linguistique le processus de formation de nouvelles unités du lexique d'une langue. Le périmètre d'application de la néologie varie notablement selon qu'on la borne aux mots nouveaux, ou qu'on l'étend aux nouvelles unités de signification. La néologie reste dans les représentations ordinaires de la

langue un processus déviant, parfois associé à un déficit culturel ou linguistique du locuteur (on invente parce qu'on ignore), comme en témoigne encore la connotation négative du mot néologisme: originellement «abus de mots nouveaux», et même, au début du XXe siècle, production lexicale résultant d'une pathologie du langage (**jargonaphasie**). C'est gravement méconnaître la dynamique naturelle des langues, qui repose sur la créativité. Comme l'a noté Bernard Quémada, une langue sans néologie est une langue morte. Pour contourner cette acception négative, on a récemment préféré **néonyme** à néologisme, et utilisé le terme **métanéonyme** pour identifier les diverses configurations de néonymes. Reste que le domaine de l'innovation lexicale, dans la perspective strictement linguistique, couvre une grande variété de phénomènes. Comme l'a montré Jean-Francois Sablayrolles, on y rencontre aussi bien les mots-valises (ou croisements, télescopages, contaminations, amalgames): par ex., beurgeois (de beur et bourgeois), en l'occurrence, ici, cas de «compoction», c'est-à-dire à la fois composition et troncation. Il y en a les cas d'acronymie, les cas de recatégorisation (ou conversion, ou dérivation impropre), c'est-à-dire le transfert d'une unité d'une classe de mots vers une autre. Il y a aussi les cas des lexies composées (ou synthèmes, ou synapsies) : par ex., brève de wagon, clair de terre. Certains cas de polysémie, d'homonymie et de dérivation, ainsi que des « paléologismes » et des empruntspeuvent y avoir lieu.

Sur le caractère innovant des créations, la science du langage a finalement peu à dire si elle ne se donne pas les moyens de mettre ces néonymes en perspective avec les problématiques de la variation et du changement, ou bien si, dans le cas des discours spécialisés, elle ne cherche pas à tester leur adéquation au domaine de connaissances concerné. En revanche, du point de vue de la sémantique et de la

morphologie lexicales, la néologie constitue une source intarissable d'informations sur les langues.

PARADIGME

Du grec *paradeigma*, « modèle, exemple ». La notion de paradigme connaît deux emplois principaux dans la science du langage.

Le premier de ces emplois, le plus ancien, est représenté en morphologie flexionnelle pour désigner un mot type donné en grammaire comme modèle de déclinaison ou de conjugaison. Ainsi dit-on de *dominus* («le maître») qu'il est par tradition le paradigme de la deuxième déclinaison des noms masculins en latin. A partir de cet emploi, et par extension, le terme de paradigme s'est appliqué également à l'ensemble des formes fléchies que peut prendre un mot en fonction des rapports qu'il entretient avec les autres constituants de la phrase. Par exemple, les désinences du verbe « jouer » au présent de l'indicatif constituent un paradigme (paradigme flexionnel), c'est-à-dire une liste finie de formes. Le second emploi de la notion sert à désigner une classe d'unités en rapport virtuel de substitution, autrement dit susceptibles de figurer dans le même environnement immédiat et de commuter entre elles en un point précis de la chaîne. Par exemple, *mon, ton, son, notre, votre, leur*, appartiennent à la même classe paradigmatique parce que ces morphèmes commutent virtuellement entre eux dans [*mon/ton/son/notre/votre/leur*] livre.

Ferdinand de Saussure parle de rapports associatifs entre des termes *in absentia* pour qualifier cette virtualité du lien paradigmatique, par distinction avec les rapports syntagmatiques, *in praesentia*: [...] en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. Ainsi le mot *enseignement* fera surgir inconsciemment devant l'esprit une foule d'autres mots (enseigner,

renseigner, etc. ou bien armement, changement, etc., ou bien éducation, apprentissage); par un côté ou un autre, tous ont quelque chose de commun entre eux.

On voit que ces coordinations n'ont pas pour support l'étendue ; leur siège est dans le cerveau; elles font partie de ce trésor intérieur qui constitue la langue chez chaque individu. Nous les appellerons rapports associatifs.

Le rapport syntagmatique est in praesentia; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective. Au contraire, le rapport associatif unit des termes in absentia dans une série mnémonique virtuelle.

En morphologie, on appelle paradigme dérivationnel (et paradigme flexionnel), un ensemble d'unités formées sur une même base : ex. parler, parler, parole, parleur.

En sémantique, on appelle paradigme désignationnel un ensemble de syntagmes en coréférence dans un texte.

PHRASÉOLOGIE

Le terme désigne de manière générale l'ensemble des unités complexes du lexique, qui présentent des degrés variables de figement, qui sont construites dans des contextes spécifiques, et qui sont tenues à cet égard pour caractéristiques d'un type de discours. L'usage du terme de phraséologie est parfois difficile à distinguer de celui d'idiomaticité. On appelle phraséologismes les unités entrant dans le champ d'application du terme de phraséologie.

POLYLEXICALITÉ

Ce terme décrit la formation complexe des unités lexicales composées d'au moins deux éléments constitutifs, graphiquement soudés ou non. Gaston Gross précise que les mots polylexicaux (ou complexes) correspondent :

[...] à toute unité (ou catégorie grammaticale ou partie de discours) composée de deux ou de plusieurs mots simples ou mots dérivés préexistants [...]. Cette définition s'applique à des termes comme « jardin d'agrément », mais non à des suites du type « le jardin de ton père », qui est un groupe nominal comprenant un substantif simple et sa détermination. Alors que les mots dérivés sont toujours soudés, les mots polylexicaux (ou complexes) peuvent être soudés (« outrepasser », et alors, du point de vue informatique, ils peuvent être assimilés à des mots simples), ou comporter un séparateur (blanc, apostrophe, trait d'union, etc.) (G.Gross, 1996).

La polylexicalité, qui résulte d'un phénomène de figement dont le degré peut être variable selon les unités, s'accompagne d'un certain nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques. Notamment: le blocage des propriétés transformationnelles (comme la pronominalisation, la dislocation, l'extraction, la relativation, la passivation), le blocage de l'actualisation et de la détermination propres des constituants, la difficulté d'insertion d'un élément nouveau dans la séquence, le blocage des substitutions synonymiques, etc. Comme le fait apparaître Salah Mejri, un des aspects les plus délicats de la problématique polylexicale réside dans la délimitation des frontières de l'unité lexicale, et dans la définition de la notion de mot :

C'est cette caractéristique qui pose des problèmes de définition. Comment peut-on considérer comme une seule unité ce qui est de nature polylexicale ? Cette question devient plus insistante et plus actuelle avec le traitement automatique du langage, comment permettre à la machine de reconnaître ces unités (non soudées) ? Si Vaurien ne pose aucun problème parce qu'il se présente comme une unité ne portant pas les marques de sa composition, jeune fille ne peut être traité que comme deux mots (S.Mejri 1997).

RACINE

Une racine est l'élément de formation commun aux unités lexicales d'une même famille étymologique pour une langue ou un groupe de langues. Considéré en synchronie contemporaine, par exemple, cet élément n'a pas nécessairement un statut de morphème, mais il l'a eu dans un état antérieur de l'histoire de la langue (notamment en latin pour ce qui est des langues romanes). Ainsi, le latin « puer », « enfant » est la racine des mots français « puéril, puérilité, puérpéral », etc. Il ne saurait être pour autant segmenté en morphème. Puéril, forme sur le latin *puerilis*, est inanalysable du point de vue de la morphologie française en synchronie contemporaine. Élément de base dans la morphologie des mots d'une même famille, la racine est un atome insécable.

RADICAL

A partir du latin *radix*, « racine ». On appelle radical, le morphème d'un mot dérivé ou fléchi qui subsiste après effacement de tous les affixes (commerce, dans commercialisation; pens- dans impensable; -terr- dans atterrir).

RECATÉGORISATION

Le terme de recatégorisation désigne de manière large toute forme de modification catégorielle d'une unité lexicale, qu'il s'agisse de catégories sémantiques (comptable/massif, concret/abstrait, animé/non animé, etc.) ou de catégories grammaticales (adjectif/adverbe, substantif/adjectif, préposition/substantif, participe/préposition, etc.). La notion de recatégorisation interfère avec celles de dérivation impropre, de translation, ou encore avec celle de conversion, qui dans certaines grammaires, outre les propriétés définies plus haut, ouvre son domaine d'application à la suffixation entraînant une modification catégorielle de la base.

RÉCURSIVITÉ

Mot dérivé de l'adjectif recursif, qui est formé sur l'anglais «recursive» à partir du verbe latin «recurrere», «revenir en «arrière». Le terme de récursivité décrit, en linguistique, la propriété d'une règle de construction d'être réitérée de manière virtuellement indéfinie à partir du résultat qu'elle produit.

Dans le domaine de la formation des mots, la récursivité s'observe dans les cas de dérivation et de composition. Par exemple, la série commerce > commercial > commercialiser > commercialisation est un cas de dérivation récursive; le mot informatique («traitement automatique de l'information»), formé par le télescopage du substantif «information» et de l'adjectif «automatique», est à la base du dérivé verbal «informatiser», qui a lui-même fourni la base du dérivé nominal «informatisation». Ainsi, l'unité lexicale, une fois construite, fournit, à la manière d'un mot simple, la base d'une autre unité lexicale construite.

En syntaxe, cette propriété de la langue s'observe notamment dans la coordination, la subordination relative, et la détermination nominale réalisée au moyen du syntagme prépositionnel: ex. le secrétaire qui devait transmettre le dossier qui était à la signature chez le ministre qui était en réunion, etc. ; le préfet > la femme [du préfet] > la cousine [de la femme [du préfet]], etc.

La récursivité manifeste ainsi le mécanisme génératif sur lequel repose les grammaires formelles. Il convient de noter que si le nombre des constituants, dans les structures dotées d'un mécanisme récursif, est virtuellement non fini, il ne saurait l'être de fait. On explique aisément cette impossibilité par les limites que fixe le principe d'économie, sur lequel repose toute communication verbale, et que décrit notamment la notion d'acceptabilité.

SEGMENT

On appelle le plus souvent « segment » le résultat de l'opération de segmentation, entendue au sens d'un découpage de la chaîne en unités fonctionnelles. Dans cette perspective large, la notion de segment est susceptible de s'appliquer aux unités du niveau phonologique, comme à celles des niveaux morphologique, syntaxique, voire textuel. Certaines analyses, plus restrictives, définissant la notion comme une unité minimale de successivité de la chaîne parlée, limitent l'usage du terme au cadre de description de la deuxième articulation du langage, l'appliquant exclusivement aux phonèmes.

SÈME

A «partir du grec semeion», «signe». L'analyse sémique (ou componentielle) appelle « sème » la plus petite unité de signification. Les sèmes ne sont pas susceptibles de réalisation indépendante, c'est pourquoi ils ne peuvent être identifiés qu'à l'intérieur d'un signifié (ou semème). Ils constituent des traits distinctifs de signification, et permettent une étude différentielle des signifiés dans un ensemble lexical donné formant un corpus.

Les sèmes peuvent être **dénotatifs**. Ils relèvent en ce cas du système linguistique, dans la mesure où ils contribuent à la stabilité définitionnelle d'un mot, et sont dits inhérents.

Les sèmes peuvent être **connotatifs**. Ils relèvent en ce cas de normes sociales, voire de normes individuelles, sans perdre pour autant de leur valeur distinctive. Ces sèmes sont dits afférents. Les sèmes afférents sont nécessairement actualisés par une instruction contextuelle.

(Sémantique interprétative, Paris, 1987) François Rastier illustre cette distinction, entre autres, au moyen du mot «bagnole», dans le semème duquel le sème afférent /vulgarité/ s'ajoute au sème inhérent /véhicule/. Étant actualisé dans tous les contextes, ce sème afférent

maintient sa valeur distinctive, et confirme ainsi son identité sémique (F.Rastier 1987).

Les sèmes inhérents peuvent présenter deux modes de fonctionnement. Ils peuvent renvoyer à des catégories générales communes à plusieurs ensembles lexicaux, et jouer un rôle non négligeable sur le plan syntaxique. Ils sont dits en ce cas génériques. Ils peuvent permettre d'autre part de distinguer des sémèmes proches. Ils sont dits en ce cas spécifiques. Ainsi, les mots crayon et stylo ont pour sèmes génériques les traits /non animé/, /comptable/, /concret/. Ils s'agit là de traits qui se retrouvent dans de nombreux autres groupements lexicaux, et qui sont susceptibles de les rendre incompatibles avec certains déterminants, certains adjectifs ou certains verbes. Dans la série « abricot, mandarine, poire », les sèmes /avec noyau/, /peau comestible/, par exemple, sont des sèmes spécifiques dans la mesure où ils permettent d'approcher différemment trois sémèmes voisins. L'ensemble des sèmes génériques d'un sémème forme un classème. L'ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème forme un sémantème.

SUPLÉTISME

A partir du latin *supplere*, «remplir, compléter». On appelle «supplétisme» un type particulier de dérivation affixale selon lequel, en raison d'indisponibilités linguistiques dont les causes peuvent être variées et parfois mal définies, on recourt à un emprunt au latin ou au grec pour créer un dérivé. Ainsi, certains substantifs font-ils l'objet de supplétismes dans la formation de dérivés adjectivaux: ex. cheval - hippique, jeu - ludique, prison - carcéral, soir - vespéral, etc. Certaines analyses morphologiques décrivent ces supplétismes comme des cas d'allomorphie faisant jouer d'une part un lexème hétéronome (ex. hipp-, lud-, carcer-, vesper-), d'autre part un lexème autonome (ex. cheval, jeu, prison, soir).

SYNAPSIE

Du grec *synapsis*, « liaison, point de jonction ». Terme employé par Emile Benveniste pour décrire un certain type de mots composés français, caractérisés notamment par une polylexicalité non soudée sur le plan formel, formant une désignation décrite comme constante et spécifique, et dont la productivité semble indéfinie en raison de la fréquence de leur usage (exemples de Benveniste : pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, modulation de fréquence, avion à réaction, gardien d'asile, etc.).

Ce qui caractérise la synapsie est un ensemble de traits dont les principaux sont: 1° la nature syntaxique (non morphologique) de la liaison entre les membres; 2° l'emploi de joncteurs à cet effet, notamment «de» et «a»; 3° l'ordre déterminé + déterminant des membres ; 4° leur forme lexicale pleine, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ; 5° l'absence d'article devant le déterminant; 6° la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre; 7° le caractère unique et constant du signifié.

VARIANTE

On appelle «variantes» les diverses réalisations effectives d'une unité fonctionnelle, notamment dans les domaines phonologique et morphologique.

Les variantes dites libres sont des réalisations de phonèmes ou de morphèmes qui présentent une distribution similaire. L'environnement linguistique où elles apparaissent ne permet pas de prévoir leurs occurrences. Les variantes idiolectales, sociolectales, ou stylistiques, sont des variantes libres.

Les variantes dites contextuelles (ou combinatoires) d'une unité fonctionnelle sont des réalisations conditionnées par l'environnement linguistique. Elles sont en distribution complémentaire, et, par conséquent, s'excluant mutuellement, elles ne peuvent apparaître dans le même environnement. Les variantes contextuelles de phonèmes sont des

allophones. Les variantes contextuelles de morphèmes sont des allomorphes.

La notion de variante est également employée en philologie, ou elle sert à décrire les leçons différentes d'un même texte.

XÉNISME

Du grec «xenos», «étranger». On appelle parfois xénisme la première étape du processus d'emprunt d'un mot à une langue étrangère. Ainsi, dans les années 1960, le mot russe « apparatchik » apparaît en français pour marquer une spécificité culturelle, et désigner un membre dirigeant du parti communiste de l'Union Soviétique. Puis l'emploi du mot, tout en conservant l'essentiel de ses connotations, s'est étendu au sens d'«homme d'appareil dans une formation politique, voire dans toute forme de structure dirigeante», sans considération d'origine. Le vocable est aujourd'hui intégré phonétiquement, morphologiquement et sémantiquement à la langue française. Il n'est plus tenu pour un xénisme.

BIBLIOGRAPHIE

- Avramov G.G.** Lexicologie du français moderne. Rostov s/Don, PI Yufu, 2009.
- Bastuji J.** Aspects de la Néologie Semantique. In : Langages, №№ 8, 36, 6-19.1974.
- Djachy K.** La Typologie des argots français et géorgien. In : http://www.researchgate.net/.../286452993_La_Typologie_...
- Guiraud P.** Les mots étrangers. Paris, PUF, 1971.
- Goosse A.** La néologie française aujourd'hui. Paris, CILF, 1975.
- Huyghe R.**
- Jakobson R.** L'agencement de la communication verbale. In : Essais de linguistique générale, Vol. II : Rapports internes et externes du langage. Paris, Éditions de minuit, 1973 pp. 77-90.
- Istomin V.S.** Lexicologie française. Гродно, ГрГУ, 2008.
- Jollin-Bertlocchi S.** Le niveaux de langage. Paris, Hachette, 2005.
- Kleiber G.** Problèmes de sémantique: la polysémie en questions. Paris, Presses universitaires du Septentrion. 1999.
- Lopatnikova N. N., Movchovitch N. A.,** Lexicologie du français moderne. M., Высш. шк., 2006.
- Levite Z.N.** Cours de lexicologie française. M., Visch. chk., 1979.
- Lehmann A., Martin-Berthet F.** Introduction à la lexicologie. Paris, Armand Colin, 2005.
- Neveu F.** Glossaire des notions nécessaires à l'étude du domaine morphologique. In:
Frank_Neveu_L5LM31LF_Glossaire_des_notions_necessaires_a
_l_etude_de_la_morpholog.pdf
- Niklas-Salminen A.** La lexicologie. Paris , Armand Colin, 2005.
- Rey A., Chantreau S.** Dictionnaire des expressions et locutions. Paris, Dictionnaires le Robert, 2000.
- Richard P.-M.** Le Français familier et argotique: Spoken French Foreigners Should Understand. Lincolnwood, III , National Text book Co, 1997.

Wagner R.L. Les Vocabulaires Français. Paris, Didier, tome I, tome II , 1967, 1970.

Conseils bibliographiques

Bally Ch. Le langage et la vie. Zurich , Max Niehans, 1935.

Bénac H. Dictionnaire des synonymes. Paris, Hachette, 1998.

Brisset J.-P. Grammaire logique. Paris, Claude Tchou, éditeur, 1883.

Brňàkovà J. Les aspects phraséologiques du lexique français. Ostrava, Universitas ostraviensis, 2012.

Chiss J.-L., Jacques Fillolet J., Maingueneau D. Introduction à la linguistique française. Paris, Hachette, 2005.

Colin J.-P., Mével J.-P., Leclère Ch. Grand dictionnaire Argot & français populaire. Paris, Larousse, 2006.

Dauzat A. La vie du langage. Paris, Armand Colin, éditeur, 1922.

Darmesteter A. La vie des mots étudiée dans leurs significations. Paris, Archives Karéline. Linguistique, 2010.

Delbecque N. Linguistique cognitive. Bruxelles, De Boeck, 2002.

Diasamidze V.G. La néologie française et espagnole. Batoumi, Maison d'édition de l'Université d'Etat Chota Roustavéli, 2013.

Djachy K. L'argot dans le roman de Robert Merle : « Derrière la vitre ». In : Table des matières. Littérature et argot.awbplus.bsz-bw.de/bsz428591035ihnpdf/jsessionid

Dubois J. et al. Grand dictionnaire Linguistique & Science du langage. Paris, Larousse, 2007.

Neveu F. Glossaire des notions nécessaires à l'étude du domaine morphologique. In: Frank_Neveu_L5LM31LF_Glossaire_des_notions_necessaires_a_l_etude_de_la_morpholog.pdf

Lyons J. Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique. Paris, Larousse, 1970.

Lehmann A., Martin-Berthet F. Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie. 3e éd., Paris, Armand Colin, 2012.

Lyons J. Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique. Paris, Larousse, 1970.

- Lamiroy B.** et al. Les expressions verbales figées de la francophonie. Belgique, France, Québec et Suisse, Paris, Ophrys, 2010.
- Larger N., Mimran R.** Vocabulaire expliqué du français: niveau intermédiaire : exercices. Paris, CLE international, 2004.
- Lyons J.** Semantics. Vol. 1, 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.
- Martinet A.** Éléments de linguistique générale. Paris, Armand Colin, 2005.
- Meillet A.** Linguistique historique et linguistique générale. Paris, Champion, 1921.
- Matoré G.** La méthode en lexicologie. Paris, Didier, 1953.
- Niklas-Salminen A.** La lexicologie. Paris, Armand Colin, 1997.
- Nyrop Chr.** Grammaire historique de la langue française. V. III, Leipzig, New York, Paris, Picard, 1936.
- Perrot J.** Le lexique : Grammaire et lexique. In **André Martinet** (dir.) : Le langage. Encyclopédie de La Pléiade, Paris, Gallimard, 1968.
- Picoche J.** Enseigner le vocabulaire, la théorie et la pratique. Paris, Nathan, 1993.
- Polguère A.** **Initiation à la lexicologie française.** Notions de base en lexicologie. Montréal, Université de Montréal, OLST, 2002.
- Paveau M.-A., Rosier L.** La langue française: passions et polémiques. Paris, Vuibert, 2008.
- Rey A.** De l'artisanat des dictionnaires à une science des mots. Paris, Armand Colin 2008.
- Roget P.M.** Roget's international thesaurus, London , Collins, 1973.
- Sablayrolles J.** La néologie aujourd'hui. In : A la recherche du mot. De la langue au discours. Limoges, Lambert-Lucas, pp.141-157, 2006.
- Tournier N., Tournier J.** Dictionnaire de lexicologie française. Paris, Ellipses, 2009.

Sources électroniques :

Dictionnaire élémentaire de synonymes en France de l'Université de Caen (www.crisco.unicaen.fr/des/synonymes/).

Encyclopédie contributive Larousse en ligne – Accueil: (www.larousse.fr/encyclopedie) La lexicologie – POST : <http://post.queensu.ca/~lessardg/Cours/215/chap6.html#>

Encyclopédie électronique : <http://dbpedia.org/page/Idiolect> [h] La langue québécoise - PROVINCE-QUEBEC.COM : www.province-quebec.com/langue_quebecoise.php [i] Aides à la traduction catalan-fr: http://www.cardona-pj.net/dict_catalan_fran.htm [j] L'occitan, langue officielle en Catalogne — Pyrenées Magazine: <http://www.pyrenees-magazine.com/news/culture/12019occitan-langue-officielle-encatalogne> Quelques exemples de la langue d'oc: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/occitan-exemples.htm>

Frank_Nevu L5LM31LF_Glossaire_des_notions_necessaires_a_l_etude_de_la_morpholog.pdf

<https://otik.uk.zcu.cz/bitstream/handle/11025/5221/Deinechyna%20Ievgeniia.%20doc.pdf?sequence=1>

https://is.muni.cz/el/1421/jaro2009/FJIA023a/um/8342926/lexicologie_et_lexicographie_nahradni_ukol_Hudakova_a_Popelkova.pdf

<http://casanuestra.free.fr/gloss.html#Axe> éditeur,

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos>

http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/sites/ientoul/IMG/pdf/picoche_j-enseigner_le_vocabulaire.unlocked_1_.pdf

La série d'exercices est emprunté de site: <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos>

La création lexicale: <http://bbouillon.free.fr/univ/hl/> Fichiers/Cours/creatlex.htm

Les compositions: <http://bbouillon.free.fr/univ/ling/fichiers/morpholex/morphlex2.htm>

P. St Dizier, Sémanticlopedie [article Synonymie], <http://www.semantique-gdr.net>



ВИКТОРИЯ ГРИГОРЬЕВНА ДИАСАМИДЗЕ (ур. ДОРОШЕНКО), одна из учениц Заслуженного педагога России Галины Федоровны Давиденко (школа № 10) г. Таганрога, после окончания с отличием Таганрогского государственного педагогического университета им. А.П.Чехова и двух лет работы на кафедре романских языков, была направлена в целевую аспирантуру при Санкт-Петербургском государственном педагогическом университете им. А.И.Герцена.

По окончании учебы в аспирантуре начала работу в 1977 году на кафедре иностранных языков и зарубежной литературы Батумского госпединститута им. Шота Руставели. После защиты кандидатской диссертации на докторском совете Санкт-Петербургского государственного педагогического университета им. А.И.Герцена работает в качестве доцента, а затем ассоциированного профессора при департаменте европейстики Батумского государственного педагогического университета им. Ш.Руставели. Дважды была направлена от Посольства Франции в России и от Посольства Франции в Грузии на стажировку в университет Франции, г. Кан, Нормандия и г. Антибы, Лазурный Берег, институт Ж.Превра, - за отличную учебу, а затем в качестве лауреата конкурса, проведенного послом Франции в Грузии в университете им. И.Джавахишвили г. Тбилиси.

Дважды, в 2014 и в 2016 годах прошла стажировку при старейшем университете Франции в г. Пуатье (Пуату-Шарант) в области перевода, межкультурной коммуникации, социолингвистики и методики преподавания французского языка, как иностранного. В 2014 году была приглашена профессором Сорбонны Жюльетт Вион-Дюри в качестве внешнего оппонента по защите диссертации при университете г. Лимож, Франция, (регион Лимузен).

С 1996 по 2004 год возглавляла первую кафедру французской филологии при университете. В течение нескольких лет по приглаше-

нию военных атташе Посольства Франции в Грузии преподавала на военно-морском факультете Морской Академии города Батуми.

Область научных интересов – лингвистика, сравнительная типология романских языков, литературоведение, лингвокультурология, лингвистика текста.

В.Г.Диасамидзе является автором трех монографий: по лингвистике («*Словообразовательные модели имени существительного в современном французском и испанском языках*», «*La néologie française et espagnole*»), по литературоведению («*Очерки о современном французском романе*»), учебника по истории французской литературы (*Histoire de la littérature française (IX^e-XIX^e siècles)*) и учебника лексикологии французского языка *Précis de lexicologie du français moderne* и переводов трех книг с французского языка (*Ж.Сименон о Батуми, les Gens d'en face, M.-Fr.Hirigoyen, le Harcèlement moral, Luc Ferry, Traité de philosophie*), а также пьесы о Батуми 30-х годов «*Прелюдия большого террора*». Автор около 100 научных статей и 20 статей в республиканской прессе.

Заслуженный работник просвещения Аджарии.

Замужем, имеет двоих детей и пока одну внучку.

КОНТАКТЫ:

тел.: (422) 245 084

моб.: (+995) 577 717 370

эл.почта: victoria.diasamidze777@mail.ru

Directeur de la maison d'édition: Nana Khakhoutaïchvili

Rédacteur de la maison d'édition: Lali Kontselidzé

Rédacteur technique: Edouard Ananidzé

Logiciel: Hélène Kholodkova

Conception et illustration de couverture et

Correcteur: Victoria Diasamidzé

Couverture: Photo de l'Internet "Images de Paris",
la Ste Chapelle

Soumis pour publication: 17.07.2018

Papier:

Tirage: cent exemplaires

Prix négocié

www.bsu.edu.ge

Maison d'édition "Université d'Etat Chota Roustaveli"
35, Rue Ninochvili, Batoumi